



RAPPORT ANNUEL 2020



FORCIER



DÉMOGRAPHIE



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



FORET

FONDS
NATIONAL
REDD



AGRICULTURE



ENERGIE



Stabiliser le couvert forestier de la RDC à 63,5% à l'horizon 2030, améliorer le niveau de vie de la population congolaise.





Préface

L'année 2020, année de tous les enjeux pour le Fonds National REDD et cela à plus d'un titre !

En effet, cette année a consacré notamment (i) la fin du 1^{ier} partenariat RDC-CAFI pour la période 2016-2020 ; (ii) le lancement du processus des négociations pour la signature d'une nouvelle Lettre d'Intention RDC-CAFI pour la période 2021-2030 ; (iii) le lancement du processus des évaluations à mi-parcours ; et (iv) les demandes des deuxièmes décaissements en faveur des programmes en cours de financement.

La lettre d'Intention (LOI) signée en avril 2016 et qui a permis la capitalisation du FONAREDD, est arrivée à échéance le 31 décembre 2020, mettant ainsi un terme à la première expérience d'un partenariat innovant et unique en son genre entre la RDC et l'Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale (CAFI). Point n'est besoin de rappeler ici le double objectif poursuivi par ce partenariat, à savoir (i) stabiliser le couvert forestier de la RDC à 63,5% à l'horizon 2030, et (ii) améliorer les conditions de vies des populations et réduire la pauvreté.

En août 2020, le Comité de Pilotage du FONAREDD, lors de sa 10^{ème} session, avait officiellement confirmé l'intention des deux partenaires d'entamer un cycle de négociations, pour la signature d'une nouvelle Lettre d'Intention permettant de mettre en place un second partenariat plus ambitieux dans son financement et portant sur la période 2021-2030.

Le premier partenariat a produit des résultats concrets, dont les détails sont repris dans ce rapport annuel, centrés principalement sur (i) les réformes clés portant notamment sur l'aménagement du territoire, la réforme foncière, le renforcement de la gouvernance forestière, et (ii) des activités de terrain portant notamment sur la structuration du milieu, la reforestation et la régénération naturelle ainsi que l'augmentation des revenus des ménages des communautés riveraines.

Beaucoup de leçons apprises de ce partenariat nécessitent d'être capitalisées dans les négociations du futur partenariat, notamment dans (i) la formulation de la nouvelle Lettre d'Intention, y compris les jalons ; (ii) le réexa-

men du business model de mise en œuvre ; (iii) et la requalification de la redevabilité et de la transparence.

Enfin, nous reconnaissons tous que l'année 2020 a été une année très difficile, frappée par la pandémie de la COVID-19, qui a impactée significativement l'atteinte des jalons de certains programmes en cours de financement. Les effets pervers de cette pandémie vont continuer à se faire sentir au courant de l'année 2021, d'où la nécessité pour chacun d'entre nous de renforcer et d'adapter ses capacités et modes de travail à la nouvelle dynamique et de redoubler de vigilance sur le terrain pour nous assurer que les forêts ne sont pas fortement impactées.

Le présent rapport retrace les progrès réalisés à travers les programmes sectoriels et intégrés pour l'année 2020 et évalue la contribution de chaque programme dans l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux ainsi que la progression des indicateurs harmonisés entre FONAREDD/CAFI. Au niveau du portefeuille, le rapport présente également le système de suivi de la performance des programmes ainsi que les leçons apprises, recommandations et défis. Ainsi, le rapport représente un véritable outil d'aide à la décision et un document de référence essentiel pour les ministères sectoriels, les organisations de la société civile, le secteur privé et toutes les autres parties prenantes qui interagissent avec le FONAREDD.

Je vous en souhaite une bonne lecture,



Félicien Mulenda
Coordonnateur National
du Secrétariat Exécutif du FONAREDD

Résumé exécutif

Le Fonds National REDD+ (FONAREDD) a été établi en 2012 par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) pour appuyer l'opérationnalisation de sa Stratégie nationale REDD à travers la mobilisation des financements, la coordination intersectorielle et le suivi de la mise en œuvre des programmes liés à la REDD+.

Il a pour objectif ultime de contribuer au maintien et à la gestion durable du deuxième plus grand bassin forestier du monde tout en assurant l'amélioration des niveaux de vie et des revenus de la population congolaise.

Ce double-objectif a été ancré dans la Lettre d'intention signée entre la RDC et l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) en 2016, à travers laquelle CAFI s'est engagé à financer une partie du Plan d'investissement REDD+ de la RDC, en échange de l'engagement de cette dernière à l'atteinte d'un ensemble de jalons sectoriels définis de manière conjointe par les deux partenaires.

Performance

financière et programmatique

En faisant le cumul des programmes approuvés et financés depuis 2016 jusqu'à la clôture de l'année 2020, le FONAREDD a approuvé et financé un total de 18 programmes, couvrant une enveloppe globale de 244 865 409 USD. Les fonds mobilisés pour ces programmes à ce jour (219 millions USD) comprennent 4,1 MUSD du Royaume de Suède et 25 MUSD de la Norvège à travers CAFI affectés à la planification familiale, alors que le reste provient de l'engagement pris dans le cadre de la LOI. De cette enveloppe approuvée, 141 234 267 USD ont été décaissés au 31 Décembre 2020, à titre de première tranche de financement. L'écart de 30 millions USD entre les ressources programmées et mobilisées représente une sur-programmation visant à créer un tampon en cas de programmation non concluante et en conséquent des ressources à mobiliser par le FONAREDD pour honorer les engagements pris.

Parmi les 18 programmes approuvés par le COPIL du FONAREDD (7 programmes intégrés et 11 programmes sectoriels), trois programmes n'ont pas effectivement démarré en 2020, à savoir les programmes sectoriels Savanes (approuvé en juillet 2019) et Gestion Durable des Forêts (PGDF, approuvé en décembre 2019) et le PIREDD Maniema (approuvé en décembre 2020). Pour les deux premiers, qui se-

ront exécutés par l'AFD, les conditions de mise en vigueur convenues avec la Direction générale du contrôle des marchés publics (DGCPM) ne sont pas encore levées, bien que l'AFD et les ministères sectoriels aient lancé le processus de recrutement de l'assistance technique. Pour le programme Savanes, qui a été approuvé bien avant le PGDF, l'AFD et le Ministère de l'agriculture ont rencontré des défis particuliers au niveau de la passation de marché pour le recrutement de l'assistance technique principale qui mettra en œuvre le programme. En ce qui concerne le PIREDD Maniema, qui sera exécuté par la GIZ, le programme n'a pas pu démarrer pendant la période de rapportage étant donné qu'il a été approuvé fin décembre 2020.

Les résultats phares cumulatifs atteints par les programmes opérationnels, relatifs à chaque pilier de la Lettre d'intention, sont renseignés dans la Section 1.2, ainsi que dans les fiches piliers dans le Chapitre 2.

L'année 2020 a représenté un pas important vers le nouveau cycle de financement et de programmation du Fonds, qui sera lancé en 2021. Se projetant à l'échéance 2030 de la stratégie nationale, ce nouveau cycle pourra être financé par le prochain partenariat entre la RDC et CAFI pour la période 2021-2030 ainsi que les contributions d'autres partenaires que le FONAREDD s'active à mobiliser. En vue de

définir des objectifs et des modalités de mise en œuvre du nouveau cycle programmatique qui reflètent les priorités des parties prenantes, le FONAREDD a tenu des consultations compréhensives avec la partie nationale en vue d'identifier les pistes prioritaires pour le prochain cycle. Ainsi, le Fonds a préparé le terrain pour la signature d'une nouvelle Lettre d'intention en 2021, cet exercice pouvant également servir de base pour engager des négociations avec CAFI, avec l'accompagnement d'une équipe de négociateurs multisectorielle et multipartite.

En plus de 18 programmes

approuvés, le FONAREDD a poursuivi l'instruction des deux autres programmes, à savoir : un programme sectoriel, le Programme Normes et un programme intégré ciblant les provinces de Kasai-Oriental et Lomami (PIREDD KO-Lomami). Pour le Programme Normes, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé en 2020, avec la réception des soumissions et leur analyse prévues pour janvier 2021. Pour le PIREDD Ko-Lomami, les termes de référence pour l'élaboration du document de programme (PRODOC) avaient été examinés en Comité Technique qui en a recommandé l'affinement pour mieux re-

fléter les spécificités des deux provinces concernées. Le SE FONAREDD compte boucler l'instruction de ces deux programmes au courant de l'année 2021 et, à la conclusion des négociations, les capitaliser sous le nouveau partenariat RDC-CAFI.

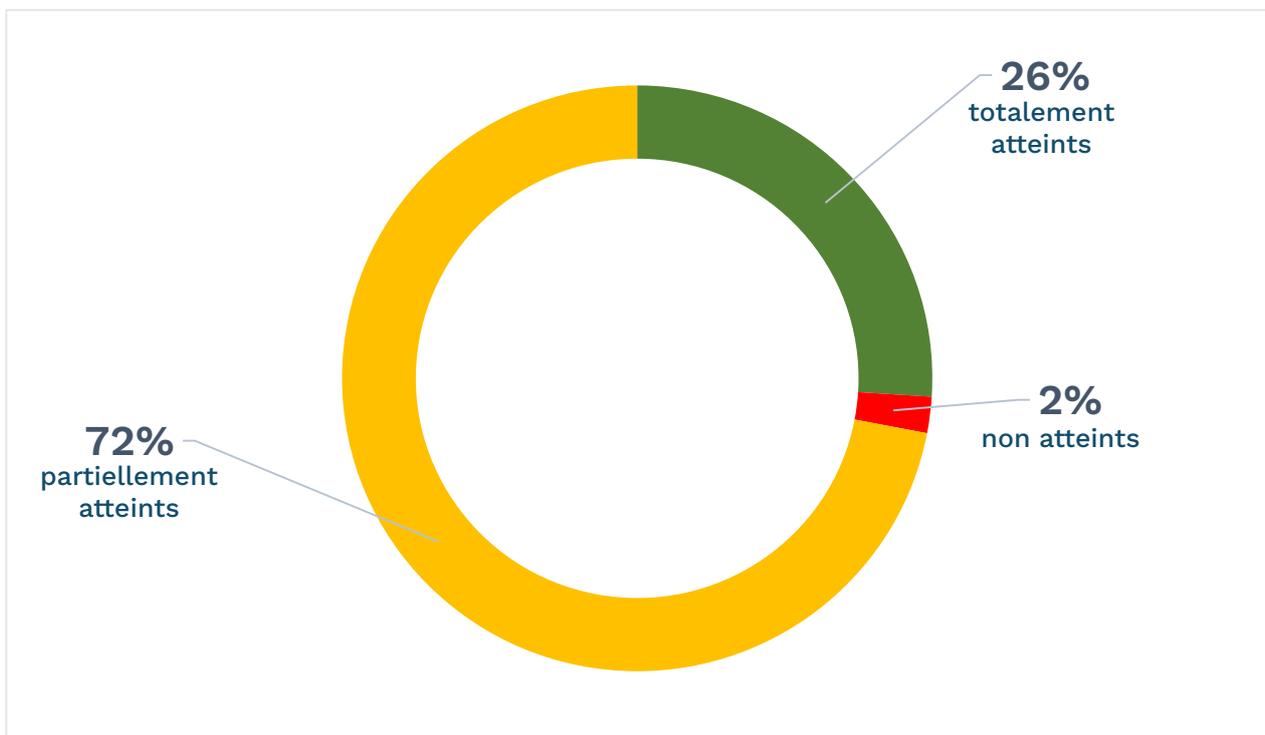
Finalement, en 2020, le FONAREDD a renforcé ses outils de communication et de transparence, notamment en publiant son nouveau site web, www.fonaredd-rdc.org, qui rassemble des informations sur les programmes approuvés, les réunions des organes de gouvernance, son mécanisme de gestion de plaintes et recours, et autres.

Chiffres clés fin 2020

	244 865 409 USD de budget total des programmes financés
	219 MILLIONS USD en financement direct mobilisés
	141 234 267 USD de budget décaissés jusqu'à 2020
	18 programmes approuvés. 11 programmes sectoriels et 7 programmes intégrés
	15 programmes opérationnels (9 programmes sectoriels et 6 programmes intégrés)

	<p>7 programmes jugés satisfaisants</p> <p>Secrétariat exécutif, Société civile, Réforme foncière, Energie, PIREDD Mai-Ndombe, Mongala et Equateur.</p>
	<p>6 programmes modérément satisfaisants</p> <p>(SNSF, Aménagement du territoire, PROMIS, PIREDD Oriental, Kwilu, Sud-Ubangi).</p>
	<p>2 programmes jugés non satisfaisants</p> <p>(Peuples autochtones et GDA).</p>
	<p>3 programmes non-démarrés</p> <p>(PIREDD Maniema, Savanes et PGDF)</p>

Niveau d'atteinte des 43 Jalons intermédiaires et finaux de ma lettre d'intention RDC-CAFI (2016-2020), selon la vérification indépendante réalisée en 2020



Programmes sectoriels

Sur les neuf programmes sectoriels opérationnels en 2020, il y en a quatre dont la performance en 2020 a été jugée satisfaisante (Secrétariat exécutif, Société civile, Réforme foncière, Energie) et trois avec une performance modérément satisfaisante (SNSF, Aménagement du Territoire et PROMIS-PF). Deux programmes ont eu une performance faible (Peuples Autochtones et GDA).

Les résultats les plus saillants atteints par les programmes sectoriels en 2020 comprennent, entre autres :

- La production de deux rapports biennaux de changements du couvert forestier (2014 – 2016, 2016 – 2018), y compris le rapport sur les estimations provinciales de déforestation pour les périodes 2000-2010 et 2010-2014 ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale de communication en planification familiale ;
- L'élaboration de la feuille de route et de la note d'orientation pour la formulation de la politique nationale agricole durable ;
- La finalisation des études de référence du secteur énergie à Kinshasa, Lubumbashi, Bukavu et Goma, et le lancement de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'élaboration de la politique énergétique ;
- Le développement du deuxième draft du Document de Politique Foncière Nationale ;
- L'élaboration du guide méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois (qui a été validé en avril 2021);
- Les coordinations provinciales de la société civile – soit du Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR) – des provinces de Mongala, Sud-Ubangi, Mai-Ndombe, Equateur, Bas Uélé, Tshopo et Ituri ont réalisées des missions de suivi et évaluation indépendantes et des missions conjointes de suivi avec l'équipe du FONARDD sur terrain ;
- Le draft final de la loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées a été finalisé.

Programmes intégrés



Parmi les six PIREDD opérationnels en 2020, il y en a trois qui ont fait preuve d'une performance satisfaisante (PIREDD Equateur, PIREDD Mongala et PIREDD Mai-Ndombe) et trois d'une performance modérément satisfaisante (PIREDD Kwilu, PIREDD Sud-Ubangi et PIREDD Oriental).

Les résultats les plus saillants atteints par les PIREDD en 2020 comprennent, entre autres :

- La validation dans le cadre du PIREDD Oriental des plans provinciaux d'aménagement du territoire pour les provinces de la Tshopo, de l'Ituri et du Bas-Uélé ;
- L'installation de 98 Comités locaux de développement (CLD) dans le cadre du PIREDD Sud-Ubangi, ainsi largement dépassant la cible de 54 CLD ;
- La mise en place du Comité Technique Multisectoriel Permanent pour la planification familiale (CTMP) dans la province de l'Equateur ;
- La formation de 64 pépiniéristes dans 32 villages par le PIREDD Kwilu ;
- La mise en place de 899 ha de plantations d'acacia dans le PIREDD Mai-Ndombe.
- En ce qui concerne les résultats quantitatifs cumulatifs depuis le démarrage des PIREDD, les plus saillants sont renseignés ci-dessous :
 - 994 ha de plantations dans les zones forestières
 - 2 645,15 ha de plantations en zones savanicoles
 - 16 CARG au niveau de territoires et 15 CARG au niveau de secteurs opérationnels, et encore 4 CARG identifiés au niveau de territoires.
 - 577 cartes de terroirs et 10 cartes d'utilisation des terres élaborées de manière participative
 - 887 CLD et 31 CARG
 - Les services de l'agriculture et du cadastre de 27 territoires formés/équipés

Défis

Comme pour toute organisation – tant en RDC qu'ailleurs au monde - l'année 2020 a posé au FONAREDD de nouveaux défis, dus aux impacts de la pandémie du COVID-19. Ainsi, en plus des nouvelles modes de travail imposées par le confinement, un défi principal pour le FONAREDD a été celui du transfert des compétences vers les acteurs provinciaux et locaux pour s'assurer de la bonne poursuite des réflexions et consultations en provinces sur les politiques et lois dans le respect des mesures barrières contre COVID-19. Les restrictions de voyage et d'attroupement ont également causé certains retards au niveau de la réalisation des objectifs des programmes et la tenue de réunions des structures de gouvernance du Fonds.

Ensuite, la collaboration effective entre les PIREDD et les programmes sectoriels demeure un défi, et le FONAREDD tarde à se lancer surtout parce que, tous les programmes ayant été lancés de manière aléatoire sans réflexion sur leur séquençage, les programmes sectoriels prennent du temps à valider les outils qui devraient s'appliquer dans les PIREDD. Pourtant il y a un besoin pressant ressenti de tous les côtés de voir s'installer cette collaboration. A cet effet, le SE-FONAREDD a lancé, en 2020, le Cadre d'Echanges et de Collaboration, facilitant des réunions régulières sur des thèmes spé-

cifiques entre les PIREDD et les programmes sectoriels.

Finalement, comme la Lettre d'intention signée entre la RDC et CAFI en 2016 est venue à terme fin 2020, certains objectifs n'auront pas été couverts lors de ce premier partenariat en raison, tels que les Normes et la Gouvernance REDD+. Par ailleurs, plusieurs programmes ont relevé l'impossibilité de réaliser les Jalons qui leur sont afférents à temps en 2020, soit en raison des retards accumulés, soit parce qu'ils n'ont pas encore vu leur démarrage effectif, tel qui est le cas pour le PGDF, qui a été approuvé fin 2019 et lancé son document de programme en 2020, mais dont la mise en œuvre des activités est toujours attendue.

Comme conclu par la deuxième Vérification indépendante commissionnée par CAFI, le Fonds a atteint 14% des jalons finaux, et 26% de l'ensemble des jalons (intermédiaires et finaux). Il reste donc à assurer le progrès requis pour finaliser la réalisation de l'ensemble des 43 jalons. La préparation d'une nouvelle lettre d'intention entre la RDC et CAFI a également posé certains défis ; vers la fin de l'année, il a été convenu entre les deux partenaires de reporter la signature de la nouvelle lettre jusqu'à 2021.

Conclusions et recommandations

L'année 2020 a été celle de tous les défis où la quasi-totalité du portefeuille était approuvé. Les défis de la COVID-19 ont mis en exergue les défis relatifs à la dépendance sur l'expertise internationale, la concentration des capacités à Kinshasa et les difficultés de mise en œuvre du fait des difficultés de connectivité d'internet. De plus, la dépendance du pays sur les importations pour l'agriculture, l'alimentation et les moyens de production ainsi que le fait qu'une large proportion de la population vit au jour le jour sans un revenu mensuel conséquent, ont démontré l'étendue de la vulnérabilité de l'économie congolaise. Ceci est un facteur essentiel à prendre en compte dans la formulation de la politique agricole et dans la mise en œuvre des PIREDD qui pourraient contribuer à renforcer la suffisance et l'équilibre alimentaire dans la mesure de leurs moyens.

Par ailleurs, les ressources nécessaires à la coordination et aux échanges entre les différents programmes n'ont pas été prévus dans la conceptualisation des programmes. Ceci pose un défi que le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a été amené à compenser sur des ressources et du personnel maigre.

La dépendance sur un seul bailleur, son rôle prépondérant dans les structures de gouvernance et les orientations changeantes ont également été ressentis sur la performance du Fonds, soit sur le développement et l'approbation des programmes, renforçant ainsi la nécessité de diversifier les sources de financement du Fonds et le fonctionnement selon les principes d'un fonds fiduciaire où la gestion des financements est déléguée aux structures du Fonds.

Alors qu'il était anticipé que l'année 2020 permettrait une plus forte mobilisation des financements, la plupart des partenaires de la RDC démarrant la formulation de leurs nouveaux cycles de programmation, ces exercices et efforts ont pris du retard du fait que (i) les financements d'urgence ont été entièrement orientés à la lutte anti-COVID 19 ; (ii) la programmation et la négociation de nouveaux financements a pris un retard chez tous les partenaires, reportant ainsi la possibilité pour le FONAREDD de mobiliser ou d'aligner ces appuis.

Les échanges techniques continuent toutefois, ainsi que la préparation d'un nouveau cycle de programmation par l'identification des idées, des études à effectuer et les échanges nourris avec les partenaires tant de mise en œuvre que financiers.

Table de matières

Préface	3
Résumé exécutif	4
Performance financière et programmatique	4
Programmes sectoriels	7
Programmes intégrés	7
Défis	8
Conclusions et recommandations	9
Liste des tableaux et graphiques	12
Acronymes	15
1. Réalisations principales du Fonds National REDD+ fin 2020	16
1.1. Introduction	16
1.2. Réalisations programmatiques du Fonds fin 2020	17
1.3. Réalisations financières du Fonds fin 2020	24
1.4. Réalisations des structures de gouvernance du FONAREDD	29
1.4.1. Comité de Pilotage	29
1.4.2. Comité Technique	39
1.4.3. Secrétariat Exécutif	32
1.5. Réalisation du plan de suivi & évaluation du FONAREDD 2020	34
1.6. Mobilisation des ressources	39
1.6.1. Modalités de financement	39
1.6.2. Secteur privé	41
2. Progrès vers l'atteinte des jalons de la LOI	44
2.1. Synthèse de l'atteinte des jalons	44
Analyse du niveau d'atteinte des Jalons de la Vérification indépendante 2020	44
Analyse du niveau d'atteinte des Jalons à la fin de l'année 2020	47
2.2. Réalisations par pilier vis-à-vis de jalons et des résultats harmonisés	49
Pilier Agriculture	49
Pilier Energie	57
Pilier Forêt	62
Pilier Normes : Mines et Hydrocarbures	66
Pilier Aménagement du Territoire (AT)	68
Pilier Foncier	74
Pilier Démographie	79
Pilier Gouvernance	83
3. Performance des programmes	89
3.1. Conclusions de l'exercice 2020	89
3.2. Performance des Programmes Sectoriels	93
Programme du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF).....	93
Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie	99
Programme d'appui à la réforme foncière (PARF)	105

Programme de gestion durable de l'agriculture (GDA)	111
Programme d'appui aux peuples autochtones (PA)	117
Programme d'appui à la société civile	123
Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS).....	129
Programme d'appui à la réforme d'aménagement du territoire (PARAT).....	135
Programme du Secrétariat Exécutif du Fonds	141
3.3 Performance des Programmes intégrés	149
PIREDD Sud Ubangi	149
PIREDD Mongala	157
PIREDD Oriental	164
PIREDD Equateur	171
PIREDD Kwilu	176
PIREDD Mai-Ndombe	182
4 Thèmes transversaux	189
4.1 Genre	189
4.2 Sauvegardes sociales et environnementales	199
4.3 Communication	203
Identité visuelle du FONAREDD	203
Vidéo institutionnelle du FONAREDD	203
Publications	203
Le FONAREDD en ligne	203
4.4 Gestion des risques	204
5. Leçons apprises et défis	207
5.1. Leçons apprises	207
5.2 Défis	210
Annexes	213
Annexe 1 : Etat d'avancement des jalons intermédiaires 2018 et finaux 2020	213
Annexe 2 : Etat d'avancement des indicateurs harmonisés	228
Annexe 3 : Composition des organes de gouvernance du FONAREDD	259
Annexe 4 : Description des critères de performance des programmes financés par le FONAREDD	262
Annexe 5 : Note de programmation 2020 du FONAREDD	271
Annexe 6 : Rapport financier du MPTF	297

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 Dates clés des programmes approuvés.....	18
Tableau 2 Résultats phares cumulatifs par pilier de la Lettre d'intention.....	19
Tableau 3 Informations financières sur les programmes approuvés.....	23
Tableau 4 Situation financière du FONAREDD, fin 2020.....	25
Tableau 5 Récapitulatif des réunions du comité technique du 2020.....	28
Tableau 6 Bilan du plan de suivi-évaluation des programmes du FONAREDD pour l'année 2020	36
Tableau 7 Modalités de contributions financières au FONAREDD.....	40
Tableau 8 Résumé sur l'atteinte des jalons selon les vérifications indépendantes	45
Tableau 9 Progrès vers l'atteinte des jalons finaux.....	45
Tableau 10 Résumé du progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux fin 2020	47
Tableau 11 Financement du pilier Agriculture (en millions USD).....	48
Tableau 12 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Agriculture	49
Tableau 13 Progrès d'installation des plantations en zone forestière (cumulatives, depuis le démarrage des PIREDD) ...	50
Tableau 14 Progrès d'installation des plantations en zone de savane : superficies de savanes sous-systèmes de culture durable ou à la dégradation atténuée (cumulatives, depuis le démarrage des PIREDD)	51
Tableau 15 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Agriculture	52
Tableau 16 Résumé des réalisations phares (cumulatives) liées au pilier Agriculture, par PIREDD	53
Tableau 17 Financement du pilier Energie (en millions USD).....	56
Tableau 18 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Energie	57
Tableau 19 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Energie	57
Tableau 20 Production et vente de foyers améliorés en 2020.....	59
Tableau 21 Résumé des réalisations phares (cumulatives) liées au pilier Energie, par PIREDD	60
Tableau 22 Financement du pilier Forêt (en millions USD)	61
Tableau 23 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Forêt	62
Tableau 24 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Forêt	63
Tableau 25 Résumé des réalisations phares (cumulatives) liées au pilier Forêt, par PIREDD	64
Tableau 26 Financement du pilier Mines et hydrocarbures (en millions USD)	65
Tableau 27 Financement du pilier Aménagement du Territoire (en millions USD)	67
Tableau 28 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier AT	68
Tableau 29 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier AT.....	69
Tableau 30 Résumé des réalisations phares (cumulatives) liées au pilier AT, par PIREDD	70
Tableau 31 Financement du pilier Foncier (en millions USD)	74
Tableau 32 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Foncier	75
Tableau 33 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Foncier	77
Tableau 34 Résumé des réalisations phares liées au pilier Foncier, par PIREDD	78
Tableau 35 Financement du pilier Démographie (en millions USD)	80
Tableau 36 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Démographie	80
Tableau 37 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Démographie	81
Tableau 38 Résumé des réalisations phares liées au pilier Démographie, par PIREDD	82
Tableau 39 Financement du pilier Gouvernance (en millions USD).....	83
Tableau 40 Evolution des indicateurs du Plan d'investissement REDD+ pour le pilier Gouvernance	84
Tableau 41 Progrès vers l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux de la LOI pour le pilier Gouvernance	85
Tableau 42 Résumé des réalisations phares liées au pilier Gouvernance, par PIREDD	86
Tableau 43 Vue d'ensemble de la performance des programmes opérationnels en 2020, par critères	89
Tableau 44 Classification générale des programmes du FONAREDD.....	90
Tableau 45 Données clés du programme SNSF.....	92
Tableau 46 Performance globale du programme SNSF.....	93
Tableau 47 Résultat du programme SNSF.....	93

Tableau 48 Intégration de l'aspect genre dans le programme SNSF	96
Tableau 49 Données clés du programme Energie durable	97
Tableau 50 Performance globale du Programme Energie Durable	98
Tableau 51 Résultats du programme Energie	99
Tableau 52 Intégration de l'aspect Genre dans le Programme Energie Durable.	101
Tableau 53 Données clés du programme RF	102
Tableau 54 Performance globale du programme d'appui à la réforme foncière	103
Tableau 55 Résultats du programme d'appui à la réforme foncière	104
Tableau 56 Intégration de l'aspect genre dans le programme d'appui à la réforme foncière	107
Tableau 57 Données clés du programme GDA	108
Tableau 58 Performance globale du programme GDA	109
Tableau 59 résultats du programme GDA	110
Tableau 60 Intégration de l'aspect genre dans le programme GDA	112
Tableau 61 Données clés du Programme d'appui aux PA	113
Tableau 62 Performance globale du Programme d'Appui aux Peuples Autochtones	114
Tableau 63 Résultats du programme d'appui aux peuples autochtones	115
Tableau 64 Intégration de l'aspect Genre dans le Programme d'Appui aux Peuples Autochtones.....	117
Tableau 65 Données clés du programme d'appui à la société civile	118
Tableau 66 - Performance globale du Programme d'Appui à la Société Civile.	119
Tableau 67 Résultats du programme d'appui à la société civile	120
Tableau 68 Intégration de l'aspect Genre dans le Programme d'Appui à la Société Civile.....	123
Tableau 69 Données clés de PROMIS	124
Tableau 70 Performance globale de PROMIS	125
Tableau 71 Résultats du programme PROMIS	126
Tableau 72 Etat d'utilisation du budget disponible par an de PROMIS	128
Tableau 73 Taux de consommation budgétaire les partenaires de mise en œuvre de PROMIS	128
Tableau 74 Intégration de l'aspect genre dans le programme PROMIS	130
Tableau 75 Données clés du PARAT	131
Tableau 76 Performance globale du PARAT	132
Tableau 77 Résultats du PARAT	132
Tableau 78 Intégration de l'aspect genre dans le PARAT	136
Tableau 79 Données clés du programme d'appui au secrétariat exécutif	137
Tableau 80 Performance globale du programme d'appui au Secrétariat Exécutif	138
Tableau 81 Résultats du programme d'appui au secrétariat exécutif	139
Tableau 82 Etat d'utilisation du budget disponible du Programme d'appui au Secrétariat exécutif	143
Tableau 83 Intégration de l'aspect genre dans le programme d'appui au Secrétariat Exécutif	144
Tableau 84 Données clés du PIREDD Sud-Ubangi	145
Tableau 85 Performance globale du PIREDD Sud-Ubangi	146
Tableau 86 Résultats du PIREDD Sud-Ubangi	147
Tableau 87 Affectation du budget du PIREDD Sud Ubangi vers les différents piliers	149
Tableau 88 Intégration de l'aspect genre dans le PIREDD Sud-Ubangi	150
Tableau 89 Donnés clés du PIREDD Mongala	151
Tableau 90 Résultats du PIREDD Mongala	153
Tableau 91 - Affectation du budget du PIREDD Mongala vers les différents piliers	155
Tableau 92 Intégration de l'aspect genre dans PIREDD Mongala	157
Tableau 93 Données clés du PIREDD Oriental	159
Tableau 94 Performance globale du PIREDD Oriental	161
Tableau 95 Résultats du PIREDD Oriental	161
Tableau 96 Affectation du budget du PIREDD Oriental vers les différents piliers	165
Tableau 97 Intégration de l'aspect Genre dans le PIREDD Oriental	166
Tableau 98 Données clés du programme PIREDD Equateur	168
Tableau 99 Performance globale du PIREDD Equateur	170
Tableau 100 Résultats du PIREDD Equateur	171
Tableau 101 Affectation du budget du PIREDD Equateur vers les différents piliers	172
Tableau 102 Intégration de l'aspect Genre dans le PIREDD Equateur.	174

Tableau 103 Données clé du PIREDD Kwilu	174
Tableau 104 Performance globale du PIREDD Kwilu	175
Tableau 105 Résultats du PIREDD Kwilu	176
Tableau 106 Intégration de l'aspect Genre dans le PIREDD Kwilu	178
Tableau 107 Données clés du PIREDD Mai-Ndombe	179
Tableau 108 Performance globale du PIREDD Mai-Ndombe	180
Tableau 109 Résultats du PIREDD Mai-Ndombe	182
Tableau 110 Intégration de l'aspect genre dans le PIREDD Mai-Ndombe	185
Tableau 111 Critères d'évaluation de l'intégration de l'aspect genre	187
Tableau 112 Notation genre à base de l'évaluation genre, ainsi que la correspondance au critère de performance genre développé par le FONAREDD	190
Tableau 113 Application des outils de sauvegardes clés des programmes du FONAREDD	198
Tableau 114 Matrice de risques, FONAREDD	204
Tableau 115 Etat d'avancement des indicateurs harmonisés du pilier Agriculture	221
Tableau 116 Etat d'avancement des indicateurs harmonisés du pilier Energie	224
Tableau 117 Etat d'avancement des indicateurs harmonisés du pilier Forêt	228
Tableau 118 Etat d'avancement des indicateurs harmonisés du pilier Normes	233
Tableau 119 Etat d'avancement des indicateurs harmonisés du pilier Aménagement du territoire	239
Tableau 121 Etat d'avancement des indicateurs harmonisés du pilier Démographie	242
Tableau 122 Etat d'avancement des indicateurs harmonisés du pilier Gouvernance	245
Tableau 123 Composition du Comité de pilotage du FONAREDD	249
Tableau 124 Composition du Comité technique du FONAREDD	250
Tableau 125 Composition du Secrétariat exécutif du FONAREDD	251
Figure 1 Nombre de programmes approuvés, opérationnels et au stade de démarrage fin 2020	16
Figure 2 Allocation des ressources approuvées, par agence d'exécution	26
Figure 3 Allocation des ressources des programmes approuvés (à l'exception du PIREDD Maniema), par pilier, en millions USD	27
Figure 4 Réalisations clés en termes de suivi et évaluation du portefeuille FONAREDD en 2020	33
Figure 5 Résumé des efforts de mobilisation de ressources du FONAREDD, selon les modalités de financement	42
Figure 6 Evolution des cotations de la performance globale des programmes entre 2019 et 2020	91
Figure 7 Etat d'utilisation du budget disponible par an du programme SNSF	95
Figure 8 Etat d'utilisation du budget disponible par an du Programme Energie Durable	100
Figure 9 Etat du budget disponible par an du programme d'appui à la réforme foncière	106
Figure 10 Etat d'utilisation du budget disponible par an du programme GDA	111
Figure 11 Etat d'utilisation du budget disponible par an du programme d'appui à la Société Civile	121
Figure 12 Etat d'utilisation du budget disponible par an du PIREDD Sud Ubangi	149
Figure 13 Etat d'utilisation du budget disponible par an PIREDD Mongala	155
Figure 14 Etat d'utilisation du budget disponible par an annuel du PIREDD Oriental	165
Figure 15 Etat d'utilisation du budget disponible par an PIREDD Equateur	172
Figure 16 Etat d'utilisation du budget disponible par an du PIREDD Kwilu	177
Figure 17 Etat d'utilisation du budget disponible par an du PIREDD Mai Ndombe	184
Figure 18 Sommaire de l'évaluation de l'intégration de la dimension genre dans le portefeuille du FONAREDD	191
Figure 19 Comparaison de la notation genre entre 2019 et 2020	192
Figure 20 Taux de participation des femmes dans les CT du FONAREDD	195
Figure 21 Sites web appuyés ou maintenu grâce au soutien du FONAREDD (avec hyperliens)	202

Acronymes

AE	Agence d'exécution	REDD+		PIREDD	Planification familiale
AFD	Agence Française de Développement	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	Produis forestiers non ligneux	
ALE	Association Locale d'Exécution	FVC		Programme de Gestion Durable des Forêts	
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt	FNUAP		Plan de gestion environnementale et sociale	
AND		GDA		Plan de gestion forestière	
APC		GPL		Programme Intégré REDD+	
BAE		GTCRR		PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
BM	Autorité nationale désignée	ha		PLE	Partenaire Local d'Exécution
Années de protection de couple		IPA		PO	Province Orientale
Bilateral Associate Expert		IPDR		PLAT	
Banque Mondiale		JICA		PPAT	
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale	JPO		PRODOC	Plan local d'aménagement du territoire
CARG		LOI		Plan provincial d'aménagement du territoire	
CCNUCC	Comité agricole et rural de gestion	MEDD	Fond vert pour le climat	Document de Programme	
Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique		Fonds des Nations Unies pour la population		PROMIS-PF	Programme de Mise à l'Echelle de la Planification Familiale
CFCL		Gestion durable de l'agriculture		PSAT	
CLD		Gaz de pétrole liquéfié		PSG	
CONAREF		Groupe de Travail Climat REDD Rénové		PTAT	
COPIL	Concession forestière de communauté locale	Hectare		RDC	Plan simple d'aménagement du territoire
Comité local de développement		Inspection provinciale de l'agriculture		Plan simple de gestion	
Commission nationale de la réforme foncière		Inspection Provincial de Développement Rural		Plan territorial d'aménagement du territoire	
Comité de Pilotage		Japan International Cooperation Agency		République Démocratique du Congo	
CPEDD		Junior Professional Officer		REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Forestière
CR		Letter of Intent, Lettre d'Intention		REPALEF	
CT		Ministère de l'Environnement et Développement Durable		RFC	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC
CTMP		MPTF		SE	Système National de Surveillance des Forêts
DEA		NERF	Multi-Partner Trust Fund Office	SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
DFID		Niveau d'Emission de Référence des Forêts		SPAT	
DGM	Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable	NRF	Niveau de Référence des Forêts	SSTS	
Comité de Pilotage restreint		NIP	Note d'Idee de Programme	TDR	Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire
Comité Technique		NSFM		Système de surveillance des terres par satellite	
Comité Technique Multisectoriel Permanent de Planification Familiale		ONG	Système national de suivi des forêts (National System for Forest Monitoring)	Termes de référence	
Dispositif d'encadrement agricole		Organisation Non Gouvernementale		UNOPS	
Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers		ONU	Organisation des Nations Unies	USD	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets
Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales		PA	Peuples Autochtones	Dollars américains	
DIAF		PACDF	Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes des Forêts	WWF	World Wildlife Fund
DPFN		PARF	Programme d'appui à la réforme foncière	WRI	World Resource Institute
EIES		PARAT	Programme d'appui à l'aménagement du territoire		
EMD		PDD			
ETD		PSFD	Plan de développement durable		
FCDO	Department for International Development	Programme d'appui à la mise en valeur durable des Savanes et des Forêts Dégradées			
Document de politique foncière nationale		PF			
Etude d'Impact Environnemental et Social		PFNL			
Evènements Majeurs de Déforestation		PGDF			
Entité territoriale décentralisée		PGES			
Foreign, Commonwealth & Development Office (du Royaume-Uni)		PGF			
FONAREDD	Fonds National				

01 Réalisations principales du Fonds National REDD+ fin 2020

1.1. Introduction

Les objectifs spécifiques du FONAREDD sont la mobilisation des ressources et l'affectation aux priorités du Plan d'investissement REDD+, la coordination et la cohérence intersectorielle ainsi que le suivi efficace des interventions, en vue de financer le Plan d'investissement REDD+ et ainsi contribuer à la réalisation de la Stratégie Nationale REDD+ de la RDC. Cette dernière a comme double-objectif de stabiliser le couvert forestier à 63,5% du territoire de la RDC tout en assurant la réduction du taux de pauvreté dans la population congolaise.

Pour accompagner la RDC dans l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale REDD+ et son plan d'investissement, la RDC a signé – en avril 2016 – une lettre d'intention (LOI) avec l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI). La LOI vise à s'attaquer, de manière holistique et intégrée, aux divers moteurs de déforestation et de dégradation des forêts actuels et à venir tout en faisant la promotion et en soutenant les sauvegardes de Cancun.

Pour y arriver, le Conseil d'administration de CAFI a, à travers sa décision du 22 avril 2016, approuvé une allocation d'au moins USD 200 000 000 sur la période 2016-2020 représentant la contribution de CAFI à la mise œuvre de la stratégie cadre na-

tionale REDD+ de la RDC et du plan d'investissement, comprenant USD 190 000 000 du Fonds CAFI et les financements parallèles qui pourraient s'ajouter, en conformité avec les critères définis à l'article VII alinéa 2 .



1.2 Réalisations programmatiques du Fonds fin 2020

FIGURE 1 NOMBRE DE PROGRAMMES APPROUVÉS, OPÉRATIONNELS ET AU STADE DE DÉMARRAGE FIN 2020



La LOI arrivant à termes fin 2020, l'équipe de programmation du Secrétariat Exécutif a appuyé le Comité Technique du Fond dans une logique de programmation visant à répondre à l'ensemble des objectifs de la Lettre durant l'année 2020. En faisant le cumul des programmes approuvés et financés depuis 2016 jusqu'à la clôture de l'année 2020, un total de 18 programmes ont été approuvés sur 19 prévus. Le Tableau 1 présente les dates clés de chaque programme, c'est-à-dire leur date d'approbation en COPIL du FONAREDD, date de transfert de fonds par le MPTF, date de démarrage effectif et date de clôture prévue. Ces données sont également présentées dans les fiches programme dans le Chapitre 3.

TABLEAU 1 DATES CLÉS DES PROGRAMMES APPROUVÉS

Programme	Approbation COPIL FONAREDD	Transfert de fonds par MPTF	Initiation effective de la mise en œuvre	Date de clôture prévue
Secrétariat Exécutif du FONAREDD (PNUD)	09/05/2016	07/04/2017		31/12/2022
Projet d'appui aux Peuples Autochtones (BM)	20/10/2016	05/04/2017	31/12/2016	30/07/2021
Appui à la Société Civile (PNUD)	20/10/2016	22/12/2016	22/12/2016	30/06/2022
SNSF (FAO)	20/10/2016	22/12/2016	01/01/2017	30/06/2021
Réforme Foncière (ONU-Habitat)	08/02/2017	25/04/2017	02/08/2017	31/01/2022
Aménagement du Territoire (PNUD)	08/02/2017	19/04/2017	01/06/2017	31/05/2020
GDA (FAO)	22/02/2018	29/04/2019	30/07/2019	28/02/2022
Energie (PNUD/UNDCF)	07/11/2018	20/12/2018	28/02/2019	31/12/2022
Démographie : PROMIS-PF (UNOPS/FNUAP)	22/05/2019	19/07/2019	10/2019	30/11/2022
Savanes (AFD)	05/07/2019	11/02/2020	Non démarré	31/12/2024
Programme de Gestion Durable des Forêts (AFD)	05/12/2019	N/A	N/A	21/07/2024
PIREDD Mai-Ndombe (BM)	20/10/2016	04/04/2017	18/05/2018	28/02/2022
PIREDD Oriental (PNUD)	08/02/2017	20/11/2017	04/05/2018	31/12/2022
PIREDD du Sud Ubangi (BM)	08/02/2017	06/04/2017	07/05/2018	30/06/2022
PIREDD Kwilu (JICA)	22/02/2018	20/12/2018	21/04/2019	31/12/2022
PIREDD Equateur (FAO)	22/02/2018	28/08/2019	27/08/2019	26/08/2023
PIREDD Mongala (ENABEL)	22/05/2019	08/08/2019	23/09/2019	31/12/2023
PIREDD Maniema (GIZ)	31/12/2020	23/04/2021	01/04/2021	31/03/2026

Parmi les 18 programmes approuvés par le Comité de Pilotage du FONAREDD, 15 programmes sont actuellement opérationnels, dont neuf programmes sectoriels et six programmes intégrés dans huit provinces de la RDC.

Ces différents programmes sont mis en place à travers les agences d'exécution du Système des Nations Unies, les Agences de Coopération Bilatérale et les banques multilatérales. Le FONAREDD étant actuellement capitalisé à hauteur de 98% par CAFI, cette modalité de mise en œuvre a été retenue par le bailleur en amont de sa contribution au Fonds.

Parmi les programmes sectoriels en cours de mise en œuvre, quatre programmes appuient

des réformes politiques, que le FONAREDD a réussi à engager dans un contexte post électoral où le pays était dans sa phase de reconstitution. Il s'agit des programmes d'appui à l'aménagement du territoire, à la réforme foncière, à l'énergie et à la gestion durable de l'agriculture.

Sur les 18 programmes approuvés, trois programmes n'ont pas effectivement démarré sur terrain.

Il s'agit des programmes Savanes (approuvé en juillet 2019), Gestion durable des forêts (PGDF, approuvé en décembre 2019) pour lesquels les conditions de mise en rigueur ne sont pas encore levées, bien que l'AFD et les Ministères Sectoriels aient lancé le processus de recrutement de l'assistance tech-

nique, et le programme intégré REDD+ de la province du Maniema (PIREDD Maniema, approuvé en décembre 2020) dont les financements n'ont été transférés qu'en 2021. Il est à noter que des difficultés particulières ont été rencontrées au niveau de la passation de marché pour le programme Savanes, qui a été approuvé par le Comité de pilotage du FONAREDD bien avant ces deux autres programmes.

Au niveau du portefeuille du FONAREDD, deux programmes sont en instructions (Normes et PIREDD Ko-Lomami). Les deux programmes sont inclus dans la note de cadrage approuvée par le COPIL 9 qui prévoit (i) l'augmentation de l'enveloppe pour Normes à USD 5 millions et (ii) le lancement de l'instruction du PIREDD Ko-Lomami. Toutefois,



le Conseil d'administration de CAFI a décliné la demande d'affectation de financement à ces programmes étant donné que le premier partenariat a pris fin en décembre 2020 et la lettre d'intention n'a pas prévu une période transitoire avant le second partenariat. Ainsi le COPIL du FONAREDD devra être saisi pour déterminer si le SE FONAREDD pourra continuer l'instruction des programmes en parallèle avec le processus de mobilisation des financements

qui pourrait permettre leur mise en œuvre.

Sur la base des observations formulées par rapport au rythme du programme au niveau du Secrétariat Exécutif du FONAREDD, l'équipe de programmation a actualisée la note sur la sur-programmation (voir Annexe 4). Cela permettra d'avoir en réserve les compléments de financement pour tous les programmes intégrés faiblement dotés et de consolider leurs acquis, augmenter les moyens

des projets sectoriels en cours et amplifier leurs actions ; obtenir un complément de financement pour tous projets alignés et réaliser les études et appuis transversaux.

Avec une programmation initiée en 2016, c'est à partir de 2018 que les avancées et résultats des programmes ont commencé à se matérialiser. Le cumul des résultats clés 2018, 2019 et 2020 montre que le FONAREDD a, à travers ses programmes, réalisé :



TABLEAU 2 RÉSULTATS PHARES CUMULATIFS PAR PILIER DE LA LETTRE D'INTENTION

Pilier



AGRICULTURE

Réalisations phases cumulatives

- *Diagnostic du secteur agricole réalisé*
- *Note d'orientation stratégique de la politique agricole élaborée*
- *Dispositifs d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrant agricole opérationnels dans tous les PIREDD*
- *Le Système de surveillance des terres par satellite (Terra Congo) rendu fonctionnel et maintenu.*
- *Nouveau portail web SNSF élaboré (pas encore disponible au public), intégrant Terra Congo, les superficies de changement du couvert forestier, et les NERF/NRF des provinces forestières.*
- *Mécanisme de suivi des Evènements Majeurs de Déforestation (EMD) fonctionnel*
- *994 ha de plantations dans les zones forestières et 2 645,15 ha de plantations en zones savaniques.*

Pilier



ÉNERGIE

Réalisations phases cumulatives

- *2 191 ha d'arbres à croissance rapide pour la production de bois-énergie installés et 2040 ha mis en défens dans les PIREDD.*
- *31 109 foyers améliorés vendus aux ménages.*
- *Etudes de référence entièrement conduites.*
- *Feuille de route pour l'élaboration de la politique nationale de l'énergie et la stratégie de cuisson propre élaborée et validée avec toutes les parties prenantes*
- *Fonds de défi opérationnalisés, avec 872 000\$ mobilisés □ cela permettra de produire et vendre 64 200 foyers améliorés à charbon de bois et briquettes, 3 000 kits de GPL, 3 500 foyers de cuisson à GPL et de créer 53 emplois à temps pleins et 401 emplois à temps partiels à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu.*
- *Un avant plan directeur et une feuille de route pour l'élaboration de la réglementation de la distribution du GPL en RDC élaborés et soumis au Ministère des Hydrocarbures.*
- *Etudes de faisabilité de MCH démarré pour trois sites.*
- *Stratégie de communication élaborée.*

Pilier



FORÊT

Réalisations phases cumulatives

- *Dépôt à la CNUCC du NERF (toutes les provinces traitées) en janvier 2018 (FAO/DIAF).*
- *Le document du BUR validé techniquement.*
- *Portail web du SNSF intégrant les informations sur la REDD+ résultant du SNSF mis à jour.*
- *Feuille de route de l'élaboration de la Politique forestière établie.*
- *Stratégie nationale sur la foresterie communautaire (CFCL) validée par le MEDD.*
- *61 concessions CFCL attribuées officiellement par le MEDD (1 223 778,36 ha).*
- *Revue légale des concessions forestières entamée.*

Pilier



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Réalisations phases cumulatives

- *Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et projet de Loi d'Aménagement du Territoire adoptés par le Gouvernement avec la participation de toutes les parties prenantes.*
- *Rapport sur les diagnostics sectoriels relatifs au Schéma national d'aménagement du territoire rédigés et soumis aux consultations des parties prenantes ; firme recrutée pour élaborer le SNAT.*
- *Activités sur la structuration du milieu dans trois PIREDD : 3 Schémas provinciaux d'aménagement du territoire (SPAT) élaborés et 8 Plans Territoriaux d'Aménagement du territoire (PTAT) validés en Province Orientale ; 344 Plans Simple de Gestion validés au Mai-Ndombe ; diagnostics et collecte de données menées au Sud-Ubangi.*
- *Versions provisoires des guides méthodologiques pour la réalisation des SPAT/PPAT/PLAT et de zonage des terroirs villageois rédigées et soumises à la consultation pour collecte des avis et observations*

Pilier



DÉMOGRAPHIE

Réalisations phases cumulatives

- *Draft final de la stratégie nationale de communication en planification familiale élaboré, en attente de validation par le Gouvernement.*
- *CTMP en place dans 15 provinces du pays, dont la province d'Equateur, où le CTMP a été installé en avril 2020 conjointement par PROMIS et le PIREDD.*
- *863 412 Années de protection de couple (APC) fournies par PROMIS, soit 13% de la cible pour la période 2019-2022.*
- *3 696 prestataires formés par PROMIS, soit des prestataires cliniques ainsi que des distributeurs à base communautaire.*

Pilier



FONCIER

Réalisations phases cumulatives

- *Deuxième draft de la politique nationale foncière finalisé. La loi foncière en cours d'élaboration.*
- *16 Comités agricoles et rurales de gestion (CARG) de territoire et 15 CARG de secteur opérationnels, et encore 4 CARG de territoire identifiés, dans les PIREDD.*
- *50% des terroirs villageois des 6 PIREDD cartographiés de façon participative □ 577 cartes de terroirs et 10 cartes d'utilisation des terres élaborées de manière participative*
- *Formation et équipement fournis dans 27 territoires.*
- *CONAREF fonctionnel, disponibilité d'un site web : <http://www.conaref-rdc.org/>*
- *Deuxième draft du Guide méthodologique pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des PIREDD élaboré*
- *Études de référence sur la tenure foncière réalisées dans trois provinces*
- *Registre foncier communautaire (RFC) mis en place et l'expérimentation en cours. Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du RFC. Un comité foncier local mis en place pour piloter la mise place du RFC (à Mambasa, Ituri).*

Pilier



GOUVERNANCE

Réalisations phases cumulatives

- *Sites web opérationnels : FONAREDD, Mécanisme de gestion de plaintes et recours du FONAREDD, GTCRR, REPALEF, CONAREF, MEDD et du Ministère de l'agriculture. Terra Congo finalisé, mais pas encore disponible au public.*
- *887 Comités locaux de développement (CLD) et 31 Comités agricoles et ruraux de gestion (CARG) opérationnels dans les huit provinces des PIREDD.*
- *15/16 coordinations provinciales GTCRR opérationnelles et membres dans les différentes plateformes de concertation des PIREDD*
- *Lancement de l'étude sur les flux financiers liés à la REDD en 2020.*
- *Représentants des peuples autochtones membres des comités de pilotage de cinq PIREDD. Représentants de la société civile dans tous les PIREDD.*
 - *Tous les programmes du FONAREDD sont soit sensitifs soit répondants au genre.*
 - *Guide de consultation des parties prenantes élaboré et adopté.*
 - *Etude spécifique sur les moteurs de la déforestation réalisée par le PIREDD Mongala et prévue par le PIREDD Oriental.*

Pilier



MINES ET
HYDROCARBURES

Réalisations phases cumulatives

- *Prise en compte des aspects de sauvegardes environnementales et sociales dans les cadres légaux du secteur minier et hydrocarbures.*

Il sied de signaler qu'au cours de l'année 2020, le Secrétariat CAFI a organisé la deuxième vérification indépendante du niveau d'atteinte des jalons de la LOI. Cet exercice a, comme la première fois, permis à toutes les parties prenantes d'établir le niveau de réalisation de ces jalons et leurs responsabilités. Il en est ressorti que sur l'ensemble de 43 jalons intermédiaires et finaux, 7 jalons ont été pleinement atteints, 31 jalons ont été partiellement atteints, 4 jalons

non réalisés et 1 jalon non applicable. Des recommandations ont été formulées pour que les actions planifiées en 2021 soient orientées vers l'accélération de l'atteinte des jalons partiellement réalisés. La lettre d'intention entre la RDC et CAFI arrivant à échéance au 31 décembre 2020, le SE FONAREDD a soulevé la question des Jalons, leur pertinence et leur maintien au-delà de cette date. Alors que le Conseil d'Administration de CAFI n'a pas apporté de réponse

à cette question, les consultations nationales sur les priorités post-2020 ont porté un regard critique sur les Jalons et retenu, reformulé ou déclassé les Jalons selon leur pertinence. Ainsi, les programmes continueront d'appuyer la réalisation des Jalons qu'ils sous-tendent selon un échéancier mis à jour alors que les Jalons non-financés seront considérés ou pas dans un futur accord avec CAFI.

1.3 Réalisations financières du Fonds fin 2020

Le Tableau 3 présente l'état actuel du portefeuille du FONAREDD pour les programmes approuvés et financés, y inclus leurs niveaux d'exécution budgétaire. Ces 18 programmes ont un budget total de 244 865 409,03 USD. Les données budgétaires de chaque programme sont également présentées dans les fiches programme dans le Chapitre 3.

Le Tableau 4 présente la situation financière actuelle du FONAREDD. Comme il est démontré, la majorité des financements mobilisés par le FONAREDD à ce jour proviennent de CAFI (USD 190 millions), dans le cadre de la Lettre d'intention signée entre la RDC et CAFI en 2016. S'ajoutant aux fonds de CAFI, deux pays ont apporté

leur contribution directe pour appuyer la Stratégie nationale cadre REDD+ et se sont directement alignés sur le Cadre de résultats harmonisés du FONAREDD. Il s'agit du Royaume de Suède, qui a apporté 4,1 millions d'USD pour le PIREDD Equateur en contribution directe au FONAREDD, et la Norvège, qui a apporté 25 millions au Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS), à travers CAFI. A ce jour, un total de \$174,6 millions a été transféré des bailleurs au FONAREDD.

Ensuite, trois structures ont apporté des co-financements aux programmes financés par le FONAREDD. C'est-à-dire que ces financements contribuent directement aux programmes développés et financés par le

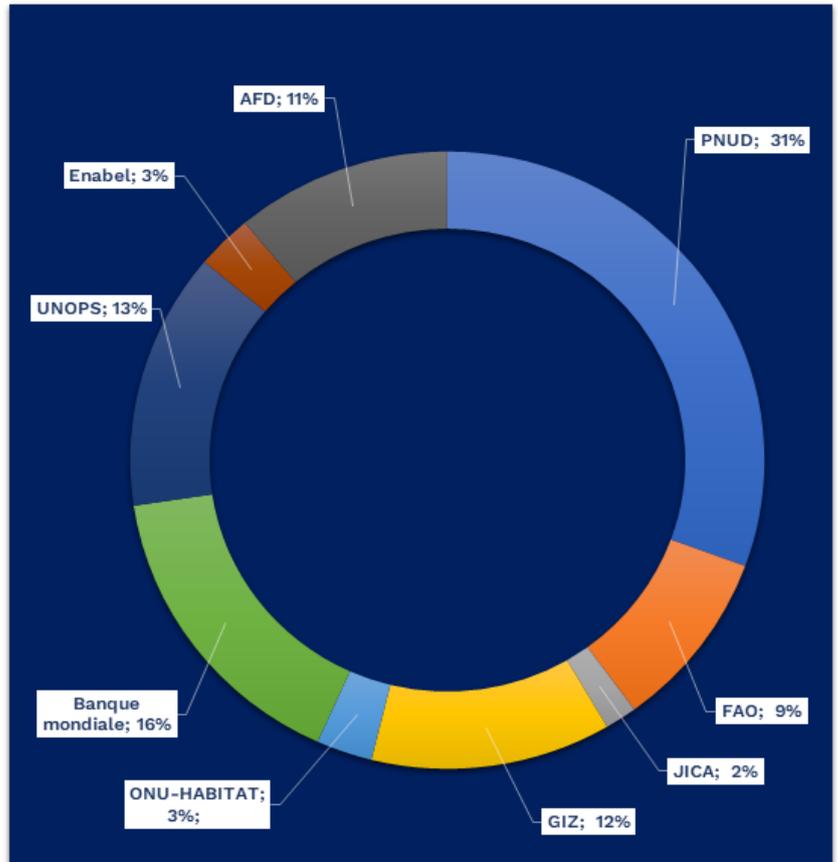
FONAREDD. Ces fonds ne sont, par conséquent, pas comptés parmi les ressources programmées par le FONAREDD, tels qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des cofinancements de la JICA (USD 3 349 387 pour le PIREDD Kwilu), la GIZ (EUR 18 millions pour le PIREDD Maniema) et l'AFD (EUR 5 millions pour le PGDF). En plus de ces cofinancements, deux postes au sein du Secrétariat exécutif du FONAREDD ont été financés par contributions directes. Il s'agit d'un poste de Bilateral Associate Expert financé par la Suède pour une période de deux ans, et un poste de Junior Professional Officer financé par la Norvège pour une période de deux ans également.

TABLEAU 3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES PROGRAMMES APPROUVÉS

Programmes/ Projets	Budget approuvé	1 ^{ère} tranche y compris avances sur 2 ^{ème} tranche (SNSF)	% décaissé du budget approuvé	Programmé 2020	Consummé 2020	Dépenses du fonds au 31 décembre 2020	Solde 1 ^{ère} tranche au 31 décembre 2020	Solde global	% consommation 1 ^{ère} tranche	% Consommation annuelle moyenne
	(a) en USD	(b) en USD		(c) en USD	(d) en USD	MPTF (e) en USD	f = (b) - (d)	(g) = (a) - (d)	h = (e) / (b) *100	i = (e) / Nbre d'année atteinte par le programme
Programmes sectoriels										
Secrétariat Exécutif (programmation)	5 445 605,00	1 133 505,00	21%	1 168 250,00	746 480,53	916 006,00	217 499,00	4 529 599,00	81%	50%
Secrétariat Exécutif (CD)	10 421 329,00	5 452 805,03	52%	2 467 071,80	1 153 658,87	3 858 852,00	1 593 953,03	6 562 477,00	71%	33%
Peuples autochtones	2 000 000,00	1 000 000,00	50%	-	-	5 703,43	994 296,57	1 994 296,57	1%	33%
Société civile	3 000 000,00	2 000 000,00	67%	829 779,00	635 742,85	1 761 350,00	238 650,00	1 238 650,00	88%	25%
SNSF	10 000 000,03	10 000 000,03	100%	2 081 786,00	2 130 000,37	9 497 683,00	502 317,03	502 317,03	95%	25%
Réforme foncière	6 999 490,00	5 000 000,00	71%	2 728 913,00	850 774,40	5 504 619,00	(504 619,00)	1 494 871,00	110%	33%
Aménagement du territoire	8 000 000,00	5 000 000,00	63%	2 600 000,00	1 479 232,12	3 657 616,00	1 342 384,00	4 342 384,00	73%	33%
Gestion durable Agriculture	3 000 000,00	1 479 913,00	49%	1 094 018,00	794 637,68	1 111 944,00	367 969,00	1 888 056,00	75%	100%
Energie durable	15 000 000,00	9 000 000,00	60%	3 534 277,00	1 807 603,53	2 353 773,00	6 646 227,00	12 646 227,00	26%	50%
PROMIS-PF	33 000 000,00	30 000 000,00	91%	14 593 958,00	7 957 306,91	13 764 743,00	16 235 257,00	19 235 257,00	46%	100%
Savanes	14 999 378,00	8 000 000,00	53%	-	-	-	8 000 000,00	14 999 378,00	0%	0%
Gestion durable des forêts	12 000 000,00	6 000 000,00	50%	-	-	-	6 000 000,00	12 000 000,00	0%	0%
Sous total/ sectoriels	123 865 802,03	84 066 223,06	68%	31 098 052,80	17 555 437,26	42 432 289,43	41 633 933,63	81 433 512,60	50%	

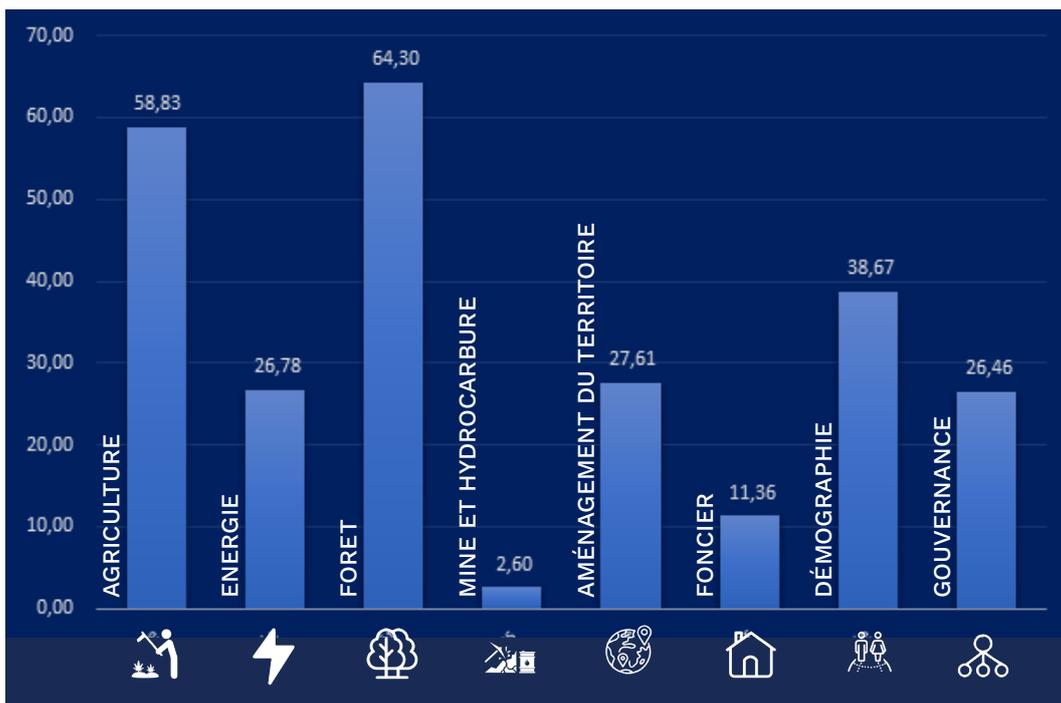
FIGURE 2 ALLOCATION DES RESSOURCES APPROUVÉES, PAR AGENCE D'EXÉCUTION

Le Figure 2 présente l'allocation des ressources approuvées par agence d'exécution. Le PNUD met en place 31% du portefeuille du FONAREDD, et la Banque mondiale 16%. La troisième plus grande agence en matière de ressources approuvées est la GIZ ; sur les USD 30 millions accordés au PIREDD Maniema, EUR 18 millions représente du cofinancement de la part de l'agence elle-même.



Le Figure 3 démontre la répartition des ressources programmes opérationnel, soit sans compter les ressources des programmes à mettre en place par l'AFD (PGDF et Savanes) et la GIZ (PIREDD Maniema). Nous voyons que Forêt, Agriculture et Démographie sont les piliers qui ont reçu le plus grand financement à ce jour.

FIGURE 3 ALLOCATION DES RESSOURCES DES PROGRAMMES APPROUVÉS (À L'EXCEPTION DU PIREDD MANIEMA), PAR PILIER, EN MILLIONS USD



Il y a plus d'informations sur les réalisations financières du FONAREDD en 2020 dans l'Annexe 6, soit dans le Rapport financier de MPTF.

1.4 Réalisations des structures de gouvernance du FONAREDD

La gouvernance du FONAREDD est assurée à travers trois organes, soit le Comité de pilotage, le Comité technique et le Secrétariat exécutif. La composition de ces trois organes est présentée dans l'Annexe 4.

Comité de Pilotage

Un seul COPIL a été réalisé en 2020 (le 12 août) au vu de toutes les difficultés rencontrées pour mobiliser les autorités avec la pandémie de Covid-19. Le COPIL a approuvé le rapport annuel 2019 du FONAREDD, lancé les négociations sur le nouveau partenariat RDC-CAFI 2021-2030, ainsi qu'autorisé le mécanisme d'approbation des documents de programmes et de leur allocation financière par email. A travers ce mécanisme, le COPIL a, par la suite, approuvé quatre enveloppes : i) la variante de 5 millions USD pour PIREDD Mongala, ii) le PIREDD Maniema à hauteur de 30 millions USD dont 10 Millions à décaisser et 20 Millions à intégrer dans une programmation future, iii) l'octroi d'une avance de 800.000 USD au programme d'appui à la Réforme foncière, et iv) l'octroi d'une avance de 400.000 USD au programme d'appui à la Société Civile.

Comité de Technique

Au cours de l'année 2020, le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a organisé neuf réunions du Comité technique



TABLEAU 5 RÉCAPITULATIF DES RÉUNIONS DU COMITÉ TECHNIQUE DU 2020

No CT	Date	Matières traitées	Documentation
27	15 janvier	<p>Session informative :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats de la mission de terrain du PIREDD Oriental et les recommandations du Secrétariat Exécutif du FONAREDD : en raison de la faible performance du PNUD, le CT a demandé à l'agence de développer un plan d'action pour accélérer la mise en place des activités, et au SE-FONAREDD d'assurer un suivi rapproché ▪ Cadre Stratégique 2021-2025 pour un nouveau partenariat RDC/CAFI ▪ Nouvelles dispositions pour l'organisation des CT (réunions et désignations) 	<p>Communiqué CT27 Résolution Addendum PIREDD Oriental Résolution PIREDD Maniema Résolution addendum PIREDD Mongala</p>
	06 février	<p>Session décisive :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ TdR Addendum PIREDD Oriental ▪ Proposition PIREDD Maniema par la GIZ : document de programme à traiter de nouveau par CT34 et CT35 ▪ Validation de la variante du PIREDD Mongala par ENABEL (addendum de 5 millions USD) ▪ Conclusions du Forum FONAREDD 	
28	20 février	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue des rapports annuels des programmes 2019, avec un focus particulier sur les programmes avec une faible performance ▪ Modalités proposées pour le décaissement de la deuxième tranche (une version ajustée à traiter par CT31) 	Communiqué CT28
29	23 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des lieux de la programmation en cours et des besoins financiers pour la deuxième tranche des programmes ▪ Note sur l'accès aux fonds de préparation des programmes ▪ Point sur le programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement du Territoire, où CAFI a relevé ses appréhensions ▪ Préparation des TDR pour la circonscription programmatique du PIREDD Ko-Lomami et d'une note d'explication de l'accord gré à gré avec l'agence porteuse, Enabel ▪ Lancement d'un AMI concernant la reprise du PIREDD Sud-Ubangi suivant le désistement de la Banque mondiale 	<p>Communiqué CT29 Résolution PIREDD Ko-Lomami Résolution reprise du PIREDD Sud-Ubangi Résolution fonds de préparation</p>

30	27 au 29 mai	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation du Rapport Annuel du Fonds 2019 ▪ Portefeuille et situation des programmes classés faibles fin 2019 : PIREDD Oriental, PIREDD Sud-Ubangi, Energie durable, Gestion durable de l'agriculture, PIREDD Kwilu, Peuples autochtones, Le SE-FONAREDD mandaté à faire le suivi de ces programmes. ▪ Programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement des Territoires et son processus d'avancement, avec présentation par l'agence, PNUD ; ▪ Programme régional de la FAO pour financement de CAFI sur l'analyse des moteurs de déforestation et de dégradation dans le Bassin du Congo ; ▪ Termes de Référence et note de justification du gré à gré pour le PIREDD Ko-Lomami : le principe de financer ce PIREDD et du gré à gré ont été validés, sous conditions 	<p>Communiqué CT30</p> <p>Résolution PIREDD Oriental</p> <p>Résolution PIREDD Sud-Ubangi</p> <p>Résolution PIRDD Kwilu</p> <p>Résolution GDA</p> <p>Résolution Energie durable</p> <p>Résolution Rapport annuel 2019 du FONAREDD</p> <p>Résolution Peuples autochtones</p> <p>Résolution PIREDD Ko-Lomami</p> <p>Résolution Réforme foncière</p>
31	03 juillet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des lieux de la programmation 2020 ▪ Décaissement des deuxièmes tranches des programme : il a été convenu de poursuivre les échanges sur les programmes supplémentaires et leur prise en compte dans les décaissements futurs ▪ La session sur l'AMI 19 (ouvert) a été reportée faite de temps. 	<p><u>Communiqué CT31</u></p>
32	20 août	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen des soumissions pour l'AMI de reprise du PIREDD SU : Enabel a été retenu comme agence d'exécution ▪ Revue des TDRs Normes pour Mines et Hydrocarbures ▪ Deuxième tranche du PIREDD Mai-Ndombe (16 MUSD) et extension à l'ex-district des Plateaux 	<p>Communiqué CT32</p> <p>Résolution Reprise du PIREDD Sud-Ubangi</p> <p>Résolution Deuxième tranche du PIREDD Mai-Ndombe</p>
33	29 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen de décaissement de la deuxième tranche du programme d'appui à la Réforme foncière (2 MUSD) : avance au PARF de 800.000\$ validé sur besoins immédiats du PTBA ; le reste dépendrait du résultat de l'évaluation indépendante du programme. 	<p>Communiqué CT33</p> <p>Résolution Réforme foncière</p>
34	29-30 octobre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision pour l'agriculture en RDC et feuille de route pour la politique agricole ▪ Présentation de la mission de suivi du PIREDD Mai-Ndombe et de ses conclusions ▪ Mission Programme d'Appui aux Peuples autochtones, Sud-Kivu ▪ Revue du document de programme du PIREDD Maniema ▪ Revue des TDR de l'évaluation indépendante du FONAREDD 	<p>Communiqué du CT34</p> <p>Résolution PIREDD Maniema</p>
35	30 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation du document de programme du PIREDD Maniema ▪ Revue du document de programme d'Enabel pour la reprise du PIREDD Sud Ubangi : non validé par le CT en raison des discussions sur le budget du programme ▪ Constats de la mission du PIREDD Oriental 	<p>Communiqué CT35</p> <p>Résolution Reprise du PIREDD Sud-Ubangi</p> <p>Résolution PIREDD Maniema</p>

Secrétariat Exécutif

Les réalisations saillantes du Secrétariat Exécutif (SE) du FONAREDD en 2020 sont présentées ci-dessous et catégorisées par sujet. Cette liste peut être considérée conjointement avec la fiche concernant le programme du Secrétariat Exécutif dans le Chapitre 3. Le rapport annuel du Secrétariat Exécutif est disponible sur le site web du MPTF.



Programmation, suivi et évaluation

- La tenue de quatre réunions de suivi des jalons avec les points focaux des ministères sectoriels.
- La préparation de la proposition d'approche pour les évaluations de programmes et le déclenchement des deuxièmes tranches ainsi que les TDR relatifs à l'évaluation à mi-parcours de plusieurs programmes ainsi que du Fonds ;
- A la levée du confinement, la réalisation de dix missions sur le terrain, de suivi et/ou d'appui aux COPIL des programmes ;
- Afin d'appuyer la programmation et la consommation des financements, des projections sur les besoins en 2e tranches ont été effectuées et le SE a finalisé le processus de contractualisation avec l'AFD pour le programme phare de gestion durable des forêts (PGDF), et appui à la finalisation des documents de programme du PIREDD Maniema et de la reprise du Sud-Ubangi suite au désistement de la Banque mondiale, l'agence d'exécution initiale, à la fin de la première tranche.

Préparation du nouveau partenariat RDC-CAFI

- L'organisation du premier Forum du FONAREDD et sa restitution, apportant les premières recommandations relatives à l'avenir du Fonds et au nouveau partenariat RDC-CAFI post 2020 ;
- La réalisation de deux enquêtes en ligne auprès des parties prenantes nationales, dont une ciblant les jeunes, concernant le nouveau partenariat ;
- La tenue d'un atelier de trois jours de consultations nationales sur la programmation post 2020 avec un focus sur le partenariat RDC-CAFI pour la période 2021-2030, près de 200 participants ayant participé qui représentent les secteurs concernés par la Stratégie nationale REDD ;
- La mise en place d'un groupe de négociateurs nationaux, incluant des représentants de toutes les parties prenantes tant politiques que techniques, ainsi que des personnes ressources et experts nationaux des organisations de la société civile et du secteur privé.

Pilier Forêt

- En appui à la mise en œuvre de la feuille de route sur la gouvernance forestière agréée entre le Ministère de l'Environnement et Développement Durable et CAFI, le SE FONAREDD a facilité les consultations et la finalisation des termes de référence pour l'audit légal des concessions forestières, dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route MEDD-CAFI du mois de décembre 2019, et transmis à l'Union Européenne pour recrutement de la firme ;

- Conjointement avec la JICA, le SE FONAREDD a appuyé la tenue de la réunion de lancement des travaux de la politique forestière en mars 2020 juste avant le confinement ;
- Appui à la Direction Générale des Forêts ont été finalisés pour l'organisation et la tenue la première réunion du Conseil Consultatif National des Forêts en attendant l'opérationnalisation du PDGF.
- La tenue de deux réunions tripartites sur les obligations légales en matière de la protection de l'environnement avec l'Agence Congolaise d'Environnement et les Agences d'Exécution des programmes.

Coordination, collaboration et gestion de crises

Mobilisation des ressources et des partenaires

- En termes de mobilisation des ressources, bien que le SE ait été inscrit dans la loi de finances 2020, ceci ne s'est pas matérialisé en raison de la priorisation de la lutte contre COVID 19 ; toutefois, sur base de la stratégie de mobilisation des ressources développée en 2019, le SE a continué les efforts avec notamment les bilatéraux actifs en RDC. Pour la plupart, ces partenaires démarraient les consultations pour le prochain cycle en 2020 et le secteur privé qui présente de plus en plus d'intérêt pour la RDC.
- En termes de mobilisation politique et plaidoyer, le SE FONAREDD a contribué au positionnement de la RDC sur la scène internationale à travers des contributions à l'élaboration des discours et présentations du pays. Le SE FONAREDD a pris le lead technique pour la négociation de la Charte de l'Alliance pour les Forêts Tropicales portée par la France, et soutenu l'équipe de préparation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans la formulation des actions et engagements sur les solutions basées sur la nature. Cet effort est toujours en cours.
- De plus, le SE a engagé l'Initiative Inspecteurs des Taxes sans Frontières, préparé une note pour le Ministère des Finances ainsi qu'effectué une présentation. Ce dossier est encore sous examen.
- A la mise en place de l'Agence Congolaise pour la Transition Ecologique et le Développement Durable (ACTEDD) ainsi que l'Agence Nationale pour l'Electrification Rurale et Peri-Urbaine (ANSER), le FONAREDD a activement engagé les deux agences dans l'agenda climat – forêt – affectation des terres – énergie. Les échanges sont en continu pour l'harmonisation des agendas et l'appui à apporter par le FONAREDD à ces deux agences en termes de transmissions de leçons apprises, appui au montage du Fonds Mwindi et priorisation des zones à forte déforestation pour réduire la pression sur la forêt par la création d'emplois.
- Partant de la plateforme du programme Energie, le SE FONAREDD a activement engagé le secteur privé dans les domaines des combustibles alternatifs et des énergies renouvelables et continué la tenue des « Vendredis de l'Energie », plateforme d'échanges et de réflexion sur le défi énergétique.
- Le lancement du Cadre d'Echanges et de Collaboration entre les programmes financés par le FONAREDD pour faciliter la concertation entre les PIREDD et les programmes sectoriels ;
- A l'émergence d'une crise concernant la politique d'Aménagement du Territoire entre une partie de la société civile, CAFI et le Ministère de l'AT, le SE FONAREDD a entrepris des actions de médiation, de facilitation et d'échanges afin de rapprocher les points de vue et de trouver des solutions à la situation de blocage. Avec les contraintes posées en termes de missions et de réunions les échanges ont principalement eu lieu par téléconférence, ne facilitant pas forcément une compréhension commune. Ceci s'est conclu par une invitation par le Ministre de l'AT à CAFI pour un échange politique avec lui, invitation qui n'a pas été suivie et qui est devenue obsolète à la démission du gouvernement fin 2020 ;
- Palliant au manque de moyens et de ressources affectées à la coordination et aux échanges entre les programmes, le SE FONAREDD a pro-activement suppléé à ce manque à travers ses ressources humaines et financières, permettant ainsi (i) l'harmonisation des outils de planification du territoire par l'adoption d'une carte d'affectation des terres et du Plan Simple d'Aménagement du Territoire (PSAT) en lieu et place des différents outils ultérieurs ; (ii) la mise en place des différents cadres de concertation en attendant le démarrage des programmes ;
- La mobilisation des agences et des programmes pour l'identification des nouveaux risques et contraintes faisant suite à l'établissement de l'Etat d'Urgence et le confinement en réponse à la Covid-19.
- Finalement, il est à noter que le SE FONAREDD a également facilité (i) l'intégration de la CO-RAP, entité spécialisée de la société civile sur le suivi des réformes publiques, au sein du GTCRR renforçant ainsi celui-ci ; (ii) la résolution de cas de conflits entre le GTCRR et ENABEL dans la province de la Mongala et (iii) continué l'appui au GTCRR en coordination avec EFI concernant les processus de concertations provinciales.
- Les réalisations du SE en matière de la communication sont renseignées dans la Section 4.3 dédiée à la communication.

1.5. Réalisation du plan de suivi & évaluation du FONAREDD 2020

FIGURE 4 RÉALISATIONS CLÉS EN TERMES DE SUIVI ET ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE FONAREDD EN 2020



Le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a mis en place un système de suivi et évaluation pour apprécier la performance du Fonds et de son portefeuille. Le draft du manuel S&E du FONAREDD établit l'ensemble des niveaux de suivi et évaluation du fonds. Une version synthétisée de ces niveaux est présentée ci-dessous, comme dans le rapport annuel 2019 :

- (i) le *Système National de Surveillance des Forêts (SNSF)*
- (ii) le *Comité Technique du FONAREDD ;*
- (iii) le *suivi conjoint de l'atteinte des jalons avec les points focaux des ministères sectoriels ;*
- (iv) le *suivi direct avec les instances provinciales ;*
- (v) les *Comités de pilotage des projets/programmes ;*
- (vi) la *Vérification Indépendante des jalons ;*
- (vii) les *évaluations indépendantes en vue de déclencher la deuxième tranche de financement ;*
- (viii) les *évaluations à mi-parcours et finales des programmes/projets.*

Par rapport au premier niveau de suivi et évaluation du Fonds, qu'est le Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), cet outil institutionnel et d'orientation des décisions des dirigeants a pourvu les informations ci-après :

► **les couches des Evénements Majeurs de Déforestation (EMD) 2017 et 2018 prêtes à publier sur le portail web SNSF (<http://www.rdc-snsf.org/portal/>)**

► **les estimations provinciales des 26 provinces sur le niveau de la déforestation disponibles au public au travers du rapport annuel du SNSF.**

Ces informations permettent, d'une part, aux responsables des provinces et des agences d'exécution de mesurer la contribution des programmes à la réduction de ces niveaux de déforestation, d'autre part, au FONAREDD de pouvoir mobiliser les ressources nécessaires pour atténuer le niveau de la déforestation dans l'ensemble du pays tel que prévu dans le plan d'investissement REDD+.

Au deuxième niveau de suivi, celui du comité technique, des réunions ont été organisées pour analyser les programmes qui avaient des performances faibles sur le plan programmatique et financier. Il s'agit des programmes : Appui aux Peuples Autochtones, Gestion durable de l'agriculture, Energie, Programmes intégrés (Kwilu, Sud Ubangi et Oriental).

A l'issue de ces analyses, des recommandations ont été formulées aux agences d'exécution qui ont contribué à l'amélioration dans l'atteinte des résultats des différents programmes.

Le troisième niveau du suivi, réalisé conjointement avec les points focaux des différents ministères sectoriels, a permis de suivre l'atteinte des jalons intermédiaires et finaux à travers leurs ministères et programmes. Les nouveaux points focaux des ministères sectoriels, représentés par des conseillers des cabinets, les Secrétaires Généraux et les chefs des divisions, ont

œuvré pour faire avancer les engagements pris par le gouvernement de la République Démocratique du Congo à travers la lettre d'intention. Deux experts du ministère des Finances ont appuyé l'équipe du Suivi et évaluation du Secrétariat Exécutif du FONAREDD dans l'organisation des réunions d'échanges et de travail. Au total 4 sessions ont été organisées pour suivre conjointement l'atteinte des jalons. Deux séances ont connu la participation des chefs des programmes afin qu'ils expliquent les progrès atteints en termes des jalons aux points focaux des ministères sectoriels.

Certains points focaux ont participé aux missions de suivi et évaluation durant l'année 2020 avec l'équipe du suivi & évaluation. Les différentes missions ont été organisées en vue d'assurer le suivi sur terrain des programmes ci-après : PIREDD Mai-Ndombe, PIREDD Oriental, PIREDD Kwilu, PIREDD Equateur, PIREDD Mongala, PIREDD Sud-Ubangi et PROMIS. Ces missions ont permis aux points focaux de se rendre compte de la mise en œuvre des programmes et de connecter les parties prenantes à travers le niveau local et national, notamment les ministères et les services techniques provinciaux dont ils sont responsables, tels le Secrétaire général de l'agriculture et les inspections provinciales d'agriculture.

Concernant le suivi direct avec les instances provinciales (avec les gouverneurs des provinces), aucune activité n'a été menée à cause de la situation sanitaire au pays.

Le suivi au niveau des comités de pilotage des programmes, a connu la participation des experts de l'équipe de suivi du Secrétariat Exécutif du FONAREDD. Tandis que le nombre de COPIL de programmes prévu était de 21, 28 réunions de COPIL de programmes se sont tenues lors de l'année 2020, pendant lesquelles les experts du Secrétariat Exécutif du FONAREDD ont participé et apporté des orientations du SE FONAREDD dans le but d'améliorer la mise en

œuvre des programmes.

Au cours de l'année 2020, une deuxième vérification indépendante des jalons a été organisée pour compléter celle réalisée en 2019. L'objectif poursuivi par cette vérification indépendante était de vérifier l'atteinte de 14 jalons intermédiaires en se basant sur l'atteinte des jalons 2018 et le cas échéant, identifier les raisons de la non-atteinte ainsi que les mesures mises en œuvre pour y pallier. Le rapport sur la deuxième vérification indépendante des jalons 2018 et 2020 est en ligne sur le site internet du FONAREDD (www.fonaredd-rdc.org).

Le septième niveau fixe les évaluations indépendantes des programmes pour déclencher la deuxième tranche de financement. Le processus a été lancé pour le recrutement des consultants internationaux et nationaux en vue d'évaluer les programmes suivants : Aménagement du Territoire, Mai Ndombé et Plateau pour déterminer si un supplément y sera affecté, société civile et réforme foncière. Pour ne pas bloquer le fonctionnement des programmes, les membres du Comité Technique du SE FONAREDD ont suggéré au Comité de Pilotage du fonds, des avances de fonds de deuxième tranche pour les programmes qui ont amélioré leurs performances, il s'agit de : Réforme foncière et Appui à la Société civile.

Par rapport au dernier niveau du suivi et évaluation du Fonds, seul le programme SNSF a réalisé une évaluation mi-parcours de son portefeuille, ceci compte tenu du temps de mise en œuvre.

Le Figure 4 résumé les réalisations clés en termes de suivi et évaluation du portefeuille du FONAREDD en 2020, tandis que le Tableau 6 donne le bilan du plan de suivi & évaluation des programmes du FONAREDD pour l'année 2020.

TABLEAU 6 BILAN DU PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION DES PROGRAMMES DU FONAREDD POUR L'ANNÉE 2020

Activités	Nbre prévu	Nbre réalisé	Taux de réalisation	Commentaires
Mission de suivi	14	10	72 %	La situation sanitaire causée par la pandémie du COVID-19 n'a pas permis le déploiement des experts du S&E sur terrain comme prévu. Dix missions de suivi ont été réalisées dont certaines avec la participation de différents points focaux des ministères sectoriels. Dans les provinces où il y a trois ou quatre programmes opérationnels, les experts du SE FONAREDD ont pris soin de suivre ces différents programmes. Il s'agit des provinces Kwilu, Mongala, Equateur, Bas-Uélé, Tshopo, Mai-Ndombe, Sud-Ubangi, Haut-Katanga, Sud-Kivu. De plus, le SE FONAREDD a conduit des missions de suivi des programmes sectoriels d'appui aux peuples autochtones, la société civile, et la planification familiale.
Participation aux COPIL des programmes	21	28	133 %	28 COPIL de programmes ont été organisés par les agences d'exécution. PIREDD Oriental (1), PIREDD Mongala (1), PIREDD Kwilu (2), PIREDD Mai-Ndombe (2), PIREDD Equateur (2), PIREDD Sud-Ubangi (1), SNSF et GDA (3 pour chacun), Réforme foncière (4), Société civile (2), Aménagement du Territoire (1), PROMIS (2), Energie durable (2), Peuples autochtones (1), Secrétariat exécutif (1).
Transmission des rapports annuels et semestriels et leurs analyses	34	30	88%	Deux programmes financés n'ont pas démarré (Savanes et PGDF).
				Toutes les agences d'exécution de 15 programmes opérationnels ont partagé leur PTBA 2020. Au total 15 PTBA reçus. Les livrables reçus cette année 2020 sont : <ol style="list-style-type: none"> PIREDD SUD UBANGI : Diagnostic de la zone d'intervention du PIREDD. PIREDD Mai Ndombe : Rapport sur l'étude d'établissement de la situation de référence de l'indicateur : Revenus Monétaires et non monétaires des ménages de la zone d'intervention ; PIREDD MONGALA : Rapport de l'étude sur la dynamique des feux et des zones chaudes de déforestation pour le PIREDD ; PIREDD Kwilu : Rapport sur l'évaluation préliminaire des impacts et risques environnementaux et sociaux avec Plan de gestion impacts environnementaux et sociaux ; PIREDD Equateur : Rapport de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du PIREDD, le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours, rapport des COPIL 1,2 et 3, guide sur le CLIP, les PDL, rapport d'activité, etc. PIREDD Oriental : stratégie de communication, rapport des études de références, les PAT des ubundu, Isangi et Bafwasende, les cartes des PTAT d'Aketi, Buta et Bas Uélé, note méthodologique sur l'agriculture vivrière, arrêté provincial du dispositif d'encadrement agricole de la Tshopo, arrêté provincial de création des plates formes multi sectoriels et multi acteurs au Bas Uélé, arrêté de création et fonctionnement du cadre de concertation multi acteurs et multi fonctionnel d'orientation et de suivi du développement durable dans la province de la Tshopo et de l'Ituri.

Collecte des données selon PTBA (études initiales, diagnostics etc.)				<p>7. Réforme foncière : Jalon 2 (Draft 2 Politique foncière, Propriété coutumière, Note sur la domanialité, Note sur la décentralisation, Note sur la certification des biens immobiliers, Note sur la conversion des titres, Note sur la connexion entre la réforme foncière et l'aménagement du territoire, note sur l'évaluation environnementale et sociale stratégique de la politique foncière) et Jalon 3 (Draft 2 GM, Documentation sur la tenure foncière pour l'élaboration de la stratégie foncière provinciale, Documentation de l'étude comparative pour les Etats membres de la CIRGR, Charte foncière, Edit provinciale, Guide méthodologique pour le fonctionnement et renforcement des comités fonciers locaux</p> <p>8. Réforme de l'aménagement du territoire : Légendes des cartes pour l'élaboration des plans simple d'aménagement du territoire, Draft 0 du Guide Méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois ; Draft de la Loi d'Aménagement du territoire</p> <p>9. Programme Energie : Rapports des études de références (enquêtes ménages et usagers productifs) pour les villes de Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu ; note méthodologique de l'étude de modélisation de l'impact du déploiement du gaz de pétrole liquéfié (GPL) à Kinshasa ; Pré-Master Plan (avant plan directeur) du GPL; Draft Plan de la Réglementation de la distribution de GPL ; TDR du consultant et draft de la stratégie de communication ; Soumissions reçues, analyses techniques et rapport du Comité d'investissement du fonds de défi.</p> <p>10. Programme d'appui aux peuples autochtones : Module sur l'alphabétisation</p> <p>11. PROMIS : 863 412 années de protection de couple (APC) produites dans l'ensemble des 11 provinces ciblées par le programme.</p>
Echanges et capitalisation	3	5	167 %	<p>L'équipe Programmation et suivi-évaluation a renforcé l'aspect des échanges d'expériences et de la capitalisation de connaissances entre les différentes parties prenantes des programmes – d'abord de manière ad hoc et plus tard dans le contexte du Cadre d'échanges et de collaboration (CEC) du FONAREDD qui a été mis en œuvre vers la fin de l'année 2020. La liste ci-après indique les cinq (5) ateliers organisés à la fois en 2019 et en 2020, en sachant qu'il y en a plusieurs dont les discussions ont été menées de manière continues entre ces deux années.</p> <ol style="list-style-type: none"> 05/05/2020 : Guide méthodologique de zonage participatif des terroirs et éléments de la légende des cartes de plans simples d'aménagement du territoire. 06 et 07/08/2020 : Harmonisation des Enquêtes Socio-économiques. 03 et 25/11/2020 : Obligations légales en matière de protection de l'environnement entre l'Agence Congolaise d'Environnement, les Agences d'Exécution des programmes et le SE FONAREDD (Sauvegardes). 30/11/2020 : Dispositif d'encadrement agricole. 2020 : Vérification indépendante des jalons 2018-2020.
Evaluation externe des agences	6	0	4 en cours	<p>À la suite de l'expression des besoins de la deuxième tranche des programmes (AT, SC, PIREDD PO, Réforme Foncière, PIREDD MND, PIREDD et Energie), le SE FONAREDD a lancé le processus d'évaluation externe. Ce processus a enregistré un retard à cause de la situation sanitaire impactant le processus de recrutement des évaluateurs nationaux et internationaux par le PNUD.</p>

Réunion de Suivi conjoint des jalons de la LOI avec les points focaux	4	4	4	100%	4 réunions ont été organisées avec l'appui de deux experts du Comité Technique de Réforme du Ministère des Finances. Les différents points focaux des ministères sectoriels et les responsables des programmes ont pris part.
Mise à jour trimestrielle du portefeuille FONAREDD le site web FONAREDD	4	4	4	100%	RAS
Renforcement des capacités en S&E	2	0	0	20%	La situation sanitaire consécutive à la pandémie du COVID - 19 n'a pas permis aux experts de prendre part aux différentes formations prévues au courant de l'année 2020. Cependant, les capacités en S&E des membres du Secrétariat Exécutif ont été renforcées à travers un travail important sur le nouveau Manuel de S&E du FONAREDD, tirant des leçons au plan annuel de suivi du FONAREDD des autres fonds et organisations internationales.
Suivi spatial	1	0	0	En cours	Le processus de recrutement de la firme a été suspendu en raison (i) de la différence entre l'enveloppe prévue et les soumissions financières reçues ; (ii) le conditionnement des soumissions à la disponibilité de connexion téléphonique et/ou internet pour permettre un suivi en temps réel. La phase post-2020 et le nouveau partenariat avec CAFI apporteront de nouveaux paramètres à prendre en compte. C'est pourquoi, le SE FONAREDD a souhaité suspendre ce processus le temps de finaliser la signature du nouveau partenariat. Une formation sur la cartographie et système d'information géographique est prévue pour l'année 2021 afin d'initier les experts de l'unité de suivi-évaluation sur cette thématique.

1.6. Mobilisation des ressources

Modalités de financement

Le FONAREDD dispose de trois modalités de financement. La première, la modalité de contribution directe, implique une contribution directe au FONAREDD de la part d'un bailleur pour exécuter un projet ou programme conçu REDD qui contribue à la réalisation de la Stratégie Nationale REDD+ de la RDC. Le second, le co-financement, est possible entre les deux parties im-

pliquées dans l'exécution d'un projet ou programme lié à la mise en œuvre du plan d'investissement REDD+ en RDC, c'est-à-dire le FONAREDD et le bailleur/l'agence d'exécution. Il s'agit donc de deux sources de financement contribuant à un cadre de résultat d'un programme commun. La troisième modalité, l'alignement, implique que le bailleur investit directement dans le Plan d'Investissement à travers la réalisation des objectifs de la Stratégie Nationale REDD+. Il n'y a pas de flux financiers entre le FONAREDD et ce

bailleur, aucune contribution financière directe ou co-financement. Cependant, l'alignement permet potentiellement d'identifier des opportunités de co-financement.

Le SE FONAREDD a produit une note sur ces trois modalités à l'intention des partenaires potentiels, qui leur présente les options ainsi que les implications de chacune d'entre elle en termes de participation aux structures décisionnelles, reporting et visibilité. Le Tableau ci-dessous reprend ces éléments de manière résumée :

TABLEAU 7 MODALITÉS DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU FONAREDD

	Contribution Directe	Co-Financement	Alignement
Flux Financiers			
	FONAREDD	FONAREDD	N/A
Programmation			
Approbation	CT & COFIL	CT & COFIL	COFIL
Structures de gouvernance			
Participation au COFIL	✓		
Participation au CT	✓	✓	
Juridique			
Entité Signataire de l'Accord	MPTF	MPTF	SE FONAREDD (si nécessaire)
Suivi-Evaluation			
Cadre de Résultat	✓	✓	✓
Rapport Emissions	3	2	1
Visibilité du Bailleur (logo)	3	2	1

La notation (3-2-1) dans le tableau indique l'amplitude des efforts fournis en ordre décroissant ; 3 constitue le plus fort.

En termes de **contributions directes** au Fonds,

le dialogue est maintenu avec le Royaume de Suède pour une nouvelle contribution ainsi qu'avec la Belgique qui a finalement lancé la préparation de sa nouvelle stratégie d'appui suite à la mise en place d'un gouvernement en Belgique. Ces négociations continueront en 2021, même si les signaux sont forts pour que les financements se matérialisent.

Alors que les efforts de mobilisation d'une nouvelle phase de coopération avec CAFI avaient été initiées et lancées à la suite de la 10e réunion du COPIL du FONAREDD en août 2020. Plus tard dans l'année, le Gouvernement de la RDC a fait une soumission formelle des matrices thématiques prioritaires et de la proposition de calendrier de négociations. Cependant, les négociations ont été suspendues par CAFI et n'ont plus progressé de suite des divergences de vues au niveau des priorités et du processus. Alors que le Conseil d'Administration de CAFI a mis en place un Groupe de travail RDC, celui-ci n'a tenu qu'une seule réunion avec le groupe de négociateurs le 15 décembre 2020. Il est attendu que les négociations pourront évoluer avec l'avènement d'un nouveau gouvernement en 2021. Finalement, sur ce chantier, un dialogue soutenu avec la Banque Mondiale et des travaux communs sur (i) une contribution directe ; (ii) un alignement du Programme Agricole ; (iii) des études à conduire en commun sur l'affectation des terres et le

développement durable sont en cours. Des notes conceptuelles et un plaidoyer en interne sont en cours au niveau de la Banque Mondiale, à matérialiser quand les discussions sur les appuis budgétaires à l'éducation et à la crise COVID-19 auront été conclues.

En 2020, le FONAREDD a réussi à mobiliser un nouveau **co-financement** de €18 000 000 de la GIZ pour le PIREDD Maniema. Cela se rajoute donc aux co-financements déjà signés : \$3 349 287 de la JICA pour le PIREDD Kwilu, et €5 000 000 de l'AFD pour le PGDF.

En 2020 le dialogue avec l'UE et USAID s'est poursuivi afin de réaliser un **alignement** entre leurs portefeuilles avec celui du FONAREDD. La pandémie n'a pas mis fin au dialogue et une discussion sur l'inclusion potentielle du FONAREDD dans le MoU d'USAID avec le gouvernement congolais est bien avancée et sous considération de la mission légale de USAID. Ces discussions se poursuivront en 2021 étant donné que les modalités de coopération de l'UE suite à l'abolition du FED ne sont pas encore définies et que les aspects légaux sont encore à déterminer avec USAID. Toutefois, d'un point de vue technique, l'alignement sur une série d'indicateurs commun est quasi finalisé.

Par ailleurs, le Programme de développement durable du corridor de Monkoto dans la Tshuapa, financé par le FEM et exécuté par le PNUE avec la Rainforest alliance, a été approuvé par le conseil d'administration du

FEM. Les discussions sont en cours pour que ça puisse être considéré dans le futur comme un premier programme à aligner avec les principes du FONAREDD. Le SE FONAREDD est partie prenante du Comité de Pilotage de ce programme dont le cadre de résultat est aligné au Plan d'investissement. Ce financement de 7MUS\$ sera reflété dans le rapport annuel 2021, année d'entrée en vigueur du programme. Ceci permettra également un alignement potentiel pour un PIREDD sur la Tshuapa, demandé par le Gouverneur de la province.

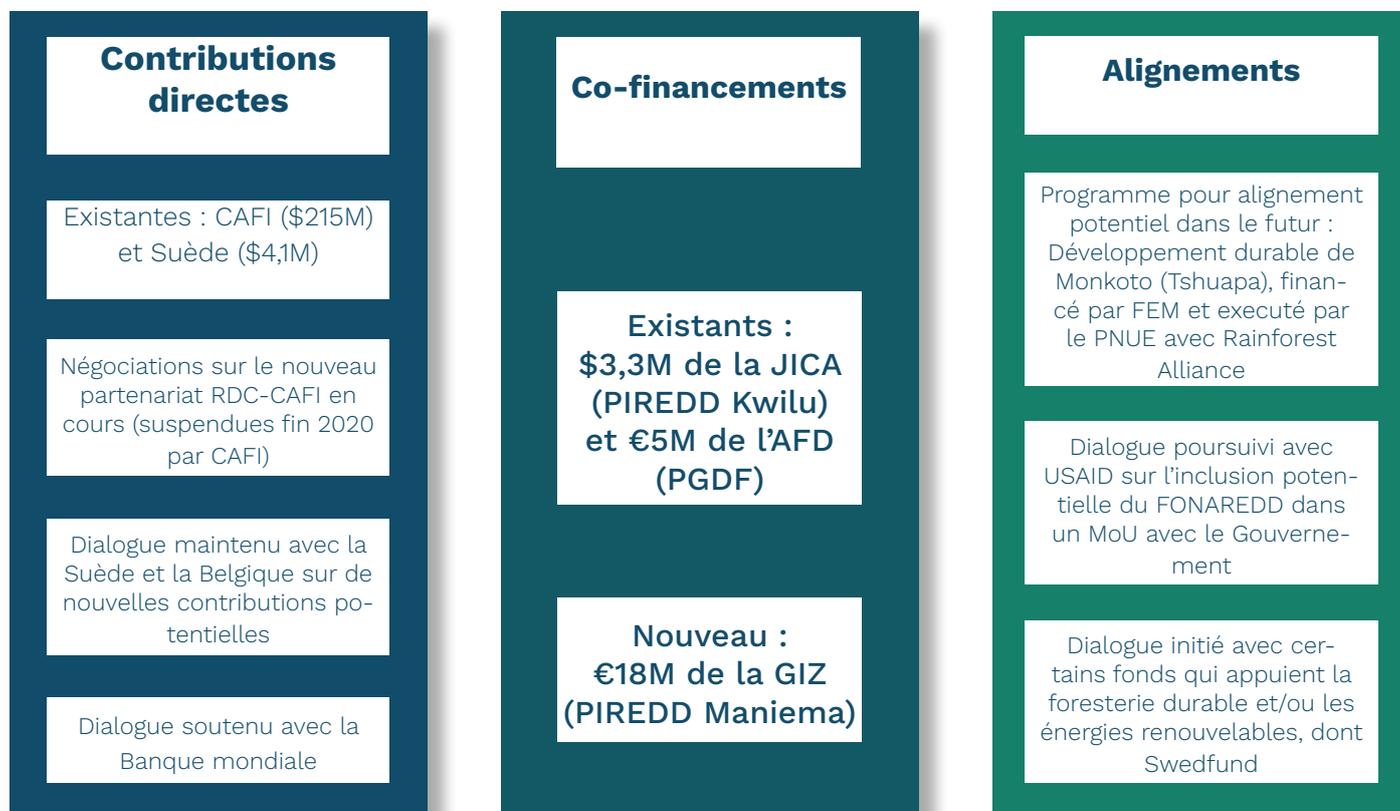
Plusieurs institutions de financement de développement avec un intérêt dans la foresterie durable et les énergies renouvelables ont été démarchées, dont notamment Swedfund, Norfund et le Global Impact Fund financé par Finnfund. Un dialogue pour une collaboration potentielle a été initié. Le SE FONAREDD a aussi tenu une réunion et engagé des efforts de plaidoyer pour accéder au « responsibility Energy Access Fund », qui finalement ne va pas inclure la RDC. Parmi tous ces fonds, la RDC est uniquement éligible auprès de Swedfund. Ainsi, le FONAREDD a pris part, en novembre 2020, aux consultations entreprises par l'équipe-mission de la coopération suédoise et de Swedfund, initialement prévue en RDC mais pour raison de deuxième vague de Covid-19 a dû se tenir en ligne. Celle-ci visait à faire l'état des lieux et d'identifier les possibilités de coopération qui seront élaborées et finalisées en 2021.

En ce qui concerne la mobilisation de la finance climat, le FONAREDD a tenu trois réunions concernant une éventuelle soumission au Fonds Vert pour le Climat, avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et la société civile. Le travail a finalement été suspendu en raison de difficultés techniques d'estimation du taux de déforestation et d'émissions pour la période post-2014.

Une soumission a été préparée pour le programme de financement des énergies renouvelables SREP des Fonds d'investissements climatiques (CIF) de la Banque mondiale.

Le Figure 5 résume les efforts et les réussites clés du FONAREDD en termes de mobilisation de ressources, selon les modalités de financement.

FIGURE 5 RÉSUMÉ DES EFFORTS DE MOBILISATION DE RESSOURCES DU FONAREDD, SELON LES MODALITÉS DE FINANCEMENT



Dialogue et travaux communs avec la Banque Mondiale sur une contribution directe, un alignement du Programme Agricole, et des études à conduire en commun sur l'affectation des terres et le développement

Secteur privé

L'implication du secteur privé dans le processus REDD+ en RDC est jusqu'ici très limitée. Cependant, dans le contexte des Objectifs de Développement Durable, l'engagement du secteur privé est noté comme une partie essentielle pour réaliser ses objectifs. Il en va de même pour les questions REDD+. L'implication actuelle et souhaitée du secteur privé a été cartographiée et poursuivie en 2020. Trois opportunités majeures de l'implication du secteur privé ont été fixées :

- (i) Mobiliser les (co-)financements du secteur privé ;
- (ii) Contribuer à changer les modèles de production et de consommation qui impactent sur les forêts (normes, sensibilisation, RSE, etc.) ;
- (iii) Encourager la création de nouveaux entrepreneurs, impliqué dans des efforts en respect des forêts (entreprenariat social/écologique).

L'implication du secteur privé comprend alors autant d'engager des financements REDD+ pour accompagner la transition vers une économie verte à travers des investissements durables dans des activités alignées avec le processus REDD+, qu'une transformation

des pratiques du secteur privé (consommation et production) ainsi que la création d'entreprises et d'emplois à travers l'encouragement de l'entreprenariat (alignée avec des efforts sociaux et environnementaux). Il ne suffira donc pas de chercher des financements du secteur

privé, mais de s'engager dans un dialogue avec le secteur privé, et une sensibilisation sur le processus REDD+.

Ces efforts ont été menés en 2020 pour impliquer davantage le secteur privé dans le processus REDD+. Premièrement, le FONAREDD a organisé un panel dédié à la thématique du secteur privé lors du Forum du FONAREDD en janvier 2020. Y ont participé des représentants d'entrepreneurs dans les énergies vertes, le secteur financier, les opérateurs mobiles, les ministères provinciaux et un chercheur indépendant. L'accès au crédit a été souligné par tous les panelistes comme un grand défi, surtout les coûts prohibitifs pour la mise à l'échelle.

Suite au succès de ce panel et l'intérêt suscité, le SE FONAREDD a organisé quatre sessions « Vendredis de l'Énergie » dédiés à réfléchir sur les montages nécessaires, les défis à surmonter et incitations pour appuyer le secteur énergétique renouvelable, notamment pour le secteur privé :



« Les contraintes pour les crédits bancaires sont difficiles pour les petits agriculteurs, notamment en termes de formalité des activités (légalité contrat, traçabilité, budgétisation, manque pratiques et accès au marché), ainsi que manque de vulgarisation, et package institutionnel manquant. »

« Il y a aussi des problèmes au niveau des acteurs du secteur financier ; les coûts opérationnels sont trop élevés avec la dispersion de la clientèle etc. Un dernier défi est le manque de capacité avec rigueur commerciale, une trop grande habitude aux subventions, dons et projets de développement. »

Djedje Kungula Makoso (Equity Bank)

- Session 1 : 07/02/2020 : L'industrie d'électricité en RDC
- Session 2 : 13/03/2020 : Fonds de défis
- Session 3 : 10/07/2020 : Feuille de route pour l'élaboration de la politique nationale de l'énergie
- Session 4 : 20/10/2021 : Impôts pour développement

La crise pandémique a impacté les possibilités d'organiser des sessions de sensibilisation prévues avec le secteur privé. Cependant, le SE FONAREDD a pu participer à des sessions liées, notamment dans le contexte du lancement du Fonds Mwindi pour l'accélération de l'électrification rurale de la RDC.

Des premiers échanges ont eu lieu en 2020 avec plusieurs sociétés intéressées par les crédits carbone en Equateur. Les échanges de 2019 ont été poursuivis avec ENI pour une contri-

bution potentielle directement au FONAREDD.

Le SE FONAREDD a également initié un dialogue de coopération potentielle avec Rawbank. La banque s'est fixé l'objectif de « zéro émission » à l'horizon 2030 et a lancé un projet « Raw Forêt » afin de leur permettre de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'accéder à un crédit carbone. La banque va procéder à la création d'un parc agroforestier de 30 hectares situé dans la périphérie de Kinshasa. Le site accueillera

également des infrastructures de loisir et divers équipements sportifs au sein desquels les femmes des villages environnants seront impliquées. Une discussion a été menée sur le potentiel de l'alignement REDD+ avec le secteur privé et l'opportunité de conduire un pilote avec l'initiative Raw Forêt. Ces négociations et leurs contours se poursuivent en 2021.

Par ailleurs, le SE FONAREDD a pris part active au processus d'entrée en vigueur du CAVRE avec le Fonds Carbone et avec

le financement OPERPA de la Banque Mondiale, conjointement avec la CN-REDD et les équipes du MEDD.

Finalement, les échanges avec Africa Energy Foundation lancés en 2019 se sont matérialisés par une participation d'un représentant technique au Fonds de Défi de la RDC. De même, les échanges avec le Programme Power Africa financé par USAID se sont conclus par le détachement d'une expertise technique de ce programme en faveur de

l'accompagnement de la formulation de la politique énergétique pilotée par le Programme Energie.

L'une des leçons principales en termes de mobilisation des financements et du secteur privé est que ce sont des chantiers longs, qui démarrent par les prises de contacts et pourraient se terminer par des accords concrets. Toutefois, les cibles identifiées dans les TDRs et en particulier dans le cadre de résultats du Programme d'Ap-

pui au SE FONAREDD ne sont pas réalistes du fait qu'elles ne tiennent pas compte des cycles de programmation des partenaires, des spécificités du FONAREDD (fonds national avec agent administratif UN) ou des contraintes relatives au contexte de la RDC où la finance climat n'est toujours pas prioritaire à comparer avec l'appui humanitaire ou l'appui à la conservation de la biodiversité dans le domaine de l'environnement.



02 Progrès vers l'atteinte des jalons de la LOI

2.1 Synthèse de l'atteinte des jalons



Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a signé une lettre d'intention avec CAFI en avril 2016 pour financer le Plan d'Investissement REDD/RDC. Cette lettre d'intention définit les engagements respectifs des deux parties prenantes en termes de jalons intermédiaires 2018 (29 jalons) et finaux 2020 (14 jalons). Au total 43 jalons devaient être atteints à la fin de l'année 2020.

Analyse du niveau d'atteinte des Jalons de la Vérification indépendante 2020

A l'issue de quatre années de mise en œuvre du premier partenariat entre la RDC et CAFI, des progrès ont été enregistrés sur les différents jalons intermédiaires et finaux – tandis qu'il reste toujours certains gaps à combler – tel qu'indiqué dans le rapport de vérification indépendant réalisé en 2020 par TERE.

Les résultats obtenus de cette seconde vérification sont repris dans le Tableau 8 ci-dessous. (Comme indiqué par le tableau, la Vérification indépendante 2019 n'a pas évalué le niveau d'atteinte des jalons finaux.)

TABLEAU 8 RÉSUMÉ SUR L'ATTEINTE DES JALONS SELON
LES VÉRIFICATIONS INDÉPENDANTES

TOTAL	Niveau d'atteinte des jalons selon la Vérification indépendante 2019		Niveau d'atteinte des jalons selon la Vérification indépendante 2020		Variation	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Jalons 2018	29	100%	29	100%		
Atteints	4	14%	5	17%	1	25%
Partiellement atteints	17	59%	20	69%	3	18%
Non atteints	7	24%	3	10%	-4	-57%
Non applicables	1	3%	1	3%	0	0%
Jalons 2020			14	100%		
Atteints			2	14%		
Partiellement atteints			11	79%		
Non atteints			1	7%		
Non applicables			0	0%		

SOURCE 2 RAPPORTS DE LA VÉRIFICATION INDÉPENDANTE 2019 ET 2020 (TEREA)



Il ressort du Tableau 8 que le nombre de jalons intermédiaires atteints, initialement prévus pour être atteints fin 2018, est passé de 4 en 2019 à 5 en 2020, soit 1 jalon additionnel (25 %). Quant aux jalons partiellement

atteints, ils sont passés de 17 à 20, soit une augmentation de 18 %. Par rapport aux jalons non atteints lors de la vérification en 2019 (7 jalons), ils ne sont plus que 3 à fin 2020, soit une baisse de 57 %.

Dans le même rapport de vérification indépendante, les évaluateurs ont apprécié les progrès réalisés d'une façon qualitative et subjective en se basant sur les informations collectées et leur perception. Par rapport aux jalons finaux, les progrès atteints à fin 2020 se présentent comme repris dans le Tableau 9 ci-dessous :

TABLEAU 9 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS FINAUX

TOTAL	2020
Jalons 2020	14
Progrès significatifs ¹	5
Progrès faibles ²	6
Absence de progrès ³	3

SOURCE 3 RAPPORT DE LA VÉRIFICATION INDÉPENDANTE DES JALONS 2020

1. Les 5 jalons 2020 qui présentent des « progrès significatifs » sont ceux relatifs à l'aménagement du territoire, au foncier et au NERF.

2. Les 6 jalons 2020 qui présentent des « progrès faibles » sont ceux relatifs à la politique agricole, au SNSF, à la politique énergétique, au code forestier, au plan stratégique PF et à la gouvernance REDD+.

3. Les 3 jalons où « une absence de progrès » a été noté sont ceux relatifs aux foyers améliorés (Énergie), à la stabilisation de l'exploitation forestière illégale et aux normes REDD+ pour le secteur des mines et hydrocarbures.





Analyse du niveau d'atteinte des Jalons à la fin de l'année 2020

Du côté de la Vérification indépendante, le Secrétariat Exécutif a réalisé le suivi de l'atteinte des jalons conjointement avec les différents points focaux des ministères sectoriels impliqués. L'annexe 2, nous donne le résumé de l'atteinte des jalons par pilier.

Comme les conclusions de la Vérification indépendante sont fondées sur des analyses menées au milieu de l'année 2020, le niveau d'atteinte des Jalons intermédiaires à la fin de l'année 2020, tel que jugé par les points focaux des ministères sectoriels, était légèrement plus élevé. Sur les 29 Jalons intermédiaires, la Vérification indépendante jugeait que 5 étaient atteints, 20 étaient partiellement atteints,

3 étaient non atteints et 1 était non applicable. A la fin de l'année, par contre, 9 des jalons intermédiaires étaient atteints, et les 20 restants étaient partiellement atteints. Cela est reflété par le Tableau 10.

En effet, sur les 29 jalons intermédiaires, 31% sont atteints contre 69 %, partiellement atteints. Par ailleurs, sur les 14 jalons finaux, 14% sont totalement atteints, 79 % partiellement atteints et 7% non atteints.

En les considérant globalement, 26% de jalons sont atteints totalement, 72% partiellement et 2% non atteints à fin 2020. Le tableau ci-dessous reprend les progrès réalisés par rapport à l'atteinte des jalons.

Le Secrétariat exécutif note qu'un niveau d'atteinte plus élevé était attendu pour le Pilier Forêt, étant donné qu'il était prévu que le PGDF soit mis en

œuvre en 2020. Cependant, le Gouvernement a entrepris des efforts substantiels quant à entamer le travail vers l'attente des Jalons Forêt, raison pour laquelle aucun de ces Jalons n'est classé non-atteint. Pour le Pilier Normes, le Jalon final demeure non-atteint étant donné que le programme sectoriel y associé n'a pas encore été financé. Son jalon intermédiaire est pourtant partiellement atteint, grâce aux efforts du Gouvernement. Finalement, le Secrétariat exécutif note qu'il était attendu que le Jalon final du Pilier Agriculture, soit la politique nationale agricole, soit atteint à la fin de 2020 ; à cause de la non-appropriation de la politique par le Ministère de l'agriculture, cela n'a pas pu être réalisé et ce jalon demeure non-atteint.



TABLEAU 10 RÉSUMÉ DU PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX FIN 2020

Pilier	Jalons intermédiaires			Jalons finaux			Ensemble de jalons				
	Totalement atteint	Partiellement atteint	Total	Totalement atteint	Partiellement atteint	Non atteint	Total	Totalement atteint	Partiellement atteint	Non atteint	Total
Agriculture	2	1	3	1	1		2	3	2		5
Energie	2		2		3		3	2	3		5
Forêt	1	8	9	1	3		4	2	11		13
Normes		1	1			1	1		1	1	2
AT		3	3		1		1		4		4
Foncier	1	2	3		1		1	1	3		4
Démographie		3	3		1		1		4		4
Gouvernance	3	2	5		1		1	3	3		6
Total	9	20	29	2	11	1	14	11	31	1	43
Pourcentage	31%	69%	100%	14%	79%	7%	100%	26%	72%	2%	100%

2.2 Réalisations par pilier vis-à-vis des jalons et des résultats harmonisés

Le Plan d'Investissement REDD de la RDC constitue le cadre programmatique de la stratégie Cadre REDD pour tous les financements orientés à adresser les moteurs de la déforestation. Le financement mobilisé à travers CAFI, a contribué à cet objectif du Plan d'Investissement REDD+/RDC.

Le document du Plan d'Investissement décline les différents moteurs de la déforestation en termes des piliers. Au total 8

piliers sont indiqués comme moteurs directs et indirects de déforestation en RDC. Cette section analyse la contribution des différents programmes financés dans le cadre du premier partenariat entre la RDC et CAFI, la Suède et JICA ainsi que les efforts du Gouvernement de la RDC, et leur contribution à répondre d'une façon holistique aux différents moteurs de déforestation identifiés dans le plan d'Investissement REDD+.

Ci-après sont présentées huit fiches, qui indiquent les réalisations clés cumulatives par pilier des programmes financés par le FONAREDD, soit depuis la signature de la Lettre d'intention entre la RDC et CAFI en 2016.

Il est à noter que les coordonnées GPS relatives aux activités des PIREDD seront intégrés dans le Rapport annuel 2021 du FONAREDD.

Réalisations cumulatives fin 2020



a) Objectif

Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique agricole contribuant au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en en limitant l'impact actuel et à venir sur les forêts.

b) Financement

TABLEAU 11 FINANCEMENT DU PILIER AGRICULTURE (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais Agences PIREDD	Total	Reste à mobiliser
120	0	32,99	22,77	3,065	58,825	61,175

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

L'agriculture est l'un de principaux moteurs directs de la déforestation. Présentement, cette pression sur la forêt est due principalement à l'agriculture vivrière sur brûlis. C'est dans ce cadre que les interventions du FONAREDD traitent cette question autour de l'aménagement du territoire pour une agriculture durable respectant l'environnement.

L'enjeu majeur des investissements dans ce pilier est d'aider la population cible dans les zones forestières à réaliser les activités sur :

- (i) *L'agroforesterie en savanes ayant vocation à favoriser la durabilité de la production agricole et du bois énergie ;*
- (ii) *Le développement des cultures pérennes qui fixent l'agriculture de rente (là où les cultures vivrières consommatrices d'espace forestier sont en réalité la seule source de revenu monétaire) et mobilisent une main-d'œuvre plus importante ;*
- (iii) *Le développement de l'agriculture vivrière mécanisée dans les savanes aujourd'hui abandonnées et ;*
- (iv) *La diffusion de variétés améliorées.*

Ces expérimentations sont autant de pistes qui peuvent, moyennant appuis bien ciblés, diminuer le tribut payé par les forêts à l'agriculture congolaise .

C'est dans ce cadre que le FONAREDD a financé 9 programmes dont 3 sectoriels et 6 intégrés. Ces programmes contribuent à répondre efficacement à ce moteur de déforestation dans ce secteur. Il s'agit de :

1. Gestion durable d'Agriculture ;
2. Système National de Surveillance des Forêts ;
3. Savanes ;
4. Six programmes intégrés dans 8 provinces (Thopo, Ituri, Bas Uélé, Mongala, Sud Ubangi, Equateur, Mai Ndombe et Kwilu).



d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

Sur la base du cadre de résultats du Plan d'Investissement et de la lettre d'intention (LOI), les résultats attendus sont respectivement au nombre de 4 et 5.

Les tableaux ci-après nous montrent les résultats attendus pour chaque cadre de résultats (du Plan d'Investissement et la LOI), ceux qui sont identiques leur état des lieux fin 2020.



TABLEAU 12 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER AGRICULTURE

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD+	Etat des lieux fin 2020
1	Projet de politique agricole élaboré	La mise en œuvre du programme de Gestion durable agricole (GDA) a permis de réaliser le diagnostic du secteur agricole et la note d'orientation stratégique de la politique agricole. Au niveau du ministère de l'Agriculture, la Loi agricole de 2011, soumise au parlement, est en cours de modification pour intégrer les préoccupations sur la REDD/Forêt.
2	Superficies en zone forestière sous-système de culture durable ou à dégradation atténuée	Le dispositif d'encadrement et distribution d'intrants agricoles sont opérationnels dans les provinces du Sud ubangi, Equateur, Ituri, Tshopo, Bas Uélé, Mongala, Mai Ndombe et Kwilu huit concourt à la récupération et installation des plantations des palmiers, café et cacao dans les forêts dégradées et savanes anthropiques, suivant les plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) produit au niveau des Comités Locaux de Développement (CLD). Cf. Tableau 13.
3	Superficies de savanes sous-systèmes de culture durable ou à dégradation atténuée	Voir les réalisations du système agroforestier dans le Tableau 14.
4	Les superficies dédiées à l'agriculture à grande échelle (100ha+) sont prioritairement dirigées vers les anciennes concessions et les zones de savanes	Cet objectif n'est pas porté par les programmes intégrés financés dans la première phase du partenariat CAFI-RDC.

TABLEAU 13 PROGRÈS D'INSTALLATION DES PLANTATIONS EN ZONE FORESTIÈRE (CUMULATIVES, DEPUIS LE DÉMARRAGE DES PIREDD)

Programmes	Réalisations	Commentaires
PIREDD Oriental	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 670 300 plantules de caféier ▪ 273 000 plantules de cacaoyer ▪ 215 333 plantules de palmier à huile en pépinières 	Les zones retenues pour l'installation sont : jachères de plus de 15 ans pour le cacao et café et les savanes pour les palmiers à huile. Les ALE vont encadrer les ménages bénéficiaires pour la plantation des palmiers, cacaoyers et caféiers qui sont pépinières.
PIREDD Mai-Ndombe	60 ha de palmier à huile plantés	A travers le PSAT, que les différentes plantations sont installées et les membres des CLD sont des bénéficiaires.
PIREDD Sud Ubangi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 440 ha de caféier plantés dans les jachères à plus de 5 ans ▪ 384 ha de cacaoyer 	Les plantations sont réalisées dans les forêts secondaires en reconstruction ou forêt dégradée parce que les deux spéculations demandent plus de la fertilité du sol. Les cacaoyers sont installés sous les palmiers à huile
PIREDD Equateur	10 500 plantules de palmier à huile	L'installation prévue pour la saison B 2021 par les fermiers contractés en 2020.
PIREDD Mongala	110 ha de vergers fruitiers	Les ménages bénéficiaires ont installé ces arbres dans leurs champs des cultures vivrières précisément le manioc. C'est une stratégie de sensibilisation des ménages à une agriculture durable avec le système d'agroforesterie.
PIREDD Kwilu	RAS	
TOTAL (CUMULATIF)	994 ha et 1 169 133 plantules installés	

SOURCE 4 RAPPORTS ANNUELS DES PIREDD 2020

TABLEAU 14 PROGRÈS D'INSTALLATION DES PLANTATIONS EN ZONE DE SAVANE : SUPERFICIES DE SAVANES SOUS-SYSTÈMES DE CULTURE DURABLE OU À LA DÉGRADATION ATTÉNUÉE (CUMULATIVES, DEPUIS LE DÉMARRAGE DES PIREDD)

Programmes	Réalisations	Commentaires
PIREDD Oriental	RAS (les plantules étaient encore pépinière en 2020)	
PIREDD Mai-Ndombe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 204 ha de palmier à huile plantés en savanes ▪ 899 ha d'acacias plantés en savanes 	A travers le PSAT, que les différentes plantations sont installées et les membres des CLD sont des bénéficiaires.
PIREDD Sud Ubangi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 432,15 ha arbres à croissance rapide (tels Ricinodendron heudelottii et Pentaclentra macrophylla) / système d'agroforesterie ▪ 202 ha d'arbres fruitiers installés ▪ 48 ha d'arbre à chenille installés 	La plupart de cette plantation sont réalisées dans les zones périurbaines/rurales non loin du centre-ville.
PIREDD Equateur	420 ha	Les savanes herbeuses sont mises en valeur par reboisement dans sept villages du secteur de Lac Ntumba.
PIREDD Mongala	RAS	
PIREDD Kwilu	440 ha d'acacia installés	440 ha d'acacia installé dans les savanes dont 290 ha pour le compte des CLD dans 33 villages et 150 ha pour 21 concessions fermières.
T O T A L (CUMULATIF)	2 645,15 ha installés	

TABLEAU 15 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER AGRICULTURE

N°	Intitulés du jalon intermédiaires (2018)	Intitulés du jalon finaux (2020)	Etat des lieux fin 2020
1	Ebauche de politique agricole	Une politique agricole contribuant au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en limitant l'impact actuel et à venir sur les forêts	Les résultats réalisés sont renseignés au niveau du deuxième indicateur dans le Tableau 12.
2	Un Dispositif d'encadrement Agricole		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accords de renforcement de capacité et d'implication des agronomes du Ministère de l'Agriculture dans tous les PIREDD. ▪ Equipement des agronomes de secteur dans les PIREDD. ▪ Plans de multiplication semencières dans les PIREDD Mai-Ndombe, Sud Ubangí, Kwilu, Mongala et Oriental.
3	Un Système de Surveillance des Terres par Satellite et la production de données sur les superficies de changement du couvert forestier	Système de suivi des EMD mis à jour et publiés sur portail Terra Congo avec vérification sur le terrain par les agronomes de secteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme SNSF, le Gouvernement de la RDC s'est doté d'un système de surveillance des terres par satellite (SSTS – Terra Congo). Les superficies de changement du couvert forestier sont disponibles, Terra Congo est fonctionnel et les NERF/NRF des provinces forestières sont disponibles via le nouveau portail web SNSF. Toutefois, ce nouveau portail n'est encore accessible qu'au sein de la DIAF/MEDD. Le portail web SNSF offre la possibilité aux utilisateurs de télécharger les données sur les plantations industrielles/commerciales, les estimations provinciales et autres. Les rapports sur les EMD de 2017-2018 et de 2019-2020 sont en cours de validation au niveau de la DIAF. ▪ Le mécanisme de suivi des permet une observation satellitaire et une vérification terrain des conversions des forêts en terres agricoles, et également pour les autres usages des terres. La vérification terrain est opérationnel grâce à la collaboration entre le programme GDA et le SNSF.

SOURCE 5 RAPPORTS ANNUEL 2020 DES PROGRAMMES

Il est à noter les PIREDD n'ont pas encore pu réaliser des cultures vivrières. Cependant le PIREDD Mai-Ndombe a réalisé des cultures associées de manioc, mais le programme n'a pas encore fourni des données précises là-dessus au Secrétariat Exécutif du FONAREDD. Par rapport au **dispositif d'encadrement agricole** et de pro-

duction/distribution d'intrant agricole, tous les programmes intégrés les ont rendus opérationnels. Ce dispositif définit comment les interventions dans le pilier agriculture vont se réaliser en se basant sur les Plans simple d'aménagement du territoire. L'objectif d'amélioration du niveau de revenu de la population dans les zones cibles

est plus soutenu à travers ce dispositif. Cet outil nous permet de voir comment la population sera touché en termes d'accès aux intrants agricoles (semences des cultures vivrières et pérennes, outillage agricole) et l'encadrement pour une promotion des pratiques agricoles durables dans le but de protéger la forêt.

TABLEAU 16 RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS PHARES (CUMULATIVES) LIÉES AU PILIER AGRICULTURE, PAR PIREDD

PIREDD	Résumé des réalisations clés
<p>PIREDD Oriental</p>	<p>Des contrats de travail (soit des Accords avec les Parties Responsables, RPA, selon le système PNUD) sont signés entre le PNUD, l'Inspection Provinciale d'Agriculture (trois provinces du programme Ituri, Bas Uélé et Tshopo) et les Partenaires Locaux d'Exécution (ROYAL ZOOLOGICAL SOCIETY (KMDA) pour le Bas-Uélé, WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY (WCS) pour l'Ituri et Tropenbos pour la Tshopo.). Ces différents PLE sont en consortium avec les ONG de développement locales dans la mise en œuvre des activités agricoles.</p> <p>A travers ce dispositif, les capacités des ménages agricoles cibles du programme ont été améliorées dans la production des semences R1 (soit de première génération) (647 ha Riz, 344 ha Maïs et 102 ha Arachide). Des plans de multiplications des semences améliorées sont établis avec les différentes parties prenantes au niveau de chaque territoire. Au total 49.600 kg de semences ont permis d'emblaver près de 1 000 ha et d'installer des pépinières de 670 300 plants de caféier, 273 000 plants de cacaoyer et 225 248 plants de palmier à huile.</p> <p>Le programme prévoit d'accompagner les ménages dans les opérations post récolte pour faciliter ces derniers à augmenter leurs revenus. C'est le mandat prévu d'accompagnement des PLE dans le contrat avec les PLE.</p> <p>L'identification des ménages agricoles bénéficiaires du programme se fait au fur et à mesure qu'on évolue avec les investissements sur terrain.</p>
<p>PIREDD Mai-Ndombe</p>	<p>Pour assurer des pratiques agricoles durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle, un diagnostic agricole a été réalisé dans chaque Territoire de la zone du programme. En attendant la finalisation de la mise en place du dispositif d'encadrement agricole encourus, le programme signe des protocoles d'accord avec les services techniques de l'agriculture et de développement rural dans les territoires, les agents de ces services sont renforcés en capacités pour l'encadrement des communautés bénéficiaires structurés en CLD sur les techniques agricoles innovantes (boutures améliorées des maniocs, la production en masse des rejets des bananes plantins par la méthode de Plants Issus de Fragments de tiges et la plantation des cultures pérennes associées aux cultures vivrières). Depuis le démarrage du PIREDD, 1 103 ha des plantations agroforestières (204 ha de palmier à huile et 899 ha d'acacias plantés en savanes) sont mis en place suivant les techniques agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage (PSAT).</p>
<p>PIREDD Mongala</p>	<p>Des conventions de subsides sont signées entre ENABEL, IPAL, IPDR et l'ONG de développement CAFPIK. Ces conventions ont pour mission : (i) diffusion d'itinéraires techniques agricoles durables, (ii) amélioration de la qualité du matériel végétal et (iii) promotion des arbres fruitiers. Les rôles de ces acteurs sont définis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IPAL : appui à la diffusion d'itinéraires techniques agricoles durables et la dynamique de concertation entre les producteurs agricoles de la zone d'intervention ; - IPDR : renforce la structuration et l'accompagnement des communautés locales des groupements ciblés ; - CAFPIK : Promotion et développement de la filière fruiticole. <p>Des notes techniques sont produites (forestières et agricoles) pour orienter les investissements par rapport à l'agroforesterie, culture pérennes et vivrières. Par rapport à ces notes, le PIREDD prévoit de financer les activités des comités locaux de développement à travers un Plan Local d'Aménagement du Territoire (PLAT) et valoriser les concessions forestières de communautés locales.</p>

	<p>Sur base de la planification du PIREDD en 2021, le PIREDD envisage d'accompagner les communautés à l'acquisition des CFCL et les valoriser afin d'obtenir les dividendes économiques. Les appuis du PIREDD se feront à travers un Plan Local d'Aménagement du Territoire au niveau des communautés cibles.</p> <p>Par rapport au renforcement de capacités des parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>5 agronomes dont 3 du SENASEM et 2 issus du secteur privé dont une femme ont bénéficié de la formation sur le maintien variétale. Les 24 moniteurs agricoles ;</i> • <i>24 moniteurs agricoles (BONGANDANGA 8, BUMBA 9 et LISALA 7) vont assurer la diffusion des innovations et du matériel végétal à travers les champs écoles paysans (CEP) ;</i> • <i>Les élèves de l'ITA MONGO ayant bénéficié de l'accompagnement du PIREDD, ont mis en place 60 plates-bandes de culture maraîchère (Amarante) durant la saison sèche 2020. La vente des produits issus de ces cultures maraîchères a permis aux responsables de l'Institut de nourrir environ 500 personnes pendant 2 mois. Au niveau de l'école primaire d'EKANGO dans le territoire de Bumba, les élèves ont maîtrisé les techniques de conduite de parcelles légumières du germe à la récolte et en particulier la construction de plates-bandes (de 1,20m x 10m). Cette technique est une innovation dans le territoire de Bumba.</i> • <i>94 ménages ont installé 110 ha de vergers fruitiers dans le territoire de Lisala ;</i> • <i>Mise en place d'une dynamique de commercialisation des produits des ménages bénéficiaires à travers les Clubs dans les 50 groupements ciblés. Ces clubs seront composés des acteurs public-privé et producteurs.</i>
<p>PIREDD</p> <p>Sud-Ubangi</p>	<p>Le dispositif d'encadrement agricole du PIREDD est lié à celui du PARRSA. Ce dernier a été établi avec les services étatiques des ministères de l'Agriculture (IPAPEL et ITAPEL) et de développement durable (SNV) ainsi que les partenaires Locaux d'Exécution (Agri-multiplicateurs et les privés) Les ALE/PLE. Durant la mise en œuvre du PARRSA/FA et PIREDD, plusieurs appuis ont été alloués aux personnels impliqués dans ce dispositif dont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Renforcement de capacités des inspecteurs provincial et territoriaux et les agronomes des secteurs sur les pratiques agricoles améliorées, Fertilité du sol, etc ;</i> 2. <i>Dotation des moyens des mobilités (motos, véhicule et vélos pour les moniteurs agricoles) ;</i> 3. <i>Allocation des frais d'itinérance en termes des primes mensuelles aux inspecteurs, agronomes des secteurs, superviseurs et moniteurs agricoles ;</i> 4. <i>Construction des bâtiments administratifs de ces services étatiques, des entrepôts, marchés, etc.</i> <p>Au niveau des ménages agricoles bénéficiaires, les investissements sont passés à travers les organisations des producteurs agricole (OP) et les comités locaux de développement (CLD). Etant membre d'une OP et CLD, les ménages ont bénéficié des intrants agricoles et du renforcement de capacités. Cette situation se résume comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 440 ha de caféier plantés dans les jachères à plus de 5 ans 2. 384 ha de cacaoyer plantés dans 3. 432,15 ha arbres à croissance rapide (tels Ricinodendron heudelottii et Pentacletra macrophylla) / système d'agroforesterie 4. 202 ha d'arbres fruitiers installés 5. 48 ha d'arbre à chenille installés.

<p>PIREDD Kwilu</p>	<p>Le Programme a signé un mémorandum de collaboration avec le gouvernement provincial qui donne les orientations des accords de collaboration entre le PIREDD et tous les services publics. Une note conceptuelle à ce mémorandum a été élaborée et donne les détails des termes de l'accord avec chaque service des secteurs piliers et des groupes de travail thématiques sont constitués avec en leurs sein les techniciens des services étatiques des ministères sectoriels.</p> <p>Renforcement de capacités : A ce jour, 39 techniciens ont été renforcés en capacités. Un groupe de travail sur l'agroforesterie est constitué et comprend en plus du Ministre Provincial en charge de l'agriculture qui en est le président, Les IPAPELS, les ITAPELS, la division Provinciale du Développement Rural et ses inspecteurs. Les techniciens de ce groupe procèdent actuellement à l'identification des communautés cibles, animent les CLD et accordent conjointement avec les ingénieurs agronomes des PLE l'assistance technique dans l'installation des plantations agroforestières. Le processus d'acquisition des motos pour ces techniciens a été lancé.</p> <p>440 Ha ont été installés en agroforesterie en diverses associations Acacia, manioc, maïs, niébé et arachides.</p>
<p>PIREDD Equateur</p>	<p>Dans le cadre de ce programme, 46 agents agronomes dont 10 des secteurs et 36 des groupements sont renforcés en capacités formation technique et dotation des vélos pour assurer un accompagnement technique auprès des communautés. Des fermiers pilotes dans le cadre de la promotion des cultures pérennes (palmier, cacaoyer, caféier) sous exploitation familiale et de l'application des itinéraires techniques (agroforesterie, agriculture de conservation) sous PSE visant à limiter les pressions de l'agriculture itinérante sur brulis en forêts naturelles sont identifiés, suivant des critères transparents et équitables préalablement définis.</p> <p>Des contrats sont signés avec 100 fermiers pilotes. Une pépinière de 10 500 prégermés de palmier à huile installée à Kalamba et 2 ha de parcs à bois constitué de boutures de manioc et des champs semenciers (cultures vivrières) dans 4 secteurs pilotes à raison de 0.5 ha par secteur. 37 CEP sont installés dans 4 secteurs pilotes du programme (vulgarisation et l'adoption des pratiques et techniques agricoles respectueuses de la forêt), 8 groupes de femmes productrices de la chikwange améliorée sont redynamiser dans les secteurs du Lac et des Elanga et 27 associations des femmes sur la fabrication de la chikwange améliorée, soit 810 femmes bénéficiaires.</p>



Réalizations cumulatives fin 2020



a) Objectif

Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique énergétique de gestion durable du bois-énergie et de substitution partielle à ce dernier.

b) Financement

TABLEAU 17 FINANCEMENT DU PILIER ENERGIE (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais Agences PIREDD	TOTAL	Reste à mobiliser
90	3	15	8,1	0,68	26,78	63,22

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Au niveau du Plan d'Investissement, le bois-énergie constitue un moteur de déforestation qui représente 95% de consommation énergétique des ménages ruraux et près de 90 % de celle des ménages urbains. C'est dans ce cadre que le FONAREDD a financé des programmes sectoriels et inclus dans les programmes intégrés des contributions permettant de répondre aux besoins de la population en matière de bois énergie. Cette contribution passe

par la mise en place d'un système d'agroforesterie, la mise en défens et la disponibilisation de foyers améliorés et de combustibles alternatifs au bois de chauffe.

Parmi les programmes sectoriels figurent le programme

de consommation durable et substitution partielle au bois énergie qui porte la responsabilité de l'atteinte des engagements de la lettre d'intention et le programme savanes qui vise la valorisation des savanes par le système d'agroforesteries. Il

y a lieu de signaler que le programme savane n'a pas encore démarré.

Les tableaux ci-dessous, nous donnent les résultats attendus en termes d'indicateurs dans le PI et les jalons de la LOI.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

TABLEAU 18 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER ENERGIE

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD+	Etat des lieux fin 2020
1	Augmentation de la quantité de bois-énergie produite par les mises en défens et plantations agroforesterie	<p>Les programmes intégrés financés concourent à cet objectif. Il en est de même pour le programme savanes. A ce jour, nous avons lancés des activités dans le cadre de la plantation des arbres à croissance rapide notamment les Acacia, wenge et autres basés sur les Plans simples d'aménagement du territoire pour certains PIREDD. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIREDD Mai-Ndombe : 899 ha d'acacias plantés en savanes ; - PIREDD Sud Ubangi : 432,15 ha arbres à croissance rapide ; - PIREDD Kwilu : 440 ha d'acacia installés ; - PIREDD Equateur : 420 ha d'acacia installés ; 2040 ha mis en défens. <p>TOTAL : 2 191,15 ha d'arbres plantés et 2040 ha mis en défens</p>
2	Réduction de la quantité de bois-énergie consommée par les villes	A déterminer après 3 ans de mise en œuvre des programmes intégrés et le programme Savanes.
3	Augmentation du nombre de ménages ayant adoptés les foyers améliorés	31 109 foyers améliorés vendus qui correspondent au nombre des ménages (29 859 dans le cadre du programme Energie et 1 250 pour le compte du PIREDD Equateur).

SOURCE 6 RAPPORTS ANNUELS 2020 DES PROGRAMMES

Durant l'année 2020, le programme Energie (Programme de Consommation Durable et Substitution Partielle au Bois-Energie) et 6 programmes intégrés ont contribué aux résultats du Plan d'Investissement et LOI.



TABLEAU 19 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER ENERGIE

N°	Intitulés du jalon intermédiaires (2018)	Intitulés du jalon finaux (2020)	Etat des lieux fin 2020
1	Etudes de faisabilité réalisées sur les énergies de substitution au bois-énergie en milieu urbain, dont les énergies renouvelables		Sur les deux jalons prévus pour l'année 2018, celui portant sur les études de faisabilité sur les énergies de substitution au bois énergie été atteint depuis 2018 à travers les analyses abondantes fournies dans le document du programme Energie, en plus de l'atlas des énergies renouvelables déjà produit par la RDC avec l'appui du PNUD. Ces analyses et l'atlas seront complétés par les études de faisabilité ciblées sur trois sites pilotes pour la micro-hydroélectricité qui sont déjà lancées. Les études de référence ont été entièrement réalisées à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu. Il reste la présentation des résultats et la formation des animateurs du PIREDD Oriental.
2	Réalisation des études de références à Kinshasa et dans les zones ciblées		
3		Politique énergétique révisée pour y inclure une sous-composante visant la gestion durable du bois énergie et le développement des énergies de substitution au bois-énergie	Le programme Energie a accompagné le Ministère de l'énergie à rédiger une feuille de route pour l'élaboration de la politique nationale de l'énergie et la stratégie de cuisson propre élaborée et validée avec toutes les parties prenantes. L'activité sur la collecte des données et d'information pour le diagnostic sectoriel en vue de l'élaboration de ladite politique est lancée.
4		Foyers améliorés diffusés et utilisés dans 10% des ménages de Kinshasa et des capitales provinciales ou les programmes intégrés ont été mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La diffusion et l'utilisation des foyers améliorés est en cours de mise en œuvre à travers le programme Energie et le PIREDD Equateur. (Parmi les autres PIREDD, il n'y a que PIREDD Oriental qui a prévu la distribution des foyers améliorés, mais cela n'a pas encore été réalisé). Au niveau du programme Energie, il y a opérationnalisation d'un Fonds de défi à hauteur de 682 000\$ plus la contribution des autres partenaires de 190 000\$, soit un total 872 000\$. Ce fonds permettra de produire et vendre 64 200 foyers améliorés à charbon de bois et briquettes, 3 000 kits de GPL, 3 500 foyers de cuisson à GPL et de créer 53 emplois à temps pleins et 401 emplois à temps partiels en ville de Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu. Ce fonds est basé sur un accord de partenariat signé entre UNCDF et 5 entreprises. A ce jour, 29 859 foyers améliorés ont été distribués par ces entreprises partenariat avec le programme Energie. • Au niveau du PIREDD Equateur, un appui a été accordé en faveur de six unités de production des foyers améliorés/culinaires. Au total, 1 250 foyers améliorés ont été vendus en 2020, ce qui représente 50% de la cible du programme. Un registre des données statistiques développées pour un suivi des ventes dès début 2021. <p>Tableau 20 nous donne les détails sur les statistiques de distribution au niveau de chaque ville d'intervention dans le cadre du programme énergie.</p>

5		Mise en œuvre de projets bois énergie autour de grands centres urbains, basés sur les études pilotes existants...	<p>Le programme Energie et les PIREDD ont contribué aux avancés de ce jalon. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque grand bassin de consommation de bois énergie dispose d'une étude de faisabilité pour améliorer l'approvisionnement, la production, la consommation et l'efficacité énergétique du bois-énergie produit par le PNUD avec CIRAD ; • Dans chaque grande zone de production de bois énergie dans les PIREDD, les bonnes pratiques de carbonisation sont en cours d'application notamment dans le PIREDD Oriental. Deux PIREDD (Mongala et Equateur) prévoient d'organiser des sessions de formation en faveur des producteurs des bois énergies dans leurs zones respectives.
---	--	---	---

SOURCE 7 RAPPORTS ANNUEL 2020 DES PROGRAMMES

TABLEAU 20 PRODUCTION ET VENTE DES FOYERS AMÉLIORÉS EN 2020

Ville	Entreprises	Foyers produits en 2020	Foyers vendus en 2020
Kinshasa	BASCONS	10,500	9,000
	Biso na Bino	5,400	2,654
	Yahwe Nissi	6,496	5,500
	Halt Bank	10,000	2,880
Bukavu	ESF (Ese Sans Frontières)	4,634	4,465
Goma	Brisol	5,800	4,225
	Femmes du soleil	3,600	385
	Goma Stove	1,100	450
	Altech	1,000	300
TOTAL		48,530	29,859

SOURCE 8 RAPPORT DU PROGRAMME ÉNERGIE 2020

TABLEAU 21 RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS PHARES (CUMULATIVES) LIÉES AU PILIER ENERGIE, PAR PIREDD

PIREDD	Résumé des réalisations clés
PIREDD Oriental	Les Termes de Référence pour la réalisation de l'étude de référence dans les zones ciblées sur la production, la consommation et l'efficacité énergétique dans l'utilisation de la ressource bois, ont été élaborés.
PIREDD Mai-Ndombe	<p>Identification de 98 sites d'intervention en jachère dégradée ou en savane et la mise en place de pépinières d'acacia pour couvrir 560 hectares.</p> <p>Accompagnement à la mise en place des pépinières d'acacia sur le Territoire de Kutu avec comme résultats la production, en collaboration avec près de 190 pépiniéristes, de plantules d'acacia sur 33 sites. Au total, 673 433 plantules ont été produites. La mise en place, en collaboration avec près de 1 460 ménages villageois, de plantations agroforestières d'acacia-manioc sur 33 sites pour un total estimé à 540 ha.</p>
PIREDD Mongala	Ce PIREDD n'a pas de pilier Energie.
PIREDD Sud-Ubangi	Ce PIREDD n'a pas de pilier Energie.
PIREDD Kwilu	440 Ha d'acacia et autres essences à croissance rapide installés pour la production du bois énergie.
PIREDD Equateur	<ol style="list-style-type: none"> 1. 420 hectares de semis directs d'acacia mangium réalisés sous reboisement communautaire ; 2. Base des données géoréférencées constituée. 3. Travaux de mise en défens amorcés avec les communautés concernées ; 4. 2 040 hectares des savanes sont mis en défens sous contrats PSE.

Réalizations cumulatives fin 2020



a) Objectif

Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur, y compris les communautés locales et autochtones, mettant un accent particulier sur l'application des lois forestières, la gouvernance

et divers modèles locaux et communautaires de gestion. La RDC s'engage à renforcer les capacités de contrôle dans les zones d'exploitation forestière, ainsi que celles des zones où seront attribuées des nouvelles potentielles concessions, afin de faire appliquer la loi forestière.

b) Financement

TABLEAU 22 FINANCEMENT DU PILIER FORÊT (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais Agences PIREDD	Total	Reste à mobiliser
128,2	10	36	15,23	3,065	64,295	63,905

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Le pilier forêt est soutenu par neuf programmes dont trois sectoriels (SNSF, PA et PGDF) et 6 programmes intégrés. Dans le cadre de la LOI, il est prévu d'atteindre 13 jalons pour ce premier partenariat avec CAFI et 5 résultats du Plan d'Investissement REDD+ de la RDC. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ces différents programmes ont permis au Gouvernement

de la RDC de répondre aux engagements de la LOI et aux indicateurs du Plan d'Investissement.

d) Résultats attendus et l'état des lieux

La progression des indicateurs du Plan d'Investissement REDD+ de la RDC est aussi identifiée par l'atteinte de certains jalons de la LOI comme le renseigne le tableau ci-dessous.

TABLEAU 23 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER FORÊT

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD+	Etat des lieux fin 2020
1	Système de surveillance des forêts opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport produit pour les années 2017 et 2018. Réflexions engagées entre GDA et SNSF pour la surveillance rapprochée avec les ITAPEL (sentinelle) ; - Le document du BUR validé techniquement, attend la validation politique ; - L'interface Terra Congo opérationnel
2	Politique forestière adoptée et Code forestier révisé de manière participative	<ul style="list-style-type: none"> - Feuille de route de l'élaboration de la Politique forestière établie sur financement propre du MEDD et autres bailleurs dont ONG et UE (FLEGT) - Texte sur la mise en place du Conseil Consultatif (ex-Plateforme Technique) élaboré ; - Draft de la structure de la Politique forestière élaboré - Equipe d'experts identifiée - PGDF financé mais non démarré.
3	Augmentation du nombre de Concessions sous PGF mis en œuvre ou certification	<p>Les Programmes Intégrés ont lancé les activités d'appui aux communautés pour sécuriser leurs forêts. La stratégie adoptée est d'accompagner les communautés pour l'obtention des titres pour leur CFCL. A ce jour, le PIREDD Equateur est le seul PIREDD qui a pu sécuriser les CFCL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIREDD Equateur : 14 CFCL accompagnées pour un auto-développement local en attendant qu'elles disposent les PSG ; une cartographie de 14 terroirs réalisée (14 cartes de micro-zonage participatif). Dans ces 14 CFCL, le programme a accompagné la communauté à mettre en place 61 petites entreprises forestières communautaires des filières de 6 produits forestiers non ligneux (PFNL) dans la mise en place par programme intégrés de trois modèles sur les CFCL, l'assistance à 20 communautés dans le processus de demande de nouvelles CFCL dont 17 formellement engagées, avec dossiers constitués et introduits dans le circuit pour l'octroi des titres pour une superficie évaluée à 132 000 ha.
4	Augmentation du nombre de communautés et ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire	<p>Les PIREDD sont à pied d'œuvre pour accompagner les communautés à mettre en place les CFCL. Objectif prévu pour 2021. Certains PIREDD notamment celui de l'Equateur, 14 CFCL ayant des titres auparavant acquis sont accompagnés dans la définition des priorités de développement et dans la réalisation des travaux préliminaires à la production des PSG et 20 nouvelles communautés locales identifiées, sous CLIP, dont 17 sont engagées dans le processus d'acquisition des titres des CFCL.</p>
5	Ratio bois légal / bois illégal à l'export	<ul style="list-style-type: none"> - Grille de légalité FLEGT (2019) - Relance des commissions techniques du FLEGT (2019-2020) - Absence de plan d'ensemble

TABLEAU 24 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER FORÊT

N°	Intitulés du jalon intermédiaires (2018)	Intitulés du jalon finaux (2020)	Etat des lieux fin 2020
1	Ebauche de la politique forestière	<input type="checkbox"/> Politique forestière adoptée <input type="checkbox"/> Code Forestier Révisé (éventuellement)	Les résultats réalisés sont renseignés au niveau du deuxième indicateur dans le Tableau 23 ci-dessus.
2	Promotion et mise en œuvre des modèles alternatifs de concessions d'exploitation forestière		<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale sur la foresterie communautaire (CFCL) validée par le MEDD ; - Révision de l'arrêté 025 sur la foresterie communautaire (2019) ; - Manuel d'élaboration des PSG des CFCL validé en 2019 ; - Réflexion engagée sur les standards d'exploitation forestière en CFCL ; - Arrêtés provinciaux sur la foresterie communautaire adoptés ; - Cadre réglementaire sur les CFCL adopté ; - 61 concessions CFCL attribuées officiellement (1 223 778,36 ha).
3	Conformité légale des grandes concessions (plan d'aménagement)		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux juridique des concessions dressé par AGEDUFOR en 2019 ; - Une partie des concessions à remettre au Domaine Public a été remise.
4	Observatoire indépendant		L'observatoire existe, mais son opérationnalité est faible car le financement est inadapté. Rapports de l'OI pour 2020 validés
5	Plan ambitieux contre exploitation illégale	Exploitation illégale stabilisée	Les résultats réalisés sont renseignés au niveau du cinquième indicateur dans le Tableau 23 ci-dessus.
6	Conditions pour la levée du moratoire remplies		<p>Sur les trois conditions requises, deux ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revue légale des concessions - modalités légales de gestion des adjudications <p>Non réalisé : la programmation géographique conforme à l'aménagement du territoire</p>

7	Enquêtes publiques préalables aux adjudications		<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté sur les adjudications publié - Manuel de procédure élaboré
8	NERF communiqué à CNUCC	Estimations provinciales des émissions soumises à la CNUCC	<ul style="list-style-type: none"> - NERF finalisé (toutes les provinces traitées) et validé avec toutes les parties prenantes. Dépôt à la CCNUCC du NERF en janvier 2018 (FAO/DIAF) - NERF version finale soumise à la CNUCC au mois de mai 2018 - Estimations provinciales de déforestations des 26 provinces disponibles (mais pas encore en ligne) - Forte contestation sur les méthodes employées et les chiffres publiés - Consensus pour une révision du NERF obtenu
9	Terra Congo opérationnel		Portail web du SNSF intégrant les informations sur la REDD+ résultant du SNSF est mis à jour. Une partie de ces informations sont disponibles et accessibles par les parties prenantes (tandis que certains éléments peuvent uniquement être consultés par les collègues du MEDD, tels que Terra Congo). Les données sur les événements majeurs de la déforestation 2017-2018 et l'évolution du couvert forestier entre 2014 et 2016 publiées.
10		BUR soumis à la CNUCC	Le document du BUR est validé techniquement mais il attend la validation politique

SOURCE 9 DONNÉES DES RAPPORTS DU PROGRAMME SNSF ET DU MEDD

TABLEAU 25 RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS PHARES (CUMULATIVES) LIÉES AU PILIER FORÊT, PAR PIREDD

PIREDD	Résumé des réalisations clés
PIREDD Oriental	Aucune action réalisée à ce jour. En attente de l'élaboration des PSAT.
PIREDD Mai-Ndombe	RAS
PIREDD Mongala	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une Stratégie d'appui aux PFNL définie ; ▪ Une étude sur la dynamique des feux et des zones chaudes de déforestation réalisée
PIREDD Sud-Ubangi	Ce PIREDD n'a pas de pilier Forêt.
PIREDD Kwilu	Installation des plantations d'acacia pour réduire la pression des communautés sur les lambeaux de forêts existants.
PIREDD Equateur	20 nouvelles CFCL identifiées et accompagnées en vue de l'obtention des titres.

Réalisations cumulatives fin 2020



a) Objectif

Adopter et mettre en œuvre de manière participative et transparente des normes REDD+ pour les investissements miniers et des hydrocarbures dans les zones forestières de manière à prévenir, réduire et sinon compenser leurs impacts sur les forêts.

b) Financement

TABLEAU 26 FINANCEMENT DU PILIER MINES ET HYDROCARBURES (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais Agences PIREDD	Total	Reste à mobiliser
5	0	2,6	0		2,6	2,4

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Le financement FONAREDD prévu pour l'année 2020, dans le cadre du renforcement des capacités des secteurs des mines et hydrocarbures par rapport aux normes, n'a pas été décaissé. L'absence du décaissement actuel se justifie par le fait que, les parties prenantes ont pris beaucoup de temps dans l'élaboration des termes de référence. A cela s'ajoute la période de suspension de financement CAFI suite aux attributions, au cours de l'année 2018, des concessions fores-

tières par le Ministère de l'Environnement. A ce jour les TDRs ont déjà été validés par le Comité Technique du FONAREDD et l'AMI publié en janvier 2021.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

Malgré que le programme Normes ne soit pas encore mis en œuvre, et que les PIREDD n'ont pas inclus le Pilier Normes dans leur cadre de résultat, nous notons certaines avancées dans les deux secteurs des mines et hydrocarbures qui se résument comme suit :



1. Les cadres légaux du secteur minier et hydrocarbures ont pris en compte les aspects de sauvegardes environnementales et sociales évoqués dans la loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement :
 - Secteur minier : la loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier tel que modifiée et complétée par la loi n°18/001 du 09 mars 2018 et le décret 038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier tel que modifié et complété par le décret 18/024 du 08 juin 2018. (Intégration des ministères sectoriels dont l'environnement à travers l'ACE et les affaires sociales avec le Fonds national de promotion et services Sociaux) ;
 - Secteur d'hydrocarbures : la loi n°015/012 du 15 août 2015 portant régime général des hydrocarbures et le décret 16/010 du 19 avril 2016 portant règlement d'hydrocarbures et il ne reste que les annexes ou mesures d'application ;
2. Le renforcement de l'application de la loi quant aux sauvegardes environnementales et sociales est partiel dans la mesure où les textes fixant les mesures d'application de la loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ne sont pas encore totalement promulgués ;
3. Il y a eu des efforts considérables dans le sens d'assurer la participation de la société civile et des peuples autochtones aux études d'impact environnemental et social (EIES) et les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) :
 - La loi 011 portant principes fondamentaux pour la protection de l'Environnement prévoit que le promoteur supporte les EIES avec la consultation publique (société civile et peuples autochtones).
 - Dans le secteur des hydrocarbures, il est prévu de réaliser les EIES dans les explorations et exploitation y inclus la participation de la société civile et des peuples autochtones. (Leur participation est vérifiée à travers le contrat avec les opérateurs).
 - Dans le secteur minier, les EIES est une condition pour avoir un permis d'exploitation et il y a la participation publique (société civile et peuples autochtones).
 - Nous notons une bonne pratique dans le reboisement du projet de dégazage du lac Kivu au niveau de Golf de KABUNO.

Grâce aux efforts renseignés ci-dessous, le Jalon intermédiaire du Pilier Normes (soit la définition des normes REDD+) est partiellement atteint, tandis que le Jalon final (soit l'adoption, la vulgarisation et la mise en œuvre des normes REDD+) est non atteint.

Comme les PIREDD n'ont pas inclus ce pilier dans leur cadre de résultat, ou y réservé des ressources budgétaires, il n'y a aucun avancement à renseigner à leur niveau. En ce qui concerne les défis et activités non réalisées, nous notons les points suivants :

Il n'y a pas eu d'appui à la recherche sur l'impact des activités d'exploration et d'exploitation minière artisanale et industrielle, d'une part, et pétrolière, d'autre part, sur la forêt ainsi que sur les mesures d'atténuation et de compensation de ces impacts à mettre en œuvre ;

- En l'absence du renforcement des capacités institutionnelles des structures chargées de la protection de l'environnement, le renforcement des capacités humaines nécessite d'être encore appuyé.

Réalisations cumulatives fin 2020



a) Objectif

Élaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique d'aménagement du territoire organisant et optimisant l'utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l'économie nationale dans le respect des droits reconnus par le système légal de la RDC, afin d'en réduire l'impact sur les forêts, de réduire les conflits et d'assurer le développement durable au niveau national et local.

b) Financement

TABLEAU 27 FINANCEMENT DU PILIER AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais Agences PIREDD	Total	Reste à mobiliser
19	0	8	16,54	3,065	27,605	-8,605

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

La RDC souffre d'une absence de politique harmonisée en matière d'aménagement du territoire. L'absence de politique nationale d'AT et de ses outils (Loi, Schémas d'aménagement) à tous les niveaux administratifs (national, provincial et local), ajoutée à la fragmentation des compétences en matière d'AT entre plusieurs Ministères, a entraîné une multitude de conflits d'usages entre secteurs, à contre-sens d'une gestion co-

hérente et durable de l'espace et des ressources naturelles, notamment forestières. C'est ce qui a conduit au financement de ce pilier à hauteur de **8 M** USD avec le fonds CAFI dans le programme sectoriel d'AT. En effet, tous les programmes intégrés ont comme soubassement l'aménagement du territoire pour une bonne gestion de l'espace à travers des investissements sur terrain.

Au total 3 résultats du Plan d'Investissement (indicateurs) et 4 jalons de la LOI ont été attendus à la fin de l'année 2020.

Par rapport au Plan d'Investissement, les progrès suivants ont été réalisés à travers la mise en œuvre d'un programme sectoriel et 3 programmes intégrés. Le tableau ci-après présente le résumé des résultats atteints.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

TABLEAU 28 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER AT

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD+	Etat des lieux fin 2020
1	Politique et loi de l'AT sont élaborés de manière participative	La RDC est dotée d'une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et d'un projet de Loi d'Aménagement du Territoire adoptés par le gouvernement (en juillet et en septembre, respectivement) avec la participation de toutes les parties prenantes. Ladite politique définit les concepts de l'AT en RDC : schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), plans provinciaux d'aménagement du territoire (PPAT), plans locaux d'aménagement du territoire (PLAT) et plans simples d'aménagement (PSAT).
2	Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)	Le rapport sur des diagnostics sectoriels rédigés et soumis aux consultations des parties prenantes. Une firme est recrutée pour appuyer le pays à l'élaboration de son SNAT ; malheureusement, cette firme est confrontée à des difficultés pour démarrer le travail suite à l'absence de financement.

3	Les secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d'un plan d'usage des sols respecté	<p>Les programmes intégrés ont démarré les activités sur la structuration du milieu pour orienter les investissements sur terrain et faire une bonne répartition des usages du sol. A ce jour, les résultats suivants ont été atteints :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Oriental (Ituri, Tshopo et Bas Uélé) : 3 Schémas provinciaux d'aménagement du territoire élaborés qui fixent les visions de développement en protégeant les ressources naturelles. Huit Plans Territoriaux d'Aménagement du territoire (PTAT) sont validés avec toutes les parties prenantes pour huit sur les neuf territoires cibles du programme ; • PIREDD Mai-Ndombe : 344 Plans Simple de Gestion validés avec toutes les parties prenantes au niveau des terroirs villageois qui rendent la gestion de 914 739, 43 ha durable ; • PIREDD Sud Ubangi : Le diagnostic d'aménagement du territoire est réalisé pour faciliter l'élaboration du Schéma provincial d'aménagement du territoire. La collecte des données est en cours pour la réalisation des plans simples d'aménagement du territoire. • PIREDD Kwilu : 33 PSAT déjà produits et attendent la validation. Le programme a lancé le processus d'élaboration du Plan provincial d'aménagement du territoire • PIREDD Equateur : Le consultant déjà identifié pour l'élaboration des Plans Simple d'Aménagement des Territoires (PSAT) prévue pour l'année 2021. • PIREDD Mongala : Le programme n'a pas encore élaboré le PGRN/PSG/PSA.
---	---	--

En ce qui concerne la LOI, le Gouvernement de la République du Congo, avait pris l'engagement de réaliser 4 jalons dont 3 jalons intermédiaires et 1 jalon final. Ces différents jalons ont enregistré des progrès comme c'est fut le cas avec les indicateurs du Plan d'Investissement. A ce jour, les progrès atteints se résument repris dans le Tableau 29 ci-dessous :

TABLEAU 29 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER AT

N°	Jalons 2018 & 2020 de la LOI	Etat des lieux fin 2020
1	Politique d'aménagement du territoire (PNAT)	<ul style="list-style-type: none"> □ Document de la PNAT validé le 15/01/2020 et adopté par gouvernement en conseil des ministres du 3/7/2020 ; □ Projet de LAT validé le 22/01/2020, adopté par le gouvernement en conseils des ministres du 18/9/2020, et transmis pour examen et adoption ; □ Trois Schémas provinciaux sont validés dans les trois provinces du PIREDD Orientale. Il s'agit des provinces ci-après : Ituri, Tshopo et Bas -Uélé ; □ Un diagnostic de la zone d'intervention du PIREDD Sud Ubangi réalisé pour appuyer l'élaboration du Schéma provincial d'aménagement du territoire.

2	Analyses de base réalisées pour l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire intégrant les objectifs de la Stratégie nationale cadre REDD+	<ul style="list-style-type: none"> □ Recrutement des cabinets pour réaliser deux études (agri et forêt) en phase finale ; □ Prise en compte des secteurs concernés par les cinq autres études dans les diagnostics sectoriels PNAT et le SNAT ; □ Mise en place des groupes thématiques de l'AT.
3	Guide méthodologique du zonage participatif des terroirs villageois	<ul style="list-style-type: none"> □ Des versions provisoires des guides méthodologiques pour la réalisation des SPAT/PPAT/PLAT et de zonage des terroirs villageois rédigées et soumises à la consultation pour collecte des avis et observations ; □ Processus d'harmonisation des méthodologies de réalisation des Plans de zonage engagé avec les PIREDD et parties prenantes ; □ Absence d'une méthodologie générale de l'AT hiérarchisant et mettant en rapport ses différents produits (schéma national, plans provinciaux et d'ETD etc.)
4	Un effort ciblé pour garantir que la « programmation géographique nécessaire à la levée du moratoire sur les concessions forestières industrielle »	Le processus de recrutement de la firme pour réaliser les études sur le capital forestier est actuellement bloqué par l'absence de financement.

Par rapport à l'année 2019, les programmes intégrés ont accélérés les processus d'aménagement du territoire au niveau des huit provinces pour assoir les investissements prévus. Les processus d'AT déclenchés dans les programmes respectés l'approche participative du FONAREDD et tous les acteurs sont impliqués.

TABLEAU 30 RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS PHARES (CUMULATIVES) LIÉES AU PILIER AT, PAR PIREDD

PIREDD	Réalizations phares cumulatives fin 2020
PIREDD Oriental	<p>Le Programme Intégré Orientale touche 3 provinces de l'ancienne Province Orientale que sont : Ituri, Tshopo et Bas Uélé. Les activités du pilier d'aménagement du territoire ne sont pas suffisamment avancées à cause du retard enregistré dans le recrutement des partenaires locaux d'exécution. Néanmoins, certains progrès ont été atteints. Ils se résument comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 Plans d'usage des terres concertées validés dont 3 SPAT + 8 Plans AT territoires. Les SPAT ont fixés les objectifs de développement de trois provinces couvertes par le programme en protégeant la forêt. Ces outils d'AT sont portés par les autorités des provinces et promettent d'en faire usage pour tous les financements qui seront orientés dans leurs provinces. - 91 CLD mis en place pour soutenir les activités au niveau des terroirs villageois ; - Lancement des travaux de construction des bâtiments des divisions provinciales d'Aménagement du territoire et affaires foncières dans les trois provinces. Ci-dessous, les images qui montrent l'état d'avancement pour la province de Bas Uélé.

<p>PIREDD Mai Ndombe</p>	<p>La province du Mai-Ndombe a bénéficié d'une structuration du milieu qui va organiser les interventions de développement. A travers le PIREDD Mai-Ndombe ; nous notons ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 480 CLD sont mis en place. Ils correspondent aux terroirs villageois identifiés à recevoir les investissements et une cartographie réalisée ; 2. 404 Plans Simple de Gestion sont produits dont 344 validés. Ces PSG constituent la base d'une gestion durable d'usage des sols. Tous les investissements financés dans le cadre de ce PIREDD respecteront les usages définis dans les PSG. C'est un outil de la gestion durable de l'espace.
<p>PIREDD ongala</p>	<p>La province de la Mongala, bénéficie d'un aménagement du territoire à travers les activités du PIREDD. Cet aménagement du territoire concerne plus le niveau provincial (Plan Provincial d'AT), les secteurs ciblés (Plan de Développement Durable) et groupement (Plan Simple de Gestion/Plan Simple d'Aménagement du Territoire). A ce jour, les progrès atteints se résument comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un comité technique d'élaboration des outils d'aménagement du territoire installé au niveau provincial ; 2. Une feuille de route d'aménagement en cours d'exécution (élaboration), avec toutes les parties prenantes ; 3. Signature d'une convention de subside avec la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable (CPEDD) pour accompagner la province dans l'élaboration d'un diagnostic de territoire intégrant la gestion durable des systèmes agro forestiers et l'élaboration du Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) ; 4. Identification avec les parties prenantes du programme 50 groupements ciblés sur les 177 composant la province. Ce choix est fait sur la base des ressources financières dont dispose le PIREDD. Les 50 groupements font une superficie de 18 436 Km² sur 56 251, Km² qui seront gérés d'une façon durable. 5. 50 CLD sont mis en place par les animateurs de l'Inspection Provinciale de Développement Rural (IPDR) au niveau des groupements ciblés ; 6. Réhabilitation du bâtiment administratif du territoire de Bumba qui va permettre aux agents du service étatique de travailler dans les conditions requises. Voici les images de cette réhabilitation.
<p>PIREDD Sud Ubangi</p>	<p>L'aspect aménagement du territoire est le grand résultat attendu dans l'alignement du PIREDD SUD UBANI au PARRSA. Au cours de l'année 2020, l'équipe de mise en œuvre a travaillé pour contribuer à cet objectif visant une gestion durable des terroirs. Les résultats intermédiaires obtenus se présentent comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dotation en moyens de mobilité (motos) aux coordonnateurs provinciaux de l'environnement et aménagement du territoire ; 2. Identification de 100 terroirs villageois et leur cartographie en cours. Actuellement 5 terroirs sont cartographiés d'une manière participative et leurs PSAT sont en cours de validation au niveau des terroirs, secteurs et Province ; 3. 98 CLD mis en place au niveau des terroirs (Groupement). Pour ce PIREDD, la méthodologie retenue est la structuration du milieu au niveau des groupements ; 4. 4 CARG redynamisés dont 3 au niveau des territoires (Budjala, Gemena et Kungu) et secteurs ; 5. Diagnostic de la zone d'intervention du PIREDD disponible pour faciliter l'élaboration du PPPAT.

<p>PIREDD Kwilu</p>	<p>Une nouvelle province démembrée, la province de Kwilu n'a jamais connu un aménagement du territoire. C'est à travers les appuis du PIREDD la province sera doté d'un PPAT, PSAT et outils d'aménagement du territoire. A ce jour, le PIREDD a atteint les résultats suivants dans l'aménagement du territoire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un groupe de travail provincial pour préparer le plan d'action REDD ; 2. 33 CLD mis en place au niveau des villages ciblés. Lancement de l'élaboration des PSGRN de ces 33 villages pour gérer les ressources naturelles ; 3. Signature de contrat de performance en cours de finalisation entre le PIREDD et les membres des CLD. Ces contrats de Paiement basé sur les services Ecosystémique permettront aux ménages bénéficiaires de développer d'autres activités en dehors de la forêt.
<p>PIREDD Equateur</p>	<p>Le PIREDD Equateur bénéficie des acquis des projets antérieurs réalisé avec le WWF. En effet, ces programmes ont permis à la province Equateur d'être dotés des cartes de terroirs villageois et une structuration du milieu en CLD. Avec une actualisation des outils élaborés avant l'arrivée du PIREDD, l'aménagement du territoire de cette province se présente comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un groupe de travail constitué des parties prenantes opérationnel. Ce groupe de travail a pour mission de mener des réflexions sur les activités d'aménagement du territoire ; 2. 223 cartes de terroirs villageois disposant chacun d'une carte numérique. La détermination de la superficie de ces terroirs est en cours en 2021 ; 3. 14 CFCL cartographié disposent chacun, d'un titre attribué par le gouverneur de province. Les enquêtes socioéconomiques ont été réalisées dans ces 14 CFCL et les plans simples de gestion de ces CFCL sont en cours d'élaboration ; 4. Lancement du recrutement du PLE pour la structuration du milieu en CLD.

IMAGE 1 CONSTRUCTION DES BUREAUX DES DIVISIONS PROVINCIALES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET AFFAIRES FONCIÈRES DANS LES TROIS PROVINCES (BAS UÉLÉ, TSHOPO ET ITURI)



Réalizations cumulatives fin 2020

Pilier



FONCIER

Formation et équipement fournis dans 27 territoires.

Deuxième draft de la politique nationale foncière finalisé. La loi foncière en cours d'élaboration.

16 Comités agricoles et rurales de gestion (CARG) de territoire

15 CARG de secteur opérationnels, et encore 4 CARG de territoire identifiés, dans les PIREDD

577 cartes de terroirs

10 cartes d'utilisation des terres élaborées de manière participative

50% des terroirs villageois des

6 PIREDD cartographiés de façon participative.

Registre foncier communautaire (RFC) mis en place avec Deux outils juridiques et un Un comité foncier local (à Mambasa, Ituri).

Études de référence sur la tenure foncière réalisées dans trois provinces

CONAREF fonctionnel, disponibilité d'un site web : <http://www.conaref-rdc.org/>

Deuxième draft du Guide méthodologique pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des PIREDD élaboré

a) Objectif

Elaborer et mettre en œuvre de manière participative et transparente une politique foncière équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables,

et susceptible d'assurer une gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers, en vue de limiter la conversion des terres forestières.



b) Financement

TABLEAU 31 FINANCEMENT DU PILIER FONCIER (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais Agences PIREDD	Total	Reste à mobiliser
30	0	7	1,24	2,12	10,36	19,64

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

L'un des défis majeurs de la RDC, est la sécurisation du foncier rural. C'est une source des conflits au niveau des communautés qui ne favorisent pas la gestion durable des ressources et le développement local. C'est pourquoi, dans ce cadre des fonds mobilisés lors du premier partenariat avec CAFI, le FONAREDD a financé un

programme sectoriel sur la réforme foncière à hauteur de 6,9 MUSD en plus de certaines interventions prévues dans les programmes intégrés.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2020

Au niveau du Plan d'Investissement REDD+, 9 résultats décrits en termes d'indicateurs et 4 jalons de la LOI. Le tableau ci-dessous illustre en résumé les résultats attendus du pilier foncier par rapport au PI et leur état d'avancement à fin 2020.

TABLEAU 32 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER FONCIER

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD/ RDC	Etat de lieu fin 2020
1	Projet de la politique foncière	<ul style="list-style-type: none"> Politique foncière au draft 2 prenant en compte les préoccupations des peuples Autochtones. Consultations provinciales engagées en 2020 (et seront poursuivies et clôturées en 2021) ; Demande faite par le Ministre des affaires foncières à l'Agence Congolaise de l'Environnement pour entamer l'Evaluation Environnementale stratégique de la politique.
2	Projet de la loi foncière nationale	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la loi de 1973. Draft de la Loi modificatrice de la loi de 1973 en cours.
3	Edits fonciers provinciaux élaborés de manière participative	<p>L'objectif porté par les programmes intégrés pour 2021. ;</p> <p>Au niveau du PIREDD PO, 3 Edits fonciers attendent d'être approuvés par les Assembles Provinciales et au Piredd Mai-Ndombe un édit foncier.</p>
4	Coordinations foncières fonctionnelles ou commissions foncières provinciales	L'objectif reporté en 2021 pour tous les PIREDD. Cependant, le PIREDD PO a déjà trois arrêtés de mise en place des commissions foncières provinciales.

5	Nbre de conseils consultatifs de l'agriculture fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PIREDD Mongala : 4 CARG de territoire redynamisés ▪ PIREDD Sud Ubangi : 4 CARG de territoire opérationnels ▪ PIREDD Kwilu : 4 CARG de territoire opérationnels ▪ PIREDD Equateur : Identification de 4 CARG et leur redynamisation en cours ; ▪ PIREDD Mai-Ndombe : 4 CARG de territoire opérationnels et 15 CARG de secteur opérationnel ▪ PIREDD Oriental : Redynamisation des CARG en cours <p>TOTAL : 16 CARG de territoire et 15 CARG de secteur sont opérationnels, et encore 4 CARG de territoire identifiés.</p>
6	Cartes des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privés (pour les divers secteurs productifs consommateurs d'espace : agricoles, minières, forestières, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PIREDD Mongala : 50 cartes des terroirs villageois et une carte provinciale en cours d'élaboration en 2021 ▪ PIREDD Sud Ubangi : 4 cartes des terroirs des groupements élaborés et validés ; ▪ PIREDD Kwilu : 33 cartes des terroirs villageois en phase de validation ▪ PIREDD Equateur : Elaboration des cartes thématiques des PSAT prévues pour l'année 2021. ▪ PIREDD Mai-Ndombe : 480 cartes des terroirs villageois ▪ PIREDD Oriental : 10 cartes d'utilisation des terres validés au niveau provincial et territorial <p>TOTAL : 577 cartes de terroirs et 10 cartes d'utilisation des terres élaborées de manière participative</p>
7	Nbre de territoires dans lesquels les services de l'agriculture et du cadastre ont été formés et équipés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PIREDD Oriental : <ul style="list-style-type: none"> - Les inspecteurs des 10 territoires ont reçu de la part du PIREDD des motos pour leur permettre de remplir valablement leur mission d'encadrement des ménages agricole ; - Constructions quasiment achevées sauf en Ituri (querelles foncières) et équipements immobiliers planifiés au premier semestre 2021. - Renforcement des capacités en faveur des agents du cadastre sur la gestion des ressources naturelles et la REDD. ▪ PIREDD Mongala : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des agents, des inspecteurs de l'inspection Provinciale d'Agriculture et ceux des 3 territoires - Les inspecteurs de ces 3 territoires (IPA) et 34 agents des services techniques déconcentrés ont reçu 37 motos pour leur mobilité sur terrain et l'accompagnement des ménages ▪ PIREDD Kwilu : 4 territoires formés mais pas encore équipés ▪ PIREDD Equateur : Renforcement des capacités à la base de 46 agents agronomes dont 10 des secteurs et 36 des groupements dans 4 territoires, en vue d'assurer un accompagnement technique auprès des communautés des quatre territoires touchés par le projet. ▪ PIREDD Sud Ubangi : Les inspecteurs des 3 territoires ont reçu des moyens de mobilité (moto) et ont vu leurs capacités renforcées sur les enjeux de la REDD à travers des formations. ▪ PIREDD Mai-Ndombe : Les capacités des inspecteurs de 4 territoires (Kutu, Inongo, Kiri et Oshwe) ont été renforcées ; les inspecteurs reçoivent régulièrement des moyens de fonctionnement pour leurs services. <p>TOTAL : Inspecteurs de 27 territoires formés/équipés</p>

8	% de terroirs villageois cartographies de manières participative	50% des terroirs villageois des six PIREDD sont cartographiés de façon participative. Les cartes qui découlent de cet exercice sont renseignés sur la ligne 6 de ce tableau.
9	Des dispositions (juridiques et techniques) pour l'enregistrement des droits collectifs ont été proposées	Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du Registre Foncier Communautaire (RFC), à savoir : Edits -type et modèle de charte.

Au terme d'atteinte des jalons intermédiaires et finaux par rapport à ce pilier, le programme de réforme foncière a contribué à progresser les 4 jalons prévus dans la LOI. Le tableau suivant résume les différents progrès par jalons.

TABLEAU 33 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER FONCIER

N°	Jalons 2018 et 2020	Etat des lieux fin 2020
1	CONAREF fonctionnelle	<p>CONAREF totalement fonctionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence des statuts et textes légaux (décret et arrêté) formalisés ▪ Contrat signé entre la CONAREF et ONUHABITAT pour délégation de la gestion des fonds de son fonctionnement régulier <p>Disponibilité d'un site web CONAREF (http://www.conaref-rdc.org/), réunions statutaires régulièrement tenues, manuel de procédure disponible</p> <p>Personnel recruté (interne et consultants), équipé</p> <p>Procédures en place</p> <p>Missions de terrain et formation régulièrement effectuées</p> <p>Plan de travail élaboré, financé et mis en œuvre</p> <p>Consultations dans 16 provinces sur le DPFN tenues</p> <p>Activités de communication lancées</p>
2	Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales	Un deuxième draft du guide méthodologique est disponible. Son contenu a été partagé avec les parties prenantes qui font des feedbacks permettant de l'améliorer.
3	Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés	<p>Études de référence sur la tenure foncière réalisées dans trois provinces (y compris Ituri, Mai-Ndombe et Kwilu), étude sur le fonctionnement de l'administration foncière, début de la capitalisation des expériences en cours concernant la sécurisation foncière</p> <p>Un modèle de sécurisation foncière (à Mambasa) est en cours d'expérimentation et documenté à travers le guide méthodologique qui en présente les différentes étapes et son apport en termes de renforcement du cadastre, et de mise en place d'un Système d'information foncière (SIF) complet : le Registre foncier communautaire (RFC) a été mis en place et est l'outil permettant cette sécurisation foncière.</p> <p>Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du RFC, à savoir : l'Edit-type et le modèle de charte élaborés et soumis aux discussions internes et qui doivent être validés.</p> <p>Le Comité foncier local mis en place pour piloter la mise place du RFC à Mambasa (Ituri)</p> <p>Le bâtiment de l'administration foncière est en cours de construction</p>

4	Politique adoptée foncière	<ul style="list-style-type: none"> □ Politique foncière au draft 2 prenant en compte les préoccupations des peuples Autochtones ; □ Consultations provinciales engagées en 2020 et leur poursuite en 2021 ; □ Demande déjà introduite au niveau de l'Agence Congolaise d'Environnement pour entamer l'Evaluation Environnementale stratégique de la politique ; □ Maquette (architecture) de la Loi modificatrice de la loi foncière de 1973 en cours d'élaboration.
----------	----------------------------	--

Au regard de avancées réalisées, le Gouvernement de la RDC a amélioré la sécurité du foncier rural sur base des outils juridiques. Aussi, il a contribué à la modernisation du système cadastral par la mise en place des deux outils juridiques pour donner un cadre légal au fonctionnement du Registre Foncier. Il est reconnu qu'actuellement, le besoin de modernisation du système des affaires foncières est tellement immense que les ressources actuelles ne peuvent y répondre. Au niveau des programmes intégrés, les efforts sont fournis pour mettre en place des commissions foncières et accompagner les communautés à l'obtention des titres pour sécuriser leurs concessions.

TABLEAU 34 RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS PHARES LIÉES AU PILIER FONCIER, PAR PIREDD

PIREDD	Résumé des réalisations clés
PIREDD Oriental	Les Edits fonciers ont bénéficié des inputs des experts du programme sur la Réforme foncière. Le PIREDD Oriental prévoit de capitaliser sur le document des politiques et les expériences en cours au niveau dudit programme, afin de produire des Edits qui intègrent d'ores et déjà les innovations suggérées, particulièrement en ce qui concerne la sécurisation foncière.
PIREDD Mai-Ndombe	Un édit foncier élaboré attend d'être validé par l'assemblée provinciale Les 480 plans cartographiés et validés ont bénéficié des consensus avec des chefs de terre au profit des communautés
PIREDD Mongala	Ce PIREDD n'a pas de pilier Foncier.
PIREDD Sud-Ubangi	Ce PIREDD n'a pas de pilier Foncier.
PIREDD Kwilu	Signature de 33 actes de cession aux communautés des terres sur lesquelles elles installent les activités agroforestières. Recrutement d'un consultant pour définir le modèle efficace de sécurisation des investissements des communautés.
PIREDD Equateur	Ce PIREDD n'a pas de pilier Foncier.

Réalizations cumulatives fin 2020



a) Objectif

Appuyer la mise en œuvre participative du Plan stratégique national à vision multisectorielle pour la planification familiale 2014-2020.

b) Financement

TABLEAU 35 FINANCEMENT DU PILIER DÉMOGRAPHIE (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais Agences PIREDD	Total	Reste à mobiliser
40	25	8	2,67	3	38,67	1,33

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Pour réduire la pression démographique sur la forêt, un programme sectoriel à hauteur de 33 MUSD a été financé en plus des appuis des programmes intégrés en termes d'offre et demande des services en planification familiale.

d) Résultats attendus et l'état des lieux

Comme indiqué dans les différents piliers ci-haut, le pilier démographie a des résultats attendus au niveau du Plan Investissement REDD et de la LOI. Certains résultats sont identiques et d'autres non, tenant compte des objectifs de chaque acteur. Les tableaux ci-dessous nous montrent les progrès atteints à travers le programme sectoriel (PROMIS) et la contribution des programmes intégrés.

TABLEAU 36 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT REDD+ POUR LE PILIER DÉMOGRAPHIE

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD/RDC	Etat des lieux fin 2020
1	La prévalence contraceptive moderne augmente (5 % en moyenne dans le pays)	<p>L'objectif est porté par le Programme national de santé de la reproduction (PNSR) au niveau du Ministère de la santé publique avec la contribution des plusieurs acteurs du secteur.</p> <p>Plusieurs partenaires sont impliqués pour aider le pays à atteindre cet objectif dont le programme PROMIS, qui contribue à son niveau dans onze provinces et 165 zones de santé. Il est difficile que cet objectif soit renseigné au niveau national durant la mise en œuvre de PROMIS car l'indicateur dépend de la réalisation d'une enquête nationale (l'Enquête démographique et de santé, EDS). Cependant, des chiffres récents de la prévalence contraceptive au niveau des provinces de Kinshasa et Kongo Central : Kinshasa : 26.5% pour toutes les femmes et 27.4% pour les femmes mariées ou en union ; Kongo Central : 20.3% pour toutes les femmes et 20.9% pour les femmes mariées ou en union.</p> <p>Pour PROMIS, l'indicateur principal à renseigner est les Années Couples de Protection (ACP) qui constitue la base de son intervention de l'offre et la demande de service du PF.</p>
2	Dynamiques démographiques mieux comprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PIREDD PO : Termes de référence publié et contractualisation en cours pour une étude approfondie sur la problématique de la migration dans la zone d'intervention ; ▪ PIREDD KWILU : lancement de l'étude sur la migration dans la zone d'intervention prévu pour 2021.

TABLEAU 37 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER DÉMOGRAPHIE

N°	Jalons 2018 et 2020	Etat des lieux fin 2020
1	CTMP en place, Stratégies provinciales PF en appui aux PIREDD élaborées et mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie nationale PF validé en 2014 par le Ministère de la santé publique ; • PROMIS a appuyé l'installation du CTMP en Equateur en 2020. (L'installation des CTMP dans les provinces de Mongala, Sud-Ubangi et Kwilu aura lieu au début de 2021.) En tout, 15 CTMP étaient opérationnels à la fin de 2020, dont quatre dans les provinces des PIREDD : Ituri, Bas-Uélé, Tshopo et Equateur. ▪ Les stratégies d'appui de mise en œuvre par les PIREDD sont validées avec le Comité Technique de la planification familiale. ▪ La mise en place d'un cadre d'échanges et de collaboration entre PROMIS et les PIREDD sur les questions de la planification familiale est prévue pour 2021.
2	Consultation nationale sur lien démographie et gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la consultation nationale à travers la 4ème conférence nationale sur la Planification Familiale en décembre 2019, ▪ Réalisation par l'AFD d'une étude sur démographie et croissance économique en RDC ; ▪ Travail sur le développement d'un cadre de consultation en cours par PROMIS.

3	Stratégie de communication sur la Planification familiale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence du draft final de la nouvelle stratégie nationale de communication en planification familiale (la stratégie sera validée en 2021) ; ▪ Données disponibles sur la sensibilisation au niveau de PNSR ▪ Les programmes intégrés ont lancé des activités de la sensibilisation des ménages sur la planification familiale avec l'appui des CTMP le cas échéant.
4	Plan national mis en œuvre dans zones ciblées par la Stratégie Nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Programme de mise à échelle de la planification familiale en RDC (PROMIS) est opérationnel depuis décembre 2019. ▪ Stratégie déclinée en plan dans le document du programme, ▪ Acquisition et distribution des intrants dans les zones d'intervention du programme ; ▪ Quantité d'années de couple protection fournies 863 412, soit 13% de la cible finale de PROMIS, ou 57% de sa cible annuelle 2020. ▪ 11 provinces (de 10 prévues) 165 Zones de santés (de 152 prévues) soutenues par PROMIS ▪ Instituts d'enseignement et techniques médicales (IEM/ITM) devenues points de prestation de services PF ; ▪ 3 696 prestataires formés par PROMIS (prestataires cliniques ainsi que des distributeurs à base communautaire).

SOURCE 10 RAPPORT DE SUIVI DES JALONS AVEC LES POINTS FOCALUX ET LE RAPPORT ANNUEL 2020 PROMIS

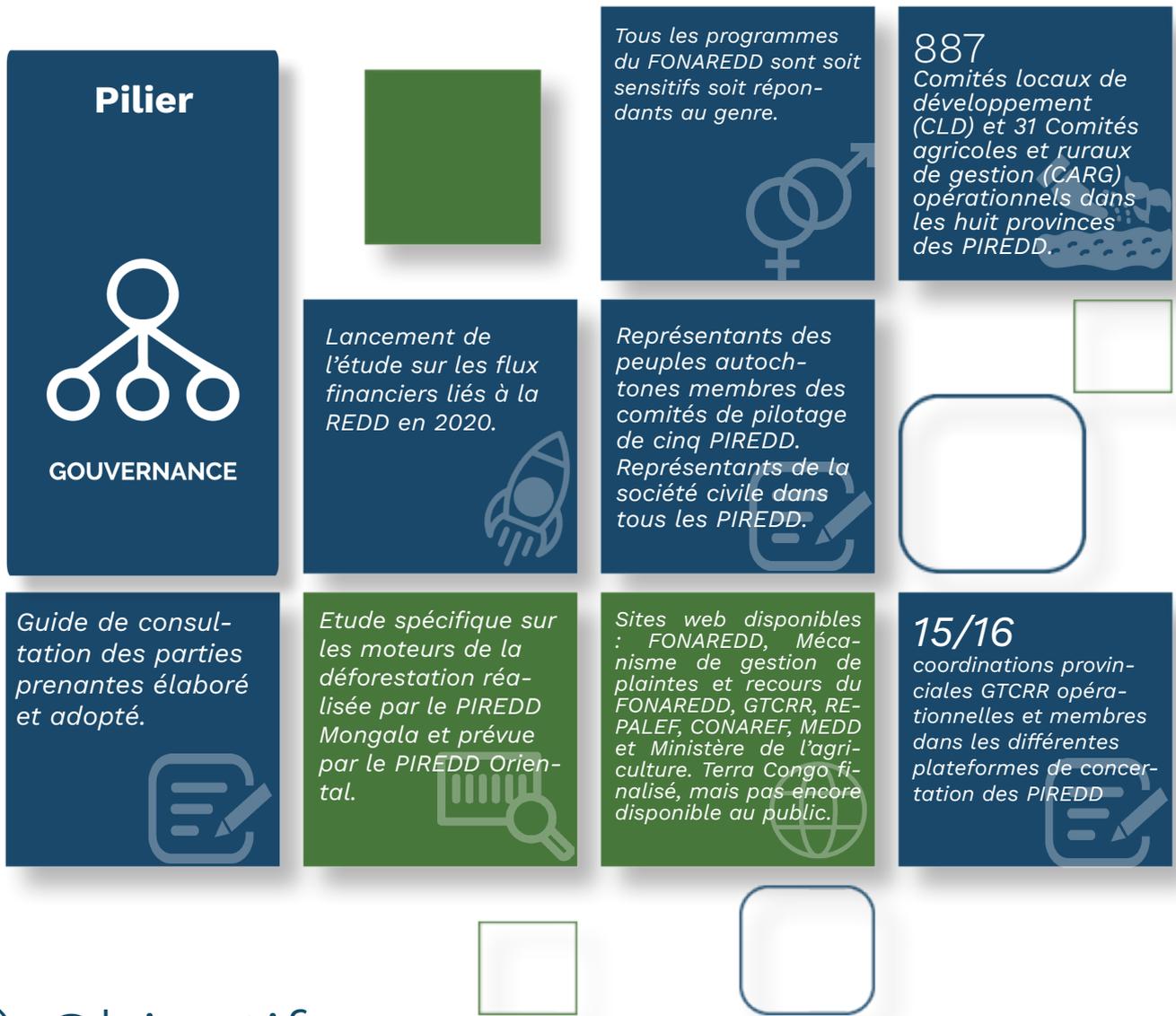
Sur les 4 jalons attendus, l'atteinte est partiellement à la clôture de l'année 2020. Il est à noter que certaines provinces reçoivent des appuis du programme sectoriel sur un seul volet. Il s'agit du volet de demande de service (Mise en place du CTMP et formation des parties prenantes dans les zones PIREDD). Ceci est dû au fait que, les provinces identifiées par la Banque Mondiale n'ont pas été pris en compte dans l'analyse de l'offre de service. Bien que cette dernière dispose d'un budget PF dans sa programmation malheureusement, cet objectif n'a pas été réalisé à la clôture de l'année 2020.



TABLEAU 38 RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS PHARES LIÉES AU PILIER DÉMOGRAPHIE, PAR PIREDD

PIREDD	Résumé des réalisations clés
PIREDD Oriental	Les vues ont été harmonisées sur les stratégies respectives d'intervention des acteurs entre le PNUD et le Consortium chargé de mettre en œuvre le PROMIS.
PIREDD Mai-Ndombe	Aucune action a été réalisée. Le contrat de partenariat avec le projet PROMIS n'a pas encore été finalisé.
PIREDD Mongala	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une convention de subside signée avec la Coordination Provinciale de Santé de la Reproduction MONGALA (CPSR) pour l'offre de service PF ; ▪ Une étude lancée dans les 20 aires de santé ciblées. ▪ Installation de CTMP prévue pour 2021, en collaboration avec PROMIS.
PIREDD Sud-Ubangi	Ce PIREDD n'a pas de pilier Démographie. Installation de CTMP prévue pour 2021, en collaboration avec PROMIS.
PIREDD Kwilu	Ce PIREDD n'a pas de pilier Démographie. Installation de CTMP prévue pour 2021, en collaboration avec PROMIS.
PIREDD Equateur	Ce PIREDD n'a pas de pilier Démographie. Cependant, en collaboration avec le programme PROMIS, le PIREDD a installé un CTMP provincial en avril 2020.





a) Objectif

Promouvoir l'alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+ ; assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+.

b) Financement

TABLEAU 39 FINANCEMENT DU PILIER GOUVERNANCE (EN MILLIONS USD)

Enveloppe du PI	Cofinancement	Programmes Sectoriels	PIREDD	Frais Agences PIREDD	Total	Reste à mobiliser
40	0	16,4	6,99	3,065	26,455	13,545

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Il y a actuellement deux programmes sectoriels qui contribuent à la progression de ce pilier :

Programme d'appui à la société civile ainsi que le programme d'appui au Secrétariat Exécutif. Un troisième programme sectoriel est envisagé pour ce pilier – le programme Gouvernance de la REDD+, sous la responsabilité du MEDD – mais n'a pas encore été lancé. De plus, tous les PIREDD contribuent à ce pilier. Le pilier consiste en six jalons en tout, soit 14% des jalons de la LOI.



d) Résultats attendus et l'état des lieux

Au niveau du Plan d'investissement REDD+/RDC, ce pilier porté 4 résultats et 5 jalons de la LOI. Le tableau suivant nous présente ces différents résultats et l'état des lieux fin 2020.

TABLEAU 40 EVOLUTION DES INDICATEURS DU PLAN D'INVESTISSEMENT
REDD+ POUR LE PILIER GOUVERNANCE

N°	Indicateurs du Plan d'Investissement REDD/RDC	Etat des lieux fin 2020
1	Fonds National REDD +en place	Un Fonds National REDD+ en RDC opérationnel regroupant les parties prenantes de l'utilisation des ressources naturelles
2	Les outils du Fonds National REDD+ sont gérés de manière dynamique, transparente et rigoureuse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau site internet FONAREDD existe, opérationnel et à jour ; 100 % des rapports du FONAREDD et des programmes y sont publiés : https://fonaredd-rdc.org/ ▪ Mécanisme de gestion des plaintes et recours du FONAREDD opérationnels et accessible au public : https://fonaredd-rdc.org/plaintes-et-recours/ ▪ Terra Congo redynamisé et maintenu à travers le Portail SNSF, mais pas encore disponible au public (uniquement en interne au MEDD) ▪ Site GTCRR opérationnel (société civile) : https://www.gtcrr-rdc.org/ ▪ Site internet REPALÉF redynamisé et maintenu (Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC) : http://peuplesautochtones.cd/repalef-2/ ▪ Site internet CONAREF opérationnel : http://www.conaref-rdc.org/ ▪ Site Internet du MEDD opérationnel : https://medd.gouv.cd/ <p>Site internet du Ministère de l'agriculture opérationnel : www.minagri.gouv.cd Registre REDD+ non opérationnel</p>
3	Nbre de structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plateformes multi acteurs opérationnelles dans les 6 programmes intégrés : ▪ PIREDD Mai Ndombe : 480 CLD avec des plans validés (sur les 400 prévus en première phase) et 19 CARG ▪ PIREDD Mongala : 50 CLD et 4 CARG ▪ PIREDD Sud Ubangi : 98 CLD et 4 CARG ▪ PIREDD Kwilu : 91 CLD (dont 57 redynamisés) et 4 CARG ▪ PIREDD Oriental : 91 CLD ▪ PIREDD Equateur : 77 CLD <p>TOTAL : 887 CLD et 31 CARG</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 17 Comités de pilotage des programmes du FONAREDD opérationnels en 2020 (PIREDD Maniema est le seul programme qui n'a pas encore de COPIL opérationnel). ▪ Plateforme de concertation technique du SNSF en place ▪ Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers (REPALÉF) en place. ▪ Groupes thématiques de la réforme foncière opérationnels ▪ Conseil consultatif des forêts opérationnel au niveau du MEDD ▪ 15/16 coordinations provinciales GTCRR opérationnelles et membres dans les différentes plateformes de concertation des PIREDD

4	Représentativité des structures de gouvernance (Par type et niveau de gouvernance), y compris femmes et peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les représentants des peuples autochtones sont membres aux comités de pilotage de cinq programmes intégrés (soit tous sauf le PIREDD Kwilu), avec comme effet la prise en compte de leurs préoccupations dans les plans de travail annuel des programmes. Cette représentativité dépend de la zone d'intervention s'il y a une communauté des peuples autochtones ; ▪ La société civile est représentée dans l'ensemble des COPIL des programmes. ▪ Tous les programmes du FONAREDD sont soit sensitifs soit répondants au genre, c'est-à-dire qu'ils intègrent la dimension genre ; ▪ Les peuples autochtones et la société civile sont membres de différentes plateformes multi acteurs des programmes sectoriels et intégrés.
---	---	---

Par rapport aux jalons de la LOI, sur les 5 résultats attendus à la clôture de l'année 2020, les progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre du Secrétariat Exécutif, Appui à la Société Civile à travers son réseau GTCRR et les appuis des programmes intégrés. Au total 3 jalons 2018 a, c et d sont atteints ; pour les jalons b et d, le niveau d'atteinte est partiel. Le jalon 2020 est partiellement atteint. Le tableau suivant résume les avancées enregistrées :

TABLEAU 41 PROGRÈS VERS L'ATTEINTE DES JALONS INTERMÉDIAIRES ET FINAUX DE LA LOI POUR LE PILIER GOUVERNANCE

N°	Jalons 2018 et 2020	Etat des lieux fin 2020
1	Large diffusion sur interventions REDD	Les réalisations relatives à ce jalon correspondent à celles renseignées sur le deuxième indicateur du Plan d'investissement ci-dessus.
2	Etude des moteurs de déforestation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs études ont été menées au début des années 2010 (FAO/GTCR, OSFAC, COMIFAC, etc.) ; ▪ Etude spécifique sur les moteurs de déforestation au PIREDD Oriental prévue pour 2021 ▪ Etude spécifique sur les moteurs de déforestation réalisée par PIREDD Mongala
3	Guide de consultation des parties prenantes	Guide de consultation des parties prenantes élaboré et adopté Guide pratique en cours d'élaboration par GTCRR
4	Plateformes de concertation à tous niveaux et tous projets	Les réalisations relatives à ce jalon correspondent à celles renseignées sur le troisième indicateur du Plan d'investissement ci-dessus (Tableau 40).
5	Matrice de gestion des risques	Actualisation prévue pour 2021

6

Alignement des interventions REDD hors CAFI/ FONAREDD sur la Stratégie Nationale REDD

- Lancement en 2020 de l'étude sur les flux financiers liés à la REDD
- Alignement progressif des agences sur la REDD au travers des cofinancements des programmes sectoriels (de l'AFD pour le PGDF) et des PIREDD (de la JICA pour le PIREDD Kwilu et de la GIZ pour le PIREDD Maniema). Le FONAREDD, de son côté, cofinance le projet de la Banque mondiale d'appui aux peuples autochtones.)
- Politique de l'Aménagement du territoire adoptée
- Draft 2 de la politique de la réforme foncière produit
- Feuille de route de l'élaboration de la politique énergétique élaborée
- Processus d'élaboration de la politique forestière lancé ;
- Note d'orientation stratégique de la politique agricole élaborée.



TABLEAU 42 RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS PHARES LIÉES AU PILIER GOUVERNANCE, PAR PIREDD

PIREDD	Résumé des réalisations clés
<p>PIREDD Oriental</p>	<p>Les notes d'évaluation des offres pour l'étude des moteurs de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés, ont été transmises au Service des Achats. Le processus est en cours.</p> <p>34 cadres de concertation multi-acteurs et multisectoriels déjà mis en place sur les 194 : niveau provincial (3), territorial (5) et ETD (23). Ils disposent des outils de gestion notamment la reconnaissance juridique au niveau Provincial.</p> <p>Les plateformes multi-acteurs et multisectorielles créés en 2019 ont été opérationnalisées grâce aux appuis accordés aux Divisions Provinciales du Plan des trois provinces cibles. Elles ont été complétées par 83 Comités Locaux de Développement (CLD) créés et formés.</p>
<p>PIREDD Mai-Ndombe</p>	<p>3065 personnes dont 482 femmes et 458 personnes issus des peuples autochtones ont bénéficié des activités de sensibilisation sur les ressources naturelles.</p> <p>Une étude sur l'identification des micro-projets des peuples autochtones réalisée pour le PIREDD par l'ONG OSAPY. Le rapport de l'étude est disponible.</p>
<p>PIREDD Mongala</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les instances de gouvernance du programme sont mises en place (Comité de Pilotage et Cadre de Concertation Multi-acteurs et Multisectoriels) ; ▪ 13 Agents mobilisés (17 femmes) dont 20 à la CPEDD, 34 à l'IPA et 22 à l'IPDR pour piloter le dispositif de pilotage de 03 convention de subsides ▪ 50 CLDS mis en place dans les territoires ciblés par le programme. ▪ Deux études réalisées : <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Etude Socio-anthropologique sur les rapports de l'homme et de la forêt réalisée</i> 2. <i>Etude sur la Dynamique des feux et des zones déforestation dans la zone d'intervention du PIREDD MO</i> ▪ Un diagnostic organisationnel exhaustif des institutions et administrations réalisé ▪ Des conventions de subsides aux services étatiques élaborées et signées ; ▪ 37 motos dotées aux superviseurs des capacités des services techniques déconcentrés ; ▪ 5 Conventions de subsides signés entre ENABEL et les services déconcentrés pour la réalisation des activités du PIREDD ▪ Démarrage des travaux de réhabilitation des bureaux des STD
<p>PIREDD Sud-Ubangi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 98 CLD installés dans les territoires de Budjala, Gemena, Kungu et Libenge et 4 CARG dont 1 par territoire ; ▪ Dotation des moyens de mobilité des services étatiques (15 motos) pour les divisions provinciales : environnement et développement rural.
<p>PIREDD wilu</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des études préliminaires sur les risques socio-environnementales en vue de définir les mesures de sauvegardes. ▪ Signature d'un mémorandum de collaboration avec la province et création d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un plan d'action REDD+ provincial ▪ 57 Comités Locaux de Développement (CLD) supplémentaires redynamisés, ramenant le nombre de CLD opérationnels à 91.
<p>PIREDD Equateur</p>	<p>Plateforme constituée, en attente de l'arrêté du Gouverneur de province déterminant sa constitution et fixant son mode de fonctionnement</p>

03 Performance des programmes

3.1 Conclusions de l'exercice 2020

La performance des programmes du FONAREDD est basée sur une analyse des 9 critères approuvés par le Comité de pilotage du fonds et partagés avec les agences d'exécution. Ces critères permettent de classer un programme à une performance bonne, moyenne ou faible. Ces critères sont les suivants :

- a) Critères de performance déterminants
 1. Efficacité
 2. Efficience
- b) Critères de performance secondaires
 1. Gouvernance
 2. Gestion participative
 3. Genre
 4. Suivi et Evaluation
- c) Critères de performance globaux
 1. Pertinence
 2. Durabilité

Les sous-critères de chaque critère sont renseignés dans l'Annexe 4. Il est à noter que pondération de tous les critères n'est pas la même. Une plus grande importance est accordée aux critères de performance déterminants, soit efficacité et efficience, qu'aux autres.

Les chargés de suivi et évaluation pour chaque programme du SE FONAREDD effectuent la première analyse à travers les rapports annuels et semestriels des programmes enrichis par les différents rapports de mission de suivi. Ensuite, les recommandations sont transmises aux membres du comité technique pour une seconde analyse et formulation des recommandations pour une amélioration des actions.

Le Tableau 43 présente le résumé de la performance de chaque programme en 2020, selon les neuf critères de performance du FONAREDD.



Le Tableau 44 résume le nombre de programmes dont la performance a été jugée bonne, moyenne et faible, respectivement, à la fin de 2020. Il est à noter que ces cotations reflètent la performance des programmes en 2020 uniquement, et non depuis leur démarrage.

CLASSIFICATION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DU FONAREDD

Classification	Nombre de programmes, fin 2020	Volume de financement
Performance Bonne	4 programmes sectoriels : Secrétariat exécutif, Société civile, Réforme foncière, Energie 3 PIREDD : Mai-Ndombe, Mongala et Equateur	87,9 Millions USD
Performance Moyenne	3 programmes sectoriels: SNSF, Aménagement du territoire, PROMIS 3 PIREDD : Oriental, Kwilu et Sud-Ubangi	95,0 Millions USD
Performance Faible	2 programmes sectoriels : GDA, Peuples Autochtones	5,00 Millions USD
Programme au stade de démarrage non-évalué	2 programmes sectoriels : PGDF, Savanes 1 PIREDD : Maniema	57,0 Millions USD

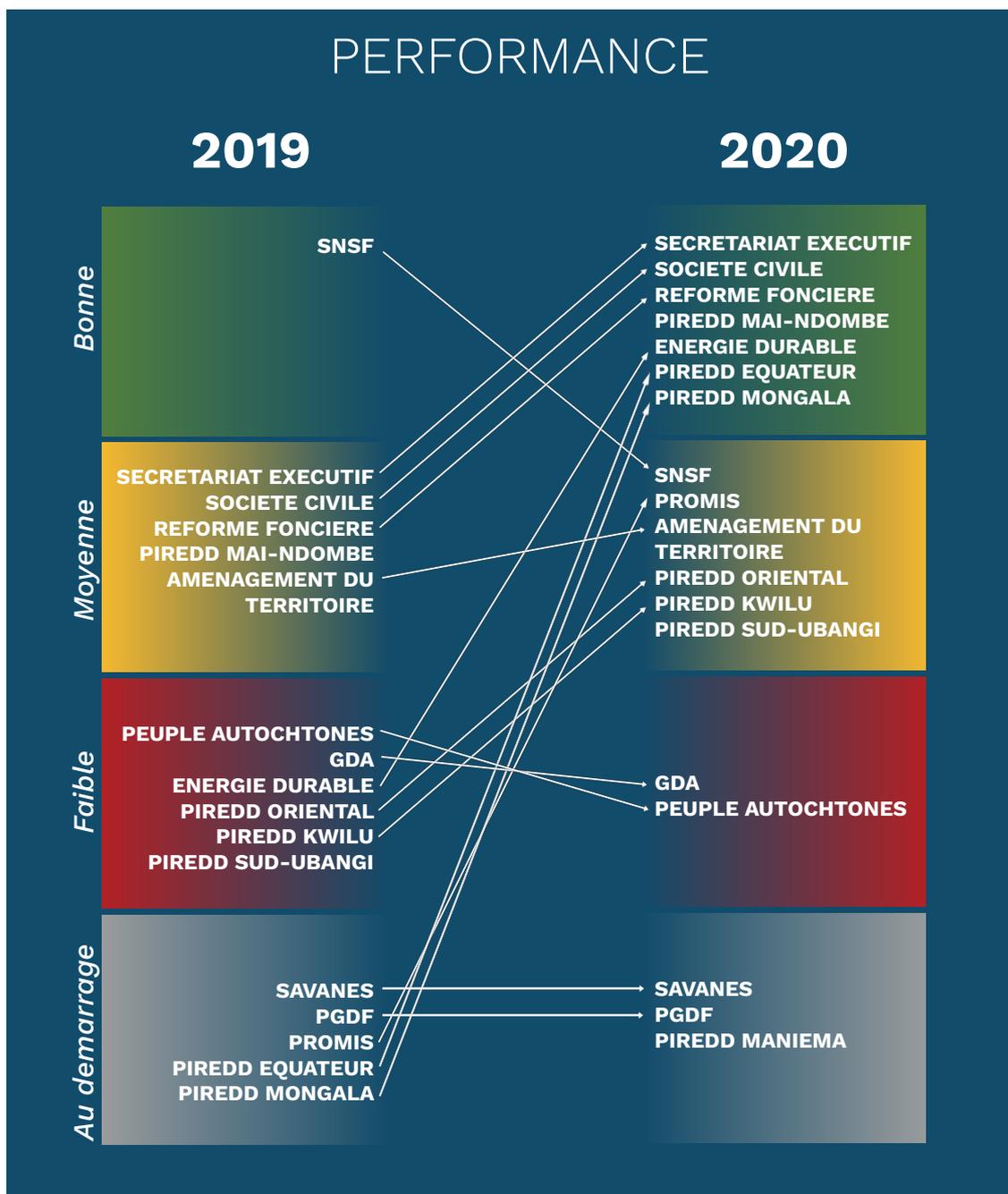
SOURCE 11 RAPPORTS DES AGENCES D'EXÉCUTION ET MPFT

Comparativement avec la performance des programmes opérationnels de l'année 2019, les agences d'exécution ont amélioré la mise en œuvre des programmes en 2020. Ce a ramené cinq programmes avec une bonne performance contre un seul en 2019, soit une augmentation de 600%. Sur les onze programmes évalués fin 2019 (soit les programmes qui avaient été opérationnels suffisamment longtemps pour que leur performance puisse être appréciée), il y avait un programme avec une bonne performance, cinq programmes avec une performance moyenne et cinq programmes avec une performance faible. En revanche en 2020, la performance des programmes

s'est améliorée telle que reprise dans le Figure 6. Ce graphique montre que 11 programmes ont amélioré leur performance comparée à l'an dernier. Cela reflète une plus grande maturité au niveau d'un grand nombre de programmes, ainsi que le fait que ces derniers ont pris en considération les recommandations apportées par le Comité technique et le Secrétariat exécutif du Fonds en vue de renforcer leur performance. Un seul programme a vu une baisse en termes de performance, à soit le SNSF. Cette baisse est notamment due à la lenteur du programme quant à délivrer les résultats escomptés. Cinq programmes sont restés au même niveau de performance qu'en 2019, dont deux

qui n'ont pas encore démarré, soit PGDF et Savane. Tandis que ces derniers tombent dans la même catégorie que le PIREDD Maniema dans le Tableau 44, soit « au stade de démarrage », il faut noter que le PIREDD Maniema se distingue clairement de ces deux autres. Alors que le Programme Savanes et le PGDF ont été approuvés en juillet et en décembre 2019, respectivement, le PIREDD Maniema a été approuvé le 31 décembre 2020. Si ces deux premiers programmes n'ont pas encore vu leur démarrage effectif, c'est parce que les conditions suspensives ne sont pas encore levées, bien que l'AFD et les ministères sectoriels aient lancé le processus de recrutement de l'assistance technique.

FIGURE 6 EVOLUTION DES COTATIONS DE LA PERFORMANCE GLOBALE DES PROGRAMMES ENTRE 2019 ET 2020



Les trois programmes au stade de démarrage, et par conséquent non-évalués à la fin de 2020, sont le PIREDD Maniema, le PGDF et le Programme Savanes.

Ce niveau d'amélioration de la performance des agences d'exécution dans la mise en œuvre des programmes est dû par le fait d'un bon système de suivi et évaluation au niveau du Secrétariat Exécutif et du comité technique du FONAREDD. C'est aussi, l'effort des différentes des agences d'exécution qui se sont organisées dans le but d'atteindre les résultats escomptés pour la période sous

examen et de contribuer à l'atteinte des jalons. De plus, l'application des critères de performance est également liée à la maturité et à l'ambition des programmes telle qu'exprimée dans les Plans de Travail. Pour la plupart, les premières années de mise en œuvre sous-estiment les périodes de démarrage, contractualisation et mise en place, ce qui aboutit à une sous-performance en année 1, qui souvent glisse à la deuxième année de mise en œuvre avant l'atteinte d'une bonne vitesse de croisière.

3.2 Performance des Programmes Sectoriels

Systeme Nationale de surveillance des forets

SNSF

Objectif

L'objectif principal du programme de finalisation et de mise en œuvre du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) est de doter la République Démocratique du Congo (RDC) d'un SNSF opérationnel capable de répondre aux exigences de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+.

Performance globale

La performance du programme SNSF en 2020 est jugée MOYENNE. Le Tableau 46 mentionne la note pour chaque critère de performance et cela, sur la base des éléments d'évaluation définis au sein de chaque critère. Le SNSF est donc le seul programme à avoir vu sa performance baisser de l'année 2019 (bonne) à 2020 (moyenne), en raison de la faible production des livrables escomptés du programme.

Les points d'attention du programme ont été examinés par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD dans sa note d'analyse du rapport annuel du pro-

Réalisations phares cumulatives du SNSF fin 2020

- Le portail web du SNSF a été lancé : www.rdc-snsf.org/portail/ (avec certains outils disponibles à l'intérieur du MEDD uniquement).
- La version finale du NERF a été soumise à la CNUCC au mois de mai 2018
- Les estimations provinciales des 26 provinces sont disponibles (mais pas encore en ligne).
- Les couches des événements Majeurs sur la Déforestation (EMD) 2017 et 2018 sont disponibles et prêtes à être publiées sur le portail web SNSF.
- Le rapport du BUR est disponible ;
- Les données d'activités 2014-2016 et 2016 -2018 ont été publiées sur le site web SNSF.

Points d'attention clés

- Développer dans le prochain partenariat, un SNSF au niveau provincial pour démontrer les gains réalisés à travers les initiatives REDD ;
- Décentraliser les services de la DIAF dans les différentes coordinations provinciales d'environnement ;
- Mobiliser le gouvernement pour le maintien du site SNSF après les financements des partenaires ;
- Revoir l'analyse des précisions sur les données d'activités 2014-2016 et 2016-2018 ;
- Voir la possibilité d'appuyer l'analyse des données d'activités 2018-2020 au niveau pays.

gramme SNSF. Cependant, un certain progrès est observé au niveau de la prise en compte du genre dont la performance est passée de faible en 2019 à moyenne en 2020.

TABLEAU 45 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME SNSF

Agence d'exécution	Organisations participantes
	Ministère de l'Environnement et Développement Durable (Direction Inventaire et aménagement forestiers : Direction de développement durable), OSFAC, WCS, WRI
Titre du programme	SNSF
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Aristide Ongone Obame, FAO-R., FAO, FAO-CD@fao.org
Numéro de référence du programme (MPTF)	00103789
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00103789
Localité du programme	Échelle nationale
Budget du programme 10 Millions USD	Décaissements 10 Millions USD
Dépenses globales 9 497 683 USD	Taux de consommation 95%

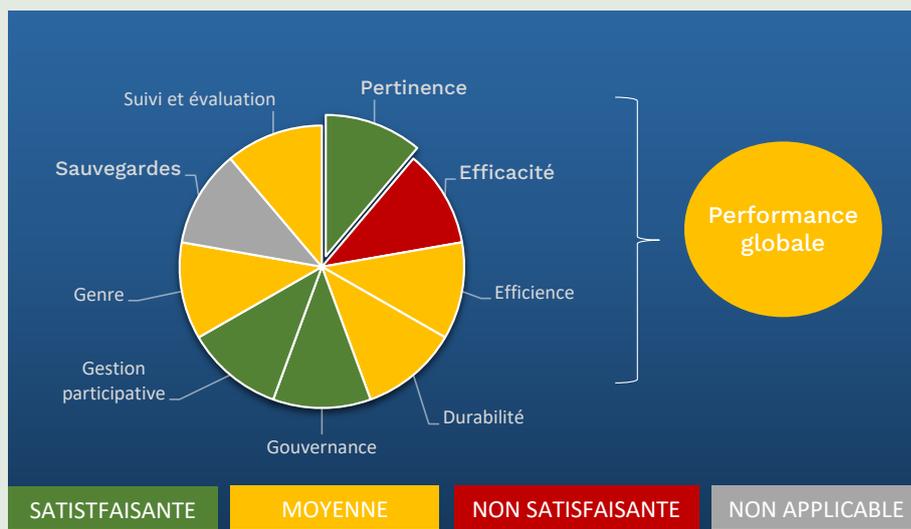
Durée : 54 mois

Date d'approbation
20/10/2016Date de lancement officiel
01/01/2017Date de clôture initiale
31/12/2020Date de clôture actuelle
01/01/2021Date de transfert de fonds
22/12/2016 : 6 001 241 USD
20/12/2018 : 3 000 000 USD
16/07/2020 : 998 762 USDDate d'évaluation
Avril - juin 2019
10 jours à Kinshasa

TABLEAU 46 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME SNSF

1) Pertinence : Satisfaisante

Le programme SNSF est toujours jugé pertinent. Bien que le programme traine à délivrer, l'ensemble des actions menées, l'implication de toutes les parties prenantes (partie nationale, bailleurs de fonds CAFI, société civile), l'atteinte des jalons dédiés au programme, démontrent que le projet est sur une bonne voie quant à l'atteinte des objectifs. Le jalon relatif à l'opérationnalisation du portail web SNSF sera complètement tout au long du premier semestre de 2021.



2) Efficacité : Non satisfaisante

TABLEAU 47 RÉSULTAT DU PROGRAMME SNSF

Résultats attendus du programme SNSF	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats réalisés en 2020	Points d'attention
<p>Résultat 1 – Opérationnalisation du système de surveillance des terres par satellite (Terra Congo) et production des données sur les superficies de changement du couvert forestier et des NERF/NFR des provinces forestières.</p>	<p>Le portail web SNSF accessible via le lien http://www.rdc-snsf.org/portal/</p> <p>La participation plus active du GTCRR au processus REDD+.</p>	<p>Les estimations provinciales de la carte de changement du couvert forestier pour les périodes historiques 2000-2010 et 2010-2014.</p> <p>La carte de changement 2014-2016 incluant les strates de forêt stable (F), non-forêt stable (NF), et déforestation (DEF) élaborée (mais pas encore disponible en ligne).</p> <p>La carte de changement 2016-2018 incluant les strates de déforestation (DEF), dégradation (DEG) et reforestation (REF) élaborée (mais pas encore disponible en ligne).</p> <p>Le renforcement des capacités des techniciens et agents de la DIAF sur notamment l'estimation de la dégradation des forêts au moyen de l'algorithme CODED, la gestion du portail web SNSF, le téléchargement des images satellite de haute résolution.</p>	<p>Vu le coût et le temps, le programme n'a pas développé plusieurs niveaux de référence.</p>
<p>Résultat 2 – Amélioration des connaissances sur les forêts et le carbone à travers l'inventaire forestier national.</p>	<p>Le fichier d'analyse de données.</p> <p>Le rapport préliminaire de l'IFN.</p>	<p>Le contrôle-qualité des données collectées des unités d'échantillonnage (UE) de la première phase d'inventaire.</p> <p>L'analyse des échantillons du sol et de la litière des UE de la première phase dont le rapport présenté à la PTC.</p> <p>La poursuite de la collecte de données d'IFN dans les provinces restantes.</p> <p>La collecte de données dendrométriques par scannage via le Lidar terrestre pour l'élaboration des équations allométriques spécifiques à la forêt claire de type Miombo dans le Katanga.</p> <p>Le renforcement des capacités des techniciens et agents de la DIAF sur les méthodes d'analyses statistiques de données, le pré-processing des données Lidar pour mesurer les paramètres dendrométriques et estimer le volume de bois).</p> <p>Le film documentaire pour la communication sur les activités du programme SNSF.</p>	<p>La collecte de données de l'IFN finalisé (y compris missions de contrôle-qualité). Le rapport final en cours de rédaction.</p>

Inventaire des gaz à effet de serre (IGES) et production des rapports biennaux.	<p>consolidé.</p> <p>Les rapports biennaux 2017 et 2018.</p>	<p>des classes IGES pour leur quantification dans le secteur Agriculture-Forêt et autres utilisations des terres.</p> <p>La finalisation du rapport biennal (BUR) actualisée.</p> <p>L'apport des données techniques sur les émissions pour considération dans la nouvelle CDN en cours de révision.</p>	<p>non publié et non partagé. Problème politique selon l'agence.</p> <p>Certaines annexes du BUR sont finalisées mais</p>
Résultat 4 – Mise en place d'un système national fonctionnel de suivi des événements majeurs de déforestation (EMD).	<p>Un système de suivi par satellite des projets miniers alimenté.</p> <p>Un système de suivi par satellite des grands projets agricoles alimenté.</p> <p>Un système de suivi par satellite des plantations forestières alimenté.</p> <p>Les rapports finaux révisés sur les EMD 2017 et 2018.</p>	<p>Le renforcement de la méthodologie utilisée pour le suivi des EMD 2017 et 2018 (téléchargement des alertes GLAD directement sur une application spécifique « Deforestation Alerts Analysis » disponible sur la plateforme Sepal ; prise en compte de toutes les catégories des alertes dites « probable » et « confirmé ».</p> <p>Le rapport sur les EMD 2019 et 2020 de cinq territoires du programme GDA (Inongo, Bomongo, Budjala, Bumba et Masi-Manimba) finalisé.</p>	<p>Pour 2019, les analyses spatiales et la confirmation terrain réalisés.</p> <p>Pour 2020, confirmation terrain à réaliser. Rapport attendu pour d'ici juin 2021.</p>
Résultat 5 – Mise à disposition des informations et des résultats du processus MRV auprès de toutes les parties prenantes.	<p>Les résultats du programme présentés à toutes les parties prenantes.</p>	<p>Les résultats du programme sont également présentés à toutes les parties prenantes : atelier de diffusion des images Planet, session sur le nouveau portail web SNSF, publication sur le site officiel de la FAO/RDC et sur la Newsletters périodique du bureau régional FAO de Libreville, sessions d'information et renforcement des capacités des ITAPEL, webinaire sur le thème « Données forestières et transparence », sensibilisation sur la mise en œuvre de l'IFN dans les provinces.</p>	<p>Finalisation de la nouvelle version du portail web SNSF prévue pour 2021.</p>

3) Efficience : Modérément satisfaisante (confert la figure 07 sur la page suivante)

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

La durabilité de ce programme de finalisation et de mise œuvre du SNSF est toujours et encore jugée moyenne aux termes de

ces quatre années d'exécution du projet. L'outil central qui est le portail web SNSF n'est pas finalisé pour être opérationnellement porté par la DIAF. Il est donc difficile de juger les capacités, en termes de moyens,

d'appropriation et d'expertise, de ce dernier à alimenter et gérer le portail de manière à garantir la pérennisation de la surveillance du couvert forestier du pays (changements du couvert forestier).

5) Gouvernance : Satisfaisante

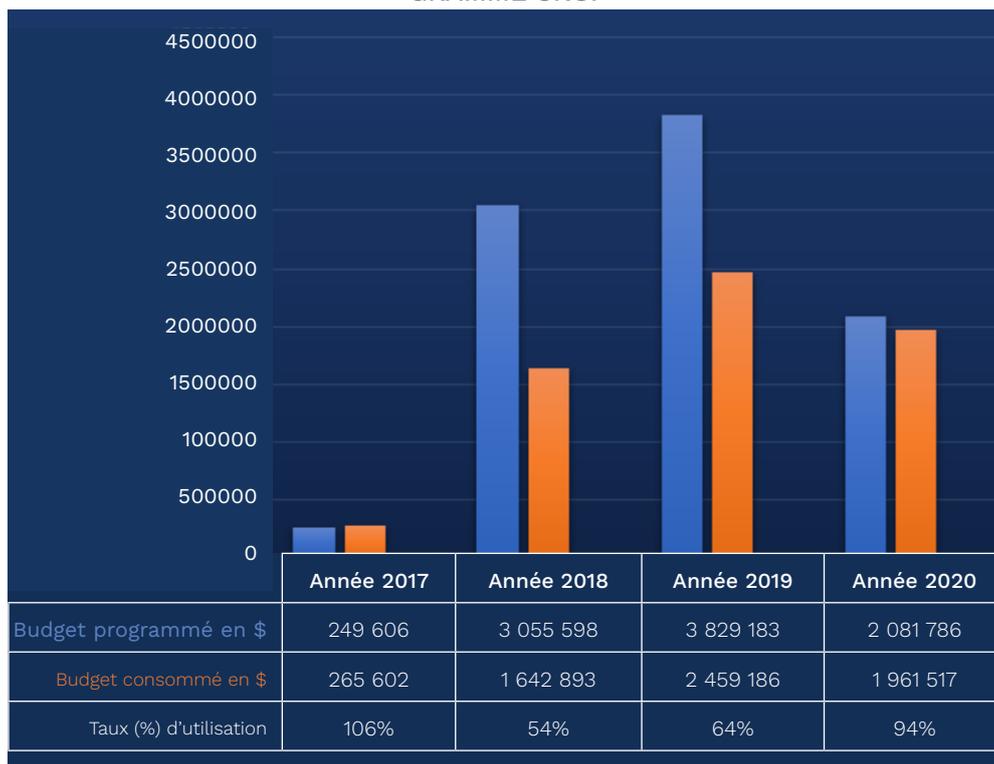
Le Comité de Pilotage du programme a été institué par la FAO depuis le début du programme en 2017 pour au moins deux réunions par an. Cette structure de gouvernance est l'organe décisionnel, de suivi-évaluation, et d'orientation et connaît la participation de plusieurs acteurs sectoriels dont le GTCRR qui est la plateforme de la société civile environnementale du pays. Présidé par le Secrétariat Général du MEDD, le Comité de Pilotage du SNSF a tenu ses deux réunions statutaires de 2020, COPIL 6 et COPIL 7, respectivement le 24 janvier et le 08 juillet 2020. La FAO et le MEDD ont de

commun accord mis en place la plateforme technique de concertation, multi-acteurs et multi-sectoriel, pour les questions techniques sur les thématiques développées dans le cadre du programme. Cette plateforme d'échange et avis sur le processus et la qualité des activités et livrables du programme est censée se réunir chaque mois ; tandis que pour l'année 2020, la plateforme s'est réunie 8 fois sur 12 pour des raisons de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

6) Gestion participative : Satisfaisante

Il sied de noter que la gestion du projet SNSF se fait de manière participative avec les services étatiques du ministère de l'Environnement et développement durable. Certains partenaires dans le domaine prennent part à l'analyse de la qualité des livrables de ce projet et contribuent à l'amélioration des activités. La matrice des recommandations du COPIL est tou-

FIGURE 7 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PROGRAMME SNSF



jours suivi et mis à jour par les experts du projet.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Ayant été noté aveugle au genre dans le rapport annuel 2019, le programme SNSF a depuis lors renforcé quelques éléments de suivi-évaluation à l'égard de l'intégration de l'aspect genre.

8) Sauvegardes : Non applicable

Ce programme n'a pas besoin d'avoir des outils spécifiques de sauvegardes.

9) Suivi et évaluation : Modérément satisfaisante

Le système de suivi et évaluation est assuré par un expert du projet, appuyé par son coordonnateur. Les indicateurs de suivi sont clairement définis et renseignés dans le rapport. En tant que outil de suivi et d'aide à la décision, le suivi de ce projet est réalisé au niveau national en terme programmatique et financier.

TABLEAU 48 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME SNSF

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Intégration dans le Contexte		GEN-1 Sensitif au genre
Intégration dans la mise en œuvre		
Intégration dans le suivi-évaluation	✓	
Intégration dans le Budget		

Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie

Energie Durable



Réalizations phares cumulatives du Programme Energie Durable fin 2020

- Les études de référence ont été entièrement conduites.
- Feuille de route pour l'élaboration de la politique nationale de l'énergie et la stratégie de cuisson propre élaborée et validée avec toutes les parties prenantes
- Fonds de défi pour la cuisson propre opérationnalisé, avec 872 000\$ mobilisés □ cela permettra de produire et vendre 64 200 foyers améliorés à charbon de bois et briquettes, 3 000 kits de GPL, 3 500 foyers de cuisson à GPL et de créer 53 emplois à temps pleins et 401 emplois à temps partiels à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu. Cela va accélérer le développement d'un marché local économiquement stable de production et de commercialisation d'énergie propre de cuisson.
- Un avant plan directeur et une feuille de route pour l'élaboration de la réglementation de la distribution du GPL en RDC ont été élaborés et soumis au Ministère des Hydrocarbures.
- Les études de faisabilité de MCH ont démarré pour 3 sites
- Une stratégie de communication élaborée.

Points d'attention clés

-Afflux importants d'acteurs qui veulent influencer la politique énergétique du pays

Objectif

Le programme Energie durable vise à stabiliser le couvert forestier et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et la consommation énergétique pour la cuisson (en particulier le bois-énergie), ainsi que de promouvoir le développement économique durable et équitable. Le programme est mis en œuvre par deux structures à savoir UNCDF et le PNUD. Ce programme se propose de

favoriser l'inclusion d'un volet bois-énergie (énergies de cuisson propre) dans la politique énergétique nationale, d'assurer une consommation efficiente en bois-énergie par la production et la dissémination massive des réchauds propres (réchauds à gaz

et foyers améliorés), de favoriser le développement d'énergies de substitution au bois-énergie en particulier le GPL et l'appui au développement de la micro-hydroélectricité.

TABLEAU 49 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME ENERGIE DURABLE

Agence d'exécution	Partenaires de mise en œuvre	Organisations participantes
		Ministère des ressources hydrauliques et électricité et Ministère des Hydrocarbures, CIRAD, GLOBAL LPG Partnership

Titre du programme	Energie Durable
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Dominic Sam, Représentant Résident, PNUD, dominic.sam@undp.org, registry.cd@undp.org
Numéro de référence du programme (MPTF)	00103789
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00113546
Localité du programme	Kinshasa, Bukavu, Goma, Lubumbashi, Kisangani

 Budget du programme 15 Millions USD	Décaissements 9 Millions USD
Dépenses globales 2 353 773 USD	Taux de consommation 26%

Durée : 48 mois

Date d'approbation
07/11/2018Date de lancement officiel
29/11/2019Date de clôture initiale
31/12/2022Date de clôture actuelle
01/12/2023

Date de transfert de fonds

Transfert au PNUD : 20/12/2018
Transfert au UNCDF : 25/01/2019)

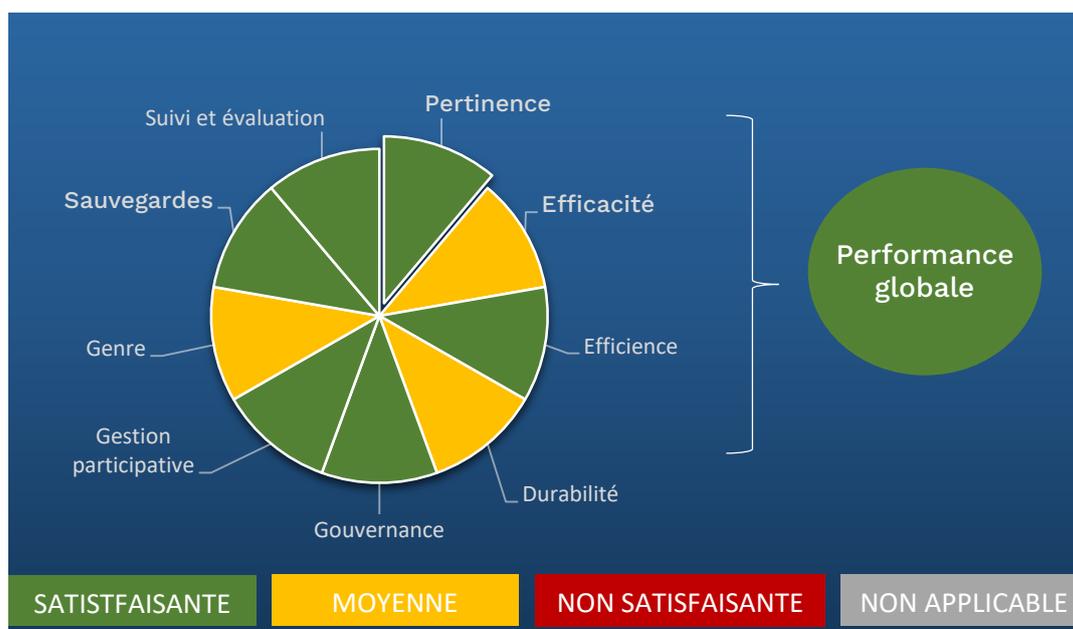
Date d'évaluation

01/12/2021

Performance globale du programme Energie durable

La performance du programme Energie durable en 2020 a été jugée **BONNE** sur base d'une évaluation au niveau de chacun des neuf critères.

TABLEAU 50 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME ENERGIE DURABLE



1) Pertinence : Satisfaisante

Le programme avait initialement pour but d'intégrer le bois énergie dans la politique énergie du pays. Cette politique n'existant pas, il n'y aurait pas de « réceptacle » dans lequel intégrer cette dimension. C'est ainsi que la feuille de route prévoit maintenant l'appui à la formulation de la Politique de l'énergie dans son sens large avec des plans d'action stratégiques pour les différents types d'énergies. La pertinence de ce programme est de ce fait évident au-delà du fait que les objectifs généraux comme spécifiques de ce programme s'alignent sur les priorités du gouvernement. Le degré d'implication des parties prenantes a atteint divers ni-

veaux dont l'appropriation pour la partie Gouvernementale qui porte la cellule technique chargée d'élaborer la politique.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Le programme a connu un élan majeur de mise en œuvre en 2020 avec la mise en place complète de l'équipe de coordination, la réalisation de toutes les études de référence, l'amorçage du processus politique, l'étude de sélection de 4 sites de Microcentrale-hydroélectrique dans de Bas-Uélé, Haut-Uélé, Ituri et Tshopo. Le fonds de défi et sa structure de gouvernance étaient totalement fonctionnels en 2020 avec un montant de 2 millions de dol-

lars pour appuyer le secteur privé dans la promotion des foyers améliorés et du gaz de pétrole liquéfié (GPL), dont 700,000 approuvés en 2020. Par ailleurs, des tests d'efficacité de cuisson ont été réalisés sur 42 différents foyers améliorés présentés par les entreprises fortement représentées par des femmes et jeunes. Enfin, une stratégie de communication pour le marketing social et le changement de comportement pour l'adoption de foyers améliorés et le GPL a été élaborée et validée de manière participative. Comme le programme a démarré fin novembre 2019, il n'y a pas de résultats clés à renseigner pour la période avant 2020.

TABLEAU 51 RÉSULTATS DU PROGRAMME ENERGIE

Résultats attendus du programme GDA	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
<p>Le gouvernement de la RDC et les consommateurs comprennent l'importance des combustibles propres et foyers améliorés, et disposent des compétences et connaissances nécessaires pour créer un environnement favorable au développement du marché de ces produits</p>	<ul style="list-style-type: none"> □ Les études de référence ont été entièrement conduites à Kinshasa, Lubumbashi, Bukavu et Goma □ Le renforcement du cadre légal, politique et réglementaire national du secteur de l'énergie a été amorcé (Une feuille de route pour l'élaboration de la politique énergétique en cours de mise en œuvre) □ Les études de faisabilité de quelques sites au titre de MCH ont été lancées. □ Une stratégie de communication multi-acteurs et multisectorielle a été produite 	<p>La seconde étude sur le bois énergie et GPL a été réalisée au mois de janvier 2021</p>
<p>Le marché local de la cuisson propre (énergies et foyers améliorés) est développé de manière viable et commerciale au travers d'un programme d'incubation</p>	<ul style="list-style-type: none"> □ Le comité d'investissement a été formalisé et 44 acteurs ont été sélectionnés dans un processus compétitif sur 122 dossiers reçus sur base de leurs aptitudes au marché. □ L'assistance technique aux acteurs sélectionnés a démarré avec deux ateliers d'incubation. □ 5 accords de partenariat ont été signés et une première tranche de 95000\$ a été octroyée sur la subvention en accord de 682.000\$ □ 29 859 Foyer améliorés vendus par les partenaires du programme dans les 4 grandes villes de la RDC (Kinshasa, Goma, Bukavu et Lubumbashi) 	<p>Communiquer les données sur l'adoption des foyers améliorés par les ménages.</p>

3) Efficience : Satisfaisante

Globalement, on note un niveau d'utilisation budgétaire certes inférieur par rapport aux prévisions du fait de la crise sanitaire, mais les perspectives de

consommation de ce budget pour l'année 2021 sont positives et atteindront les 70% de la première tranche dès le septième mois. La structure des coûts du Programme a consacré 77,6% aux activités, 3% à l'équipement

et 19,3% au fonctionnement. Toutes les acquisitions de la première phase du programme ont été réalisées et toute l'équipe du programme est recrutée.

FIGURE 8 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PROGRAMME ENERGIE DURABLE



68% Note 1 Ce graphique concerne le budget global du programme, et n'indique pas le budget ou les consommations de chacune des deux agences d'exécution.

4) Durabilité : Modérément Satisfaisante

Le programme organise au fur et à mesure des activités à effets multiplicateurs, dont le renforcement des capacités des parties prenantes à la base. Le programme a remis à jour le tableau des risques et tient en compte les exigences généralement admises.

5) Gouvernance : Satisfaisante

Le programme a réussi à synchroniser la contribution d'autres plateformes et structures du secteur de l'énergie telles : ANSER, ACFA, ACERD, PTF Energie, etc.

Le programme est en sa troisième session du Comité de Pilotage regroupant le secteur privé, plusieurs ministères sectoriels, la société civile et des représentantes d'organisations féminines au vu du rôle critique des femmes dans la gestion,

consommation et utilisation du bois de chauffe.

6) Gestion participative : Satisfaisante

Le programme a ciblé l'ensemble des parties prenantes clés et les diverses catégories de la population suivant la méthodologie participative du FONAREDD.

Le programme a réussi avec tact l'inclusion des groupes vulnérables, spécialement les femmes. Hormis le staff qui comprend un nombre considérable des femmes et jeunes, les

activités et autres structures de gouvernance ont aussi un bon niveau de représentativité des jeunes et femmes.

Toutes les parties prenantes participent aux activités et autres choix stratégiques et opérationnels du programme.

7) Genre : Modérément Satisfaisante

La notation de ce critère est basée sur le document de programme et reflète en 2020 l'application des principes d'intégration du genre dans la mise en œuvre.

TABLEAU 52 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME ENERGIE DURABLE.

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Intégration dans le Contexte	✓	GEN-1 : sensitif au Genre
Intégration dans la mise en œuvre	✓	
Intégration dans le suivi-évaluation	✓	
Intégration dans le Budget		

8) Sauvegardes sociales et environnementales : Satisfaisante

Le programme s'appuie sur les outils de sauvegarde du PNUD. Il implique l'ACE dans toutes les activités et envisage l'évaluation stratégique environnementale de la politique dont le processus d'élaboration a été déclenché.

Le financement des activités des acteurs sélectionnés (partenaires) a pris en compte la mise en place des sauvegardes environnementales et sociales.

9) Système de suivi & évaluation : Satisfaisante

Le programme dans sa conception a prévu un mécanisme et un système de suivi-évaluation robuste et bien nanti en ressources. Le programme dispose d'un staff entièrement consacré au suivi-évaluation. Il dispose d'un plan de suivi-évaluation validé.



Programme d'appui à la réforme foncière

PARF



Objectifs

L'objectif stratégique du programme est : « d'ici 2020, une politique foncière est adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ». Plus spécifiquement, le programme cherche à :

Réalisations phares cumulatives du PARF fin 2020

- *Le Draft 1 du Document de politique foncière nationale (DPFN) a été finalisé.*
- *L'architecture de la loi foncière a été élaborée.*
- *Le rapport provisoire de l'évaluation de la loi dite foncière (1973) a été finalisé.*
- *Le Draft 2 du guide méthodologique pour la sécurisation des droits fonciers des communautés locales et le renforcement du cadastre a été développé.*
- *Le guide méthodologique d'élaboration des stratégies provinciales d'intervention foncière dans le cadre des projets intégrés REDD+ en RDC a été finalisé.*
- *Les drafts finaux des études de référence sur la tenure foncière ont été élaborés pour les provinces de Kwilu, Mai-Ndombe et Ituri.*

Points d'attention clés

- *Depuis 2017, le programme ne parvient pas à fournir les appuis budgétisés au Secrétariat Général du CONAREF, ni au cabinet du Président de COPIL interministériel.*
- *Le fractionnement des virements dans les contrats avec les PLE retarde énormément la mise en œuvre des activités dont les consultations sur le DPFN.*
- *Le renouvellement régulier des contrats des consultants de l'ONU-HABITAT toujours avec des retards depuis 2018 préjudiciables aux consultants et au rythme de travail.*
- *Les consultations provinciales sur le draft 1 du DPFN se terminent bientôt et le document sera soumis à la validation nationale puis remis au Ministre de tutelle.*
- *Les activités d'appui aux communautés vont connaître une phase de mise en œuvre accélérée.*

- a. Rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
- b. Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés ;

- c. Elaborer un guide méthodologique permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales
- d. Elaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

TABLEAU 53 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME RF

Agence d'exécution	Partenaires de mise en œuvre
 UN-HABITAT	Ministère des affaires foncières, CONAREF, Global Land Tool Network (GLTN)
Titre du programme	PARF
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Robert Lewis-Lettington, Chief of Section, Land, Housing and Shelter Urban Practices Branch, Global Solutions Division, Robert.Lewis-Lettington@un.org
Numéro de référence du programme (MPTF)	00105381
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/ project/00105381
Localité du programme	Echelle nationale
Budget du programme 6 999 490 USD	Décaissements 5 Millions USD
Dépenses globales 5 504 619 USD	Taux de consommation 110%

Durée : 48 mois

Date d'approbation

08/02/2017

Date de lancement officiel

02/08/2017

Date de clôture initiale

31/12/2020

Date de clôture actuelle

01/12/2021

Date de transfert de fonds

25/04/2017

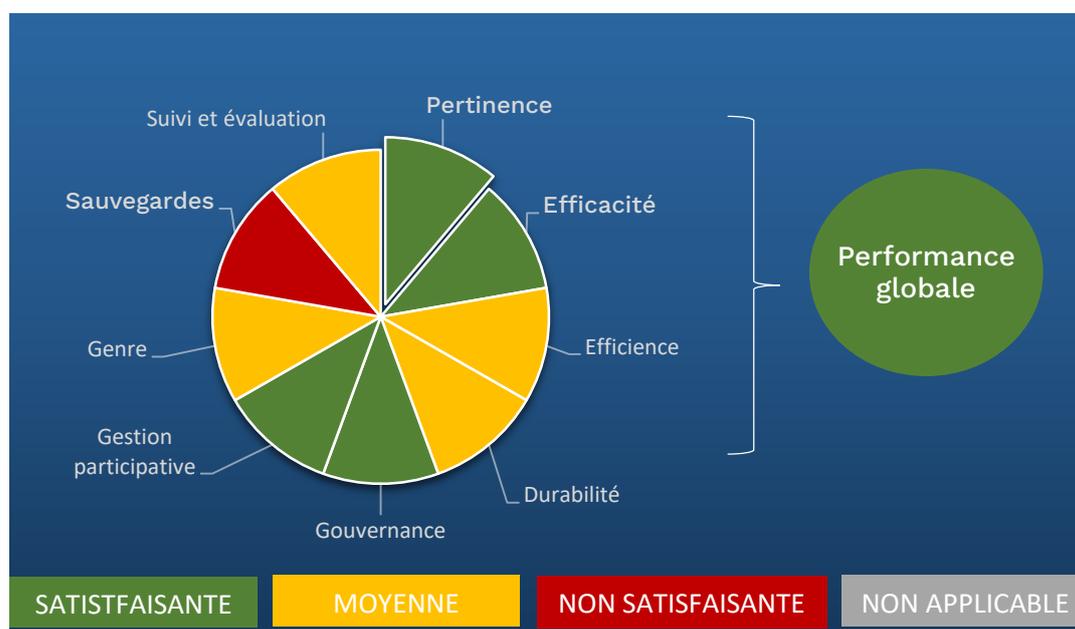
Date d'évaluation

fevrier-mai 2021

Performance globale du programme d'appui à la réforme foncière

La performance du programme d'appui à la réforme foncière lors de l'année 2020 est jugée **BONNE**. Malgré toutes les difficultés liées à la gestion des contrats, le programme demeure bien structuré et la répartition des rôles est bien respectée, avec de bons résultats.

TABLEAU 54 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME FONCIÈRE



1) Pertinence : Satisfaisante

Le programme répond à un besoin fondamental : doter le pays d'une politique foncière nationale et une loi foncière qui répondent aux exigences du développement du pays, faire du foncier un instrument du développement du pays. Il s'agit aussi de régler la question des multiples conflits fonciers qui constituent 80% de plaintes aux tribunaux, La mise en place d'un registre foncier rural peut atténuer le nombre de conflits en dotant les populations des mécanismes de sécurisation de leurs terres dans les échelles les plus petites. Cette réforme

(politique et loi) est primordiale pour le gouvernement congolais pour le développement du pays. La mobilisation spontanée qui se constate autour du programme démontre à quel point il est pertinent pour aider la population congolaise à trouver des réponses à ses innombrables conflits de terres. Le tableau ci-bas présente le progrès vers les jalons pertinents au programme :

2) Efficacité : Satisfaisante

Le programme transmet toujours à temps ses rapports annuels, semestriels, avec tous les

livrables de la période, même sous forme de draft, le PTBA 2020 préparé de façon participative à l'atelier de Zongo, le SE FONAREDD y avait aussi pris part. Ce PTBA a été transmis dans le délai au SE FONAREDD. La réalisation des activités a été impactée par la covid-19, Mais le programme n'a pas croisé les bras, réalisant des activités de conception et des consultations surtout sur le document de politique foncière nationale dans quelques provinces, mais aussi à la limite de la trésorerie, car le programme n'avait plus de fonds pour assurer la continuité des activités.

TABLEAU 55 RÉSULTATS DU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME FONCIÈRE

Résultats attendus du programme tels que défini dans le cadre de résultats du programme	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
Jalon 1 : CONAREF fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel de procédures administratives et financières • Note de cadrage des groupes thématiques • Recrutement du personnel d'appui (experts nationaux) • Validation et mise en œuvre des outils de gestion et de communication (plan de communication) • Accord de partenariat ONU-Habitat/CONAREF pour la mise en œuvre des activités clés du jalon 1. • Plan de renforcement de capacités avec les modules complets 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des outils 	
<p>Jalon 2 : document de politique foncière élaborée et disponible suivant les bonnes pratiques internationales et nationales</p> <p>Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Draft 1 du document de Politique foncière nationale (DPFN). ☐ Revue juridique, thématique et institutionnelle du secteur foncier. ☐ Options fondamentales de politique foncière issue du forum de Bukavu. ☐ Stratégie des consultations nationales sur le document de politique. ☐ Synthèse des consultations tenues dans 9 provinces sur les 26 à consulter. ☐ Synthèse de la réunion des groupes thématiques sur le DPFN. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Architecture de la loi foncière pour discussion interne. ☐ Rapport provisoire d'évaluation de la loi dite foncière (1973). 	
Jalon 3 : Des communautés locales appuyées dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Draft 1 des rapports d'études de référence sur la tenure foncière au Mai-Ndombe, en Ituri et au Kwilu. ☐ Termes de référence pour la mise en place du registre foncier communautaire ☐ Guide théorique et pratique pour le renforcement du cadastre en RDC : mise en place et implémentation d'un système d'information foncière (SIF). ☐ Guide théorique et pratique pour le renforcement du cadastre en République Démocratique du Congo : le registre foncier et communautaire. ☐ Draft 1 du guide méthodologique guide méthodologique pour la sécurisation des droits fonciers des communautés locales et le renforcement du cadastre. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Draft 2 du guide méthodologique pour la sécurisation des droits fonciers des communautés locales et le renforcement du cadastre. ☐ Guide méthodologique d'élaboration des stratégies provinciales d'intervention foncière dans le cadre des PIREDD en RDC. ☐ Drafts finaux des études de référence sur la tenure foncière : Kwilu, Mai-Ndombe, Ituri. 	

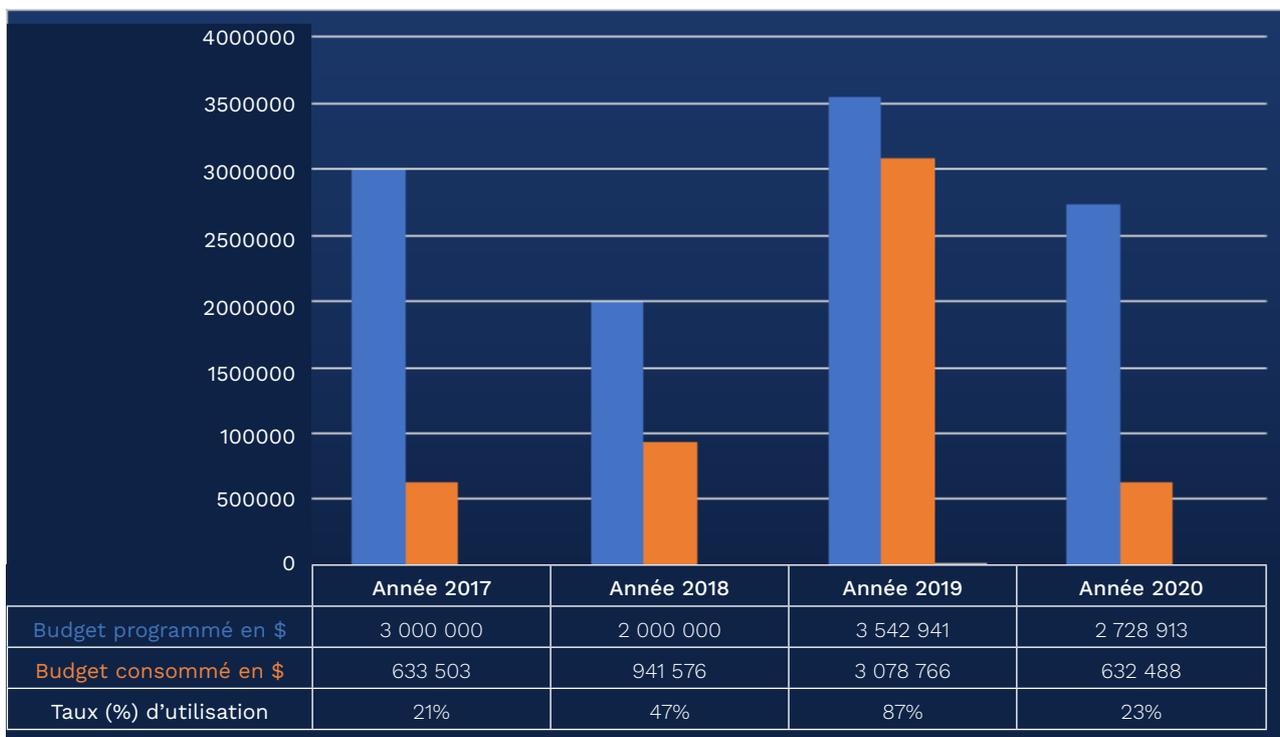
3) Efficience : Modérément satisfaisante

Les ressources de ce programme suivent l'exécution des activités du programme. Mais l'agence n'a pas su anticiper

la fin de sa trésorerie. Le programme s'est retrouvé en début du second semestre à court de moyens pour continuer les activités, un arrêt qui a été préjudiciable et au programme et aux experts en souffrance. Etant

donné l'intérêt et l'importance du programme, quelques partenaires ont accepté d'appuyer les consultations provinciales sur le draft de politique foncière nationale dans quelques provinces.

FIGURE 9 ETAT DU BUDGET DISPONIBLE PAR DU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME FONCIÈRE



Sur le budget approuvé pour la première tranche du programme, le coût de fonctionnement (personnel inclus) du programme société civile constitue 37% des ressources, soit juste au-dessus de la moyenne des programmes FONAREDD (34%).

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Le programme a prévu un plan de renforcement des services de cadastre dans les circonscriptions foncières, sur les innovations qui sont en train d'être expérimentées. C'est le cas du registre foncier communautaire et du SIF (système d'information foncière) qui permettra de mettre en place un cadastre agricole et communautaire. Le gouvernement est le principal bénéficiaire de ce programme, mais aussi les communautés

qui ont inspiré la production des outils de gestion foncière qui feront l'objet de renforcement des capacités des services de cadastre, pour mieux gérer les questions foncières de ce milieu,

5) Gouvernance : Satisfaisante

Deux comités de gestions du programme, Le Comité de pilotage interministériel n'a pas été organisé, à cause des restrictions du gouvernement pour covid-19. Les recommandations du Comité de gestion sont toujours prises en compte, C'est le Comité de gestion qui valide les rapports et PTBA. Des réunions des plates-formes ont été réalisées avec réserve dues à covid-19, Les groupes thématiques n'ont pas beaucoup fonctionné. Ces groupes marginalisés font

partie des plates-formes de la Réforme. Quant aux jeunes, ils constituent la majorité des participants et intervenants à la réforme à tous les niveaux.

6) Gestion participative : Satisfaisante

Il se réalise des réunions des Comités de pilotage interministériels. Cette année, elles n'ont pas eu lieu à cause de la situation sanitaire. De même pour les réunions de certaines coordinations provinciales de la CO-NAREF. Le programme est basé sur la participation et agit en tant que tel. Ces programmes sont les plus mis à contribution dans l'enrichissement du document de politique et des principaux livrables d'appui aux communautés. Ces groupes sont pris en compte dans les consultations sur le document

de politique nationale foncière même en tant que facilitateurs.

7) Genre : Modérément Satisfaisante

Il n'y a pas de ligne budgétaire pour les activités genre, mais le programme cherche à mobiliser les fonds pour réaliser ces activités réajustées dans le PTBA. Il n'existe pas d'indicateurs de genre clairs définis dans le PRO-DOC et le PTBA. Un plan d'activités du genre a été élaboré en rattrapage, mais les activités prévues n'ont pas été réalisées faute de moyens.

8) Sauvegardes sociales et environnementales : Non satisfaisante

Il n'existe pas d'outils de sauvegardes : pas non plus de mécanismes de gestion de plaintes et recours. Toutefois, le Ministre des Affaires foncières a déjà écrit à l'ACE pour solliciter la réalisation de l'étude environnementale stratégique de la politique. Pendant les consultations sur le Document de Politique Foncière Nationale, il est prévu une pleine participation des peuples autochtones, parfois comme facilitateurs. Le Document de Politique Foncière nationale a pris en compte la note de position des peuples autochtones sur la question foncière. Il n'y a malheureusement pas dans le budget une ligne pour les sauvegardes.

9) Système de suivi & évaluation : Modérément satisfaisante

Il existe un plan de suivi et évaluation qui est mis en œuvre par le programme : il est efficace au niveau du programme. Une seule mission de Suivi sur quatre (en Ituri pour les activités UCBC) a été organisée, faute de moyens. Suite aux restrictions de la pandémie COVID,

TABLEAU 56 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME FONCIÈRE

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Intégration dans le Contexte	✓	GEN-1 : sensitif au Genre
Intégration dans la mise en œuvre	✓	
Intégration dans le suivi-évaluation		
Intégration dans le Budget		



les réunions de coordination, planification et suivi ont été renforcées, La revue technique se fait actuellement au niveau interne à la suite des livrables des consultants pour valider le contenu et la qualité de chaque livrable présenté. Le programme voulait organiser son évaluation

externe, mais le SE FONAREDD a pris l'option de diligenter cette évaluation qui est en cours, Le rapport semestriel a été transmis dans les délais et est produit suivant le canevas du FONAREDD.

Programme de gestion durable de l'agriculture

GDA



Réalisations phares cumulatives du GDA fin 2020

- *Le site internet du ministère de l'Agriculture est très avancé : Ministère de l'Agriculture RDC | Site officiel (gouv.cd)*
- *Les postes sentinelles sont installés dans cinq territoires.*
- *Un atelier des parties prenantes sur le diagnostic des enjeux majeurs de l'agriculture en RDC.*

Points d'attention clés

- *Pas de visibilité sur le principal livrable du programme : le document de politique nationale agricole durable.*
- *Budget de la première tranche presque entièrement consommé.*

Objectif

L'objectif général du programme GDA est de permettre l'alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+.

De façon spécifique, le programme vise à faire évoluer l'environnement réglementaire et normatif en faveur des investissements agricoles durables et à faible déforestation, et à doter le pays d'une politique nationale agricole en alignement à la stratégie nationale REDD+. De ce fait même, cette nouvelle politique viendra appuyer les efforts de mise en œuvre des Programmes Intégrés visant les principales provinces d'enjeux REDD+ de la RDC



TABLEAU 57 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME GDA

Agence d'exécution	Partenaires de mise en œuvre
	Ministères de l'Agriculture, Pêche et Elevage, Développement Rural, INERA, Organisations des Producteurs Agricoles, Secteur Privé, Les Universités
Titre du programme	GDA
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Aristide Ongone Obame, Représentant de la FAO en RDC, Aristide.Ongone@fao.org
Numéro de référence du programme (MPTF)	00115700
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00115700
Localité du programme	Echelle nationale
Budget du programme 3 Millions USD	Décaissements 1 479 913 USD
Dépenses globales 1 111 944 USD	Taux de consommation 75%

Durée : 36 mois

Date d'approbation

22/02/2018

Date de lancement officiel

30/07/2019

Date de clôture initiale

30/06/2022

Date de clôture actuelle

30/06/2022

Date de transfert de fonds

18/06/2019

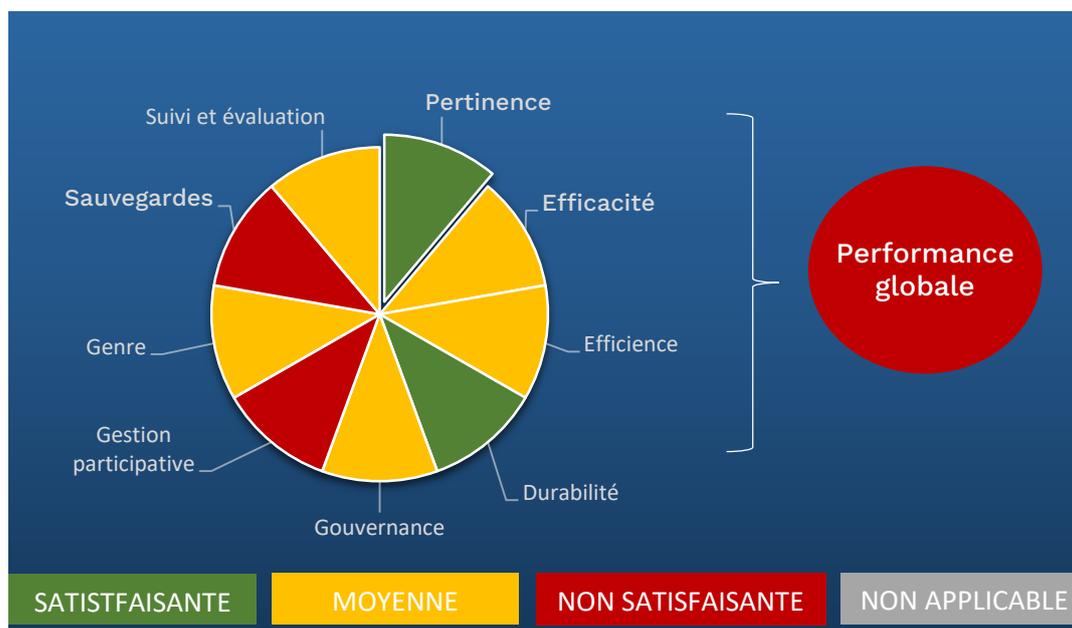
Date d'évaluation

Mai 2021

Performance globale

La performance du programme GDA lors de l'année 2020, comme l'année d'avant, est jugée FAIBLE. Le programme se réalise presque dans l'anonymat. Les résultats aussi en sont mitigés alors que c'est le programme qui devait le plus mobiliser les parties prenantes au vu de son importance. Deux ans après son lancement, aucun résultat majeur n'avait été mis à l'actif du programme. Hormis la mobilisation, le renforcement des capacités en matière de suivi des EMD ainsi que le diagnostic des contraintes majeures de l'agriculture congolaise, aucune avancée sensible n'a été notée au compte du programme GDA au 31 décembre 2020. Le document de politique nationale agricole durable n'a connu une forme de draft 0 qu'après mars 2021.

TABLEAU 58 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME GDA



1) Pertinence : Satisfaisante

Le document de politique agricole nationale durable est le livrable clé de ce programme. Il répond au besoin fondamental du développement agricole du pays. Les autres livrables participent au renforcement des capacités du secteur agricole dans son ensemble ainsi qu'au SNSF. Le tableau ci-dessous présente le progrès vers les jalons pertinents au programme.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Ce programme avait pris du retard et a adopté depuis peu une démarche inclusive pour avoir une plus grande participation. Nous constatons toutefois une lenteur dans la mise en œuvre du programme par une faible capacité de mobilisation des parties prenantes qui sont pourtant nombreuses. 2 résultats sont partiellement réalisés (postes

sentinelles et Site internet du Minagri), La politique n'est pas encore au niveau d'un draft 0. 7 activités sur 12 réalisées dont 5 réalisées à plus de 50% et 0 à 100%.

Comme le programme GDA a été mis en œuvre fin juillet 2019, aucun résultat clé n'est renseigné pour la période avant 2020.

TABLEAU 59 RÉSULTATS DU PROGRAMME GDA

Résultats attendus	Résultats clés réalisés en 2020	
Résultat 1 : Un document de politique nationale agricole durable est adopté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un consultant international pour appuyer le Ministère de l'Agriculture dans l'élaboration de la politique agricole nationale durable; 2. 1^{ère} phase de diagnostic sur les enjeux majeurs du secteur agricole organisée, à travers des ateliers dans 13 villes de la RDC: Kikwit, Mbandaka, Libenge, Bunia, Bukavu, Goma, Uvira, Kindu, Mbuji-Mayi, Tshikapa, Lodja, Lubumbashi et Kalemie. 3. Élaboration de la feuille de route pour la formulation de la politique agricole nationale durable ; 4. Atelier des parties prenantes sur le diagnostic actualisé des enjeux du secteur agricole a été organisé du 7 au 9 décembre 2020, à Kinshasa, atelier qui a réuni les participants en provenance de Kinshasa et de toutes les provinces de la RDC 5. Cet atelier a marqué la fin de la phase de diagnostic et le début de la phase de rédaction. Le draft 0 du diagnostic sur les enjeux majeurs du secteur agricole et une note d'orientation stratégique est disponible et sera partagé au courant du mois de février 2021. (20%). 	
Résultat 2 : Des textes réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durable sont adoptés	Appui aux travaux de la Cellule d'Elaboration des Mesures d'Application de la Loi Agricole (CEMALA)	
Résultat 3 : Les capacités des experts des acteurs impliqués en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau tant central que provincial ;	Mise au point d'une nouvelle version de l'outil EX-ACT Carbon (EX-ACT) par la FAO pour le renforcement de capacités des acteurs du secteur (cadres étatiques et non étatiques de la RDC) en matière de bilan carbone au cours du mois de février 2021	
Résultat 4 : Un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture	Non réalisé	
Résultat 5 : Un cahier de recherche identifiant des besoins de recherche complémentaires pour soutenir la politique agricole nationale durable est disponible	Non réalisé	
Résultat 6 : Le site internet du MINAGRI pour la capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente sont disponibles, est actualisées régulièrement ;	Le montage du site web est achevé, le site est mis en ligne et tous les équipements ont été livrés au Ministère de l'Agriculture, il est à l'étape de l'infographie et installé au sein de la DANTIC au Minagri	
Résultat 7 : Un réseau de postes sentinelles pour l'observation des événements majeurs de déforestation est mis en place.	Installation, renforcement des capacités par la DIAF et équipement (GPS, motos et équipements informatiques) des postes sentinelles pilotes dans 5 Territoires de la RDC, à savoir : Masi-Manimba, Inongo, Bomongo, Budjala et Bumba	

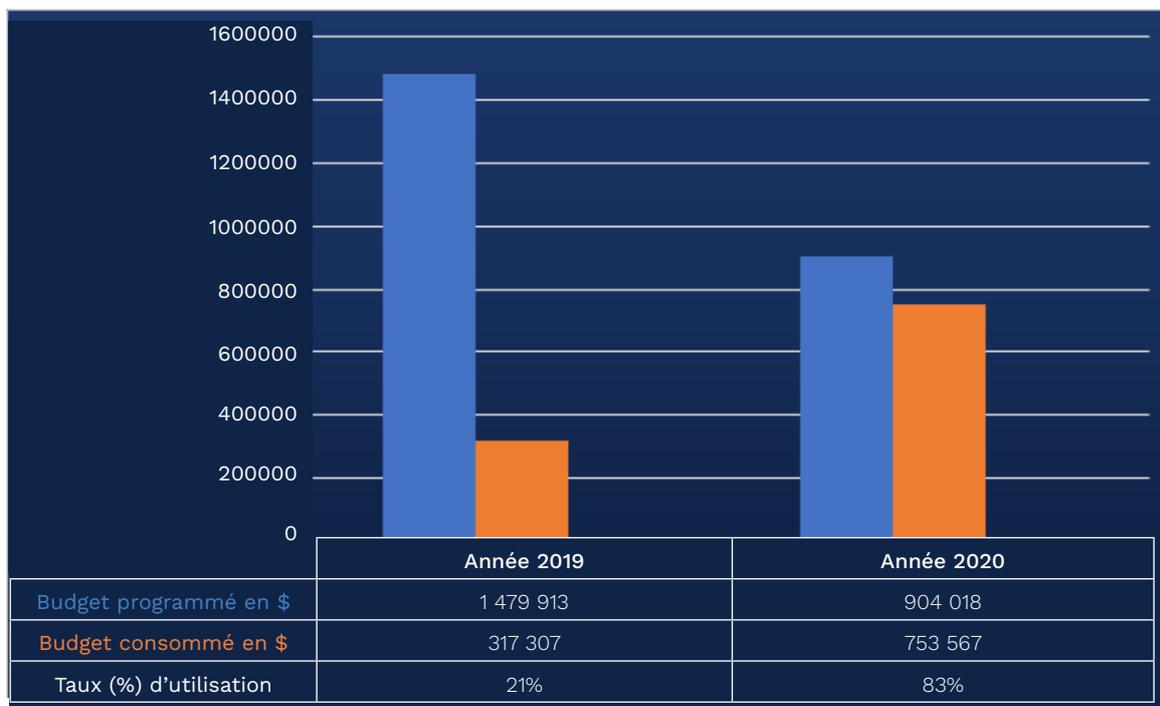
3) Efficience : Modérément satisfaisante

Sur les 904,018 \$ prévus par le PTBA, le projet a consommé 83,3%, soit 753,567,2 \$. Sur les 1 479 913 \$ de la première tranche, le programme

a consommé 1 244 269,2 \$, soit 84 %, mais les livrables rapportés sont faible. Le fonctionnement a consommé 29% du budget prévu, soit dans les limites du raisonnable. Comme le niveau d'adéquation n'est pas en-

core clarifié, il est difficile à l'instant de juger si les coûts sont réalistes et corrects, la vraie question réside à l'adéquation entre le budget programmé et les résultats délivrés.

FIGURE 10 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PROGRAMME GDA



4) Durabilité : Satisfaisante

Le programme se réalise par les ministères qui ont une influence sur l'agriculture, les associations des producteurs, le secteur privé et les populations ; ces ministères en sont aussi les bénéficiaires. Une première formation sur l'outil Ex-act a été réalisée pour certains acteurs, et d'autres vont être réalisées.

5) Gouvernance : Modérément satisfaisante

1 Copil organisé au lieu de 2, les documents ne sont pas partagés à temps. Le nombre très réduit des rencontres ne démontre pas clairement le suivi des recommandations des COPIL. Les séances de travail avec les

autres plateformes sont rares, même avec la cellule technique. Le COPIL du programme est interministériel et regroupe aussi d'autres organisations des producteurs, Ce n'est pas le programme qui désigne les délégués, Et généralement ce sont des hommes qui sont désignés.

6) Gestion participative : Non satisfaisante

Ce programme, mis en œuvre par la FAO, a comme partenaires de terrain : les Organisations des producteurs agricoles : Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC), Confédération des Paysans Congolais (COPACO), Union Nationale des Agriculteurs du Congo (UNAGRICO) ; le Secteur Privé : Fédération des

Entreprises du Congo, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPE-MECO). Le faible nombre de rencontres ne permet pas de communiquer des défis rencontrés par le programme, Le programme ne communique pas, Il n'y a même pas encore eu des rencontres avec le programme ou avec la Société civile.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Même si le genre est pris en compte dans la contextualisation du GDA, le programme n'a pas prévu un budget approprié pour les activités du genre et ne dispose pas d'un plan d'activités de genre. De même donc le document de programme n'a pas prévu d'indicateurs y afférent.

TABLEAU 60 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME GDA

8) Sauvegardes environnementales et sociales : Non satisfaisante

Des études d'impact socio environnemental ne sont pas disponibles pour ce programme. Pas d'outil prévu pour ce programme. Toutefois l'étude annonce que très prochainement, une étude environnementale stratégique sera diligentée sur le draft du document de politique qui sera produit.

9) Système de suivi-évaluation : Modérément satisfaisante

L'agence a mis en place un plan de suivi et évaluation, mais qui doit être plus amélioré. Les missions terrain ne sont pas annoncées dans ce plan. La fréquence des réunions n'est pas non plus précisée dans ce plan. Les rapports sont transmis deux fois l'an et respectent le canevas du FONAREDD, De même les annexes seront désormais transmises même comme simples drafts. Les évaluations externes n'apparaissent pas dans ce plan. La collecte des données se fera au fil des activités, pour certaines activités notamment pour les alertes des EMD, la collecte sera faite à la demande de la DIAF.

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Intégration dans le Contexte	✓	GEN-1 : sensitif au Genre
Intégration dans la mise en œuvre		
Intégration dans le suivi-évaluation		
Intégration dans le Budget		



Programme d'appui aux peuples autochtones

PA



Réalisations phares cumulatives du Programme PA fin 2020

- *La loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées a été approuvée par l'Assemblée nationale le 5 juin 2020 (prévue pour adoption par le Gouvernement le 07 avril 2021)*
- *Signature du contrat entre la Banque mondiale et la CARITAS pour le don CAFI*
- *Les microprojets sont financés dans les territoires pilotés*

Points d'attention clés

- *La Banque Mondiale n'a toujours pas signé de contrat avec CARITAS Congo pour le don CAFI.*
- *Un retard criant a été noté pour le financement des microprojets après plus de deux ans de mise en du programme.*
- *Il faut veiller à l'expérimentation de modèles de gestion durable des forêts par les Peuples Autochtones à travers les microprojets*

Objectif

L'objectif de développement du programme d'Appui aux Peuples Autochtones est de favoriser l'expérimentation des modèles de gestion durable des forêts par les Peuples Autochtones. Il prévoit de compléter et d'élargir le périmètre du Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt (PACDF), financé par le Mécanisme Spécial de Don (MSD) du Programme d'Investissement Forestier. A ce titre, le programme PA, partage les mêmes objectifs et, grâce au financement du FONAREDD, trois territoires ont été ajoutés au cadrage initial du DGM à savoir : Bikoro, Kahele et Walikale.

TABLEAU 61 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME D'APPUI AUX PA

Agence d'exécution	Partenaires de mise en œuvre	Organisations participantes
 LA BANQUE MONDIALE	 Caritas CONGO BRAZZAVILLE	REPALEF, Ministère d'Environnement et Développement Durable, structures des peuples autochtones
Titre du programme		PA
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)		Boniface NAKWAGELEWI AtaDegagbo, Secrétaire Exécutif, Caritas Congo Asbl, directeur@caritasdev.cd
Numéro de référence du programme (MPTF)		00103851
Lien au rapport annuel		http://mptf.undp.org/factsheet/project/00103851
Localité du programme		Toutes zones de présence des peuples avec un accent sur les territoires disposant d'un projet PIREDD.
Budget du programme 8 Millions USD		Décaissements 1 Millions USD
Dépenses globales 5 703 USD		Taux de consommation 1%

Durée : 60 mois

Date d'approbation

20/10/2016

Date de lancement officiel

31/12/2021

Date de clôture initiale

31/06/2021

Date de clôture actuelle

31/06/2022

Date de transfert de fonds

05/04/2017

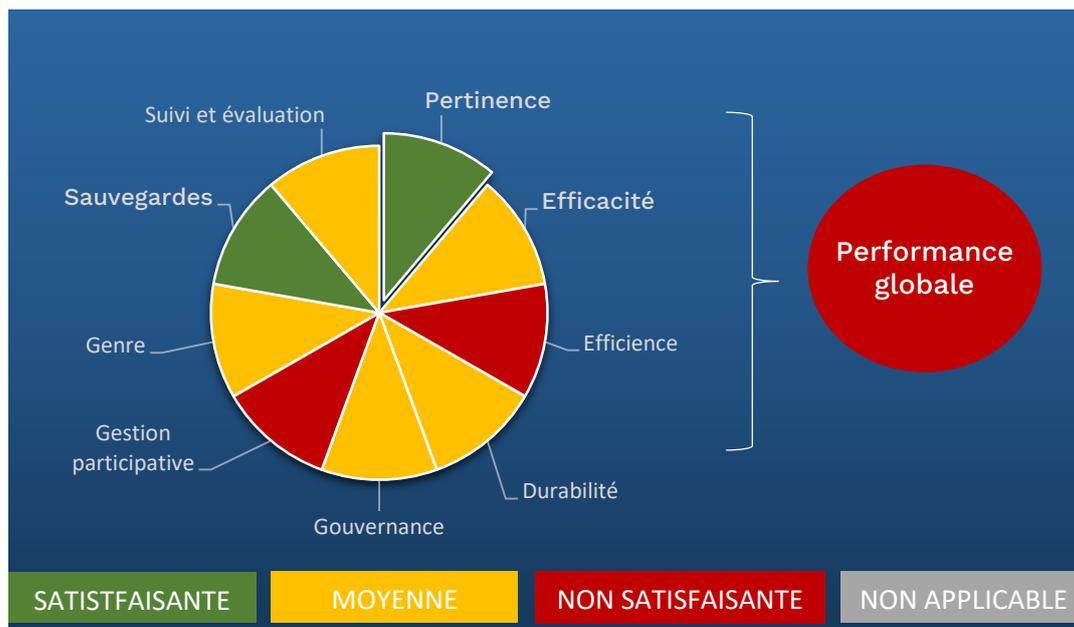
Date d'évaluation

Oct-Nov 2019

Performance globale du programme d'Appui aux PA

La performance globale du programme lors de l'année 2020 est notée FAIBLE. La performance faible de ce programme se justifie par le fait que, jusqu'à la clôture de l'année 2020, la Banque Mondiale n'avait pas signé le contrat avec CARITAS Congo pour le don CAFI. Cette situation n'a pas permis à la Banque de déclarer les différentes dépenses effectuées sur ledit don. Il s'ensuit que toutes les activités réalisées, à ce jour, ont été préfinancées sur ressources du DGM. Un retard criant a été noté pour le financement des microprojets après plus de deux ans de mise en du programme.

TABLEAU 62 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME D'APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES



1) Pertinence : Satisfaisante

Le programme d'appui aux Peuples Autochtones est pertinent dans la mesure où ça répond aux besoins exprimés par les peuples autochtones et des communautés locales. Les organisations de peuples autochtones et communautés locales sont au cœur de son mode de fonctionnement et elles tirent profit des résultats à long terme de ce programme. Une bonne prise en compte des préoccupations des peuples autochtones dans les différentes réformes politiques financés par le FONAREDD.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante.

Trois composantes essentielles sont retenues dans le cadre de résultats de ce programme PA. A ce jour les grandes réalisations sont résumées dans le ta-



TABLEAU 63 RÉSULTATS DU PROGRAMME D'APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES

Résultats attendus	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
<p>1. Renforcer la participation des PA et COLO aux processus de gestion des forêts et des terres liés à REDD</p> <ul style="list-style-type: none"> Les capacités des PACL sont renforcées au niveau national par rapport à leur participation aux réformes foncières, forestières et aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Des notes de contribution des PA aux politiques foncière et Aménagement du territoire Un acte d'engagement des chefs coutumiers sur le processus des reformes foncières, forestiers et d'aménagement du territoire élaboré et rendu publique ; Un document de plaidoyer et de prise en compte des droits fonciers, spéciaux et forestiers des Peuples Autochtones Pygmées dans les lois et politiques de la RDC 	<ul style="list-style-type: none"> La loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées a été approuvé par l'Assemblée nationale le 5 juin 2020 (prévue pour adoption par le Gouvernement le 07 avril 2021) Financement des trois microprojets des PA dans les territoires de Walikale, Kalehe et Bikoro. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la participation des PA dans l'élaboration de la politique énergétique Sécuriser les terres des PA par des titres fonciers
<p>2. Soutenir la gestion durable des forêts et des terres par les communautés</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 Microprojets innovants sont financés pour la gestion durable des forêts ; Reconnaissance officielle du droit d'utilisation des terres et de la gouvernance des zones PA 	<ul style="list-style-type: none"> Les idées des microprojets sont identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> 3 microprojets financés dans les trois territoires respectivement : Walikale 75 500 USD, Bikoro 43 247 USD, Kalehe 64 230 USD ; Deux forêts des communautés identifiées à Bikoro (Forêt Nkahangi – environ 25.000 ha) et à Walikale (Forêt Bachatu) 	<p>Etendre les sept microprojets restant dans les autres territoires PA non bénéficiaires</p>
<p>3. Offrir aux PACL la possibilité de mettre en œuvre des projets de développement et en faciliter l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> Signature de contrat entre la Banque mondiale et Caritas (AEN) Mécanisme de système de plaintes et recours opérationnel Site web PA opérationnel Réseau des peuples autochtones soutenu 	<ul style="list-style-type: none"> Un système de mécanisme de plaintes et recours opérationnel au niveau du REPALEF <p>Un site web PA opérationnel www.peuplesautochtones.cd Le réseau des peuples autochtones est soutenu avec des frais de fonctionnement au niveau national et provincial.</p>	<p>Le contrat signé entre la Banque mondiale et Caritas pour le fonds CAFI.</p>	<p>Veiller la participation des femmes PA dans la mise en œuvre des microprojets</p>

3) Efficience : Non satisfaisante

La faible performance au niveau de l'efficience s'est justifiée par le fait que, les dépenses engagées dans ce programme sont toujours préfinancées sur le fonds DGM. Cette situation instaurée par la Banque mondiale pour évaluer la performance de l'Agence d'Exécution (AE) à l'occurrence Caritas en termes de reporting, gestion financière et sauvegardes. Tous ces trois conditions ont été satisfaites par la Caritas et la Banque mondiale a programmée la signature du contrat avec les fonds FOAREDD/CAFI au mois de mai 2021.

Pour résoudre ce problème de déclaration financière à la comptabilité du MPTF, la Banque mondiale a promis de faire un rétroactives sur ce programme à partir du rapport de premier semestre 2021.

Sur le plan programmatique, les résultats atteints dans ce programme contribuent aux objectifs attendus dans le document approuvé par le comité de pilotage du FONAREDD.

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Le réseau des Peuples Autochtones, a amélioré sa gouver-

nance durant l'année 2020 à travers de multiplier formation organisée en faveur de ses membres. Des groupes thématiques sont mise en place, pour participer aux discussions des réformes au pays et une proposition de création d'un fonds national en faveur des PA sous la table du Président de la République.

Le financement de ces fonds, constitue une base de la durabilité des initiatives PA en dehors des appuis des partenaires nationaux et internationaux d'une part. D'autre part, le renforcement des capacités réalisé à travers ce programme en faveur des structures PA et les PACL permet une amélioration de leur fonctionnement et le niveau de vie des PACL.

5) Gouvernance : Modérément satisfaisante

La situation sanitaire au pays n'a pas permis au programme d'organiser les réunions des comités de pilotage planifiées au courant de l'année 2020 tant au niveau national que provincial. Nous notons aussi que ce programme a une faible représentativité des femmes et des jeunes au niveau du comité de pilotage national.

Par rapport à la représentativité des PA aux différentes niveau

des plateformes multi acteurs des programmes (sectoriels et intégrés) financés par le FONAREDD, le REPALF a organisé ses membres a y prendre part. Ils participent à la gouvernance des programmes au niveau des comités de pilotages, CARG et CLD.

6) Gestion participative : Non satisfaisante

Une faible participation des organisations de la Société Civile dans la mise en œuvre du programme PA. Seules les structures PA membres du REPALF ont le droit de prendre part à l'exécution de programme. Cette stratégie a été adopté par la Banque mondiale, pour renforcer les capacités des structures PA sans tenir compte de leurs capacités pour certaines thématiques.

7) Genre : Modérément satisfaisante

La plupart des communautés PA sont dirigés par les femmes et elles sont parmi les leaders de leur communauté. En 2019 et 2020 l'implémentations des activités avait démontré une bonne prise en compte des femmes sur terrain au niveau des comités locaux de suivi, sessions de formations et rencontres.

TABLEAU 64 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME D'APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES.

Critères pour les marqueurs de genre	Score	Notation
Contexte		GEN-1: sensible au genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget		

**8) Sauvegardes environnementales et sociales :
Satisfaisante**

Les outils de sauvegardes sont élaborés et mis en œuvre dans le cadre de ce programme. Une bonne analyse est effectuée au niveau de financement de chaque microprojet financé dans les différents territoires. Un expert engagé au niveau de la Caritas pour veiller aux respects des normes de sauvegardes de la Banque mondiale.

**9) Système de suivi-évaluation :
Modérément satisfaisante**

Un système de suivi-évaluation est mise en place au niveau de la Caritas avec des outils de collecte des données. Ce système est appuyé par les points focaux du REPALEF qui suivent le niveau de satisfaction des bénéficiaires sur terrain sur base des périodes bien définir par l'expert

nationale en suivi & évaluation. Par ailleurs, certaines missions de suivi et évaluation ne sont pas organisée par manque des

moyens suivre les activités sur terrain particulièrement aux membres de comité de pilotage national.



Programme d'appui à la société civile

Société civile



Réalizations phares cumulatives du Programme Société Civile fin 2020

- *Stabilité institutionnelle du GTCRR*
- *Guide de consultation des parties prenantes élaboré et adopté*
- *Guide pratique en cours d'élaboration par GTCRR. Méthode au cœur de la méthodologie des PIREDD*
- *Contribution des experts du GTCRR dans les différents réformés lancés*
- *Capacité renforcée du GTCRR dans les interventions technique de la REDD*

Points d'attention clés

- *Le financement actuel du programme ne permet pas aux différentes coordinations provinciales de remplir correctement leurs missions pour le suivi des investissements REDD.*

Objectifs

Le programme d'appui à la Société Civile vise globalement à doter la Société Civile congolaise, à travers son réseau national « Groupe de Travail Climat REDD Rénové » (GTCRR), du cadre structurel et stratégique nécessaire pour une participation efficace, concertée et transparente au processus REDD+ en RDC. Plus spécifiquement, le programme cherche à :

- Renforcer les capacités internes et le soutien au fonctionnement de ce réseau et à sa décentralisation d'une part ; et
- Impliquer le GTCRR dans le processus REDD+ à l'aide d'outils participatifs, de partenariats stratégiques et d'interventions externes ciblées d'autre part.



TABLEAU 65 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Agence d'exécution	Partenaires de mise en œuvre	Organisations participantes
		Ministère d'Environnement et Développement Durable

Titre du programme	Société civile
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Dominique Sam, Représentant Résident, PNUD, dominic.sam@undp.org
Numéro de référence du programme (MPTF)	00103801
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00103801
Localité du programme	National

Budget du programme 3 Millions USD	Décaissements 2 Millions USD
Dépenses globales 1 761 350 USD	Taux de consommation 88%

Durée : 47 mois

Date d'approbation

20/10/2016

Date de lancement officiel

30/01/2017

Date de clôture initiale

21/12/2020

Date de clôture actuelle

21/12/2020

Date de transfert de fonds

22/12/2016

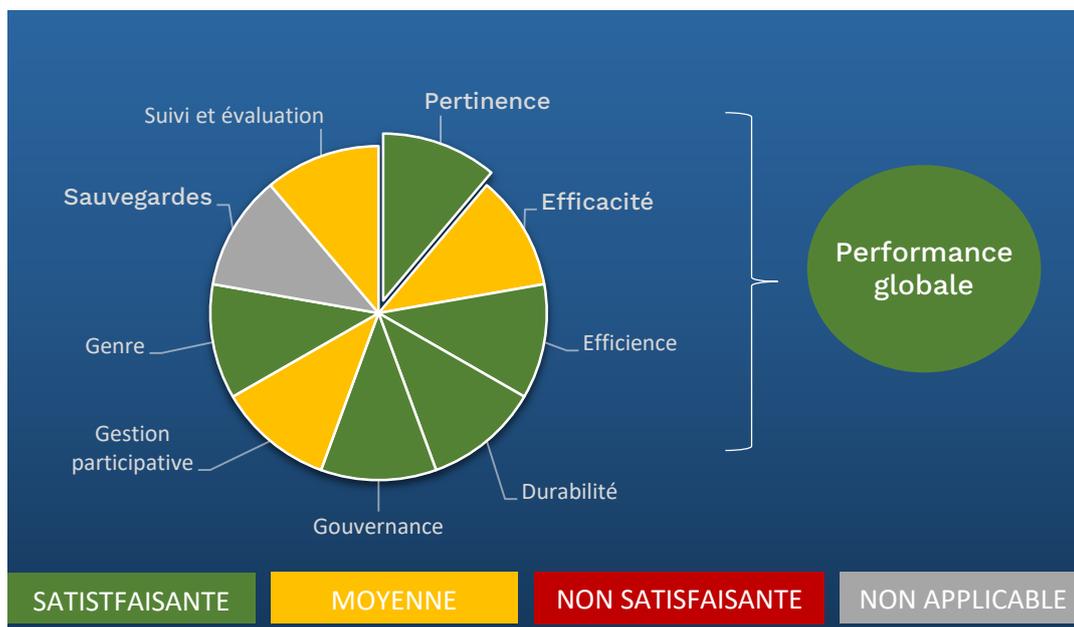
Date d'évaluation

Avril-juin 2021

Performance globale du programme d'Appui à la Société Civile

La performance globale du projet en 2020 est notée BONNE. Malgré certains retards enregistrés pour le financement des activités sur terrain au cours de l'année 2020, la professionnalisation du GTCRR a permis de mettre en œuvre les activités de façon efficace et efficiente. A ce jour, 15/ 16 coordinations provinciales sont opérationnelles. Elles apportent un appui au bon déroulement des activités des programmes intégrés sur terrain et contribuent aux différentes réformes. La gouvernance de ce programme est transparente pour les parties rassurées de la durabilité de cette plateforme à l'intérêt des communautés.

TABLEAU 66 - PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE.



1) Pertinence : Satisfaisante

Le Groupe de travail Climat REDD Rénové (GTCRR), c'est un regroupement des organisations de la société Civile Congolaise et interlocuteur attitré du gouvernement dans le cadre de processus de REDD+. Ce regroupement des membres de la société civile à travers le GTCRR représente les communautés et les peuples autochtones en défendant leurs intérêts et leurs droits, réalisant le suivi des différents investissements REDD+, expliquant et mobilisant les communautés pour les investissements REDD+ en RDC.

2) Efficacité : modérément satisfaisante

L'année 2020, était une année de grands défis dans l'atteinte des résultats attendu du GTCRR dans le cadre des investissements REDD+. Des réalisations significatives ont été atteintes, surtout dans le cadre de la prise de position aux différentes reformes lancés grâce aux programmes financés par le FONAREDD. Le GTCRR a produit des notes de position pour la politique d'aménagement du territoire, politique foncière et une forte implication dans les processus d'élaboration des po-

litique forestière et énergétique. Au niveau des programmes intégrés, les membres des coordinations provinciales font partie intégrale de l'organe de gouvernance des programmes et des différentes plateformes de concertation. Cette participation à la mise en œuvre des programmes a rendu transparente la gestion des investissements sur terrain et les intérêts des communautés ont été protégés. Le tableau suivant nous montre d'une façon résumée les avancées clés de ce programme qui ont contribué aux jalons de la LOI et au Plan d'Investissement REDD+

TABLEAU 67 RÉSULTATS DU PROGRAMME D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Résultats attendus	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
<p>La plateforme GTCR-R est gérée de façon professionnelle, transparente et collégiale</p> <ul style="list-style-type: none"> Le GTCRR dispose d'un ancrage juridique et d'un système de gouvernance associative efficace, transparente et démocratique Des partenariats stratégiques innovants permettant l'élargissement organisationnel du GTCRR sont établis et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Une Assemblée Générale tenue Un comité de pilotage tenu Une commission de contrôle Une coordination nationale Site Web « www.gtcrr-rdc.org », comptes Facebook et twitter actifs 	<ul style="list-style-type: none"> Une Assemblée Générale tenue Un comité de pilotage tenu Une commission de contrôle Une coordination nationale <p>Site Web « www.gtcrr-rdc.org », comptes Facebook et twitter actifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le GTCRR devrait harmoniser ses interventions à l'interne avant d'y prendre part aux différents réformes et programmes financés par FONAREDD. Ceci évitera des contradictions des points de vue entre les partenaires et la société civile ; Identifier et intégrer des nouvelles OSC REDD dans le GTCRR Accompagner les PIREDD dans la réalisation des études sur les moteurs de la déforestation.
<p>Tous les programmes de réformes et d'investissements pour la REDD+ sont accompagnés d'un engagement civique effectif</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordinations provinciales du GTCRR fonctionnelles sensibles au genre et dotées de capacités fédératrices Participation des experts du GTCRR aux réunions du COPIL et CT FONAREDD et des programmes REDD+ Suivi et évaluation des programmes du FONAREDD fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> 10/16 coordinations provinciales GTCRR opérationnelles et sont membres dans les différentes plateformes de concertation des PIREDD Les délégués/Experts du GTCRR ont pris part à toutes les réunions organisées pour le COPIL et CT du FONAREDD. Les membres du GTCRR sont impliqués à toutes les réformes engagées dans le cadre d'investissements REDD+ et ils sont membres au COPIL, CT et des programmes du FONAREDD. <p>Les coordinations provinciales, Mai-Ndombe, Equateur, Bas Uélé, Tshopo et Ituri ont réalisées des missions de suivi et évaluation indépendantes et des missions conjointes de suivi avec l'équipe du FONAREDD sur terrain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 5/16 coordinations provinciales GTCRR opérationnelles et sont membres dans les différentes plateformes de concertation des PIREDD Les délégués/Experts du GTCRR ont pris part à toutes les réunions organisées pour le COPIL et CT du FONAREDD. Les membres du GTCRR sont impliqués à toutes les réformes engagées dans le cadre d'investissements REDD+ et ils sont membres au COPIL, CT et des programmes du FONAREDD. <p>Les coordinations provinciales Mongala, Sud-Ubangi, Mai-Ndombe, Equateur, Bas Uélé, Tshopo et Ituri ont réalisées des missions de suivi et évaluation indépendantes et des missions conjointes de suivi avec l'équipe du FONAREDD sur terrain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Doter les coordinations provinciales avec des moyens financiers et de déplacement pour leur permettre de réaliser de missions de suivi et évaluation indépendantes des programmes du FONAREDD.
<p>Guide méthodologique élaboré précisant les pratiques à suivre en matière de consultations dans la mise en œuvre des programmes intégrés, et en relation avec les outils REDD+</p> <p>Appuyer la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes REDD+ ainsi que faciliter le suivi-évaluation du processus participatif.</p>	<p>Le guide de consultation des parties prenantes a été validé par les parties prenantes au cours d'un atelier à Kinshasa, le 29 mars 2018</p>	<p>Résultat atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rendre le guide de consultation plus praticable aux programmes du FONAREDD Assurer la vulgarisation et la mise en œuvre du guide de consultation aux programmes du FONAREDD

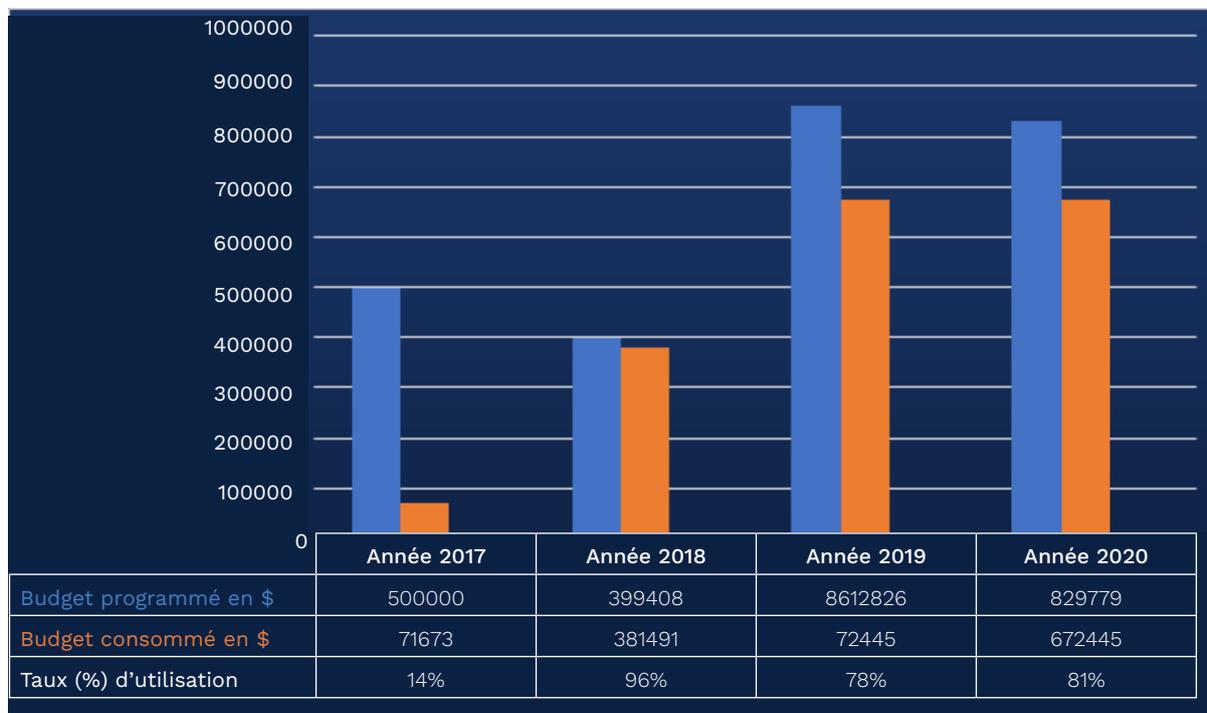
3) Efficience : Modérément satisfaisante

Le GTCRR a accru ses capacités organisationnelles et financières durant l'année 2020. Cela a permis au PNUD de prendre responsabilité de la gestion des

ressources financières des activités prévues dans le PTBA 2020 pour leur compte. Un total de 470 400 \$ sur 577 478 \$ ont été décaissé en faveur du GTCRR pour la mise en œuvre des activités du PTBA 2020. Quant au PNUD, une partie des activités

ont été mise à sa responsabilité et ne représente que 20% du PTBA 2020. Le graphique suivant nous montre le niveau d'utilisation des ressources financières du programme d'appui à la société civile du début jusqu'à à la clôture de l'année 2020.

FIGURE 10 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PROGRAMME GDA



Au regard du graphique ci-dessus, les dépenses totales déclarées auprès du MPTF s'élevé à 1 798 054 \$ sur 2 000 000\$ transféré au compte du PNUD. A ce jour, la consommation du budget a atteint 90% de la première tranche. Le programme avait déjà sollicité la seconde tranche, conditionnée par une évaluation indépendante. Au moment où nous rédigeons ce rapport, les membres du Comité de Pilotage du FONAREDD ont, d'une part, approuvé une avance de 400 000\$ pour permettre au programme de fonctionner jusqu'à la fin de l'évaluation indépendante et, d'autre part, consenti une extension du programme sans coût additionnel.

4) Durabilité : Satisfaisante

Dès part sa mission, la Société Civile, à travers son réseau GTCRR, a une durabilité à long terme car, elle joue un rôle essentiel dans les processus REDD. Actuellement, le GTCRR s'est doté des outils de gestion nécessaire pour faciliter une gestion autonome. En effet, il s'est doté d'un statut légalisé et d'un manuel des procédures administratives et financières. Ces atouts permettent à cette structure d'accompagner le

pays dans ses actions en matière du changement climatique. Une bonne appréciation au niveau des différentes parties prenantes sur le plan national que provincial. Certains défis restent encore à relever sur le plan des ressources financières pour faire fonctionner ses structures de gouvernance en dehors des bailleurs.

5) Gouvernance : Satisfaisante

Des structures de gouvernance fonctionnelles, tenant compte

de la participation de toutes les parties prenantes de la société civile précisément du GTCRR. Le respect dans la programmation et la tenue des réunions du COPIIL du GTCRR et des autres groupes thématiques du GTCRR. Les activités réalisées par les coordinations du GTCRR prennent en compte la participation des femmes, des jeunes et des PA. Cette stratégie dans la mise en œuvre permet une bonne appropriation par les parties prenantes.

6) Gestion participative : Satisfaisante

Au mois de janvier 2020, le PNUD a décentralisé la gestion quotidienne du GTCRR en signant un accord de transfert de fonds d'un montant de 577 378 qui représente 70% du PTBA 2020. Les 30% restants (252.400 USD) gérés directement par le PNUD sont destinés à couvrir les frais de coordination et de gestion ainsi que le recrutement du cabinet chargé de renforcer les capacités en suivi-évaluation et en mobilisation communautaire du GTCRR. Le fonds transféré a permis au GTCRR, de mettre en œuvre les activités d'une façon participative avec ses membres. L'implication des organisations féminines et des PA a été améliorée au niveau des activités et de prise des décisions. Les différentes coordinations provinciales, ont reçues les fonds pour faire fonctionner leurs bureaux et participer à la mise en œuvre des investissements REDD à travers les PIREDDs.

7) Genre : Satisfaisante

Le GTCRR dispose déjà d'une politique et une stratégie genre avec des outils et indicateurs genre. Un effort doit cependant être fait afin de collecter les données sur la prise en compte du genre afin d'alimenter les rapports du programme. Le tableau ci-dessous mentionne l'intégration de l'aspect genre dans le programme. Même si le genre a été intégré dans tous les critères d'évaluation, il y a un besoin de renforcement de ces aspects, surtout au niveau de la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

8) Sauvegardes sociales et environnementales : Non applicable

Le programme d'appui à la so-

TABLEAU 60 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS
LE PROGRAMME GDA

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Intégration dans le Contexte	✓	GEN-1 : sensitif au Genre
Intégration dans la mise en œuvre		
Intégration dans le suivi-évaluation		
Intégration dans le Budget		

ciété civile est basé sur un renforcement des capacités de ses membres à travers son réseau GTCRR et ne nécessite par la mise en œuvre des instruments de sauvegarde tels que prévu dans la LOI 11 portant protection sur l'environnement.

Cependant, un outil essentiel de sauvegardes mérite d'être mis en place. Il s'agit du mécanisme des plaintes et recours. Actuellement, les experts du GTCRR ont bénéficié d'un renforcement des capacités quant à ceux. La mise en place de ce mécanisme est prévue pour l'année 2021.

9) Système de suivi & évaluation : Modérément satisfaisante

Le système de suivi et évaluation du PNUD s'applique dans la mise en œuvre de ce programme d'appui à la société civile. Cependant, ce programme n'a pas des moyens financiers propres pour que l'unité de suivi et évaluation soit installé au niveau programme. Les experts des coordinations nationales et provinciales du GTCRR organisent certaines missions dans le cadre des activités des programmes du FONAREDD. C'est une situation à améliorer à long terme au niveau du PNUD et du GTCRR. En dehors des zones du PIREDD/FONAREDD, certaines coordinations provinciales du GTCRR ne sont pas suivi par le chef de programme PNUD.



Programme de mise à l'échelle de la planification familiale

PROMIS



Réalisations phares cumulatives PROMIS fin 2020

- 863 412 APC générées (13% de la cible totale du programme)
- 3 696 prestataires (clinique et DBC) formés à l'offre des méthodes contraceptives au cours de la première année du projet (la cible du programme étant de 3 500)
- 165 zones de santé dans 11 provinces couvertes par les services du programme (la cible du programme étant de 152 zones de santé dans 10 provinces)

Points d'attention clé

- Le programme a un faible taux de réalisation en termes d'APC. Tulane a demandé une réduction de sa cible de 2021.

Objectifs

L'objectif général de PROMIS-PF est de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan stratégique national de Planification Familiale à l'horizon 2020 et au-delà afin d'accroître l'utilisation des méthodes contraceptives modernes, de manière à contribuer sur le long terme à la réduction de la pression démographique sur les ressources environnementales dans les géographies cibles.

Les résultats attendus du programme sont alignés sur les objectifs définis dans la Plan National Stratégique Multisectoriel pour la Planification Familiale, à savoir principalement :

1. Augmentation de l'offre de services PF de qualité dans les zones cibles,
2. Augmentation de la demande pour les services PF dans les zones cibles,
3. Renforcement du système sanitaire national

L'indicateur clé de résultat de PROMIS est celui d'années de protection de couple (APC), dont le programme vise à générer 6 434 688 d'ici la fin du programme.



TABLEAU 69 DONNÉES CLÉS DE PROMIS

Agence d'exécution	Partenaires de mise en œuvre	Organisations participantes
 	Tulane, MSI et DKT	Ministère de la Santé
Titre du programme		PROMIS
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)		Alisher Igambardiev, Chef de projet, UNOPS, alisheri@unops.org
Numéro de référence du programme (MPTF)		00116875
Lien au rapport annuel		http://mptf.undp.org/factsheet/project/00116875
Localité du programme		Bas-Uélé, Haut-Katanga, Lualaba, Sud-Kivu, Nord-Kivu, Kinshasa, Kongo Central, Kwilu, Ituri, Tshopo, Kasai Oriental
Budget du programme		Décaissements
33 Millions USD		30 Millions USD
Dépenses globales		Taux de consommation
13 764 743 USD		46%

Durée : 36 mois

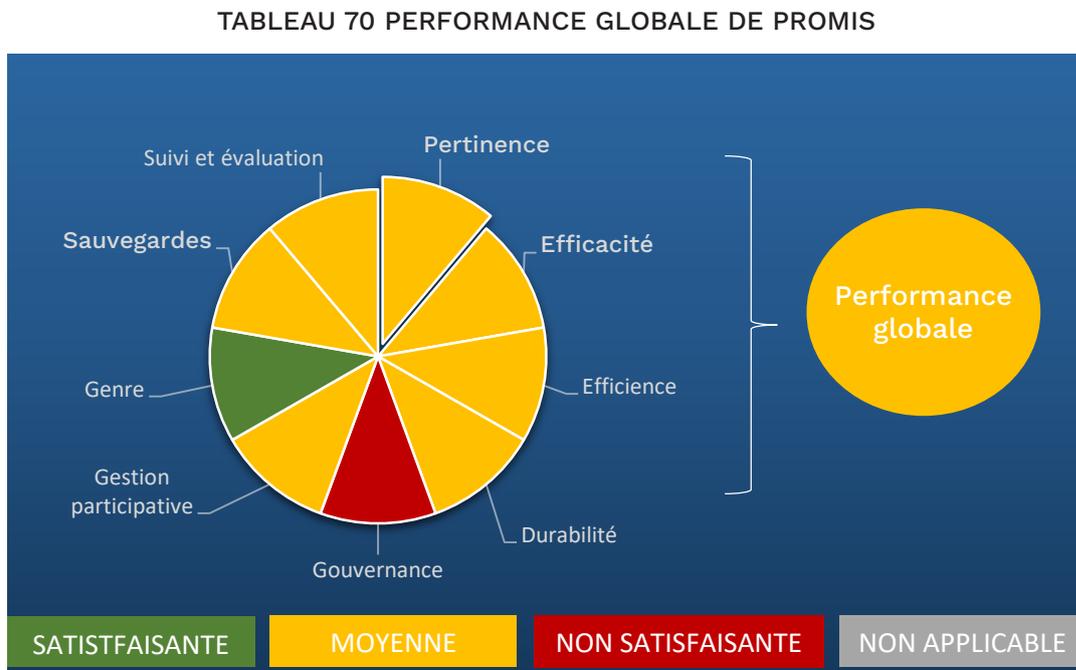
Date d'approbation
22/05/2019Date de lancement officiel
06/12/2019Date de clôture initiale
06/12/2022Date de clôture actuelle
06/12/2022Date de transfert de fonds
19/07/2019Date d'évaluation
Fin 2022

Performance globale du programme

La performance de PROMIS lors de l'année 2020, qui est à compter comme sa première année de mise en œuvre (vu que le programme a démarré le 6 décembre 2019), est jugée MOYENNE. Cela se justifie notamment par le taux d'atteinte de l'indicateur clé du programme – le nombre d'années de protection de couple (APC) réalisés, qui est de 57% de la cible annuelle, tandis que le taux de consommation des dépenses prévues pour 2020 est de 82%. Ensuite, alors que le programme assure une forte intégration de la dimension genre, il fait encore face à des défis dans certains domaines, notamment la gouvernance, avec des difficultés rencontrées au niveau de l'organisation des réunions de son comité de pilotage en 2020.

1) Pertinence : Modérément satisfaisante

Le programme demeure pertinent aux objectifs du Gouvernement tels que stipulés dans le Plan d'investissement REDD et le Plan national stratégique de développement ainsi que le Plan stratégique national à vision multisectorielle sur la planification familiale.



En raison du manque de données nationales récentes, il est difficile de déterminer à quel point le programme répond aux besoins (soit à la demande) des bénéficiaires, mais des données collectionnées au niveau de deux provinces indiquent une grande demande des services PF, soit des besoins non-satisfaits de l'utilisation contraceptive : 70% à Kinshasa et 60% au Kongo Central.

Le programme cible un groupe vulnérable important, soit les femmes, et une partie des activités (notamment de DKT et MSI) visent les jeunes. Cependant, le programme n'intègre pas de mesures particulières pour atteindre les peuples autochtones, les personnes vivant avec handicap, les professionnels de sexe et autre groupes vulnérables.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Le niveau de réalisation du programme en 2020 est renseigné ci-dessous. Comme le programme a démarré en décembre 2019, il n'y a pas de résultat renseigné pour la période avant 2020.

TABEAU 71 RÉSULTATS DU PROGRAMME PROMIS

Résultats attendus	Résultats clés réalisés en 2020 (première année de mise en œuvre du programme)	Points d'attention
La prévalence contraceptive moderne augmente : + 1.5% tPCM par an (objectif du plan national stratégique) Objectif national de 22.8% en 2024	PMA 2020 tPCM : <ul style="list-style-type: none"> ▣ Kinshasa : 26.5% pour toutes les femmes et 27.4% pour les femmes mariées ou en union ▣ Kongo Central : 20.3% pour toutes les femmes et 20.9% pour les femmes mariées ou en union. 	En l'absence d'EDS, il n'est pas possible de mesurer les changements de la prévalence contraceptive dans les provinces hors de Kinshasa et du Kongo Central. L'équipe de Track20 en RDC travaille actuellement avec le SNIS pour l'intégration d'un module d'analyse de données de routine permettant de faire des projections de prévalence contraceptive moderne au niveau national et provincial
Le nombre de prestataires formés aux services de PF augmente : Au moins 3 500 prestataires additionnels sont formés d'ici la fin du projet	3 696 prestataires (clinique et DBC) formés à l'offre des méthodes contraceptives au cours de la première année du projet	

<p>Les volumes de contraceptifs fournis augmentent :</p> <p>Générer 6 434 688 APC pendant la durée totale du programme ; générer 1 528 393 APC en 2020.</p>	<p>863 412 APC générées en 2020, soit 57% de la cible annuelle. Tulane a atteint 24% de sa cible, DKT 97% et MSI 181%.</p>	<p>Au début de 2021, Tulane a fait une demande de modification de sa cible APC pour la deuxième année du programme, en vue de la réduire à 36% de sa valeur initiale.</p>
<p>La couverture des services PF est étendue : Couverture de 10 provinces et de 152 zones de santé.</p>	<p>11 provinces et 165 zones de santé couvertes. La onzième province a été ajoutée par Tulane (Le Sud Kivu)</p>	
<p>La qualité des services de PF est améliorée</p> <p>(NB : "Qualité" est ici définie par le Ministère de la Santé en fonction de la gamme des méthodes PF disponibles)</p> <p>Minimum 80% des FOSA appuyées par Promis-PF offrent au moins 3 méthodes différentes</p> <p>Au moins 80% de FOSA offrent au moins une méthode à longue durée d'action (LDA)</p>	<p>90% FOSA appuyées par PROMIS PF ont au moins 3 méthodes en stock</p> <p>90% des FOSA appuyées par PROMIS PF offrent au moins une méthode à longue durée d'action.</p> <p>NB : atteinte du résultat à revoir tous les trois mois.</p>	
<p>Les populations ont de meilleures connaissances sur les méthodes PF Amélioration de au moins 20% par rapport à EDS 2 (2013-14)</p>	<p>Kinshasa : 61.2% et Kongo Central : 37.3%</p> <p>Note : PMA n'inclut que des répondantes féminines.</p>	<p>En l'absence d'EDS 2019, les données sur l'exposition aux messages PF ne sont disponibles que pour les provinces de Kinshasa et KC (provinces PMA).</p>
<p>Les barrières socio-culturelles à l'utilisation de la PF diminuent</p>	<p>% femmes d'accord / tout à fait d'accord avec l'affirmation « Les personnes qui utilisent la PF ont une meilleure qualité de vie ».</p> <p>Kinshasa = 33.5%</p> <p>Kongo Central = 38.5%</p>	<p>L'enquête PMA inclut depuis 2019-2020 des questions sur les attitudes vis-à-vis de la PF. Il sera possible de suivre l'évolution de cet indicateur pour Kinshasa et le KC au cours des prochaines années du projet.</p>
<p>La sécurité contraceptive est renforcée :</p> <p>Minimum 80% des structures offrant la PF sans rupture de stock pour les 6 derniers mois</p>	<p>À établir avec le logiciel DHIS2</p>	<p>Pour cet indicateur, PROMIS-PF va uniquement fournir des informations pour les produits traceurs qui sont une méthode à longue durée d'action, une méthode à courte durée, et une méthode naturelle.</p>
<p>Les capacités de coordination des interventions PF du Ministère de la Santé / des CTMP :</p> <p>CTMP performant (suivant les critères établis par les différents CTMP provinciaux) dans les 10 provinces du projet</p>	<p>CTMP de l'Equateur a été installé en avril 2020</p>	<p>Les CTMP de Mongala, Sud Ubangi et Kwilu seront installés au premier semestre de 2021.</p>

En rapport avec l'efficacité du programme, il est également à noter que PROMIS a soumis le draft final de son PTBA 2020 largement en retard, soit au mois de septembre.

3) Efficience : Modérément satisfaisante

Tel que présenté dans le tableau ci-dessous, 82% du bud-

get annuelle du programme a été décaissé en 2020. Ce chiffre représente le décaissement de fonds par UNOPS vers les trois partenaires de mise en œuvre,

ainsi que les dépenses réelles d'UNOPS et de UNFPA. A noter que ce pourcentage ne dit rien sur les dépenses réelles des trois partenaires.

TABLEAU 72 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DE PROMIS

	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Pourcentage dépensé fin 2020
Année de démarrage (2019)	3 944 056	4 278 364 USD	108% (fin 2019)
Année 1 (2020)	14 593 958 USD	11 972 350 USD	82%
Première tranche	30 000 000 USD	13 764 743 USD	46%
Total du programme	33 000 000 USD	13 764 743 USD	42%

Le tableau ci-après démontre le taux de consommation budgétaire par chacun des partenaires de mise en œuvre ainsi que les deux agences d'exécution (UNOPS, en tant que responsable fiduciaire, et UNFPA, en tant que responsable d'approvisionnement en contraceptifs).

TABLEAU 73 TAUX DE CONSOMMATION BUDGÉTAIRE LES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DE PROMIS

	Tulane	DKT	MSI	UNOPS	UNFPA
Dépenses prévues 2020 (USD)	2 375 840	2 242 603	2 438 790	817 831	5 138 450
Dépenses réalisées (USD)	1 790 971	2 495 486	2 214 533	418 953	4 087 885
Taux de consommation	75%	111%	91%	51%	80%
Commentaires	N/A	DKT explique le dépassement des dépenses prévues par le fait qu'il a dû couvrir certains coûts liés à des activités prévues pour 2021 déjà l'année d'avant	N/A	UNOPS explique le taux de décaissement faible par la baisse d'activités (voyages, construction des CDR et audit annuel) en raison de l'état d'urgence.	UNFPA explique le taux de décaissement faible par la baisse des activités à cause des restrictions imposées par l'état d'urgence.

Etant donné le taux de génération d'APC relativement faible (57%), l'efficience du programme en 2020 a été jugée modérément satisfaisante.

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Le renforcement du système sanitaire national est l'un des trois composantes du programme, ce qui contribue à sa

durabilité. La mise en place de CTMP dans plusieurs provinces représente également une force en vue de pérenniser les efforts du programme. Il y a lieu, d'ailleurs, de renforcer davantage la collaboration avec le Ministère

de la santé sur les objectifs de PROMIS.

5) Gouvernance : Non satisfaisante

L'organisation de réunions du

Comité de pilotage (COPIIL) du programme demeure une faiblesse. Le programme a tenu deux réunions de COPIIL au début de 2020, dont le deuxième a été suspendu à cause du non-respect de la composition du comité. L'organisation d'un nouveau COPIIL était prévue pour le mois d'août 2020, mais a été reportée plusieurs fois, avant qu'il ait finalement eu lieu en février 2021. Par conséquent, le PTBA 2020 du programme a été exécuté sans avoir été approuvé par le COPIIL. Lors du COPIIL en février 2021, cinq sur six décisions draft ont été déferées par les membres en raison du manque d'informations suffisantes pour tirer des conclusions. La réunion a été convoquée seulement trois jours ouvrables avant sa tenue, plutôt que dix, comme il est demandé dans les TDR des structures de gouvernance du programme. L'élaboration des TDR des structures de gouvernance est à souligner comme un développement positif, ainsi que la tenue d'une réunion technique début mars 2021 en vue de permettre au COPIIL du programme de prendre des décisions stratégiques.

6) Gestion participative : Modérément satisfaisante

Le programme assure un grand nombre d'activités ciblant les femmes et les jeunes. Quelques mesures ont été prises en 2020, facilitées par le SE FONAREDD, pour renforcer l'intégration des peuples autochtones dans le programme (à la fois comme cible des activités et au sein des CTMP), mais plus d'efforts devraient être faits à ce niveau. Il y a eu peu de réflexions autour des questions de participation dans les rapports semestriel et annuel du programme.

7) Genre : Satisfaisante

Tandis que la stratégie genre du programme n'a pas encore été finalisée (prévue pour 2021), PROMIS assure le ciblage des femmes à travers la nature de ses activités. L'une des recommandations lors du COPIIL de programme fut d'établir une stratégie genre pour mieux impliquer les hommes dans la sensibilisation ; la durabilité et la pérennisation des efforts de planification familiale ne peuvent qu'être assurées par la participation des femmes et des hommes. Ce travail est en cours en 2021 et vise que le même nombre des femmes et des hommes soit formé sur la planification familiale. PROMIS a été le premier programme à désigner un point focal genre, début 2021. Cependant, le programme devrait encore prendre des mesures systématiques d'intégration de l'aspect genre,

L'un des défis environnementaux principaux relevés par les parties prenantes, est la gestion de déchets provenant des contraceptifs. Le programme appuie le développement de lignes directrices nationales à ce sujet. Le programme n'a pas encore de mécanisme de plaintes et recours.

9) Système de suivi-évaluation : Modérément satisfaisante

Les partenaires de mise en œuvre soumettent des rapports trimestriels à UNOPS, qui soumet à son tour – conjointement avec UNFPA – des rapports semestriels et annuels au FONAREDD. Il est à noter que le rapport semestriel 2020 a été soumis légèrement en retard. Le rapport annuel 2020 du programme a fait preuve d'une

TABLEAU 74 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME PROMIS

Critères pour les marqueurs de genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-2 : répondant au Genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget	✓	

par exemple, en vue de la sensibilisation des hommes et l'équilibre femmes-hommes dans les équipes de formateurs.

8) Respect des normes socio-environnementales : Modérément satisfaisante

Le programme n'avait pas soumis de screening socio-environnemental avant son démarrage, mais ceci a été fait en septembre 2020. L'élaboration de screenings provinciaux est en cours.

amélioration des capacités de rapportage conjoint des partenaires et d'UNOPS.

Lors de la mission de suivi du programme en octobre-novembre 2020, il a été constaté que le programme manque de canaux de communication efficaces permettant de faire remonter des informations concernant les défis affrontés sur le terrain vers les partenaires au niveau national. Afin d'y répondre, Tulane est actuellement en train de recruter des points focaux provinciaux.

Programme d'appui à la réforme d'aménagement du territoire

PARAT



Réalisations phares cumulatives du PARAT fin 2020

- *Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et projet de Loi d'Aménagement du Territoire adoptés par le Gouvernement avec la participation de toutes les parties prenantes.*
- *Rapport sur les diagnostics sectoriels relatifs au Schéma national d'aménagement du territoire rédigés et soumis aux consultations des parties prenantes ; firme recrutée pour élaborer le SNAT.*
- *Des versions provisoires des guides méthodologiques pour la réalisation des SPAT/PPAT/PLAT et de zonage des terroirs villageois rédigées et soumises à la consultation pour collecte des avis et observations.*

Points d'attention clés

- *La politique nationale d'aménagement du territoire a été adoptée en Conseil des ministres malgré les critiques de la société civile sur le processus mené*
- *Le projet de loi a été déposé au Parlement sans intégration des commentaires de la société civile et des autres acteurs.*
- *Les études de collecte des données de base traînent à démarrer ; le manque de données pourra voir des répercussions sur la production du SNAT.*

Objectif

Le programme de réforme de l'aménagement du territoire (PARAT) est un des programmes clé du plan d'investissement, qui vise à pourvoir la RDC d'outils d'orientation des décisions pour l'affectation de l'espace national aux différents investissements sectoriels tout en les conciliant avec l'objectif de la stratégie nationale REDD+, celle de maintenir le couvert forestier à 63.5% du territoire national. D'où l'importance des instruments attendus de ce programme à savoir la politique nationale, la loi cadre et le schéma national d'Aménagement du Territoire, qui étaient totalement inexistantes en RDC. De plus, ce programme devrait apporter un encadrement aux PIREDD en termes de méthodologie de formulation de leurs Schémas Provinciaux d'Aménagement des Territoires (SPAT).



TABLEAU 75 DONNÉES CLÉS DU PARAT

Agence d'exécution	Organisations participantes
	Ministère de l'aménagement du territoire
Titre du programme	PARAT
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Dominic Sam, Représentant Résident, PNUD, dominic.sam@undp.org
Numéro de référence du programme (MPTF)	00116875
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00105282
Localité du programme	Echelle nationale
Budget du programme 33 Millions USD	Décaissements 30 Millions USD
Dépenses globales 13 764 743 USD	Taux de consommation 46%

Durée : 54 mois

Date d'approbation

08/02/2017

Date de lancement officiel

01/06/2017

Date de clôture initiale

18/04/2021

Date de clôture actuelle

18/11/2022

Date de transfert de fonds

19/04/2017

Date d'évaluation

Février-Mai 2021

Performance globale

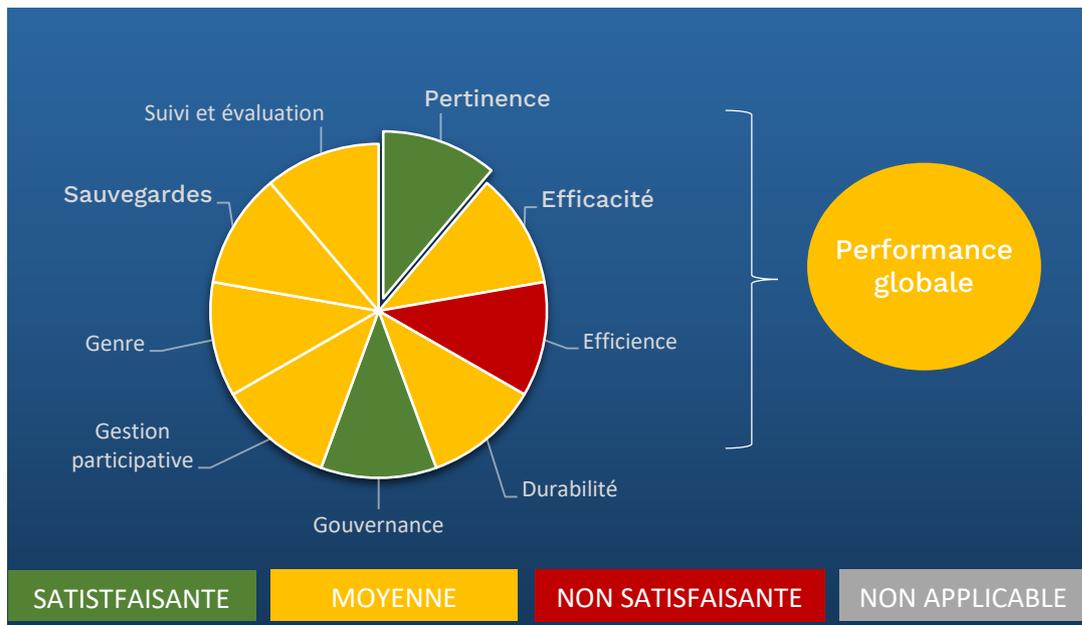
La performance globale du projet est notée MOYENNE. Cela se justifie surtout par le fait que

1) Pertinence : Satisfaisante

En 2020 la politique d'AT, soumise à la validation publique en début d'année et à l'adoption du Conseil des Ministres au milieu de l'année a été le sujet de polémiques et d'échanges soutenus entre le Ministère, le Programme, la Société Civile et les partenaires. Il en va de même pour le draft de la loi sur l'AT, soumise à l'examen du parlement pour vote à sa session de septembre 2020.

La classification des affectations des terres ainsi que les PSAT ont été également adoptés suite à de larges consultations et participation de toutes les parties prenantes. Ainsi, malgré les déboires de certains des livrables, ceci confirme la pertinence du programme et son importance du point de vue de toutes les parties prenantes.

TABLEAU 76 PERFORMANCE GLOBALE DU PARAT



2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Tel que signalé dans le rapport annuel 2019, le montage actuel bien que lourd et quelques fois redondant, était efficient lorsqu'il était fonctionnel. En 2020 cette notation baisse du fait de la dépendance sur l'expertise internationale qui n'était plus du tout fonctionnelle ou disponible avec la crise COVID-19.

De même les groupes thématiques, lancés en 2019, n'étaient pas encore opérationnels et ont eu de la difficulté à fonctionner. Ainsi le guide méthodologique n'est toujours pas prêt, et le SE FONAREDD a dû financer et faciliter le processus de préparation de la carte de classification d'utilisation des terres et de l'harmonisation des PSAT. Ainsi la notation tombe à modérément satisfaisante.

TABLEAU 77 RÉSULTATS DU PARAT

Résultats attendus	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
Résultat 1 : La RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement	<ul style="list-style-type: none"> □ Le draft 1 d'un document de politique nationale de l'AT (PNAT) □ Un avant-projet de Loi sur l'AT (LAT) □ Plan de communication de la réforme de l'AT (non validé) □ Campagne de sensibilisation et de vulgarisation sur le concept, la réforme, les outils et instruments de l'AT 	<p>La Politique AT a été validée en Conseil des Ministres</p> <p>Le draft de la loi a été finalisée et soumise au parlement pour débat</p> <p>Plusieurs concertations et consultations supplémentaires ont eu lieu suite à la levée de préoccupations concernant le processus et le contenu des documents</p>	

<p>Résultat 2 : La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Atelier national de lancement du projet (15 & 16 juin 2017 à Kinshasa) pour harmoniser les approches méthodologiques de la réforme de l'AT ☐ Projet de décret de création du COPIRAT transmis fin 2018 à la commission des lois du Gouvernement 	<p>Le projet de décret est toujours en projet, non-adopté.</p>	
<p>Résultat 3 : Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Fonctionnement régulier de la CAT ☐ Appui au fonctionnement du SG/AT ☐ Mobilisation d'une expertise internationale 	<p>L'expertise internationale n'ayant pas performé, elle n'a pas été prolongée</p> <p>Les appuis aux entités du MinAT ont continué, jusqu'à la fin de l'année au moment où le budget a été consommé</p>	
<p>Résultat 4 : La vision commune sur l'affectation de l'espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Consultations des parties prenantes/acteurs couplées avec la collecte des données sur les problématiques de l'AT dans et collecte des données (Kinshasa + 26 provinces) 	<p>La vision est cadrée dans la politique et la loi, mais ne jouit pas d'une adhésion générale.</p>	
<p>Résultat 5 : Les diagnostics sectoriels en vue de la définition des scénarios pour le SNAT :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ GM de zonage participatif des terroirs villageois et ETD (en attente de validation), ☐ 6 GM pour l'élaboration des SPAT et PLAT (en cours de consultation), ☐ Lancement de deux études de base : le potentiel agricole de la RDC et le capital forestier national <p>Un premier draft de méthodologie de formulation de Schémas Provinciaux d'Aménagement des Territoires a été produit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Le Guide méthodologique avance péniblement ☐ Les études n'ont pas pu être commissionnées par manque budgétaire ☐ Les PSAT et les cartes d'affectations des terres ont été conçus de manière participative 	
<p>Résultat 6 : Coordination du processus assurée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Coordination technique ☐ Expertise mobilisée pour Contrôle qualité 	<p>La coordination est maintenue, bien que son efficacité soit limitée</p>	

Le rapport 2019 relevait la nécessité pour le programme de déployer un effort particulier en pour s'assurer de l'encadrement des SPAT produits par les provinces. La participation des points focaux du Ministère de l'AT aux missions de suivi des PIREDD ont permis de cimenter cet appui et surtout d'assurer la remontée d'information et d'expérience auprès de la CAT et du Secrétariat Général pour la préparation des documents cadres normatifs. Bien que ceci ait été impacté par le confinement et l'accessibilité en termes de connectivité des experts du Ministère, l'encadrement s'est fait dans la mesure du possible.

3) Efficience : Non satisfaisante

Les ressources de ce programme ont été planifiées de façon trop approximative. Cette défaillance à la planification et à l'approbation du programme se fait ressentir aujourd'hui lors de la mise en œuvre.

En 2020, le programme a buté à un nombre de défis de gestion, tant en termes de la mobilisation de la deuxième tranche qu'en termes de la mobilisation des entreprises pour effectuer les études clé sur le potentiel agricole et le capital forestier. Ce défi est à lever pour permettre les avancées sur le document

fondamental du processus, soit le SNAT qui viendra assoir les arbitrages et les potentialités du territoire.

GRAPHIQUE 1 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PARAT (2017-2019)



NB : Ce graphique sera mis à jour avec des données de 2020.

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Le programme démontre un excellent niveau d'appropriation par la société civile, la CAT et le cabinet du Ministère de l'AT du processus d'élaboration de la Politique Nationale d'Aménagement des Territoires (PNAT) et de la Loi Cadre de l'Aménagement des Territoires (LCAT). Le cabinet se charge des livrables, même si la gestion fiduciaire et programmatique reste de la responsabilité du PNUD. Toutefois, la vulnérabilité de la durabilité

du programme s'est manifestée clairement sur la fin de l'année 2020 du fait de la consommation de la totalité de la première tranche, laissant toutes les équipes techniques sans moyens de fonctionnement. Il est urgent pour le Ministère de pouvoir assurer un minimum de financement pour le fonctionnement de son équipe.

5) Gouvernance : Satisfaisante

Suite aux observations relevées lors du rapport annuel 2019, le programme a tenu des comités

de pilotage dédiés, ces ajustements démontrant l'ouverture et la disponibilité de l'agence à tenir compte des recommandations du SE FONAREDD.

6) Gestion participative : Modérément satisfaisante

Alors que les processus sont entièrement ouverts et consultatifs, de même pour les structures de gouvernance, il y a lieu de signaler que la prise en compte des perspectives exprimées est remise en cause par une partie de la société civile.

Le renforcement de la transparence est important pour prévenir toute impression de fermeture par le Ministère et le programme.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Le genre est pris en compte dans tous les instruments, outils et activités de l'AT (PNAT, LAT), alors que des réflexions sont amorcées sur cette question pour une meilleure intégration lors des travaux 2020, le défi de la COVID-19 s'est imposé qui a impacté toute participation incluant celle des femmes. Il n'en reste pas moins que l'équipe du programme dans sa quasi-totalité est masculine, ce qui est en dehors du contrôle de l'équipe mais une plus grande diversité devrait être poursuivie.

8) Sauvegardes socio-environnementales : Modérément satisfaisante

Les mêmes préoccupations que 2019 sont maintenues, à ce jour, le programme n'a pas encore diligenté des études d'impact socio environnementales (ou d'évaluation environnementale stratégique) bien que le mécanisme et l'approche aient été agréés avec l'ACE grâce à la facilitation du FONAREDD. Il s'agit là d'un manquement pour des raisons budgétaires et financières qui seraient résolues si la deuxième tranche est décaissée.

9) Système de suivi et évaluation : Modérément satisfaisante

Le programme dispose d'une affectation budgétaire pour le suivi-évaluation ainsi que d'un système de plaintes et recours suivant le dispositif du PNUD. Bien qu'il n'ait pas été déclenché formellement, l'agence et son partenaire national ont réagi et pris en compte les préoccupations

de la société civile, entreprises des consultations supplémentaires, affecté des budgets et du temps pour répondre à ces préoccupations. Il restera en place un mécanisme de réponse transparent pour garantir le plus de traçabilité possible dans sa gestion des plaintes.

TABLEAU 78 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PARAT

Critères pour les marqueurs de genre	Score	Notation
Contexte		GEN-1 : sensitif au genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget		



Programme du Secrétariat Exécutif du Fonds

SE



Réalisations phares cumulatives du Secrétariat exécutif fin 2020

- Contributions directes de USD 219 millions et cofinancements de EUR 23 millions et USD 3,4 millions mobilisés.
- 15 programmes opérationnalisés et suivis de manière régulière.
- Suivi du niveau d'atteinte des jalons effectué à travers des réunions trimestrielles avec les points focaux des ministères.
- Nouveau partenariat entre la RDC et CAFI préparé à travers des consultations des parties prenantes nationales et la mise en place d'une équipe nationale de négociateurs.
- Collaboration entre les différents programmes facilitée à travers la mise en place du Cadre d'échanges et de collaboration (CEC) du FONAREDD.

NB : Une liste plus complète des réalisations du Secrétariat Exécutif en 2020 est présentée dans la Section 1.4.3.

Points d'attention clés

- *Aucun COPIL du programme n'a été organisé en 2020.*



Objectifs

Ce programme a pour objectif général d'appuyer le Secrétariat Exécutif du FONAREDD à délivrer ses fonctions d'appui au fonctionnement du Fonds, ses fonctions régaliennes d'encadrement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ au travers de son Plan d'Investissement ainsi que de remplir les engagements pris vis-à-vis de l'Initiative pour la Forêt en Afrique Centrale (CAFI) par la signature de la Lettre d'Intention, notamment concernant le suivi de la réalisation des Jalons de la lettre d'intention.

Mandat du SE FONAREDD :

- *Gestion des activités de fonctionnement du Fonds*
- *Analyse et conseil aux structures de gouvernance – Comité Technique et Comité de Pilotage*
- *Planification, programmation et suivi-évaluation du portefeuille du Fonds, pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+ et de ses Plans d'Investissement REDD+.*

Ancré de manière temporaire (cf. COPIL SE décembre 2018) au Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR) du Ministère des Finances, et appuyé par le PNUD, il s'agit d'un programme combinant la fonction de gestion-

naire de fonds et du cycle de programmation ainsi que d'interlocuteur principal avec CAFI et les autres bailleurs du Fonds, en plus de la mobilisation des financements, des actions de développement, et du renforcement des capacités de la partie nationale en vue d'une transition graduelle et complète de la Fonction d'Agent Administratif et donc de la gestion du SE à la partie nationale. S'ajoutant à cela, le SE s'engage dans la conduite d'un dialogue politique de haut niveau, de la coordination et l'impulsion de réformes politiques multisectorielles.

TABLEAU 79 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME D'APPUI AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Agence d'exécution	Partenaires de mise en œuvre
	Ministère des finances (Comité technique d'appui aux réformes)
Titre du programme	S E
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Mirey Atallah, Conseiller Technique Principal, PNUD Mirey. atallah@undp.org;
Numéro de référence du programme (MPTF)	001050542, 00117920
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00117920 ; http://mptf.undp.org/factsheet/project/00105042
Localité du programme	Kinshasa
Budget du programme 33 Millions USD	Décaissements 30 Millions USD
Dépenses globales 13 764 743 USD	Taux de consommation 46%

Durée : Non déterminée

Date d'approbation 09/05/2016	Date de lancement officiel N/A	Date de clôture initiale N/A	Date de clôture actuelle N/A
Date de transfert de fonds 07/04/2017		Date d'évaluation 2021	

Performance globale du programme

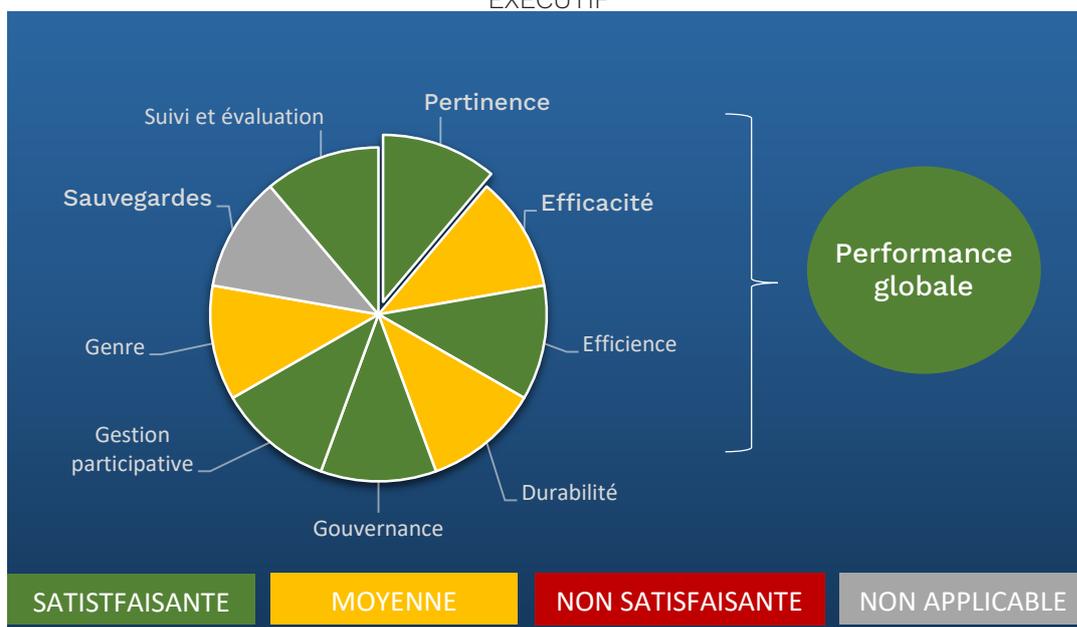
La performance du programme du Secrétariat exécutif en 2020a été jugée BONNE. Pour un budget relativement faible et nombre restreint de personnel à comparer avec d'autres fonds, le SE FONAREDD a délivré des résultats significatifs en termes de suivi, d'engagement, de programmation, d'innovation et de partenariats. Ensuite, le programme a assuré la forte participation des parties prenantes à travers plusieurs événements et réunions, ainsi que renforcé ses modalités de suivi-évaluation en capitalisant sur les expériences de la première année opérationnelle du FONAREDD, soit 2019.

1) Pertinence : Satisfaisante

Le programme est essentiel au fonctionnement et à la gestion du Fonds. Ainsi, il demeure pertinent aux objectifs du Gouvernement tels que déterminés dans la Stratégie nationale REDD+. Ensuite, le SE répond aux besoins des agences d'exécution en faisant du suivi-évaluation de manière courante, et aux

ceux des membres des structures de gouvernance du Fonds en assurant un dialogue et des réunions régulières. Le programme répond également aux besoins financiers du Fonds à travers ses efforts de mobilisation de ressources.

TABLEAU 80 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME D'APPUI AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF



2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Avec quelques retards causés par COVID, le SE a connu une année relativement fructueuse en termes de réalisation d'activités prévues et à l'égard des progrès vers l'atteinte des résul-

tats attendus du programme. En ce qui concerne les activités non réalisées, il convient à noter que la provision concernant le FONAREDD n'a pas encore été incluse dans la Loi de finance, mais l'inclusion du Fonds s'est faite au travers des activités du CTR.



TABLEAU 81 RÉSULTATS DU PROGRAMME D'APPUI AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Résultats attendus	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
Le Plan d'Investissement REDD+ est mis en œuvre efficacement au travers de programmes de qualité			
Pipeline de 30 Millions et 2 nouvelles provinces incluses	Six PIREDD dans huit provinces rendus opérationnels.	Le document de programme du PIREDD Maniema a été lancé (avec une enveloppe financière de 30 millions USD auxquels se rajoutent 18 millions EUR de co-financement de la GIZ).	Des problèmes dans la validation finale de ces programmes ont surgi qui n'avaient pas été anticipés du fait que les cibles tant du SE que de la consommation budgétaire étaient claires pour le SE FONAREDD. Ceci requiert la préparation de processus décisionnels permettant l'atteinte de consensus.
190 millions en financement CAFI approuvés	Des contributions directes de CAFI (190 millions d'USD) et de la Suède (de 4,1 millions d'USD) ont été approuvés, en plus des cofinancements de 5 millions d'EUR de l'AFD et de 3,4 millions d'USD de la JICA. Des contributions directes pour deux postes au sein du Secrétariat Exécutif (un Bilateral Associate Expert financé par la Suède et un Junior Professional Officer financé par la Norvège) ont également été approuvées.	18 millions EUR de co-financement de la GIZ approuvé par le COPIL 31.12.2020. Cela ramène l'enveloppe totale des programmes approuvés à 245 millions d'USD.	
22 Programmes opérationnels en 2020	15 programmes opérationnels fin de 2019.	15 programmes opérationnels fin 2020. Encore trois ont été approuvés (Savanes, PGDF et PIREDD Maniema), dont les documents de programme ont été signés. Des défis particuliers ont été rencontrés au niveau de la passation de marché pour le programme Savanes, qui a été approuvé déjà en juillet 2019.	Les programmes Savanes, PGDF et PIREDD Maniema verront leur démarrage effectif lors du premier semestre 2021.

<p>14 rapports annuels dont le rapport consolidé du fonds 2020 et au moins 4 missions d'évaluation des PIREDD</p>	<p>L'ensemble des programmes opérationnels ont soumis des rapports annuels fin 2018 et 2019, respectivement.</p>	<p>Six missions d'évaluation des PIREDD (Equateur, Sud Ubangi, Mongala, Mai-Ndombe, Kwilu et Oriental) en plus d'une mission de suivi de PROMIS ont été réalisées.</p> <p>En ce qui concerne les rapports annuels 2020 des programmes, 15 ont été soumis et le rapport consolidé du fonds a également été finalisé.</p>	
<p>Suivi géoréférencé et informatisé du portefeuille mis en place</p>	<p>Les TDR pour l'outil de géoréférencement ont été lancés.</p>	<p>Les TDR pour l'outil de géoréférencement ont été relancés et la firme a été identifiée ; les TDR standards de missions PIREDD ont été approuvés ; dix missions de suivi ont été effectuées (pour tous les six PIREDD opérationnels et pour PROMIS).</p>	<p>Le processus de contractualisation devra être repris après avoir été temporairement suspendu pour cause de sous-budgétisation.</p>
<p>Système de classification des programmes mis en place et mécanisme de gestion des programmes à risques effectif</p>	<p>RAS</p>	<p>Système de neuf critères de performance (dont le genre) mis en place et employé dans le Rapport annuel 2019. Sous-critères développés vers la fin du premier semestre 2020, pour utilisation dans le prochain rapport annuel.</p> <p>Les programmes à risques ont été discutés en CT et en COPIL.</p>	<p>Le COPIL10 a demandé que des propositions soient développées sur le devenir des programmes dont la performance est cotée faible sur 2 ou 3 exercices successifs.</p>
<p>Matrice de suivi des Jalons mise à jour de manière trimestrielle, matrice de suivi des recommandations de la revue annuelle mise à jour mensuellement</p>	<p>Réunions trimestrielles tenues avec les points focaux des ministères sectoriels, et la matrice de suivi des jalons a été mise à jour chaque fois.</p>	<p>Réunions trimestrielles tenues avec les points focaux des ministères sectoriels, et la matrice de suivi des jalons a été mise à jour chaque fois.</p>	

La RDC mobilise des ressources additionnelles pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ au travers du FONAREDD

<p>15 Millions supplémentaires en capitalisation directe du FONAREDD et/ou co-financement direct des programmes ; 250,000 en contribution domestique ; nouveau cadre de coopération négocié avec CAFI</p>	<p>Cofinancements de la JICA (3,4 millions USD pour le PIREDD Kwilu) et de l'AFD (5 millions d'EUR pour le PGDF) approuvés.</p>	<p>Nouveau cofinancement approuvé : (18 millions d'EUR de la GIZ pour le PIREDD Maniema; négociations sur le nouveau partenariat RDC-CAFI en cours.</p> <p>Une contribution pour le FONAREDD a été incluse dans la loi de finances 2020, mais ne s'est pas matérialisée.</p>	<p>Les réunions tenues avec les bailleurs potentiels et les analyses effectuées ont permis d'identifier des pays qui voudront éventuellement contribuer au FONAREDD à travers soit un alignement de ressources, soit une contribution directe, soit du co-financement. Le travail d'identification de nouveaux bailleurs continuera dans le contexte des négociations du nouveau cycle de financement.</p> <p>La provision incluse dans la Loi de finance n'a pas encore été matérialisée, mais l'inclusion du FONAREDD s'est faite au travers des activités du CTR.</p> <p>La cible en termes de financements domestiques n'a pas été réalisée.</p>
<p>30 Millions USD d'alignement signés dont avec USAID, Financements FEM et GIZ</p>	<p>RAS</p>	<p>Le SE FONAREDD est partie prenante du Comité de Pilotage du programme de développement durable de Monkoto (Tshuapa), exécuté par le PNUE avec Rainforest Alliance, qui est financé à hauteur de 7 millions USD par le FEM.</p> <p>25 millions USD de l'USAID en négociation pour le projet Forest and Biodiversity.</p>	<p>Même si seulement 23% de la cible a été réalisée, il est à noter que les financements en négociation surpassent la cible.</p>
<p>Minimum 80% de la capitalisation annuelle du Fonds</p>	<p>61% de la première tranche du programme Secrétariat exécutif consommé à la fin de 2019.</p>	<p>81% de la première tranche du programme Secrétariat exécutif consommé à la fin de 2020.</p>	
<p>Le secteur privé est mobilisé pour appuyer les dynamiques mises en place par le FONAREDD</p>	<p>RAS</p>	<p>RAS</p>	

La gestion et coordination d'ensemble des activités est assurée

Le nouvel organigramme du SE FONAREDD est approuvé et toute l'équipe recrutée	Trois nouveaux membres du SE recrutés en 2019 : un associé de communication, une assistante administrative et un Bilateral Associate Exper (financé par la Suède).	Les recrutements domestiques ont été effectués avec succès en 2020. Trois nouveaux membres du SE ont été recrutés lors du premier semestre 2020, dont deux associés de suivi et évaluation. et un expert senior en programmation, suivi et évaluation. De plus, un Junior Professional Officer financé par la Norvège a été recruté.	Le recrutement international n'a pas avancé : le recrutement d'un P3 s'est montré infructueux.
---	--	--	--

TABLEAU 82 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE DU PROGRAMME D'APPUI AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Année/période	Budget prévu	Dépenses annuelles	Taux de décaissement
2020	3 635 321,80 USD	1 856 879,60 USD	51%

* À ce montant s'ajoutent 292 512,68 USD d'engagements.

3) Efficience : Satisfaisante

Le montage hybride du FONAREDD comporte des avantages et des inconvénients, notamment une redondance potentielle qui concourt au renforcement des capacités en mode « learning by doing » mais qui peut également alourdir les processus.

Toutefois, il faudrait signaler que ce montage hybride a permis au SE FONAREDD de surmonter des difficultés posées par les processus du PNUD, tels par exemple l'achat de billets sur Congo Airways ou d'autres compagnies aériennes locales ; la disponibilisation de moyens de connexion et la mise en place de mécanismes d'appui aux membres du SE pour le travail à domicile (qui n'est pas pratique courante en RDC).

En termes de cout-efficacité, pour un budget relativement faible et nombre restreint de personnel à comparer avec d'autres fonds, le SE FONAREDD délivre des résultats significatifs en termes de suivi, d'engagement, de programmation, d'innovation et de partenariats, le tout dans un contexte complexe avec des crises multiples (concessions, suspensions, compétition institutionnelle, etc.)

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Le programme est ancré dans une structure du Gouvernement (soit le Ministère des Finances), afin de faciliter le renforcement des capacités de la partie nationale en vue d'une transition graduelle et complète de la Fonction d'Agent Administratif et donc de la gestion du SE à la

partie nationale.

Il est à noter que l'inclusion d'une provision concernant le FONAREDD dans la Loi de finance n'a pas encore été matérialisée ; cela sera essentiel pour assurer la durabilité du programme. Cependant, l'inclusion du FONAREDD se fait actuellement au travers des activités du CTR.

5) Gouvernance : Satisfaisante

Le SE a réussi à assurer la bonne gouvernance du FONAREDD malgré le confinement dû au COVID : il a assuré la tenue de neuf réunions du Comité Technique, soit légèrement en-dessous de l'objectif de tenir des réunions CT mensuels, ainsi qu'une réunion de COPIL du Fonds. Toutefois, le COPIL du Fonds et le COPIL du Programme d'appui

TABLEAU 83 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PROGRAMME D'APPUI AU SECRETARIAT EXECUTIF

Critères pour les marqueurs de genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-2 : répondant au genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget		

au SE ne se sont réunis qu'une fois, à comparer avec les fréquences trimestrielles et semestrielle prévues respectivement. La seule réunion du COPIL du Programme d'appui au SE s'est tenue en février 2020 pour approbation du PTBA ; une deuxième réunion avait été proposée en octobre 2020, mais pour laquelle le quorum n'a pas pu être fixé avant la fin de l'année. Par ailleurs, il y a lieu de réfléchir sur comment intégrer plus de femmes dans la gestion du Fonds et dans ses structures de gouvernance.

6) Gestion participative : Satisfaisante

Le SE a assuré l'organisation de plusieurs événements facilitant la gestion participative du FONAREDD, notamment les réunions du Comité Technique, le Forum FONAREDD et sa restitution, ainsi que les consultations concernant le prochain partenariat RDC-CAFI.

De plus, face à l'inertie des autres partenaires, le SE FONAREDD a pris la main sur la préparation des termes de référence de l'audit des concessions convenu entre le Ministre de l'Environnement et CAFI en décembre 2019. Ceux-ci ont été finalisés en juillet 2020, suite à plusieurs réunions et plus de 90 commentaires (souvent contradictoires) émis par ces parties prenantes. Un consensus a été atteint et les TDRs transmis à l'UE et le MEDD pour la suite du processus dont le SE FONAREDD n'avait pas la maîtrise.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Le SE a fait du progrès important en termes d'assurer l'évaluation de tous les programmes du portefeuille selon des critères d'intégration de l'aspect genre, et travaille présentement sur le développement d'une nouvelle stratégie genre. Cependant, il y a lieu de réfléchir sur comment intégrer plus de femmes dans le réseau de parties prenantes du FONAREDD, bien que le fonds subisse les désignations aux fonctions.

Tandis que le SE FONAREDD compte une responsable pour l'intégration de l'aspect genre, il n'y a pas de budget précis pour les activités et les mesures pour renforcer l'intégration de l'aspect genre. Le budget genre pour les programmes est à la charge des AE.

8) Respect des sauvegardes : Non applicable

Le SE n'a pas d'obligation de reporting sur la mise en œuvre des Sauvegardes socio-environnementales. Toutefois, une liste

de mesures prises et d'idées d'amélioration a été présentée dans le rapport annuel du programme, et surtout, le SE FONAREDD a facilité un entendement commun et une meilleure adhésion par les agences aux requis du Fonds et de la RDC en termes d'évaluation d'impact et de respect des sauvegardes.

9) Système de suivi et évaluation : Satisfaisante

En capitalisant sur les expériences de sa première année d'opérationnelle, l'année 2020 a permis au SE de renforcer ses modalités de suivi et évaluation, et de commencer l'élaboration d'un manuel à ce sujet, qui servirait d'outil d'aide tant au SE qu'aux agences d'exécutions, au CT et au COPIL. Proportionnellement, le budget affecté au suivi-évaluation dans le cadre de ce programme est de l'ordre de 20%, ce qui est bien au-delà des orientations de l'OCDE DAC.



3.3

Performance des Programmes intégrés

PIREDD

Sud-Ubangi



Objectifs

Le financement PIREDD+ Sud Ubangi a été sollicité et obtenu par la Banque Mondiale pour l'intégrer au financement PARRSA-FA (Fonds Additionnel) qui était encore en négociation. L'objectif de cette approche était pour le FONAREDD de tester l'impact de financements REDD sur des programmes sectoriels et la possibilité de réorienter de tels programmes vers des modèles compatibles avec la forêt. Ceci serait réalisé principalement par un apport du FONAREDD visant la formulation et la mise en œuvre de plans d'aménagement des territoires et la structuration du milieu.

Réalisations phares cumulatives du PIREDD Sud Ubangi fin 2020

- 4 CARG opérationnels dans les 4 territoires
- Un comité provincial de Suivi et de Contrôle opérationnel
- 15 motos sont remises aux services étatiques pour accompagner les communautés,
- Renforcement des capacités des agents des services étatique en formation sur la gestion durable des ressources naturelles et la REDD
- Un rapport de diagnostic d'aménagement du territoire validé avec toutes les parties prenantes
- 98 CLD opérationnels
- Deux PGRN élaboré et validé
- 1 486,15 ha plantés dans un système d'agroforesterie et association des cultures

Points d'attention clés

L'approche d'endossement du PIREDD au PARRSA-FA et le non-respect de la durée du programme n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés de ce programme.

Performance globale du PIREDD Sud Ubangi

La performance globale du projet est notée MOYENNE. L'approche d'endossement du PIREDD au PARRSA-FA et le non-respect de la durée du programme n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés de ce programme. En effet, approuvé pour une durée 48 mois, le programme n'a fonctionné que sur 26 mois, ce qui a rendu difficile le travail de l'équipe sur terrain. Ajouter à cela, le retard dans le décaissement des fonds en faveurs des activités sur terrain par la Banque mondiale. A ce jour, les résultats atteints montrent globalement que l'équipe pouvait atteindre sa cible si et seulement si, la durée de mise en œuvre était respectée, les activités étaient financées à temps réel et les plans de travail approuvés, respectés.

TABLEAU 84 DONNÉES CLÉS DU PIREDD SUD-UBANGI

Agence d'exécution	Organisations participantes
	Unité Nationale de Coordination du Projet/ PARRSA, Unité Provincial d'Exécution du projet/ PARRSA ; Ministère provincial d'agriculture

Titre du programme	PIREDD SUD-UBANGI
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Alfred KIBANGULA ASOYO, Coordonnateur national PARRSA-FA & PIREDD ; a.kibangula@yahoo.fr
Numéro de référence du programme (MPTF)	00105031
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00105031
Localité du programme	Sud-Ubangi

Budget du programme 7 Millions USD	Décaissements 4 Millions USD
Dépenses globales 1 432 363 USD	Taux de consommation 36%

Durée : 48 mois

Date d'approbation

18/02/2017

Date de lancement officiel

07/05/2018

Date de clôture initiale

31/12/2020

Date de clôture actuelle

30/06/2021

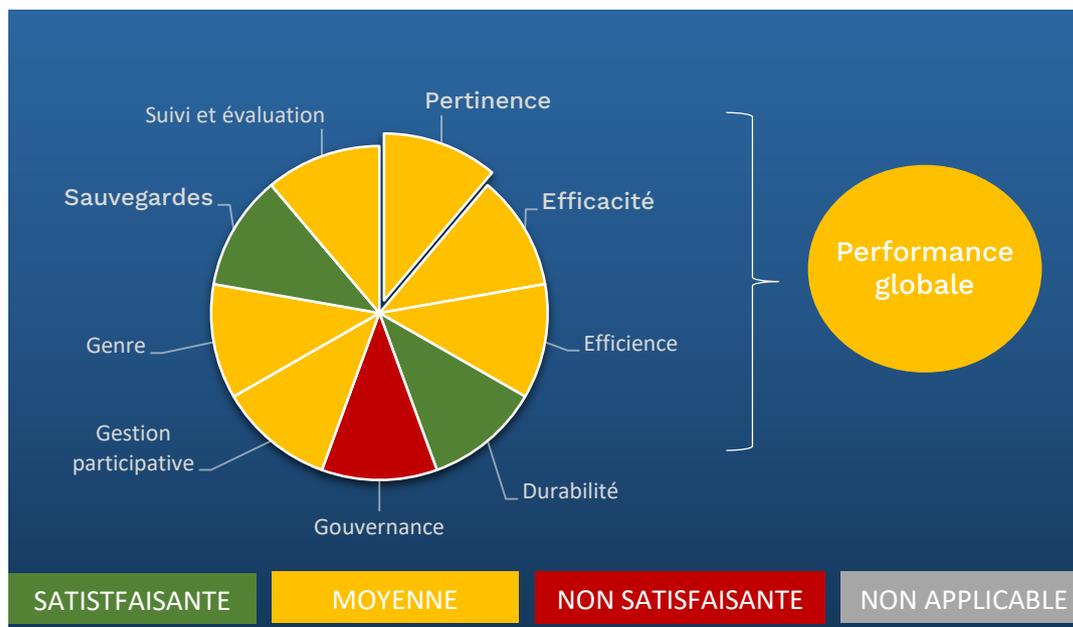
Date de transfert de fonds

06/04/2017

Date d'évaluation

Décembre 2020

TABLEAU 85 PERFORMANCE GLOBALE DU PIREDD SUD-UBANGI



1) Pertinence : Modérément Satisfaisante

Dès part son objectif, le PIREDD SUD UBANGI répond aux besoins exprimés par la population pour encadrer les investissements réalisés par le PARRSA. Aussi, le plan provincial REDD élaboré par l'actuel Gouverneur de province du Sud Ubangi a trouvé une partie de solution à travers les objectifs visés par le PIREDD SUD UBANGI.

L'aménagement du territoire lancé par le PIREDD à travers une structuration des territoires permettra une gestion durable des ressources naturelles de la

province, c'est aussi un moyen d'orienter les investissements futurs. Cependant, l'approche de mise en œuvre des activités sur terrain n'arrive pas à satisfaire à 100 % les attentes initiales de la population. C'est pourquoi, le niveau de pertinence de ce PIREDD tant à décroître. Un effort doit être entrepris avant la fin du programme pour répondre à 70 % des objectifs assignés.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Ce PIREDD a connu un démarrage avec un retard d'une année à cause des conditions de

mise en vigueur de la Banque Mondiale lié au PARRSA. Ce retard a eu comme conséquence la réduction de la durée du programme de 5 à 3 ans. Quant au budget, il est passé de 7 MUSD à 4 MUSD, soit une réduction de 43 %. La clôture actuelle du PIREDD a été reportée au 30 juin 2021. Ce report est consécutif à la prorogation, par la Banque Mondiale, du PARRSA dont la clôture été initialement prévu au 31 décembre 2020.

A ce jour, les progrès atteints par rapport au cadre de résultats revu se présente comme repris dans le tableau ci-dessous :



TABLEAU 86 RÉSULTATS DU PIREDD SUD-UBANGI

Résultats attendus	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
1. Gouvernance : Création des CLD, redynamisation des CARG et leur renforcement de capacités des CARG ; des acteurs étatiques et privées ont vu leurs capacités être renforcées			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 54 CLD ont été mis en place et sont fonctionnels ▪ 4 CARG ▪ Les experts des services de l'environnement et du développement ont renforcé leurs capacités 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 98 CLD installés dans les territoires de Budjala, Gemena, Kungu et Libenge et 4 CARG dont 1 par territoire ; ▪ Dotation des moyens de mobilité des services étatiques (15 motos) pour les divisions provinciales : environnement et développement rural. 	Assurer au premier semestre 2021 le renforcement des capacités des CLD
2. Agriculture : Dispositif d'encadrement agricole du PARRSA renforcé			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2000 d'hectares reboisés ou avec une augmentation de la couverture d'arbre 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 486,15 ha plantés répartis comme suit : Cultures pérennes - <u>En 2019</u> : 804 hectares dont 330 ha des cultures pérennes dont 225 de caféier et 105 de cacaoyer ; - <u>En 2020</u> : 474 ha des cultures pérennes dont 215 de caféier et 259 de cacaoyer Couverture par les arbres à croissance rapide - cultures en couloir et arbres agroforestiers (432,15 ha) ; - arbres fruitiers (202 ha) ; - arbres à chenille (48 ha) installés en 2020 	Définir le nombre des ménages bénéficiaires des investissements.
3. Aménagement du territoire : Un PPAT ; territoires administratifs dotés des Plan de Développement Durable (PDD) ; secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d'un plan d'usage des sols respecté			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un PPAT élaboré pour orienter les investissements ▪ 4 PDD élaborés et financés ▪ 17 PDD au niveau des secteurs élaborés et financés ▪ 54 PSAT élaborés et financés ▪ Cartes provisoires des terroirs tirés par territoire 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un rapport de diagnostic d'aménagement du territoire validé avec toutes les parties prenantes ▪ L'objectif est reporté pour l'année 2021 ▪ Un Plan de Développement Durable élaboré en cours de validation ▪ 15 PSAT en cours de validation au niveau des terroirs villageois 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la validation des différents outils avec toutes les parties prenantes ▪ Orienter les investissements en respectant les PSAT adoptés par la communauté.

Au regard de la faible performance enregistrée en 2019 par rapport au pilier aménagement du territoire, l'équipe du PIREDD Sud Ubangi a engagé des efforts considérables pour améliorer les résultats dans ce pilier. Les résultats tels que présentés dans le tableau ci-haut, le pilier aménagement est au centre des activités du PIREDD et promet une gestion durable des ressources naturelles et d'un développement durable de la province. Le nouveau PIREDD aura un avantage dans sa mise en œuvre car, la province connaît des avancées significatives dans l'aménagement du territoire.

3) Efficience : Modérément satisfaisante

Par rapport au premier transfert de 4 MUSD effectué en faveur de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du PIREDD SUD UBANGI, la comptabilité du MPFT nous montre que la consommation du budget est de l'ordre de 1 149 058 soit 29 % de la première tranche. Ce

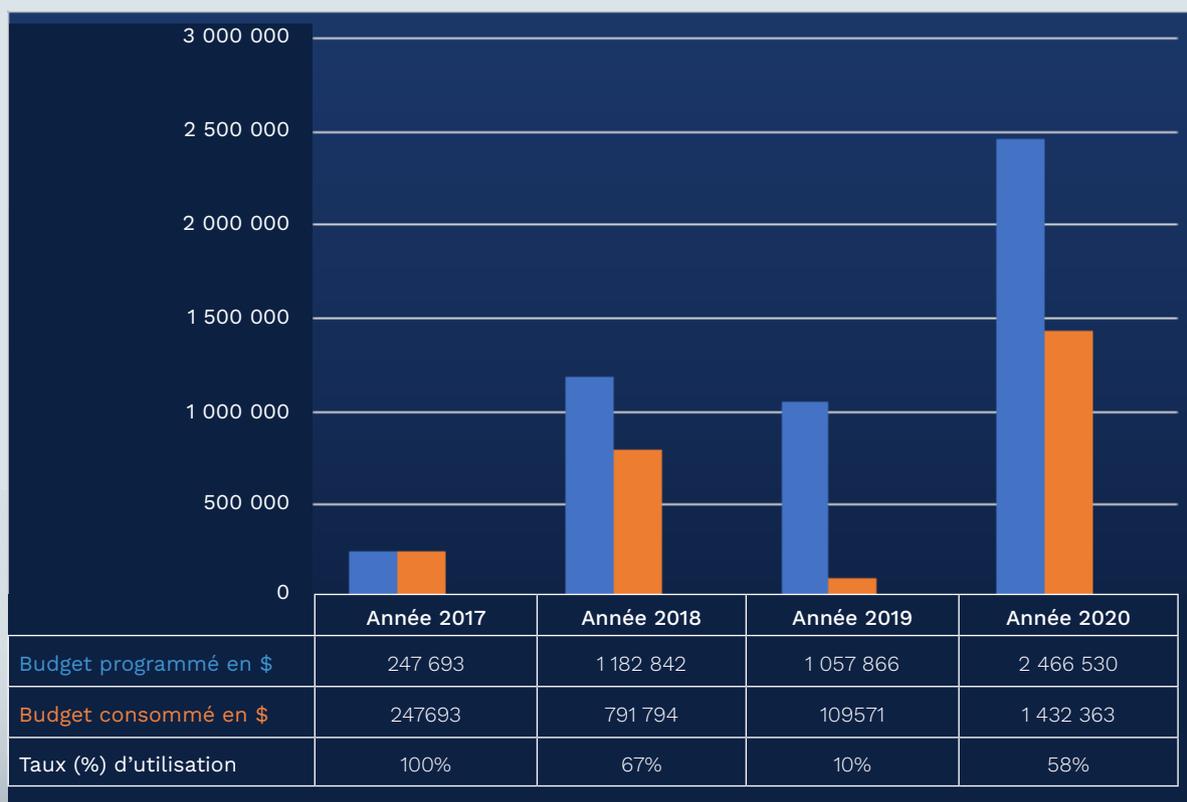
montant déclaré existe depuis la clôture de l'année 2019 et, à ce jour, la Banque mondiale n'a toujours pas actualisé le niveau des dépenses.

L'équipe du PIREDD Sud Ubangi, n'est pas en mesure de déterminer la consommation réelle parce que toute la comptabilité est tenue à Kinshasa. Cette situation rend un peu difficile

l'analyse de l'efficience.

Par rapport à la comptabilité interne de la Banque Mondiale, le décaissement pour l'année 2020 s'élevé à 1 432 363\$. Il a été rapporté au SE FONAREDD que, le PIREDD continue à faire des décaissements. A ce jour, ces décaissements sauraient atteint 2,2 MUSD.

FIGURE 12 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE
PAR AN DU PIREDD SUD UBANGI



Le Tableau 87 indique les affectations du budget (USD) du PIREDD Sud Ubangi vers les différents piliers

4) Durabilité : Satisfaisante

La stratégie de sortie, basée sur le renforcement de capacité des services étatiques, mise en place par le PARRSA, permet une bonne appropriation des acquis du PIREDD SUD UBANGI par les autorités.

Au niveau des ménages membres du CLD, qui est un moyen de développement dans les villages, ces structures constituent un moyen de pérennisation, à long terme, des investissements du PIREDD.

5) Gouvernance : Non satisfaisante

La gouvernance de ce PIREDD est jugée non satisfaisante par le fait qu'en 2020, aucune réunion du COPIL n'a été organisée. Néanmoins certaines plateformes notamment le CARG prennent part aux différentes réunions organisées au niveau

provincial pour le compte du Comité Provincial de contrôle et de Suivi (CPCS) du PARRSA/PIREDD SUD UBANGI.

Lors de la dernière réunion de ce CPCS tenue en décembre 2020, il a été noté une faible prise en compte des recommandations de la première réunion session où l'équipe du FONAREDD avait formulé des recommandations et celle du gouvernorat.

6) Gestion participative : Modérément satisfaisante

La mise en œuvre des activités du PIREDD SUD UBANGI connaît une bonne participation de différentes parties prenantes identifiées lors de la formation du programme. Les ménages bénéficiaires du PIREDD sont actuellement structurés autour des CLD et y participent dans la mise en œuvre du programme. Les pépiniéristes et les ménages cibles sont impliqués dans la production des plantules café,

cacao et arbres chenilles. Ils ont signé des contrats de production avec l'équipe du PIREDD SUD UBANGI. Donc, une partie des activités du PIREDD est réalisée par les acteurs du milieu.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Le PIREDD SUD UBANGI est sensible au genre dans la mise en œuvre des activités sur terrain. Cette sensibilité est favorisée par le fait que le PARRSA a, dans ses interventions, réservé un quota pour les activités destinées aux femmes, ainsi que dans la participation dans les CLD. Les peuples autochtones sont aussi pris en compte dans la mise en œuvre des investissements du PARRSA mais faiblement avec les appuis Sud Ubangi.

Dans le PTBA 2020, aucune prévision n'a été programmée en faveur des femmes et une absence des indicateurs genre.



Cependant, dans la mise en œuvre des activités, une attention particulière est accordée à la participation des femmes.

8) Sauvegardes environnementales et sociales : Satisfaisante

Tant comme les autres programmes de la Banque mondiale, le PIREDD Sud Ubangi bénéficie des outils de sauvegardes produits par le PARRSA. Pour l'année 2020, un screening a été réalisé pour l'ensemble des activités du PIREDD et aucun risque majeur n'a été identifié. Le PIREDD SUD UBANGI a été classé dans la catégorie C (Faibles impacts sur le plan environnemental et social).

Un mécanisme des plaintes et recours est installé pour les deux programmes qui sont mise en œuvre ensemble (PARRSA et PIREDD).

TABLEAU 87 AFFECTATION DU BUDGET DU PIREDD SUD UBANGI VERS LES DIFFÉRENTS PILIERS

Gouvernance	235 500
Aménagement du territoire	1 585 500
Forêt	193 500
Agriculture	1 985 500
Energie	-
Démographie	-
Foncier	-
Transversal	90 000
Total	4 000 000

TABLEAU 88 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PIREDD SUD-UBANGI

Critères pour les marqueurs Genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-1
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget		



9) Système de suivi-évaluation : Modérément Satisfaisante

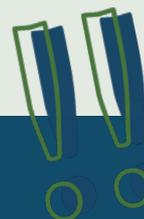
Le système de Suivi et évaluation du PARRSA appui le suivi des activités du PIREDD SUD UBANGI à travers les supervi-

seurs et moniteurs agricoles. Les experts du PIREDD sont des maillons dans ce système de suivi pour collecter les données et faire le reportage. Sur terrain, PARRSA a mis en place un système de suivi basé sur les services d'un Inspecteur

provincial, 2 Inspecteurs de Territoires, 20 superviseurs et 130 moniteurs agricoles. De plus, les moniteurs agricoles sont au niveau des villages, donc proches des bénéficiaires (Organisations des Producteurs & Ménage Agricole).



PIREDD Mongala



Réalisations phares cumulatives du PIREDD Sud Ubangi fin 2020

- *Les instances de gouvernance du programme sont mises en place (Comité de Pilotage et Cadre de Concertation Multi-acteurs et Multisectoriels) ;*
- *Un diagnostic organisationnel exhaustif des institutions et administrations réalisé ;*
- *37 motos dotées aux superviseurs des capacités des services techniques déconcentrés ;*
- *5 Conventions de subsides signés entre ENABEL et les services déconcentrés pour la réalisation des activités du PIREDD*
- *50 Comités Locaux de Développement mis en place par les animateurs de l'IPDR dont un seul dirigé par une femme ;*
- *3 CARG de territoire sont redynamisés ;*
- *Une Stratégie d'appui aux PFNL définie ;*
- *Une étude sur la dynamique des feux et des zones chaudes de déforestation réalisée ;*
- *110 ha plantés de vergers fruitiers dans le territoire de Lisala par 94 ménages ;*

Points d'attention clés

Sur base du rapport de l'étude sur les moteurs de la déforestation de la province produite par l'OSCAF, le niveau des ressources financières prévu dans le cadre de ce PIREDD ne va pas contribuer à atteindre le 10 %. Il est important de revoir la dotation budgétaire qui permettra au programme de réaliser des investissements en faveur de la protection de l'environnement.

Objectifs

Réduire l'impact des activités humaines et des dynamiques démographiques existantes sur les forêts dans les zones ciblées et améliorer la gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) dans les zones ciblées.

TABLEAU 89 DONNÉES CLÉS DU PIREDD MONGALA

Agence d'exécution	Organisations participantes
	Coordination provinciale de l'Environnement ; Inspection Provinciale de Développement Rural, Inspection Provinciale, Coordination provinciale de Santé de la reproduction et le secteur privé (ONGD)
Titre du programme	PIREDD MONGALA
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Philippe Serge DEGERNIER, Représentant résidant, Enabel, philippe.degernier@enabel.be
Numéro de référence du programme (MPTF)	00105031
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00117080
Localité du programme	La Province de la MONGALA
Budget du programme 7 Millions USD	Décaissements 4 Millions USD
Dépenses globales 2 082 584 USD	Taux de consommation 52%

Durée : 54 mois

Date d'approbation

22/05/2019

Date de lancement officiel

29/09/2019

Date de clôture initiale

08/08/2023

Date de clôture actuelle

08/08/2023

Date de transfert de fonds

08/08/2019

Date d'évaluation

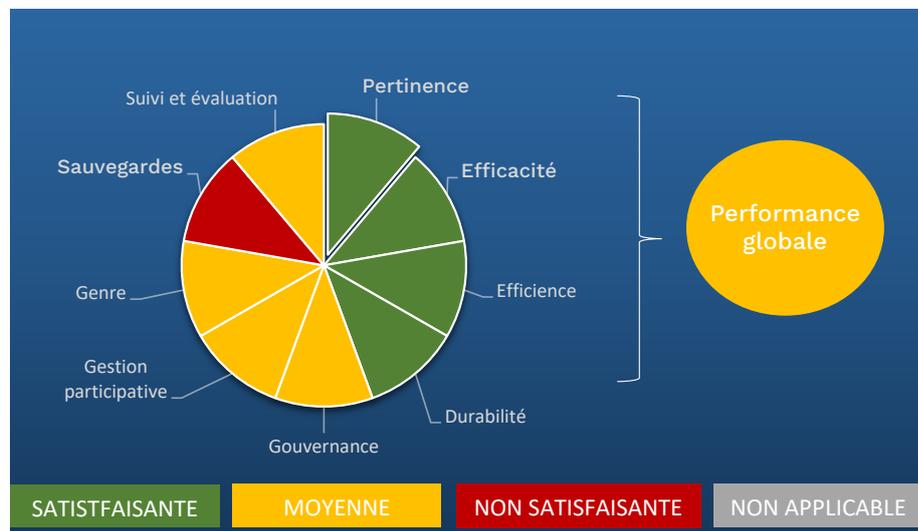
Septembre 2021

Performance globale du PIREDD Mongala

Après une année de mise en œuvre du PIREDD, la performance atteinte est BONNE. Malgré la situation de la COVID 19 au cours de l'année 2020, les résultats atteints ont montré des progrès vers les objectifs attendus du PIREDD ; l'utilisation rationnelle des ressources financières et une participation inclusive de toutes les parties prenantes du programme ; une bonne appropriation des actions du PIREDD par les autorités étatiques et leur implication à la réussite de ce PIREDD afin de contribuer à la diminution du niveau de déforestation dans la province. La performance du PIREDD Mongala est noté bonne malgré le fait que son application des sauvegardes socio-environnementales est jugée non satisfaisante ; cela s'explique par le fait que la pondération des critères efficacité et efficacité est plus importante.

1) Pertinence : Satisfaisante

Le PIREDD MO répond aux priorités du Gouvernement national et provincial dans le sens où les objectifs fixés vont contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Cadre nationale REDD+ de la RDC. Les besoins exprimés par la population sont pris en compte dans la mise en œuvre des activités, pour améliorer le niveau de vie de la population bénéficiaire.



2) Efficacité

Le démarrage effectif du PIREDD MO est intervenu au mois d'avril 2020 avec une anticipation des activités vers fin

décembre 2019. Cette stratégie a permis au PIREDD MO de réaliser à temps certains résultats qui pouvaient être projeté pour

l'année 2021. Le tableau ci-dessous nous montre les progrès réalisés dans le cadre du PIREDD MONGALA.

TABLEAU 90 RÉSULTATS DU PIREDD MONGALA

Résultats attendus	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
1. Gouvernance : Les capacités des institutions et administrations publiques concernées par la gestion durable de l'espace forestier sont renforcées			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un dispositif de pilotage et de supervision mis en place et utilisé dans les administrations publiques ▪ Les agents à mobiliser pour impulser la dynamique de changement identifiés par service et par zone d'intervention ▪ 50 CLD mis en place et renforcés ▪ Deux études sont élaborées sur les moteurs de la déforestation et socio-anthropologique ▪ Renforcer les capacités des agents de services étatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage effectif des activités ; ▪ Mise en place de l'équipe sur terrain ▪ Analyse des capacités organisationnelles, administratives et financières des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 Agents mobilisés (17 femmes) dont 20 à la CPEDD, 34 à l'IPA et 22 à l'IPDR pour piloter le dispositif de pilotage de 3 conventions de subsides ▪ 50 CLDS mis en place dans les territoires ciblés par le programme. ▪ Deux études réalisées : <ul style="list-style-type: none"> - Etude Socio-anthropologique sur les rapports de l'homme et de la forêt réalisée - Etude sur la Dynamique des feux et des zones déforestation dans la zone d'intervention du PIREDD MO ▪ Un diagnostic organisationnel exhaustif des institutions et administrations réalisé ▪ Des conventions de subsides aux services étatiques élaborées et signées ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le renforcement de capacités des agents des services étatiques pour assurer la durabilité des acquis du programme ▪ Veiller partager les TDRs des études restantes avec le SE FONAREDD pour une amélioration.

2. Agriculture : Dispositif d'encadrement agricole opérationnel

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conventions de subsides signés avec les services étatiques de l'agriculture et du développement rural ▪ Contrats signés avec les ALE pour la production des ▪ Plan de multiplication des semences ou des notes techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 12 000 plantules d'arbres fruitiers toutes espèces confondues ; ▪ Pré-identification des circuits de commercialisations des filières des principaux produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux conventions de subsides signés entre ENABEL et les services techniques du ministère de l'agriculture et de développement rural (IPAPEL et IPDR) ▪ Une convention de subside signé avec un partenaire local d'exécution CAFPIK pour la production de plantules des fruitiers en prévision de la mise en place des verges familiaux ; ▪ Une Approche de l'agroforesterie fruitière élaborée et en cours d'expérimentation ; ▪ 110 ha plantés de vergers fruitiers dans le territoire de Lisala par 94 ménages ; <p>Mise en place de 155 champs écoles paysans (50 à BONGANDANGA, 51 à BUMBA et 54 à LISALA)</p>	<p>Définir le nombre des ménages bénéficiaires des investissements.</p>
---	---	---	---

3. Aménagement du territoire : Des instruments provinciaux, territoriaux et locaux de pilotage et de gestion durable du système agro forestier sont disponibles et utilisés

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des terroirs villageois ▪ Mise en place des CLD ▪ Redynamisation de 3 CARG ▪ Renforcement de capacités des services étatiques (IPAPEL et IPDR) ▪ Feuille de route d'aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic et identification des 5 zones de concentration ciblées par le programme. ▪ Au total le diagnostic était organisé au niveau de 23 groupements comprenant 67 villages ou localités à LISALA, 15 groupements comprenant 74 localités à BUMBA et 6 groupements comprenant 37 localités à BONGANDANDA. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 groupements prioritaires retenus sur base de critères prédéfinis ; ▪ 50 Comités Locaux de Développement mis en place par les animateurs de l'IPDR dont un seul dirigé par une femme ; ▪ 3 CARG de territoire sont redynamisés. La mise en place des CARG au niveau de 13 secteurs en cours ; ▪ Renforcement de capacités des animateurs de l'IPDR sur les outils d'aménagement du territoire ; <p>Une feuille de route des activités d'aménagement du territoire élaborée et adoptée de manière participative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la structuration du milieu et dotant les communautés avec les outils d'aménagement du territoire ; ▪ Orienter les financements du PIREDD en se basant sur les PSAT.
--	---	--	---

4. Forêt : Des pratiques de gestion et de restauration des forêts communautaires, ainsi que des pratiques familiales et agricoles durables et respectueuses des espaces forestiers sont promues expérimentées et adoptées.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des produits forestiers non ligneux dans la zone d'intervention ▪ Identification et analyse de principales filières porteuse des PFNL 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une Stratégie d'appui aux PFNL définie ; ▪ Une étude sur la dynamique des feux et des zones chaudes de déforestation réalisée 	
---	--	--	--

5. Démographie : Prévalence contraceptive moderne augmente

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un CTMP provincial ▪ Diagnostic réalisé dans les zones de santé cible par le PIREDD 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une convention de subside signée avec la Coordination Provinciale de Santé de la Reproduction MONGALA (CPSR) pour l'offre de service PF ; ▪ Une étude lancée dans les 20 aires de santé ciblées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparations de l'installation du CTMP avec l'appui du CTMP national et les experts du programme PROMIS 	<p>Poursuivre les appuis PF dans les zones ciblées du PIREDD.</p>
--	---	---	---

3) Efficience : Satisfaisante

Depuis son lancement en août 2019 jusqu'à ce jour, les dépenses engagées dans la mise en œuvre des activités s'élèvent à 2 052 128 USD. Ce montant représente 51 % de la première tranche de 4 000 000 USD

transféré dans le compte d'ENABEL. Par ailleurs, les dépenses enregistrées dans la comptabilité du MPTF s'élèvent à 841 386 USD à fin 2020. Il se dégage une différence de 1 210 742 USD entre la comptabilité d'ENABEL et les dépenses déclarées par ENABEL à la fin du mois d'avril

2021. Le graphique ci-dessous, met en exergue le niveau de consommation budgétaire prévu dans les différents plans de travail annuel 2019 et 2020 du PIREDD MONGALA, pour la période allant du mois d'août 2019 à décembre 2020.

FIGURE 13 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN PIREDD MONGALA



Il est important de relever qu'à cause de l'état d'urgence décrétée par le Président de la République à la suite de la maladie à COVID 19, certaines activités en cours d'exécution ont été retardées jusqu'à la levée de cette mesure.

4) Durabilité : Satisfaisante

La durabilité est assurée du fait que, la stratégie de mise en œuvre des activités rencontre les attentes des bénéficiaires finaux. Une bonne appropriation des actions du PIREDD MO par les autorités et les bénéficiaires

rassure sur la pérennisation des acquis du projet. Les services techniques étatiques impliqués dans les programmes bénéficient d'un renforcement des capacités au niveau des formations, mobilité, équipement bureau et primes par mois. L'étude anthropologique réalisée

par le PIREDD pour démontrer le rapport entre l'homme et la forêt permet au PIREDD d'adapter les messages de sensibilisation en respectant les conditions du milieu (zone d'intervention). Ceci est un critère pour que les investissements du PIREDD améliorent les conditions de la

Le Tableau 91 présente les affectations du budget (USD) du PIREDD Mongala vers les piliers différents.

population et protège son environnement.

5) Gouvernance : Modérément satisfaisante

La gouvernance du PIREDD MO est portée par trois instances reconnues dans le document du programme approuvé. Il s'agit de :

- *Comité d'orientations stratégiques au niveau national avec le ministère de l'environnement (instance consultative du PIREDD MONGALA) ;*
- *Comité de concertation provincial regroupant les différents ministres et les services concernés, la Société civile (GTCRR) et l'agence d'exécution. Cette instance est co-présidée par ENABEL et le Gouverneur de province. Instance décisionnelle du PIREDD MONGALA.*
- *Unité de Gestion du programme (instance de mise en œuvre et d'exécution du PIREDD MONGALA.*

L'analyse faite des attributions de deux premières instances ne montre en aucun cas une instance qui a le pouvoir décisionnel. Il est attendu que dans tous les programmes financés par le FONAREDD, c'est le Comité de Pilotage qui est l'organe d'orientation et de décision dans la mise en œuvre des activités. Cependant, l'instance provinciale ou le comité de concertation provincial a un mandat de concertation, suivi et coordination du programme. La prise de décision du PIREDD ne relève pas de la compétence de cette instance. Ce qui est susceptible d'être plus tard, une source des conflits.

Il est donc temps pour FONAREDD de donner des orientations claires pour corriger cette erreur de gouvernance du

TABLEAU 91 - AFFECTATION DU BUDGET DU PIREDD MONGALA VERS LES DIFFÉRENTS PILIERS

Gouvernance	969 236
Aménagement du territoire	924 256
Forêt	1 107 616
Agriculture	1 519 006
Energie	411 756
Démographie	396 756
Foncier	-
Transversal	204 756
Total	5 328 626

PIREDD et ce portage est un peu lourd à trois niveaux. A partir du moment où le pays a adopté la décentralisation, comme mode de gestion, il est bon d'être en accord avec le pouvoir au niveau provincial.

Pour l'année 2020, il était prévu deux réunions du Comité de Concertation et suivi au niveau provincial et une réunion au niveau national. Toutefois, la situation sanitaire du pays n'a pas permis d'organiser à temps ces différentes réunions tant au niveau national que provincial. A ce jour, une réunion a été organisée au niveau provincial à la date du 06 novembre 2020.

6) Gestion participative : Modérément satisfaisante

Le programme a signé 6 conventions de subsides avec les services étatiques leur donnant des moyens financiers et de mobilité pour participer à la mise en œuvre du programme et assurer la pérennisation de ses résultats. La société civile, à travers le Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR), vient d'intégrer la liste des parties prenantes du programme avec un mandat plus large dans la consultation des communautés, la structuration du milieu et le suivi. La structure REPALF est aussi membre du comité de concertation et de suivi.

Si l'approche établie par ENABEL est maintenue au bon train jusqu'à la fin du programme, il y a espoir pour qu'une stratégie de sortie du PIREDD MONGALA soit efficace. Toutefois, ENABEL devrait améliorer la participation jusqu'au niveau des groupements cibles pour impliquer les chefs de cette entité dans la mise en œuvre du programme.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Le PIREDD MONGALA, promet un renforcement du rôle de la femme sur plusieurs fronts, puisqu'elle joue généralement, au quotidien, un rôle dominant dans la gestion des budgets et la nutrition des ménages mais aussi dans les travaux champêtres.

Cependant, les indicateurs pour mesurer cette prise en compte des femmes dans la mise en œuvre des activités ne sont pas définis et aucune stratégie n'a été élaborée quant à ce. Sur terrain, certains « ménages femmes » ont bénéficié des arbres fruitiers pour leurs champs durant le premier semestre de l'année 2020.

8) Sauvegardes : Non satisfaisante

Le document du programme du PIREDD MONGALA soutient que, ce PIREDD générera des

TABLEAU 92 INTÉGRATION DE L'ASPECT
GENRE DANS PIREDD MONGALA

Critères pour les marqueurs Genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-1
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation		
Budget		

impacts positifs du point de vue social et environnemental. En effet, les aspects sus-évoqués sont pris en compte dans le document du programme approuvé dans son chapitre 11 sur « la gestion socio-environnementale : risques et mesures d'atténuation ».

Cependant, la fiche qui a aboutie à cette catégorisation n'a pas été transmise au SE FONAREDD pour l'aider à suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Le dossier d'appel d'offre de réhabilitation et la construction des bâtiments des STD du territoire de Bumba n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale avant les travaux. Il est vrai que la superficie du bâtiment des bureaux à réhabiliter, soit 32/9 m², n'est pas assujettie à une étude d'impact environnementale et sociale. Aucun instrument de sauvegarde n'est élaboré dans la mise en œuvre des activités du PIREDD MONGALA.

Il est important que le PIREDD MONGALA améliore les aspects de sauvegardes comme suit :

- *Intégrer dans les prochains dossiers d'appel d'offre (DAO) de réhabilitation et construction des bâtiments des STD, un chapitre sur l'évaluation environnementale et sociale ;*
- *Faire des réflexions simplifiées sur les impacts environnementaux sociaux sur l'ensemble des activités avec l'appui des experts du PIREDD MO avant leurs réalisations et communiquer au SE FONAREDD ;*
- *Elaborer une fiche de catégorisation des impacts du programme ;*
- *Mettre en place le mécanisme des plaintes et recours au niveau local (cfr le mécanisme des plaintes et recours du FONAREDD). Ce mécanisme peut être géré par l'expert du PIREDD MO en relation avec les institutions ;*
- *Elaborer un plan en faveur des peuples autochtones avec l'appui du projet sectoriel mise en œuvre.*

9) Suivi et évaluation : Modérément satisfaisante

Le document du programme prévoit la mise en place d'un système de suivi & évaluation. A ce jour, ce système n'est pas encore mis en place. Le PIREDD MO vient de recruter une consultante internationale pour l'appuyer dans la mise en place de ce système. Par la suite, le système sera piloté par le responsable de l'intervention et appuyé par les membres de l'unité de gestion du programme ainsi que les agents des services techniques mobilisés.

A ce jour, trois missions de suivi ont été réalisées par des experts internationaux venus de Kinshasa à des intervalles de temps différents. Il est nécessaire que ce système soit opérationnel le plus tôt possible pour un suivi rapproché des activités et permettre au programme d'avoir des indicateurs de suivi clairs.



PIREDD Oriental



Réalisations phares cumulatives du PIREDD Oriental fin 2020

- 18 services techniques de l'Etat et 35 secteurs et chefferies ont été renforcés en capacités.
- 44 bâtiments dont 35 pour les secteurs/chefferies, 6 pour les circonscriptions foncières, 3 pour l'Aménagement du territoire en cours de construction et/ou réhabilitation.
- Les plateformes multi-acteurs opérationnelles et 83 Comités Locaux de Développement fonctionnels.
- Les trois provinces du PIREDD-Oriental ainsi que sept des huit territoires ciblés sont dotés de Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire (SPAT) et des Plan Territoriaux d'Aménagement du Territoire (PTAT).
- Les trois Dispositifs Provinciaux d'Encadrement Agricole opérationnel.
- Semences des cultures vivrières distribuées aux ménages et les pépinières de 670 300 plants de caféier, 273 000 plants de cacaoyer et 225 248 plants de palmier à huile installées.

Points d'attention clés

- Baisse de motivation dans le chef de l'IPAGRI notamment et toute son équipe (Agronomes superviseurs et Moniteurs agricoles) suite au remboursement tardif par le PNUD des frais de terrain engagés.
- Faible encadrement des ménages producteurs des semences A1 des cultures vivrières (Riz, maïs et arachides), qui ne savent pas quoi faire avec les quantités produites.
- Faible coordination et harmonisation des approches des consultants et PLE dans les différentes provinces du programme.

Objectifs

Le programme PIREDD PO, étant un des deux plus grands PIREDD du Fonds, vise à stabiliser la déforestation et la dégradation forestière, et à améliorer durablement les revenus des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples

autochtones) dans les zones d'enjeux REDD+ forts des Provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri. En ce sens le programme vise ainsi à découpler la déforestation du développement économique et social des provinces concernées.

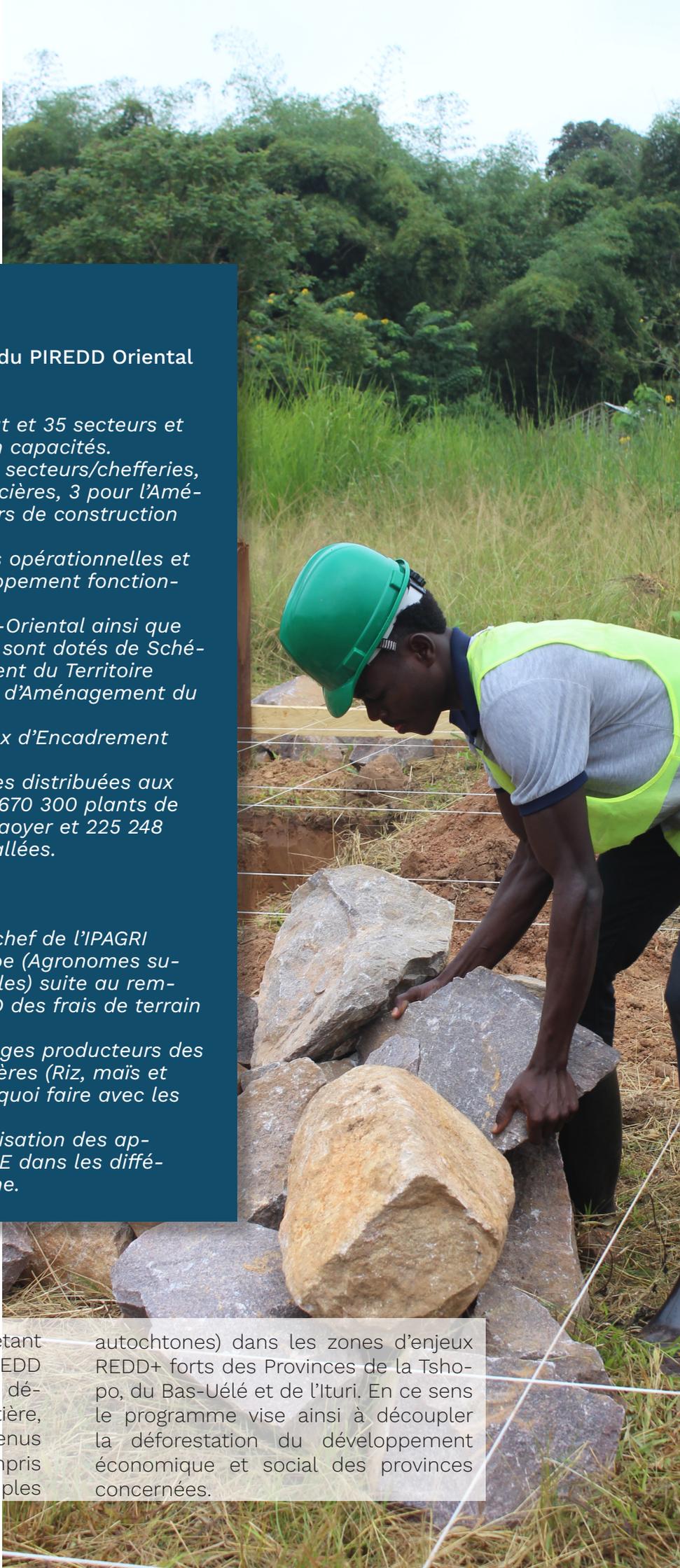


TABLEAU 93 DONNÉES CLÉS DU PIREDD ORIENTAL

Agence d'exécution	Partenaires de mise en œuvre	Organisations participantes
	Consortium WCS ; Consortium TROPENBOS ; Consortium ROYAL ZOOLOGICAL	Divisions Provinciales du Plan, Inspections Provinciales de l'Agriculture, Coordinations Provinciales de l'Environnement, Divisions Provinciales de l'Aménagement du territoire, les Circonscriptions foncières ciblées ainsi que Secteurs/ chefferies cibles.

Titre du programme	PIREDD ORIENTAL
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Dominic Sam, Représentant Résident, PNUD, dominic.sam@undp.org
Numéro de référence du programme (MPTF)	00107819
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00107819
Localité du programme	Bas-Uélé, Ituri et Tshopo.

Budget du programme 33 Millions USD	Décaissements 20 Millions USD
Dépenses globales 8 660 979 USD	Taux de consommation 43%

Durée : 60 mois

Date d'approbation

08/02/2017

Date de lancement officiel

04/05/2018

Date de clôture initiale

31/02/2023

Date de clôture actuelle

31/12/2023

Date de transfert de fonds

20/11/2017

Performance globale du PIREDD Oriental

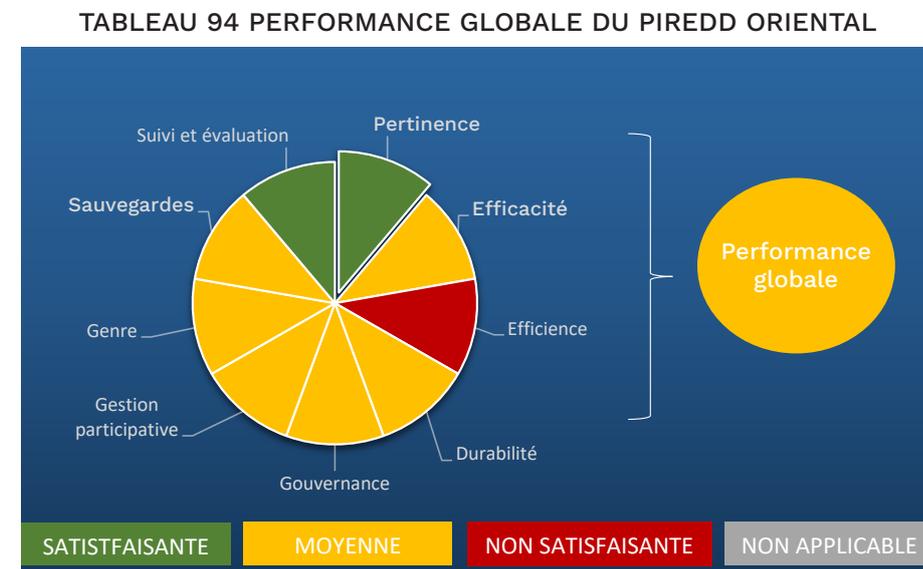
Le programme est à sa troisième année de mise en œuvre. Avec l'arrivée de trois partenaires locaux recrutés par le PNUD, la performance du programme est jugée MOYENNE.

1) Pertinence : Satisfaisante

Le Programme Intégré Oriental, il est l'un des plus grands programmes du portefeuille du FONAREDD et couvre à lui seul 3 provinces. Dès part sa conception, le PIREDD O finance des actions multisectorielles permettant d'atténuer les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et de contribuer à l'atteinte de certains jalons de la LOI. Dans sa mise en œuvre le PIREDD O maintient le cap sur ses objectifs et les communique clairement.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Une évaluation récente du SE FONAREDD a montré que ce programme rencontre des dif-



ficultés de procédure, d'organisation, de programmation, de mise en cohérence des activités. Le PIREDD Province orientale a connu un retard pour sa mise en œuvre à cause du retard de recrutement des partenaires locaux d'exécutions. Avec le recrutement de ces derniers cette année, le programme pré-

sente des signaux d'amélioration. Le tableau ci-dessous présente les résultats atteints en 2020. La majorité des résultats prévus n'ont pas été réalisés à 100%. Les grandes réalisations par rapport aux différents produits sont reprises ci-dessous. Les activités non réalisées sont reconduites en 2021.

TABLEAU 95 RÉSULTATS DU PIREDD ORIENTAL

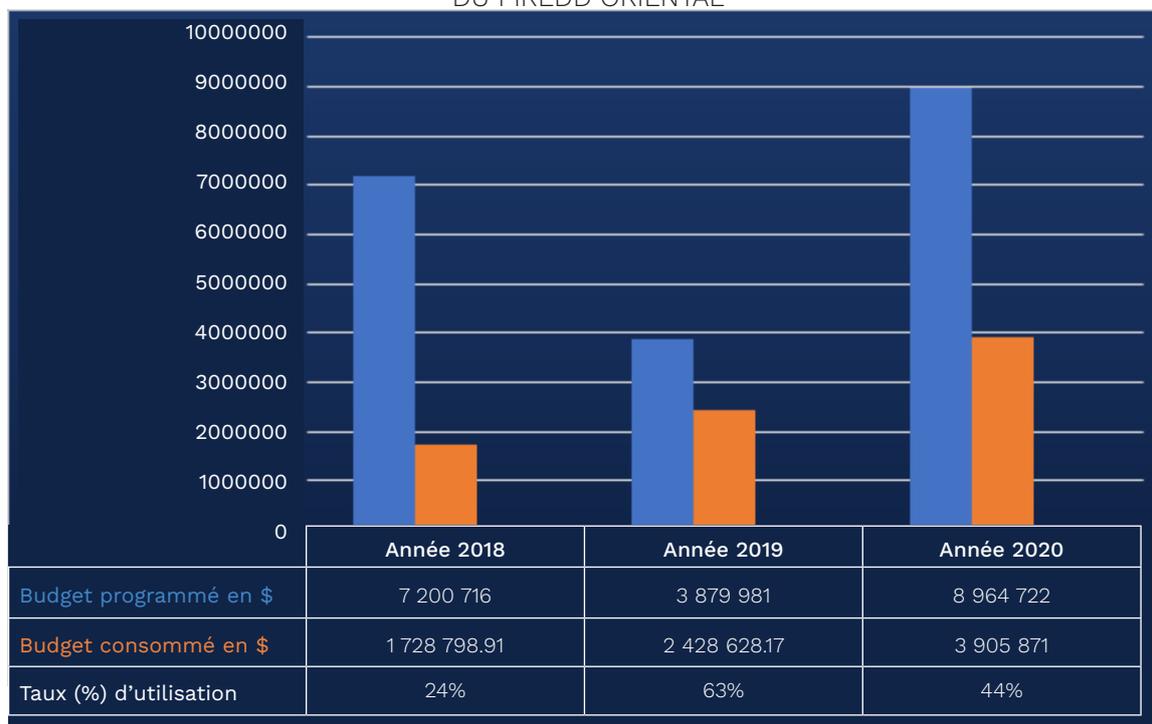
Résultats clés	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
1. Aménagement du territoire : Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale			
Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales dans le cadre des programmes intégrés, sur la base des démarches locales de planification déjà réalisées.	3 SPAT et 7 PTAT ont été élaborés de façon participative (forte implication des ministères et divisions en charge de l'aménagement du territoire).	Les SPAT, PTAT et les cartes d'utilisation des terres sont élaborés et validés pour les provinces de la Tshopo, de l'Ituri et du Bas-Uélé.	Le guide méthodologique de micro-zonage participatif élaboré dans le cadre du programme d'appui à la réforme sur l'aménagement du territoire sera testé dans la zone du programme pour élaborer les PSAT

2. Agriculture : Un système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au Système national de suivi des forêts (NSFM) ; un dispositif d'encadrement agricole dans chaque province est opérationnel.			
<p>Les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national Terra Congo.</p> <p>Dispositif d'encadrement agricole et de production/ distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation et respectant les plans de zonage.</p>	<p>Le dispositif d'encadrement agricole (DEA) a été mis en place dans chacune des provinces du PIREDD-Oriental.</p>	<p>Un accord de principe avait été trouvé entre la FAO et le PNUD pour servir d'interface pour la prise en charge des informations géospatiales récoltées par le Système de Suivi Spatialisé du PIREDD-Oriental, en particulier pour les cultures pérennes.</p> <p>Le dispositif d'encadrement agricole (DEA) a été mis en place dans chacune des provinces du PIREDD-Oriental et est fonctionnel. 102 ha d'arachide, 344 de maïs et 647 ha de riz sous modèles agricoles durables en zone des jachères et en savane</p>	<p>La plantation des cultures pérennes qui sont en pépinière (principalement le caféier)</p>
3. Foncier : Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+ sont clarifiés et enregistrés.			
<p>Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés.</p> <p>Appuyer les communautés dans les procédures de requête de divers modèles locaux de gestion durable des forêts et de sécurisation des droits fonciers.</p>	<p>Un draft d'édit a été produit et une commission foncière provinciale est en cours de mise en place dans chaque province (avec existence du projet d'arrêté de création)</p>	<p>Les Edits fonciers ont bénéficié des inputs des Experts du programme sur la Réforme foncière.</p> <p>Le PIREDD prévoit de capitaliser sur les documents des politiques et les expériences en cours au niveau dudit programme, afin de produire des Edits qui intègrent d'ores et déjà les innovations suggérées, particulièrement en ce qui concerne la sécurisation foncière.</p>	
4. Forêt : Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses.			
<p>Promotion et mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts.</p>	<p>RAS</p>	<p>Le PIREDD s'est inspiré du Programme Forêt pour conduire les expériences de foresterie communautaire dans les terroirs villageois.</p>	<p>En attente de l'élaboration des PSAT</p>

<p>5. Energie : Chaque grand bassin de consommation de bois énergie dispose d'une étude sur l'approvisionnement en bois énergie (bois de chauffe et makala) : lieux de production, impact sur la déforestation, chaîne de valeur, volumes, prix, performances, coûts de long des filières ; foyers améliorés diffusés et utilisés dans 10% (moyenne pondérée) des ménages de Kinshasa et des capitales provinciales où les programmes intégrés ont été mis en œuvre.</p>			
<p>Réalisation des études de référence dans les zones ciblées par les programmes intégrés sur la production, la consommation et l'efficacité énergétique dans l'utilisation de la ressource bois.</p>	<p>Le PIREDD attendait le Programme Energie afin de mutualiser les ressources et les stratégies. Le Programme Energie est en cours et les discussions vont se poursuivre pour harmoniser la stratégie de conduite de cette étude.</p>	<p>Les Termes de Référence pour la réalisation de cette activité ont été élaborés, le consultant a été retenu et a commencé le travail.</p>	
<p>6. Démographie : La prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées ; les dynamiques démographiques mieux appréhendées.</p>			
<p>Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec les principaux acteurs du secteur sur la base de l'analyse des besoins, intégrant notamment les activités des Comités Techniques Multi-Sectoriels Permanents de Planification Familiale.</p>	<p>Des rencontres ont été organisées au niveau national et provincial pour identifier les couloirs d'intervention du PIREDD-O au sein des trois CTMP dans la zone d'intervention.</p> <p>Un appel à proposition de projet a été finalisé pour appuyer la mise en œuvre du volet démographique du PIREDD-O.</p> <p>Les termes de référence pour l'organisation d'une étude sur les mouvements de population en zone PIREDD-O sont finalisés.</p>	<p>Les vues ont été harmonisées sur les stratégies respectives d'intervention des acteurs entre le PNUD et le Consortium chargé de mettre en œuvre le PROMIS.</p> <p>L'appel d'offre concernant l'étude sur les mouvements de population en zone PIREDD-O a été lancé, le consultant a été retenu et a commencé son travail.</p>	
<p>7. Gouvernance : Une Etude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés est mené ; des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisés ; les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi, contrôle et régulation des activités ayant un impact sur la forêt.</p>			
<p>Etude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés.</p> <p>Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multi-sectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi.</p>	<p>31 cadres de concertation multi-acteurs et multisectoriels déjà mis en place sur les 194 : niveau provincial (3), territorial (5) et ETDs (23).</p> <p>5 services techniques ont été pourvus en équipements informatiques. Des sessions de formation ont aussi été organisées à Buta et Bunia.</p> <p>Lancement du processus de recrutement des firmes pour les constructions et réhabilitations a été clôturé et le processus d'analyse de la recevabilité et évaluation des qualifications est en cours.</p>	<p>Les notes d'évaluation des offres ont été transmises au Service des Achats. Le processus est en cours.</p> <p>34 cadres de concertation multi-acteurs et multisectoriels déjà mis en place sur les 194 : niveau provincial (3), territorial (5) et ETDs (23). Ils disposent des outils de gestion notamment la reconnaissance juridique au niveau Provincial.</p> <p>Les Divisions Provinciales du Plan assurent le secrétariat permanent et ont reçu des moyens de mobilité ainsi que les appuis budgétaires nécessaires via les lettres d'Accord pour assurer le fonctionnement des différents cadres de concertation aux différents échelons de gouvernance.</p>	<p>La mise en place des CLD en cours</p>

Le faible niveau de réalisation des résultats attendus du PIREDD PO est consécutif à la lourdeur des procédures internes du PNUD qui ont eu un impact négatif sur le recrutement des Partenaires Locaux d'Exécution, acteurs clés de la mise en œuvre du programme : il s'agit d'ONG de développement contractées pour réaliser la plupart des activités opérationnelles ;

FIGURE 14 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN ANNUEL DU PIREDD ORIENTAL



3) Efficience : Non satisfaisante

La Figure 14 montre une évolution ascendante de consommation des ressources, ce qui signifie que le projet est en train d'aborder son année de maturité.

Après bientôt trois ans de présence de l'équipe du programme sur le terrain, le taux d'exécution financière globale se situe à 57% de la première tranche. Ce taux semble ne pas être en adéquation avec la performance au niveau des activités repris dans le rapport annuel 2020.

En ne considérant que l'exécution physique des activités prévues dans le PTBA 2020, le taux de réalisation se situe autour de 35%, plus proche de la réalisation financière qui est de 44% (source : rapport). L'arrivée des Partenaires Locaux d'Exécution apporte un nouvel élan de réalisation des activités.

Le tableau ci-dessous présente l'affectation du budget (USD) du PIREDD PO vers les piliers différents :

TABLEAU 96 AFFECTATION DU BUDGET DU PIREDD ORIENTAL VERS LES DIFFÉRENTS PILIERS

Gouvernance	4 496 550,16
Aménagement du territoire	8 078 850,16
Forêt	12 249 750,2
Agriculture	2 566 950,16
Energie	-
Démographie	2 932 250,16
Foncier	2 675 650,16
Transversal	1 744 750,16
Total	33 000 00

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

La stratégie de mise en œuvre des activités de ce programme pose le problème de son appropriation par les parties prenantes. Le retard enregistré, faible communication et collaboration avec les services étatiques risque de compromettre la pérennisation des résultats

qui seront obtenus dans le cadre de ce programme. Les partenaires locaux recrutés étant des provinces respectives, peuvent renforcer la collaboration des services étatiques ainsi que les communautés bénéficiaires pour une appropriation.

5) Gouvernance : Modérément satisfaisante

Les institutions de gouvernance du programme sont en place. Toutefois, on note un faible niveau d'organisation des réunions du Comité de Pilotage au niveau de chaque province. 20 plateformes multi acteurs et 79 CLD créés et mis en place dans la zone du programme. Plusieurs décisions sur le fonctionnement du programme doivent attendre l'approbation de l'équipe dirigeante à Kinshasa et ceci retarde l'avancement du programme sur terrain.

6) Gestion participative : Modérément satisfaisante

Les structures de gouvernances mises en place sont fonctionnelles. Les réunions de COPIL provinciales ont été organisées dans les trois provinces, soit une réunion par province pour l'année 202. Un seul COPIL national organisé pour toute l'année sur deux prévues.

7) Genre : Modérément satisfaisante

Pour le PIREDD Province Orientale, la prise en compte de l'aspect Genre n'est pas clairement définie dans les phases programmatiques. Une spécialiste genre au niveau national du PNUD apporte son appui au programme pour répondre aux besoins des femmes, jeunes et PA. De nombreux efforts ont été déployés pour que les femmes et les hommes soient traités de manière équitable. Cependant, dans la conduite des cultures vivrières, les femmes qui se sont présentées ont plutôt donné l'identité de leur mari comme chefs de ménage ; seules 15% des femmes ont transmis leur propre identité. L'analyse révèle qu'il s'agit d'une pratique culturelle.

8) Sauvegardes environnementales et sociales : Modérément satisfaisante

TABLEAU 97 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PIREDD ORIENTAL

Critères pour les marqueurs genre	Score	Notation
Contexte		GEN-1 Sensitif au Genre
Mise en œuvre		
Suivi-Evaluation		
Budget		

Lors de sa conception, le programme a fait l'objet d'examen préalable sur les impacts environnementaux et sociaux et a été classifié à risque faible. Cependant, au regard des activités prévues, des impacts positifs comme négatifs résulteront des effets du programme. Toutefois, avec le développement des activités agricoles et forestières en 2020, chaque province cible fera, l'objet d'une analyse spécifique comprenant les étapes suivantes :

- *La rédaction de la grille d'alarme fournie en annexe du CGES ;*
- *L'analyse de la grille d'alarme et l'identification des mesures à prendre :*

► *Le renvoi simple au guide des bonnes pratiques ;*

► *La réalisation d'une étude d'impact EIES pour les cas les plus sérieux d'impact socio environnemental négatif et un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), le cas échéant la réhabilitation et/ou construction des bureaux, les plantations des cultures pérennes etc.*

9) Système de suivi-évaluation : Satisfaisante

Le PIREDD PO dispose d'un système de suivi et évaluation au niveau national et provincial. Il y a un responsable de suivi et évaluation au niveau de la Coor-

dination Nationale qui assure en même temps le suivi de la coordination de la province de la Tshopo et deux responsables de suivi et évaluation dans les Coordinations Provinciales du Bas Uélé et de l'Ituri. Vu la faiblesse constatée dans le suivi des activités, particulièrement



PIREDD

Equateur



Réalisations phares cumulatives du PIREDD Equateur fin 2020

- Un relevé des structures locales de gouvernance (77 CLD et 14 structures apparentées) existantes établi.
- Un prestataire identifié pour la fondation et/ou refondation des CLD et CARG.
- Un Mécanisme de Gestion des Plaintes et de Recours (MGPR) élaboré en complément aux EIES.
- Une plate-forme multi-acteurs provinciale constituée.
- Assistance/Accompagnement de 17 dossiers CFCL validés au niveau du secteur.
- Renforcement des capacités de 46 agents agronomes dont 10 des secteurs et 36 des groupements pour assurer un accompagnement technique auprès des communautés.
- Une pépinière de 10 500 pré-germée de palmier à huile installée.
- 2 ha de parcs à bois de boutures de manioc et des champs semenciers (cultures vivrières) installés.
- 1 250 foyers améliorés produits dans six unités de production encadrées par le programme.
- 420 ha plantés avec *Acacia mangium* sous système de semis direct.
- Assistance à l'installation et l'opérationnalisation du CTMP-PF.
- Les besoins en contraceptifs évalués et une feuille de route intérimaire pour un plaidoyer élaboré.
- Les enquêtes pour l'établissement de la situation de référence réalisées dans 5 des 6 zones de santé en matière de l'utilisation des méthodes contraceptives modernes.

Points d'attention clés

La mise en œuvre des activités des piliers sectoriels est conditionnée en amont par la mise en œuvre des activités des piliers habilitants. Il est nécessaire de lancer les activités d'aménagement du territoire et de la gouvernance.



Objectifs

L'objectif général du programme est d'adresser les moteurs de déforestation et de promouvoir un développement résilient dans la province de l'Equateur (six secteurs pilotes et périphérie de la ville de Mbandaka) à travers ses six composantes : Gouvernance, Aménagement du territoire, Démographie, Agriculture, Energie

et Foresterie.

Cette déforestation qui s'observe à travers des points chauds ressortis des analyses multi-dates de déforestation (2000-2010, 2010-2014), ne sévit pas sur la même intensité à travers la Province. Elle est plus sévère en périphérie de grands centres de peuplement ainsi que dans les forêts des terres fermes, notamment de part et d'autre des axes routiers menant vers les grands centres de

peuplement. Les forêts marécageuses, relativement majoritaires, d'accès difficiles et moins aptes à recevoir les activités agricoles extensives des populations, ont un taux relativement faible de déforestation, en dépit du fait que ce phénomène tend à s'installer progressivement (Territoires de Bomongo et Makanza notamment) avec le développement de la culture de riz de marais.

TABLEAU 98 DONNÉES CLÉS DU PROGRAMME PIREDD EQUATEUR

Agence d'exécution	Partenaires de mise en œuvre	Organisations participantes
		GASH, ENRD, Coordination Provinciale de l'Environnement, inspection provinciale de l'agriculture, division provinciale de l'aménagement du territoire, inspection provinciale de développement durable
Titre du programme		PIREDD EQUATEUR
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)		Cléto Ndikumagenge, CTP, FAO, Cleto.Ndikumagenge@fao.org
Numéro de référence du programme (MPTF)		00117600
Lien au rapport annuel		http://mptf.undp.org/factsheet/project/00117600
Localité du programme		Province d'Equateur
Budget du programme		Décassements
10 Millions USD		6 Millions USD
Dépenses globales		Taux de consommation
2 848 631 USD		47%

Durée : 48 mois

Date d'approbation

22/02/2018

Date de lancement officiel

27/08/2019

Date de clôture initiale

26/08/2023

Date de clôture actuelle

26/08/2023

Date de transfert de fonds

28/08/2018

Performance globale du PIREDD Equateur

Le programme a démarré en août 2019 et, est à sa deuxième année de mise en œuvre. En 2020, sa performance a été considérée BONNE. Les activités déjà mises en œuvre sont jugées satisfaisantes du point de vue de performance avec 51% de cotation

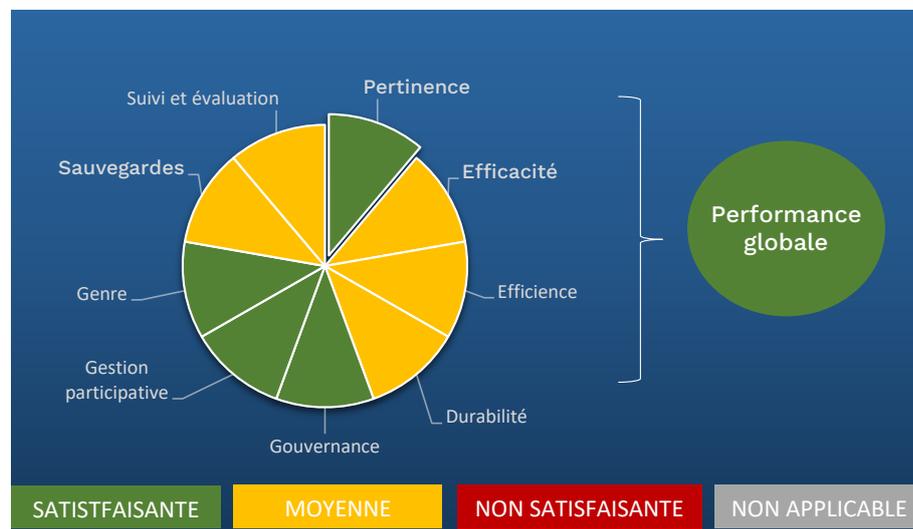
TABLEAU 99 PERFORMANCE GLOBALE DU PIREDD EQUATEUR

1) Pertinence : satisfaisante

Les attentes des ménages bénéficiaires, services étatiques et des parties prenantes sont en adéquation avec le programme. Les investissements dans les terroirs villageois sont issus de l'identification des besoins pendant les missions de Consentement Libre Informé et Préalable réalisées par les équipes du programme.

2) Efficacité : Modérément satisfaisante

Les activités qui ont été prévues dans le plan de travail de l'année 2020 n'ont pas été réalisées dans son ensemble, soit 19% des activités totalement réalisées, 71,4% des activités partiellement réalisées et 9,5% des activités non réalisées. La majorité des résultats prévus n'ont pas



été atteint en grande partie. Les grandes réalisations par rapport aux différentes composantes sont reprises dans le tableau ci-dessous. Pour les autres composantes notamment l'aménagement du territoire, la gouvernance et la planification familiale, les processus sont encore au lancement (COPIL

et Plate-forme de concertation multi-acteurs misent en place). Le programme ayant été lancé en août 2019, la seule réalisation phare à signaler pour la période avant 2020 est le lancement des consultations sur le processus de consentement libre informé et préalable du PIREDD.

TABLEAU 100 RÉSULTATS DU PIREDD EQUATEUR

Résultats attendus	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
<p>Plateforme de concertation multi-acteurs faitière, aux mandats élargis, est mis en place au niveau de la province et opérationnelle</p> <p>Structures locales de gouvernance (148 CLD au niveau des terroirs villageois et 4 CARG au niveau des secteurs et 4 CARG pour le territoire de Bikoro) créés ou renforcés, dans lesquelles les femmes et peuples autochtones sont représentés à au moins 40%, y compris de plans de développement des entités, aux divers échelons administratifs, produits et mis en œuvre.</p>	<p>Plateforme constituée, en attente de l'arrêté du Gouverneur de province déterminant sa constitution et fixant son mode de fonctionnement</p> <p>Travaux prévus dans le cadre des appels à proposition et LoA à exécuter au cours de l'exercice 2021.</p> <p>(77 CLD opérationnalisés avant la mise en place du PIREDD)</p>	<p>Plateforme constituée, en attente de l'arrêté du Gouverneur de province déterminant sa constitution et fixant son mode de fonctionnement dont un projet a été élaboré par le Programme et soumis aux concertations des membres lors de la réunion de prise de contact du 29 août 2020.</p>

3 000 hectares géoréférencés des cultures de rentes (palmier, cacaoyer et caféier) sous exploitation familiale	Pépinière de 10 500 plants de palmier à huile installée	La pépinière de 10 500 plants mise en place dans le secteur des Elanga a connu 30% de perte de germination. Reste des semences des caféier, cacaoyer et palmiers à approvisionner tarde à être approvisionner.
27 600 ménages appuyés en agriculture vivrière	Base de données sur les ménages appuyés constituée et disponible	La base des données des ménages bénéficiaires est en cours de constitution
60 nouvelles Concessions Forestières des Communautés Locales (480 000 ha) installées	20 nouvelles CFCL identifiées et accompagnées en vue de l'obtention des titres.	17 dossiers validés au niveau du secteur et déposés auprès du Gouverneur pour une superficie estimées à 132 000 hectares attendant l'octroi des titres des CFCL.
3 000 hectares de boisements énergétiques installées comme source de prélèvement durable des bois-énergies	420 hectares de semis directs d'acacia mangium réalisés sous reboisement communautaire ; Base des données géoréférencées constituée.	Les semences d'acacia insuffisantes pour couvrir la superficie cible. Besoin d'approvisionnement du reste des semences d'acacias.
7 000 hectares des savanes mises en défens	Travaux de mise en défens amorcés avec les communautés concernées ; 2 040 hectares des savanes sont mis en défens sous contrats PSE.	Signature des contrats PSE des savanes mises en défens dans 7 sites. Une somme de 9 835 dollars payée pour le compte de la première année de protection des savanes. Projets de développement en cours de réalisation grâce aux revenus générés par le PSE.

SOURCE 15 RAPPORT ANNUEL 2020 PIREDD EQUATEUR

FIGURE 15 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN PIREDD EQUATEUR



Le Tableau 101 présente les affectations budgétaires (USD) du PIREDD Equateur aux différents piliers.

3) Efficience : Modérément satisfaisante

L'efficience du programme est jugée modérément satisfaisante. Pour sa première année, l'agence a fait le déploiement des équipes et l'installation des bureaux dans la zone du programme. La grande partie des fonds a servi aux achats des matériels et fournitures des bureaux, ci-dessous la situation des prévisions et consommation des fonds.

4) Durabilité : Modérément satisfaisante

Les agronomes des secteurs et des groupements ainsi que les autorités du gouvernement provinciale membres du Comité de pilotage du programme sont impliqués dans la mise en œuvre des activités du programme. La formation continue de ces parties prenantes et des ménages bénéficiaires (fermiers privés) peut assurer la durabilité des actions du programme. A ce stade de mise en œuvre, la durabilité du programme est jugée modérément satisfaisante.

5) Gouvernance : Satisfaisante

Le PIREDD Equateur a tenu deux réunions de COPIL en 2020 relative aux structures de gouvernance. L'arrêté du gouverneur portant création du comité de pilotage de PIREDD Equateur est disponible. La société civile et les organisations de PA participent au projet. La participation de l'administration provinciale et locale reste essentielle pour assurer la durabilité.

6) Gestion participative : Satisfaisante

La gestion fiduciaire du PIREDD Equateur est assurée par la FAO, alors que l'exécution du pro-

TABLEAU 101 AFFECTATION DU BUDGET DU PIREDD EQUATEUR VERS LES DIFFÉRENTS PILIERS

Gouvernance	1 435 876
Aménagement du territoire	1 036 308
Forêt	1 120 873
Agriculture	2 823 910
Energie	2 870 890
Démographie	712 144
Foncier	-
Transversal	204 756
Total	10 000 001

gramme se fait en tandem par la FAO, chef de file, et le WWF/RD Congo. Ceci est fait dans une approche de mutualisation des compétences propres et de capitalisation des expériences respectives acquises et accumulées dans la zone d'intervention, qui constituent un atout important dans la mise en œuvre du programme et offrent des avantages comparatifs intrinsèques dans l'exécution rapide de ce dernier. Les autres parties prenantes prennent également part à la mise en œuvre du programme (La société civile et les organisations des PA).

7) Genre : Satisfaisante

Le PIREDD Equateur a pris en compte l'aspect Genre dans toutes les phases programmatiques mais aucun budget n'a été dédié aux activités d'intégration genre. Une spécialiste genre au niveau national et international de la FAO apporte son appui au programme pour répondre aux besoins des groupes marginalisés dont les femmes. Des efforts ont été déployés pour assurer la participation des femmes dans les structures de gouvernance, ainsi que dans les activités de mise en œuvre du programme, notamment dans la production

de chikwangue par des associations des femmes (810 femmes formées de 27 associations féminines). La base des données des bénéficiaires du programme désagrégées en genre est en cours de consolidation.

8) Sauvegardes sociales et environnementales : Modérément satisfaisant

Une étude des impacts environnementaux et sociaux (EIES) assortie du MGPR a reçu les contributions du SE FONAREDD et sera soumise à la validation de l'ACE. Au total, 17 risques sociaux et environnementaux potentiels ont été identifiés (ainsi que des mesures pour les atténuer) à l'aide des cadres d'évaluation de la FAO et de la Banque mondiale.

9) Système de suivi & évaluation : Modérément satisfaisant

L'équipe de la FAO et WWF qui fait la coordination des activités sur terrain assure le suivi-évaluation des activités. Un système de suivi-évaluation basé sur le cadre des résultats du Programme est mise en place par les experts de ces deux organisations et nécessite d'être partagé avec le FONAREDD.

PIREDD

Kwilu



Réalisations phares cumulatives du PIREDD Kwilu fin 2020

- Installation des plantations d'acacia en agroforesterie dans 33 communautés pour 290 Ha et dans 21 concessions privées(ferme) pour 150 ha soit 440 Ha ;
- Production de 33 drafts des plans simples d'aménagement de territoires en attente de validation
- 91 CLD installés et 4 CARG redynamisés
- Production des outils de sauvegarde environnementales et sociales
- Renforcement des capacités des services techniques de la province du Kwilu

Points d'attention clés

Le programme envisage de changer le résultat 1 du programme, Plan d'actions REDD provincial, en un Plan provincial d'Aménagement du territoire.



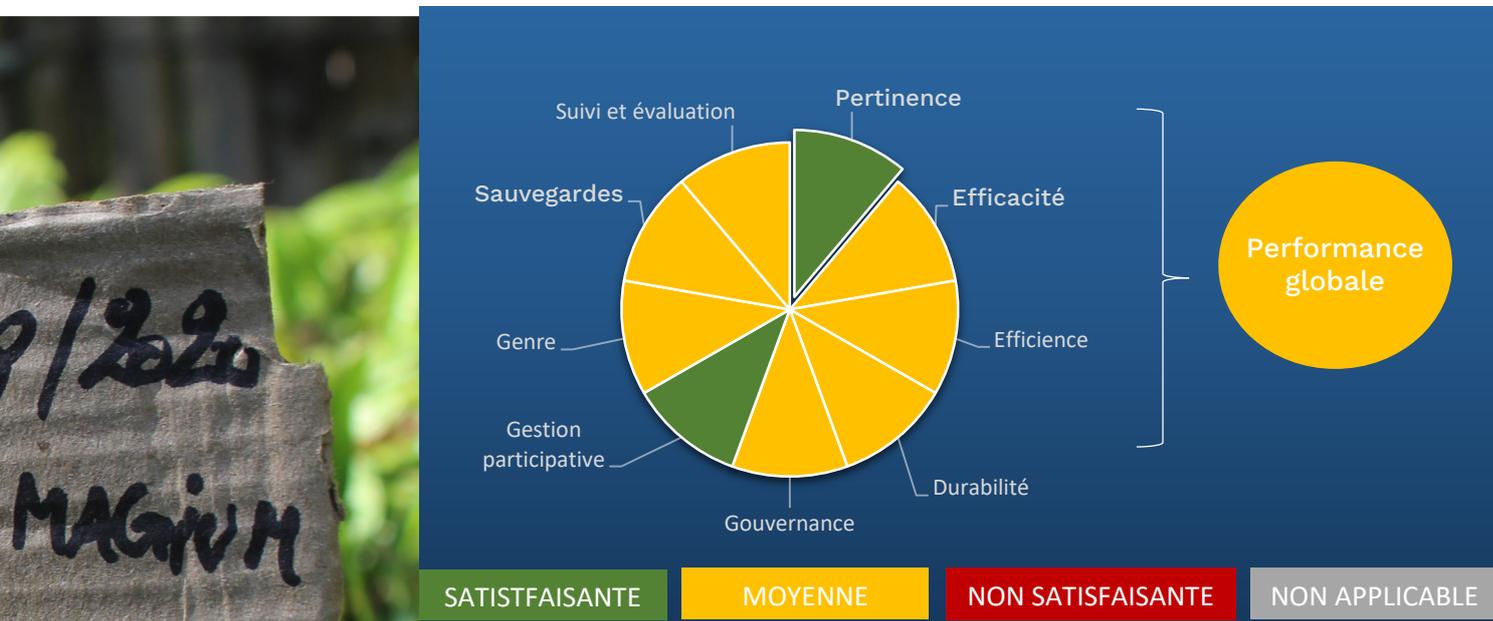
Objectifs

Le programme vise à prendre des mesures effectives pour les causes de la déforestation identifiées dans la province du Kwilu et à mettre en place l'intervention dans les zones sélectionnées stratégiquement. Le programme se fixe comme objectifs la séquestration du carbone et l'évitement de la déforestation à travers la promotion de l'agroforesterie et l'amélioration de conditions de vie des populations du Kwilu en promouvant les activités qui consistent à encourager les paysans et concessionnaires/fermiers à investir sur le long terme grâce à la forêt.

Performance globale du PIREDD Kwilu

La performance globale du programme est notée MOYENNE.

TABLEAU 104 PERFORMANCE GLOBALE DU PIREDD KWILU



1) Pertinence : Satisfaisante

Au regard de ses objectifs globaux et spécifiques, ce programme est en adéquation avec les intentions du gouvernement exprimées dans divers documents stratégiques, avec les besoins des bénéficiaires, ménages et services étatiques. La réalisation des activités du programme devra conduire vers cet objectif, cependant, l'inclusion des groupes vulnérables n'est pas encore bien assurée et cer-

tains choix opérationnels sont faits sans une implication suffisante des bénéficiaires.

2) Efficacité : Modérément Satisfaisante

Contrairement à plusieurs autres PIREDD, le cadre de résultats du PIREDD Kwilu n'est pas structuré selon les piliers du Plan d'investissement REDD. Chacun des résultats attendus du programme, tels que présentés ci-dessous, englobe des éléments de plusieurs piliers.



TABLEAU 103 DONNÉES CLÉ DU PIREDD KWILU

Agence d'exécution	Partenaires de mise en œuvre	Organisations participantes
	JAFTA 	Gouvernement Provincial, Coordination Provinciale de l'Environnement, AMAR-CAFAEN, AIPD

Titre du programme	PIRRED KWILU
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Shuichi Kobayashi, JICA, shuichik@jafta.or.jp
Numéro de référence du programme (MPTF)	00113547
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00113547
Localité du programme	Province de Kwilu

Budget du programme 3 99 607 USD	Décassements 3 168 041 USD
Dépenses globales 404 602 USD	Taux de consommation 13%

Durée : 60 mois

Date d'approbation
22/02/2018Date de lancement officiel
21/04/2019Date de clôture initiale
20/04/2024Date de clôture actuelle
20/04/2024Date de transfert de fonds
20/12/2018

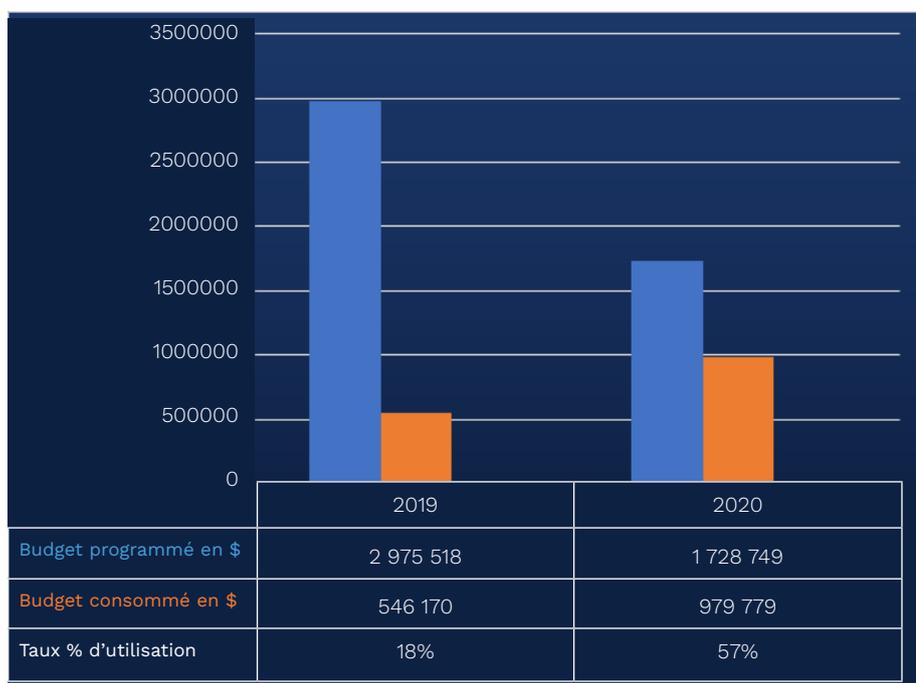
TABLEAU 105 RÉSULTATS DU PIREDD KWILU.

Résultats attendus	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
Résultat 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD+	La réalisation des études préliminaires sur les risques socio-environnementales en vue de définir les mesures de sauvegardes.	Signature d'un memorandum de collaboration avec la province et création d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un plan d'action REDD+ provincial	Des groupes de travail thématiques en cours de constitution
Résultat 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans.	<ul style="list-style-type: none"> ▣ 64 pépiniéristes formés, équipés et motivés dans 32 villages ▣ Mise en place de 45 pépinières qui aboutiront à la mise en place de 450 ha de plantations d'acacias ; 	Installation de 440 Ha en agroforesterie d'associations maïs, manioc et acacia dont 150 avec les concessionnaires et 290 avec les CLD	Le démarrage de la mise à l'échelle de la phase test est prévue pour la saison B2020
Résultat 3 : La protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	Redynamisation de 34 Comités Locaux de Développement (CLD) des villages	Redynamisation de 50 Comités Locaux de Développement (CLD) des villages supplémentaires	
Résultat 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	Définition du plan stratégique de sensibilisation dans la zone du projet.	Aucune avancée à cause de la crise sanitaire de COVID 19	La Signature avec une première radio communautaire envisagée au premier trimestre

Le programme progresse dans l'atteinte des cibles des résultats bien qu'accusant un retard qui s'est renforcé avec la survenance de la crise sanitaire.

La phase test a permis de peaufiner la stratégie d'intervention et l'on s'attend à une accélération des activités au cours de l'an 2021

FIGURE 16 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PIREDD KWILU



3) Efficience : Modérément satisfaisante

Le PIREDD Kwilu a le plus petit budget de tous les PIREDD. Sur le budget de 3 999 607 USD, 3,4 millions provient du cofinancement de la JICA. Le PIREDD Kwilu a reçu sa première tranche de financement FONAREDD à hauteur de 3,1 millions d'USD. Il indique à ce jour une consommation de 13%. Cette consommation budgétaire est en adéquation avec la progression dans la réalisation des activités. Elle reste cependant faible et la crise sanitaire demeure la cause du faible décaissement. L'équipe de mise en œuvre est entièrement constituée et les acquisitions clés du programme sont déjà réalisées.

4) Durabilité : Modérément Satisfaisante

Le PIREDD KWILU pose progressivement les piliers de la durabilité de ses activités REDD. L'arrêté constituant le COPIL lui donne des attributions au-delà de ce PIREDD mais aussi à d'autres à venir dans la province.

Le programme prévoit un renforcement des capacités des parties prenantes, il s'articule sur les réalités locales, implique les bénéficiaires et les risques et hypothèses identifiées ne sont pas lourds pour gêner la mise en œuvre.

L'implication des services étatiques, leur renforcement des capacités et l'appropriation communautaire sont à ce jour insuffisants pour espérer la préservation des acquis du programme après la mise en œuvre. Cependant, le Programme continue de travailler sur tous ces aspects du programme

5) Gouvernance : Modérément Satisfaisante

L'Agence d'Exécution pour ce programme est la JICA qui a recruté Japan Forest Technology Asso-

TABLEAU 106 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE
DANS LE PIREDD KWILU.

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Contexte		GEN-1 : sensitif au Genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget	✓	



ciation (JAFTA) comme agence de mise en œuvre. Les partenaires locaux d'exécution pour ce programme sont deux ONG de développement locales dont Assistance aux Initiatives Paysannes de Développement « AIPD ». Le Comité de Pilotage du Programme est en sa troisième session. La quatrième session sera organisée le 22 avril 2021 à Kikwit. Le COPIL est présidé par le Gouverneur de Province et secondé par le Ministre Provincial ayant en charge l'environnement.

Les structures de gouvernance sont bien adaptées au besoin. Mais la qualité des discussions et des réunions laisse à désirer. Il y a lieu par ailleurs de renforcer la représentativité des femmes et jeunes. Il n'y a à ce jour qu'une seule femme sur la dizaine des membres du Comité de Pilotage.

6) Gestion participative : Satisfaisante

Le programme a ciblé l'ensemble des catégories de la population et autres diverses parties prenantes suivant la méthodologie participative du FONAREDD. Cependant, l'inclusion des groupes vulnérables n'est pas très assurée.

Hormis le staff qui comprend un nombre considérable des animatrices et agronomes, les activités et autres structures de gouvernance n'ont pas un bon niveau de représentativité des jeunes et femmes.

Toutes les parties prenantes participent aux réunions importantes du programme et il est actuellement fourni un effort en vue d'étendre leur participation aux activités et autres choix stratégiques et opérationnels.

7) Genre : Modérément satisfaisante

L'intégration de la dimension genre reste faible au niveau de la mise en œuvre des activités et du suivi-évaluation. Il n'y a pas eu au départ une analyse genre dans la phase d'élaboration du programme et il y a eu très peu d'activités genres organisées.

8) Sauvegardes sociales et environnementales : Modérément satisfaisante

Parmi les agences du portefeuille FONAREDD la JICA est celle qui a le système le plus sérieux et a démontré dès le départ une prise en compte importante de ces aspects. C'est ainsi que deux missions de l'expert des sauvegardes de la JICA ont été planifiées en RDC, plusieurs réunions ont eu lieu avec le SE FONAREDD, un travail de terrain a été effectué pour évaluer les impacts potentiels de ce programme et un cadre de suivi des impacts environnementaux et sociaux a été mis en place dès le départ. Les outils de sauvegardes environnementales et sociales produits par le programme ont été soumis à l'Agence Congolaise de l'Environnement pour validation.

9) Système de suivi & évaluation : Modérément satisfaisante

Le PIREDD Kwilu fait partie des programmes dont le cadre de résultats a été approuvé sans que les lignes de base des indicateurs ne soient informées.

Son système de suivi évaluation est monté pour le besoin de rapportage seulement. Il ne prévoit pas des activités qui permettent une capitalisation de l'expérience et un partage de leçons.

Il n'y a pas un personnel entièrement consacré au suivi-évaluation, l'assistant du chef de projet qui est plus dans les activités administratives et programmatiques s'occupe aussi du suivi.

PIREDD

Mai-Ndombe



Réalisations phares cumulatives du PIREDD Mai-Ndombe fin 2020

- 232 PSG ou PSAT validés sur les 480 attendus (58%).
- 4 sièges des antennes en construction avancée (Inongo, Kutu, Kiri, Oshwe).
- 771 ha de plantations agroforestières (acacias – manioc).
- Installation de plusieurs pépinières de cultures pérennes (cacaoyers, Kolatiers, bananiers, palmiers à huile) dans tous les territoires.
- Mobilisation des services techniques (agriculture, développement rural, Aménagement du Territoire, intérieur, environnement, cadastre) des territoires et des secteurs.
- Toute l'attention a été concentrée d'abord sur PSAT comme le veut le PIREDD.

Points d'attention clés

Un seul COPIL tenu en 2020 (en ligne) au lieu de deux. L'édit foncier n'a pas encore été validé par l'Assemblée provinciale.





Objectif

Le PIREDD Mai-Ndombe vise à étendre à l'ex-District du Mai-Ndombe, les investissements sectoriels et habitants que la composante 1 du PIF a réalisé dans le district des Plateaux (PIREDD Plateaux), autre district de cette Province du Mai-Ndombe. Il vise également à compléter sur le District des Plateaux les investissements nécessaires mais non programmés par le PIF. Comme les autres PIREDD, le programme cherche à améliorer les conditions de vie des populations et la gestion des paysages forestiers afin de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Les objectifs spécifiques sont :

- *Renforcer les capacités des services techniques décentralisés des Ministères ;*
- *Renforcer les capacités des communautés locales et entités territoriales pour la gestion des Terroirs ;*
- *Appuyer la mise en œuvre des Plans de Développement Durable ;*
- *Renforcer les chaînes de valeur des cultures pérennes ;*
- *Soutenir les populations les plus vulnérables ;*
- *Promouvoir la planification familiale.*

La performance globale

La performance du PIREDD Mai-Ndombe à la fin de 2020 a été jugée BONNE.

TABLEAU 107 DONNÉES CLÉS DU PIREDD MAI-NDOMBE

Agence d'exécution	Partenaires de mise en œuvre	Organisations participantes
	Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF), Consortium FRMi/WWC (Maître d'Ouvrage Délégué sélectionné par l'UC-PIF)	Gouvernement Provincial

Titre du programme	PIREDD MAI-NDOMBE
Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail)	Pierre Guigon, sur proposition du Coordonnateur du PIF Chargé de Projet, Banque mondiale, pguigon@worldbank.org
Numéro de référence du programme (MPTF)	00103850
Lien au rapport annuel	http://mptf.undp.org/factsheet/project/00103850
Localité du programme	Province du Mai-Ndombe

Budget du programme 30 Millions USD	Décaissements 30 Millions USD
Dépenses globales 12 403 937 USD	Taux de consommation 62%

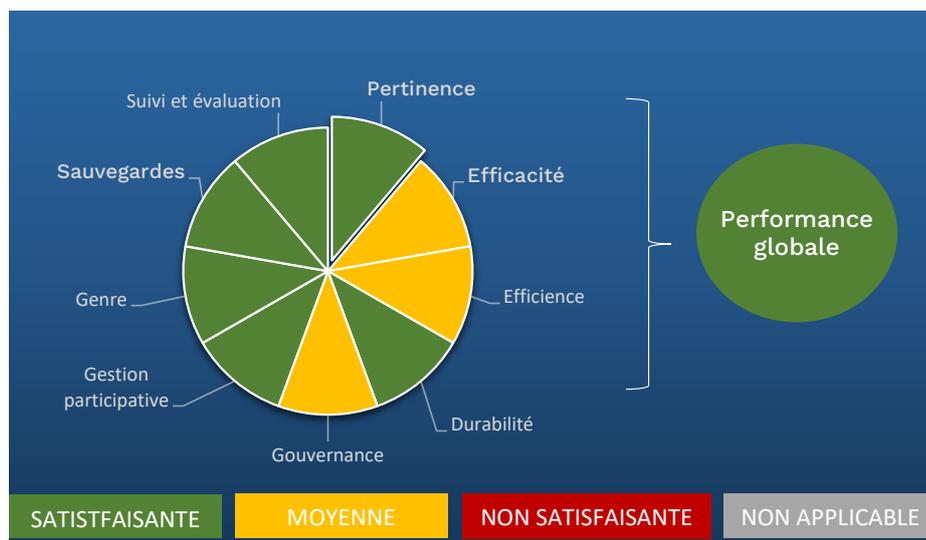
Durée : 48 mois

Date d'approbation
20/10/2016Date de lancement officiel
18/05/2018Date de clôture initiale
18/05/2022Date de clôture actuelle
18/05/2022Date de transfert de fonds
05/05/2018

1. Pertinence : Satisfaisante

Le programme est une extension des investissements sectoriels et habitants au reste de la province de Mai-Ndombe. Les interventions en faveur des peuples autochtones sont planifiées de façon prioritaire. Les besoins des bénéficiaires, ménages et services étatiques sont en adéquation avec le programme. Les investissements dans les villages sont issus de l'identification des besoins lors de la cartographie participative.

TABLEAU 108 PERFORMANCE GLOBALE DU PIREDD MAI-NDOMBE



2. Efficacité : Modérément satisfaisante

Le PTBA a été envoyé au SE FONAREDD à temps, le rapport est toujours transmis dans les délais, les annexes ont suivi. Le taux de réalisation des activités dans la période était faible, mais la qualité des réalisations est bonne. Surtout les activités de réhabilitation d'infrastructures, des plantations, surtout des cultures pérennes. Les activités sont inscrites dans le PTBA et se réalisent suivant l'ordre de programmation.

Ci-après les réalisations clés en 2020 :

- 232 PSG ou PSAT validés sur les 400 attendus (58%)
- 4 sièges des antennes en construction avancée (Inongo, Kutu, Kiri, Oshwe)
- 771 ha de plantations agroforestières (acacias, manioc)
- Installation de plusieurs pépinières de cultures pérennes (Cacaoyers, Kolatiers, bananiers, palmiers à huile) dans tous les territoires
- Mobilisation des services techniques (agriculture, développement rural, Aménagement du Territoire, intérieur, environnement, cadastre) des territoires et des secteurs

Nous constatons toutefois une lenteur dans la mise en œuvre du programme, les travaux prévus d'infrastructures ne sont pas lancés en dehors des quatre bureaux des antennes à cause des avis de non-objection, les cultures pérennes qui figurent parmi les principaux investissements tardent à se mettre en plantation malgré la présence d'une multitude de pépinières de cacaoyers, bananiers, palmiers à huile, etc.

TABLEAU 109 RÉSULTATS DU PIREDD MAI-NDOMBE

Résultats attendus	Résultats clés réalisés avant 2020	Résultats clés réalisés en 2020	Points d'attention
Résultat 1 : Gouvernance des ressources naturelles des 4 Territoires	RAS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunions des CARG secteur : 15 réunions organisées sur 15 prévues (100%) 2. Formations des agents de cadastre : 1 formation organisée (100%) 3. COPIL du programme : 1 COPIL tenu (en ligne) au lieu de 2 prévus (50%) 	<p>Réunions de CARG territoire : 0 réunions organisée sur les 4 prévues (0%)</p> <p>Formation des juges de paix : La formation prévue n'a pas eu lieu (0%)</p>

<p>Résultat 2 : Renforcement des capacités Services déconcentrés</p>	<p>2019 : 4 CARG de Territoires et 14 CARG de secteurs structurés sur les 4 et 15 respectivement attendus au niveau des Territoires et des secteurs ; 98 PSG validés</p>	<p>☞ Sensibiliser les communautés sur les activités du projet : 3065 personnes dont 482 femmes et 458 PA ont bénéficié des activités de sensibilisation sur les ressources naturelles</p>	<p>☞ Appuyer les réunions conseil provincial des forêts : 0 réunion tenue (0%)</p> <p>☞ Appuyer la validation de l'édit provincial sur la gestion des ressources naturelles : l'édit n'est toujours pas validé jusqu'à ce jour (0%)</p>
<p>Résultat 3 : Réalisation des infrastructures structurantes</p>	<p>RAS</p>	<p>RAS</p>	<p>☞ Réhabiliter les routes : 0 km de route réhabilité sur les 700 km prévus (0%)</p> <p>☞ Construire des ponts : 0 pont construit sur les 41 prévus (0%)</p> <p>☞ Mise en service du bac de Lediba : Le bac n'est nullement réhabilité (0%)</p>
<p>Résultat 4 : Aide aux CLD à planifier la meilleure gestion des ressources naturelles.</p>	<p>2019 : 130 CLD ont fait l'objet de structuration</p>	<p>☞ Mis en place des CLD : 237 CLD mis en place sur les 400 prévus dans cette période (59%)</p> <p>☞ Cartographie des terroirs villageois : 237 PSG réalisés sur les 400 prévus (59%)</p> <p>☞ Validation des PSG : 232 PSG validés sur les 400 prévus dans cette période (58%)</p>	
<p>Résultat 5 : Appui aux investissements des PSG de CLD et à la recherche développement</p>	<p>RAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des palmiers à huile : 16 Ha mis en place sur les 990 ha prévus (2%). • Mise en en place des plantations d'acacia : 771 ha mis en place sur les 2000 Ha prévus (36%) • Mise en place d'autres cultures pérennes durables : 0 ha mis en place sur les 6000 ha prévus (0%) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etude de base sur la situation monétaire et non monétaire en cours (non finalisée) (0%) 2. Mise en défens des plantations agroforestières : 0 ha mis en place sur les 20.000 ha prévus (0%)

Résultat 6 : Soutien au développement des filières (café, cacao, hévéa, huile de palme)	RAS	RAS	Aucun contrat de collaboration sur les 4 filières prévues n'a été développé. Une proposition de convention de co-financement est encore en examen (0%).
Résultat 7. Démographie : Initiation au planning familial et à la prévention d'Ebola et du VIH	RAS	RAS	Le contrat de partenariat avec le projet PROMIS n'a pas encore été finalisé (0%)
Résultat 8. Gouvernance : Plan pour les Peuples Autochtones	RAS	RAS	Aucun microprojet sur les 6 identifiés n'a été finalisé (0%)

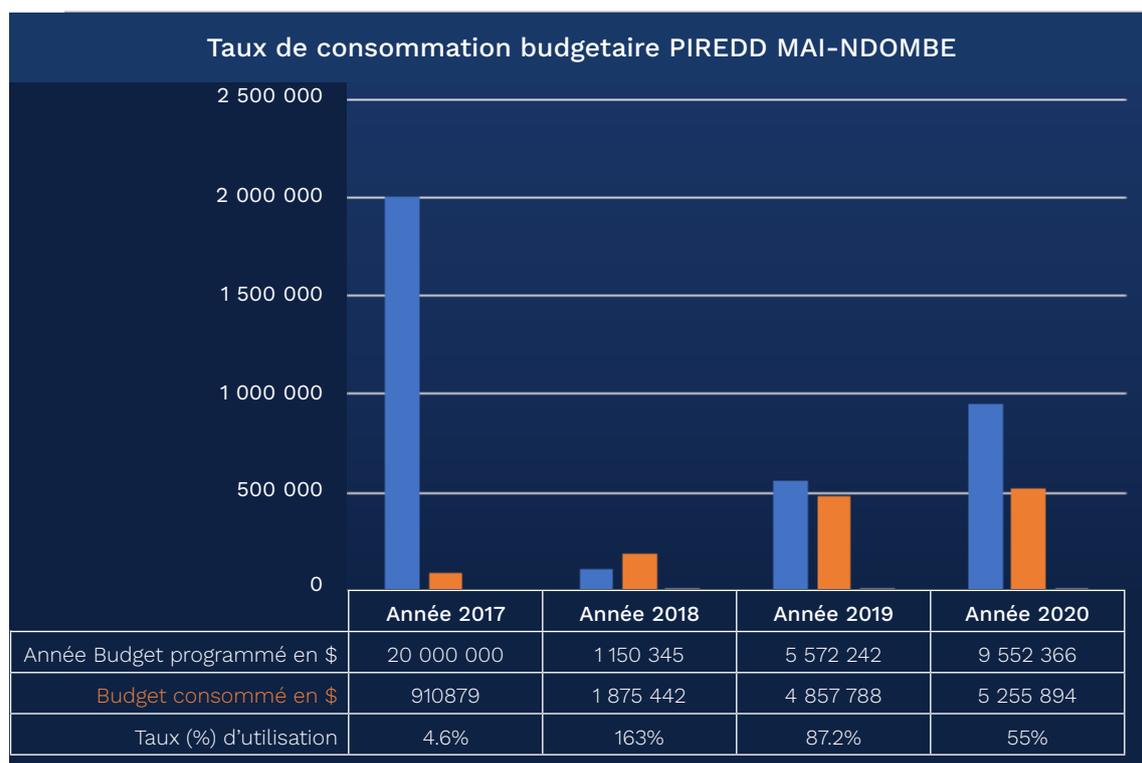
3. Efficience : Modérément satisfaisante

La consommation budgétaire reste relativement faible accentuée aussi par les procédures de l'agence et le plafonnement des

décaissements à la banque TMB. La non-exécution des activités programmées d'infrastructures influence aussi cela. Les taux des coûts de structure utilisés dans la période sont corrects. L'exécution du budget suit la

réalisation progressive des activités, tous les coûts appliqués dans les achats et PSE sont corrects et raisonnables.

FIGURE 17 ETAT D'UTILISATION DU BUDGET DISPONIBLE PAR AN DU PIREDD MAI NDOMBE



4. Durabilité : Satisfaisante

L'implication des services étatiques des secteurs et des territoires en même temps surtout que des CARG, leur renforcement des capacités et l'appropriation communautaire pourront contribuer à la préservation des acquis du programme après la mise en œuvre. Le renforcement des capacités des services techniques et des plateformes locales de gouvernance, CTMP, etc., est déjà en cours. Le programme répond aux priorités de la province. Les investissements dans les PSAT sont identifiés par les bénéficiaires. Le CLIP permet de déterminer les sites d'intervention et les bénéficiaires participent à construire leur projet. Une matrice des risques est mise à jour régulièrement, et qui a identifié un niveau de risques faible du programme. Le CGES s'applique scrupuleusement dans ce programme.

5. Gouvernance : Modérément satisfaisante

Un seul COPIL (50%) a eu lieu en ligne au courant de l'année à cause des restrictions instaurées pour contrer la covid-19, les documents non partagés à temps, les décisions prises ont sérieusement influencé la suite de la mise en œuvre du programme. Les réunions sont généralement de qualité satisfaisante où toutes les questions sont débattues. La participation des femmes et PA du secteur public reste faible. Plus de 70% des membres des structures de gouvernance sont jeunes.

6. Gestion participative : Satisfaisante

Le programme a dans son ADN l'inclusion de toutes les parties prenantes dans les discussions et comme c'est une province à PA, une attention particulière est apportée aux groupes marginalisés. Toutefois,

il faudrait renforcer la participation des femmes dans toutes les structures de gouvernance. Au

terme d'un COPIL, des études ont permis l'identification de défis pertinents. A chaque fois que cela a été nécessaire, les groupes cités ont été mobilisés et impliqués, Les microprojets des PA n'ont toujours pas été réalisés, hormis les activités des CLD des Peuples Autochtones.

7. Genre : Satisfaisante

Une analyse genre a été réalisée par la Banque Mondiale pour le programme, et dans le document de programme, l'indicateur de 75 000 femmes bénéficiaires est inséré dans l'impact du programme. Il est prévu 95 000\$ de budget consacré au plan de lutte contre les VBG élaboré. Il y a lieu de renforcer la représentativité des femmes. Environ deux femmes seulement participent au Comité de pilotage.

9. Système de suivi-évaluation : Satisfaisante

Le système de suivi évaluation est monté pour permettre une meilleure mise en œuvre des activités, notamment des besoins de rapportage et de la maîtrise et de l'affectation des PSE. Le programme ne prévoit pas d'activités qui permettent une capitalisation de l'expérience et un partage de leçons. Il y a un personnel entièrement dédié au suivi-évaluation, le suivi qui est fait à trois niveaux : par le programme, par les équipes de l'UCPIF et par la Banque Mondiale. Un plan de suivi-évaluation existe et est appliqué dans l'année. 1/2 missions de suivi réalisées l'an par l'UCPIF. Les éléments sont rapportés dans le rapport semestriel ou annuel de l'agence. Le PIREDD a des agents MRV partout. Les réunions des plateformes sont réalisées régulièrement, le nombre est non déterminé. Les deux rapports conformes de l'année nous sont envoyés aux

TABLEAU 110 INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE DANS LE PIREDD MAI-NDOMBE

Critères pour les marqueurs de Genre	Score	Notation
Contexte	✓	GEN-1 : répondant au Genre
Mise en œuvre	✓	
Suivi-Evaluation	✓	
Budget	✓	

8. Sauvegardes environnementales et sociales : Satisfaisante

Le Cadre de gestion environnementale et social (CGES) de la Banque Mondiale, qui est aussi celui de la RDC, est appliqué. Il est appliqué à tous les niveaux d'intervention du programme. Des microprojets en faveur des peuples autochtones non encore réalisées, mais les autres activités bénéficient aux PA au même titre qu'aux bantous sans distinction. Des études sont prévues et budgétisées. Le screening a été budgétisé et réalisé.

échéances. Les revues techniques sont souvent organisées en téléconférence, ainsi, il y en a eu 4 en 2020. Etant donné qu'il fallait aussi une évaluation indépendante du PIREDD Plateaux, le FONAREDD a pris l'option de diligenter l'évaluation externe qui se réalise en ce moment. La collecte des données est réalisée de manière routinière en fonction de l'évolution de la mise en œuvre des activités sur terrain.



04 Thèmes transversaux

4.1 Genre

Dans le respect des garanties de Cancun et les principes généraux REDD+ de la RDC, les programmes financés par le FONAREDD prennent en compte l'aspect genre dans la participation intégrale et effective des parties prenantes à plusieurs niveaux. L'évaluation de la prise en compte de l'aspect genre se fait à travers une revue documentaire (rapport annuel, PRODOC, documents supplémentaires) sur base des quatre critères – Contexte, Mise en Œuvre, Suivi-Evaluation et Budget – retenus par le FONAREDD en cohésion avec CAFI, qui sont basés sur la méthodologie ONU-REDD. Le Tableau 111 présente les quatre critères ainsi qu'explique comment il est déterminé si ou non un programme a rempli chacun des critères. Pour chacun des critères, le tableau indique aussi comment un programme peut exceller en matière d'intégration de l'aspect genre. L'évaluation de la conformité d'un programme au premier critère genre – contexte – ne s'évalue qu'une seule fois lors de sa durée, car il s'agit de si ou non l'agence d'exécution a conduit une analyse genre pour informer la conception du programme. Les autres critères, quant à eux, s'évaluent de nouveau tous les ans, à savoir l'intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre, le suivi-évaluation et le budget d'un programme.

Un programme qui ne remplit aucun des quatre critères est considéré aveugle au genre (GEN-0) et non satisfaisant ; il est peu probable qu'un tel programme contribue à l'égalité de genre ou à la responsabilisation de la femme. Si un programme remplit entre un et trois critères, il est considéré sensitif au genre (GEN-1) et modérément satisfaisant ; il intègre l'aspect genre de manière partielle. Finalement, si un programme remplit l'ensemble des quatre critères, il est considéré répondant au genre (GEN-2) et satisfaisant ; cela veut dire que l'aspect genre est complètement intégré, même si l'égalité de genre n'est pas l'objectif principal du programme.

Il est à noter que la participation des femmes dans les structures de gouvernance des programmes n'est pas considérée dans le cadre du critère genre, mais plutôt au niveau des critères de gouvernance et de gestion participative des programmes. Autrement dit, alors qu'il demeure un objectif important pour le FONAREDD d'assurer la participation d'au moins 30% dans les structures de gouvernance des programmes, l'intégration de la dimension genre va bien au-delà de ça : il s'agit d'intégrer les priorités genre dans la substance du programme, soit dans sa conception, sa mise en œuvre, son suivi-évaluation et ses budgets.



TABLEAU 111 CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'INTÉGRATION DE L'ASPECT GENRE

Critère d'évaluation	Explication et exemple d'indicateur(s)	Le critère n'est pas rempli	Le critère est rempli	Le critère est rempli et le programme excelle en termes d'intégration du genre
Contexte	<p>L'intégration de la dimension genre dans le contexte du programme est évaluée à travers d'une vérification de si ou non une analyse de la dimension genre a été effectuée lors de la conceptualisation du programme. A noter, il ne suffit pas que le document du programme mentionne l'existence d'une telle analyse : l'agence d'exécution doit aussi la partager avec le SE FONAREDD pour permettre l'évaluation qualitative. Si l'analyse n'est pas encore menée, il faut aussi inclure un chronogramme pour assurer l'actualité et la durabilité de l'intégration du genre.</p> <p>Une évaluation qualitative de cette analyse reflète si celle-ci est pertinente, exhaustive par rapport aux activités du programme et pour la province et ou les secteurs ciblés.</p> <p>Composantes de l'analyse genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Une analyse du rôle des femmes/hommes dans le domaine du programme □ Une analyse des normes culturelles liées aux rôles des femmes/hommes dans le domaine du programme □ Une analyse des obstacles (culturelles, socio-économiques, pratiques) liée à la participation des femmes et comment les aborder □ Une analyse portée sur la participation des femmes particulièrement fragilisées et ou marginalisées, comme les femmes des populations autochtones, et comment l'augmenter. Les résultats des éventuels sondages auprès des femmes/hommes sur comment elles/ils voient leur rôle évoluer et ce dont elles/ils auront besoin pour faire évoluer la situation 	Absence d'une analyse de la dimension genre	Existence d'une analyse de la dimension genre.	Une analyse exhaustive et pertinente a été ou sera effectuée de la dimension genre dans le contexte du programme, permettant d'identifier les faiblesses/obstacles et opportunités pour adresser cette dimension
Mise en œuvre	L'évaluation de l'intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre d'un programme inclut une vérification de l'inclusion de celle-ci dans la mise en œuvre des activités du programme (à noter, les activités pertinentes choisies doivent suivre l'analyse genre effectuée au niveau du programme et les risques et opportunités identifiés).	Aucune activité mise en œuvre liée à l'intégration de la dimension genre dans le cadre des résultats	Activités mises en œuvre liées à l'intégration de la dimension genre dans le cadre de résultats	Des activités pertinentes et exhaustives liées à l'intégration de la dimension genre sont mises en œuvre, clairement définies dans les différents composants du cadre de résultats et dans un plan d'action dédié au genre, reflétant les risques/faiblesses et opportunités identifiées dans l'analyse genre du contexte et comment celle-ci seront abordés.

	<p>Suivi-évaluation</p>	<p>L'intégration de la dimension genre dans le suivi-évaluation d'un programme s'apprécie surtout en fonction des données collectées pour informer l'évaluation des résultats (soit des indicateurs). Ces données devraient être désagrégées afin de permettre des indicateurs tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation des hommes et des femmes dans la sélection d'une pratique ou technologie forestière ou agricole ; • Taux de participation des femmes et des hommes dans les initiatives d'énergie propre/durable ; • Nombre d'hommes ou de femmes fermiers avec un accès régulier aux services de météorologiques ou de crédit ; • Les résultats liés aux éventuels sondages lancés pour évaluer la satisfaction des femmes et hommes qui ont participé aux activités organisées par le programme • Les bonnes pratiques sont partagées avec les parties prenantes (d'autres programmes, etc.) 	<p>Les données ne sont pas désagrégées et aucun indicateur n'intègre la dimension genre</p>	<p>Certaines données sont désagrégées et quelques indicateurs intègrent la dimension genre.</p>	<p>Toutes les données à mesure du possible/pertinentes sont désagrégées et tous les indicateurs pertinents intègrent la dimension genre (reflétant les faiblesses et opportunités identifiées dans l'analyse du contexte)</p>
<p>Budget</p>	<p>Des indicateurs pertinents pour analyser cet aspect sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise genre inclus/recruté dans le plan de travail (oui/non) • Budget explicite pour des activités intégrant cette dimension, pour financer les activités genre explicites (oui/non) • Budget explicite intégré à chaque activité (une ou plusieurs) pour y inclure l'aspect genre (activités genre transversales/indirectes) 	<p>Aucune expertise genre a été recruté pour le programme ; Aucune activité genre a été budgétisé.</p>	<p>Une expertise genre a été recruté pour le programme, et une ou quelques activités liées à l'intégration de la dimension genre a été budgétisé (tels organiser la journée de la femme).</p>	<p>Une expertise genre a été recrutée et a consacré des efforts pour organiser une activité explicite lié au genre ; Une expertise genre a été recrutée pour le programme et a consacré des efforts pour intégrer la dimension genre à travers les activités du programme ; Des activités régulières pertinentes liées à surmonter les obstacles/faiblesses identifiés dans l'analyse du contexte sont budgétisés ; Des actions de sensibilisation de genre ont été budgété et organisé avec l'équipe de mise en œuvre pour faire avancer l'intégration de la dimension genre à travers du programme entier</p>	

Au niveau des programmes sectoriels de réforme, l'intégration de l'aspect genre est surtout retenue dans l'élaboration des politiques et des lois. Celles-ci visent notamment à assurer les droits des femmes et autres groupes identifiés comme marginalisés, dans les domaines fonciers, de l'utilisation des terres ou de la répartition des droits d'usage (aménagement du territoire), ainsi que du droit de propriété des forêts. Le Programme Energie à cet

égard vise surtout la participation et l'intégration des femmes dans le marché, c'est-à-dire dans la filière du bois-énergie : revenus, emplois et entrepreneuriat.

Pour les PIREDD, au niveau du contexte, de la mise en œuvre, du suivi-évaluation et du budget, l'aspect genre constitue un élément central de la bonne marche des programmes et de l'atteinte des objectifs. La participation des groupes considérés marginalisés ou vulnérables

(femmes, jeunes et peuples autochtones) aux instances décisionnelles est suivie au niveau des structures de gouvernance des programmes, notamment leurs Comités de pilotage. Cette participation sera aussi évaluée lors de l'évaluation à mi-parcours du FONAREDD en 2021.

L'intégration de l'aspect genre a été évaluée et notée dans les 15 programmes en cours en 2020, selon la grille de notation présentée dans le Tableau 112. Le résultat de l'exercice de notation

TABLEAU 112 NOTATION GENRE À BASE DE L'ÉVALUATION GENRE, AINSI QUE LA CORRESPONDANCE AU CRITÈRE DE PERFORMANCE GENRE DÉVELOPPÉ PAR LE FONAREDD

Programme	Nombre de critère remplis	Notation Genre méthodologie ONU-REDD	Critère de performance genre, analyse FONAREDD
PIREDD Kwilu	3	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
PIREDD Equateur	4	GEN-2 Répondant au genre	Satisfaisante
PIREDD Mongala	2	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
PIREDD Mai-Ndombe	4	GEN-1 Répondant au genre	Satisfaisante
PIREDD Orientale	2	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
PIREDD Sud-Ubangi	3	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
GDA	1	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
Energie	3	GEN-1 Répondant au genre	Modérément satisfaisante
Société civile	4	GEN-2 Répondant au genre	Satisfaisante
Peuples autochtones	2	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
PROMIS	4	GEN-2 Répondant au genre	Satisfaisante
SNSF	1	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
Aménagement du territoire	2	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
Réforme foncière	2	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante
Secrétariat Exécutif	3	GEN-1 Sensitif au genre	Modérément satisfaisante

L'évaluation de la dimension genre révèle que selon les critères ONU-REDD, 11 programmes sont considérés sensibles au genre (GEN-1). Quatre programmes sur les 15 programmes analysés sont considérés répondants au genre (GEN-2) ; ceux-ci remplissent les quatre critères d'analyse des

marqueurs de genre. Ainsi, dans le PIREDD Equateur et le programme d'Appui aux Capacités de la Société Civile et PROMIS, la dimension genre y est ciblée au moins partiellement dans toutes les phases programmatiques. Les 12 programmes considérés sensibles au genre, pour rappel, remplissent entre

un à trois critères sur quatre. Aucun programme n'est plus considéré aveugle au genre ; depuis 2019 le programme SNSF (qui s'achèvera au cours de l'année 2021) a renforcé quelques éléments de suivi-évaluation. L'évolution entre l'évaluation de 2019 et 2020 est présentée dans la Figure 19.

FIGURE 18 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION DE L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LE PORTEFEUILLE DU FONAREDD

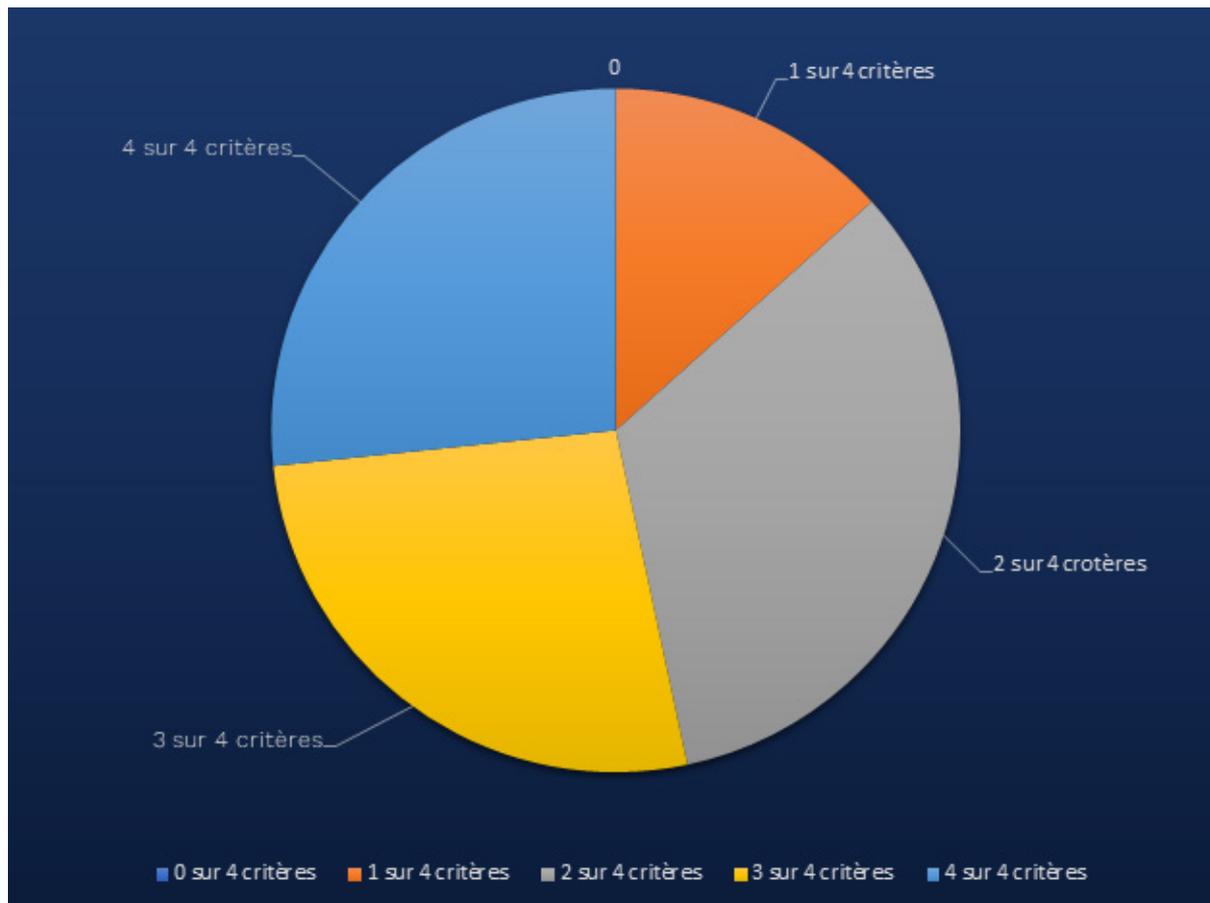
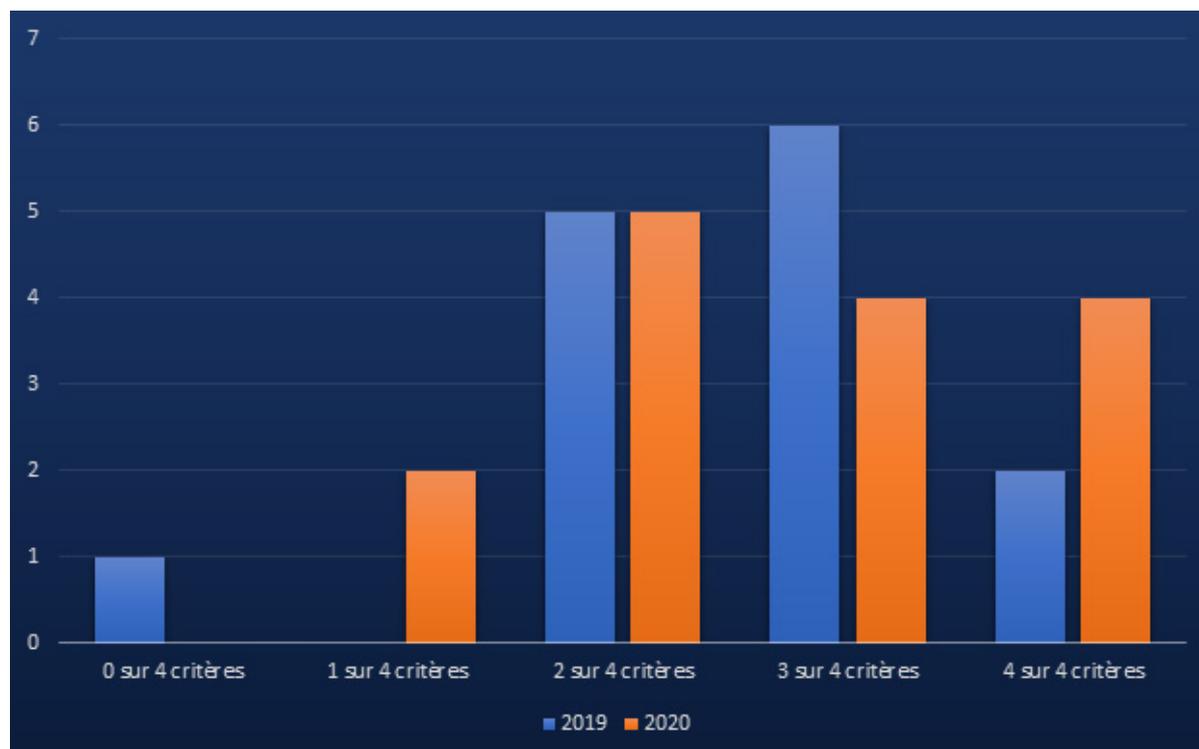


FIGURE 19 COMPARAISON DE LA NOTATION GENRE ENTRE 2019 ET 2020



Programmes répondeurs au genre.

Comme mentionné ci-dessus, quatre programmes sur les 15 programmes analysés sont considérés répondeurs au genre (GEN-2), et remplissent donc les quatre critères d'analyse des marqueurs de genre. Ainsi la dimension genre y est ciblée au moins partiellement dans toutes les phases programmatiques : contexte, mise en œuvre et suivi-évaluation et budget. En 2019, deux programmes étaient considérés répondeurs au genre : PIREDD Province Orientale et le programme d'Appui aux capacités de la Société Civile.

En 2020, ce dernier demeure répondeur au Genre, tandis que ce premier a été remplacé par le PIREDD Equateur. PROMIS a également été rajouté à la liste de programmes répondeurs au genre, ainsi que le PIREDD Mai-Ndombe.

Le programme d'Appui aux capacités de la Société Civile in-

clut la dimension genre dans les formations apportées aux membres de la société civile, pour sensibiliser les participants aux défis liés au genre, ainsi qu'aux rôles importants qu'elles jouent les femmes afin d'affronter les défis liés aux thématiques pertinentes (l'agriculture, le changement climatique).

Les recommandations du COPIL1 et 2 du PIREDD Equateur en 2020 ont fait mention des besoins en renforcement de la dimension genre. Ainsi, le PIREDD Equateur a également sollicité l'appui du SE FONAREDD pour remédier à ces recommandations et établir quelques points d'action, tel que le renforcement du suivi et de la participation des femmes dans les structures de gouvernance. De suite, l'expertise genre et la délégation de la responsabilité a été renforcée et une matrice de suivi entre les partenaires de mise en œuvre FAO et WWF a été établie.

En ce qui concerne le PIREDD Mai-Ndombe, une analyse genre a été réalisée par la Banque

Mondiale pour le programme, et dans le document de programme, l'indicateur de 75 000 femmes bénéficiaires est inséré dans l'impact du programme. Il est prévu 95 000\$ de budget consacré au plan de lutte contre les (violences basées sur le genre) VBG élaboré. Le PIREDD Mai-Ndombe assure aussi la participation des femmes dans les structures de gouvernance, tels les CARG.

PROMIS est devenu opérationnel en décembre 2019 et vise la sensibilisation et l'accès au planning familial surtout pour les femmes. L'une des recommandations lors du COPIL de programme fut d'établir une stratégie genre pour mieux impliquer les hommes dans la sensibilisation ; la durabilité et la pérennisation des efforts de planification familiale ne peuvent qu'être assurées par la participation des femmes et des hommes. Ce travail est en cours en 2021 et vise que le même nombre des femmes et des hommes soit formé sur la pla-





nification familiale.

Programmes sensitifs au genre
Parmi les onze programmes notés sensitifs au genre (GEN-1), deux programmes, le SNSF et le programme de Gestion Durable de l'Agriculture (GDA), ne remplissent qu'un critère sur les quatre. GDA répond au critère de contexte ; le programme a produit un diagnostic du contexte pour identifier les défis de l'intégration du genre, à base surtout d'une revue documentaire du profil national genre des secteurs agricoles et développement rural (FAO, 2020) . Le SNSF répond au critère de suivi-évaluation comme il y a eu un effort d'assurer la participation des femmes dans les activités de surveillance. Ainsi, le SNSF remplit partiellement un critère de la notation genre, quoique faiblement, et est considéré sensitif au genre.

Trois programmes remplissent deux critères sur quatre : le Programme d'Appui à la Réforme

Foncière (PARF), le Programme d'Appui à l'Aménagement du Territoire et le PIREDD Mongala. Toutefois, le PARF n'a pas de ligne budgétaire déterminée pour l'intégration de la dimension genre. Ainsi, les activités de mise en œuvre prévues au cours de 2020 n'ont pas pu se tenir. Cependant, une séance de réflexion sur cette intégration a eu lieu lors de la retraite de la planification annuelle. Le document de programme présente cependant des éléments d'analyse genre du contexte. En relation avec le suivi-évaluation, les indicateurs ne sont pas clairement définis. Pour répondre à cette lacune, au cours de l'année 2020, une formation relative au genre a eu lieu pour tous les partenaires du programme.

Quatre programmes remplissent trois critères d'évaluation : les PIREDD Kwilu et Sud-Ubangi, les programmes Energie et Secrétariat Exécutif.

Les PIREDD Sud-Ubangi et Mongala présentent des éléments

d'analyse du contexte programmatique. De plus, tous les deux programmes mentionnent quelques éléments de mise en œuvre c'est-à-dire en planifiant des activités ciblant l'intégration de la dimension genre, notamment à travers la participation des femmes. Le PIREDD Kwilu a organisé une célébration de la journée de la femme, le PIREDD Mongala assure la participation des femmes dans les structures de gouvernance, tels les CARG, le PIREDD Sud-Ubangi fait la promotion des activités féminines dans la sensibilisation et la gouvernance etc. Le programme Energie souligne les efforts dans la consultation participative des femmes, mais aussi dans les tests de cuisson.

L'intégration par rapport à la dimension Suivi-Evaluation varie aussi ; le niveau de désagrégation par sexe dans les rapports varie d'un minimum d'indicateurs à la majorité des indicateurs pertinents à la dimension genre. Un travail d'amélioration



reste à faire pour augmenter le nombre et la qualité des indicateurs. Notamment, sur la base de cette évaluation et en cohérence avec la note d'orientation du FONAREDD sur l'intégration de la dimension genre, un plan d'action genre sera établi conjointement avec chaque programme pour contribuer à ce travail de renforcement.

A l'exception du PIREDD Kwilu, aucun des programmes sensibles au genre ne présentent des éléments de budget spécifiquement dédié à la dimension genre. Le budget du PIREDD Kwilu se réfère à l'organisation d'une célébration de la journée de la femme.

En 2019, deux (sur 5) des programmes remplissant deux critères (GDA et PIREDD Mongala) ont prévu une analyse de la dimension genre lié au contexte

de programme, afin de renforcer la mise en œuvre d'activités. Selon les informations des rapports 2020 ces analyses n'ont pas été effectués pour raison de COVID-19 (GDA) ou n'est plus mentionnée (PIREDD Mongala). Cependant, une analyse documentaire pour l'intégration de la dimension genre pour GDA a pu être réalisée. Cependant, cette analyse n'a pas été partagée avec le SE FONAREDD.

Réflexions sur la qualité, les défis de l'intégration de la dimension genre et le rôle du FONAREDD

En 2019, il n'y avait pas eu d'augmentation des ambitions par rapport à l'intégration de la dimension genre par les Agences d'Exécution. Des mesures d'évaluation et d'amélioration ont été proposées et prises au cours de l'année 2020 pour contribuer à un renforcement. Mal-

gré la crise pandémique, le SE FONAREDD a pu effectuer des consultations auprès de la société civile, les ministères sectoriels et le Ministère du Genre Famille et Enfant, ainsi que les Agences d'Exécution pour produire un dossier genre pour renforcer l'intégration de la dimension genre dans les opérations du SE FONAREDD et son portefeuille : une note sommaire des enjeux de l'intégration de la dimension genre par rapport aux piliers REDD, une note d'orientation pour le SE FONAREDD, ainsi qu'une note d'orientation pour les Agences d'Exécution. Ce dossier genre établit le focus du FONAREDD sur la participation égale des femmes, le renforcement des capacités, et la coordination avec les institutions étatiques pour renforcer l'égalité genre dans les secteurs de la REDD+. Désormais, l'atelier sur les sauvegardes (incluant la



dimension genre) prévue pour l'année 2020 n'a pas pu se tenir pour raison de covid-19. Le travail d'établir des plans d'action genre pour chaque programme se poursuit en 2021.

En 2020, avec l'opérationnalisation du programme PROMIS, et le travail de renforcement du PIREDD Equateur le nombre de programmes répondants au genre a augmenté selon l'évaluation, de deux à trois. Un certain nombre d'efforts ont été notés par les Agences d'Exécution mais un certain nombre de défis persistent. Premièrement, la majorité de programmes manquent une analyse genre liée au contexte du programme ; cette étape est primordiale afin de prévoir des activités et mesures adéquates et correspondantes dans la mise en œuvre du programme et son suivi. Deuxièmement, les Agences

d'Exécution ne partagent pas les actions entreprises ou leur documentation détaillée avec le SE FONAREDD ; ceci permettrait non seulement au SE FONAREDD d'appuyer le processus mais aussi à l'évaluer. Ce dernier point pourrait certainement être lié à un manque de délégation formelle de la responsabilité pour la dimension genre ou du manque d'expertise dédiée à la dimension genre dans la majorité des programmes, et le manque de budgétisation genre correspondant.

Il est difficile dans le cycle actuel de programmation déjà à mi-parcours et plus avancé pour un grand nombre de programmes de remédier à certains aspects. Cependant, à travers un plan d'action (inclus analyse), la mise en œuvre (promotion de la participation égale des femmes et hommes dans les activités et

la prise de décisions) et le suivi-évaluation peuvent être renforcés. Il existe des variations dans la qualité du compte-rendu sur l'aspect Genre entre les programmes, et les marqueurs du genre manquent de précision pour une évaluation et une comparaison équitable entre les programmes. Pour répondre à ce défi, une possibilité serait de modifier la classification des marqueurs genre, actuellement binaire, vers une échelle ordinale (telle que celle appliquée aux critères de performance des programmes : satisfaisante, modérément satisfaisante, non satisfaisante, non applicable).

A noter également par rapport à l'évaluation genre des rapports annuels, le tableau/canevas proposé par le SE FONAREDD pour faciliter cette évaluation n'est pas suffisamment respecté. Les informations ne sont que partiellement introduites et les

documents référés n'ont souvent pas été partagés avec le SE FONAREDD (en annexe ou au cours de l'année) rendant cette évaluation difficile.

Il avait été souligné dans le rapport annuel 2019 du FONAREDD que les marqueurs de genre manquent de précision pour une évaluation et comparaison équitable entre les programmes. Au cours de l'année 2020, le SE FONAREDD a élaboré une note d'orientation sur l'intégration de la dimension genre, en incluant des critères plus affinés pour la notation de GEN-1 ou GEN-2. La binarité des critères dans l'évaluation genre ne permettaient pas auparavant d'éclaircir le niveau d'intégration du genre. Ainsi, par exemple le PIREDD Orientale intègre des éléments pour chaque critère. Cependant, l'intégration n'est que partielle. Par exemple, pour remplir le critère de suivi-évaluation, il suffit de désagréger quelques indicateurs par le sexe, et non tous. Un programme considéré sensitif au genre pourrait mieux répondre à ce critère qu'un programme considéré répondant au genre (en remplissant tous les critères d'une manière partielle).

Selon cette nuance, les programmes considérés répondants au genre, ont atteint plutôt une sensibilité au genre plus complète relatif aux autres programmes. Le FONAREDD inclut aussi la dimension genre dans les critères de performance. La correspondance et non-correspondance entre l'évaluation genre et ce critère de performance est illustré dans le Tableau 112. L'échelle du critère de performance genre du FONAREDD correspond à celui de l'ONU-REDD : non satisfaisante (aveugle au genre), modérément satisfaisante (sensitif au genre), satisfaisante (répondant au genre).

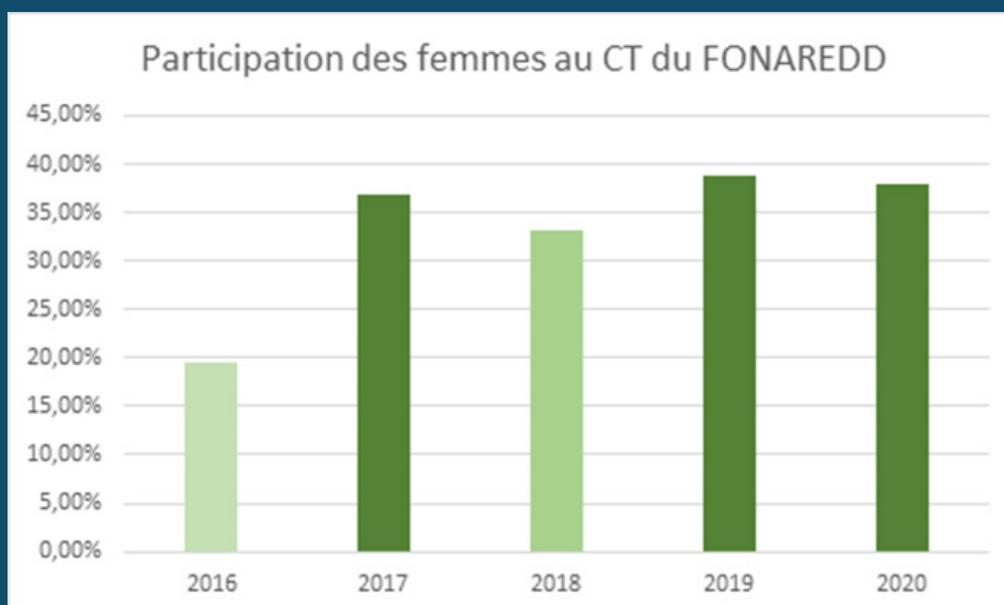
Nous pouvons cependant noter quelques incohérences par rapport à ces échelles. Une explication peut être en raison du programme répondant partiellement à plusieurs critères de la notation genre, correspondant à une plus grande haute note que la pondération du critère de performance. Si l'intégration genre par rapport à la performance est faible à plusieurs niveaux, le niveau restera faible, alors que dans la notation genre (ONU-REDD), cela peut augmenter le score final. Le programme

Energie est très performant en termes de contexte, mise en œuvre et suivi-évaluation, mais ne remplit pas d'éléments du critère budget. En conséquent, il est noté GEN-1 (ONU-REDD) mais satisfaisante dans la grille de performance du FONAREDD. Indicateurs de suivi.

Le FONAREDD fait aussi le suivi par rapport à la participation des structures de gouvernance du FONAREDD. Ci-dessous il est indiqué le taux de participation des femmes dans le CT du FONAREDD (cf Figure 20). Le seuil de participation de 30% souhaité des femmes est atteint au niveau du CT, mais non au COPIL. Comme précision, au cours de l'année 2020, il y a eu un COPIL et 9 CT.

Surtout, au niveau du COPIL du FONAREDD, nous notons que le taux de participation des femmes n'est pas nécessairement égal à la participation dans la prise de parole ou dans la prise de décision. Ceci est inextricablement lié au taux de participation des femmes dans la politique et les ministères en RDC.

FIGURE 20 TAUX DE PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES CT DU FONAREDD



4.2

Sauvegardes sociales et environnementales

Tout programme doit respecter le cadre national en matière d'environnement en vigueur dans le pays. En RDC, les outils juridiques qui encadrent les sauvegardes socio-environnementales incluent :

- La loi n°11/009 du 09 juillet 2021 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement et ses textes d'application
- Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale Stratégique du processus REDD+ en RDC et ses les cadres de gestions spécifiques
- Les standards nationaux Sociaux et Environnementaux en RDC

Le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a appuyé les experts des programmes (sectoriels et intégrés) pour la prise en compte des aspects de sauvegardes sociales et environnementales dans la mise en œuvre des activités. Les outils de sauvegardes du FONAREDD ont permis aux agences d'exécutions d'élabo-

rer leurs outils de sauvegardes relatifs aux impacts positif et négatif identifiés lors du screening/examen préalable sur les risques environnementaux et sociaux.

Pour faciliter la prise en compte des aspects de sauvegardes dans la mise en œuvre des programmes, le SE FONAREDD a

facilité le contact entre l'Agence Congolaise d'Environnement (ACE) et les agences d'exécution pour cet exercice. Pour ce faire, le SE a organisé plusieurs réunions d'échange et d'harmonisation des obligations légales au niveau de la RDC en matière de protection de l'environnement et ceux des pays partenaires des agences d'exécution. A l'is-



sue de nos échanges, toutes les agences d'exécution ont pris en compte dans la mise en œuvre des programmes, le respect de la Loi 11/009 sur l'environnement, les standards nationaux REDD+ de la RDC (cf. les garanties de Cancun) et le Cadre de Gestion Environnementale du FONAREDD avec ces 5 cadres spécifiques.

Le SE FONAREDD avec ses experts en suivi et évaluation ont accompagné les agences d'exécution pour le respect de leur cadre de gestion environnementale et sociale (PGES), etc., dans la mise en œuvre des activités. Tous les efforts fournis pour le respect des aspects de sauvegardes seront rapportés au moment opportun au résumé d'informations de sauvegardes nationales. Le Tableau 113 indique pour cha-

cun des 15 programmes opérationnels du FONAREDD si les outils de sauvegardes clés sont appliqués : le screening ou examen préalable socio-environnemental du programme, le mécanisme de gestion de plainte et recours, le plan de gestion environnemental et social (basé sur le Cadre de gestion environnementale du FONAREDD), et l'étude environnementale stratégique d'une nouvelle politique nationale. Le tableau présente aussi les autres outils de sauvegardes appliqués par chaque programme.

Il est à noter que les études environnementales stratégiques, ne s'appliquent uniquement aux programmes qui visent à élaborer de nouvelles politiques nationales, soit les programmes de réforme foncière et de réforme d'aménagement du ter-

ritoire, les programmes GDA et Energie durable. En revanche, les examens préalables socio-environnementaux ne s'appliquent qu'aux programmes qui mettent en œuvre des activités sur le terrain, soit tous les programmes sauf ceux qui appuient des réformes sectorielles ou qui sont des programmes de renforcement de capacité purs. Ces derniers, à savoir les programmes SNSF, Société civile et le Secrétariat exécutif, n'ont pas besoin d'avoir des outils spécifiques de sauvegardes. Toutefois, le programme SNSF dispose d'un mécanisme de gestion de plaintes et recours, et le programme d'appui à la société civile a prévu d'en élaborer un en 2021 ; le Secrétariat exécutif a élaboré, et utilise, le mécanisme qui s'applique au Fonds entier.



TABLEAU 113 APPLICATION DES OUTILS DE SAUVEGARDES CLÉS DES PROGRAMMES DU FONAREDD

Performance des programmes à l'égard de la mise en œuvre des sauvegardes	Screening / examen préalable socio-environnemental réalisé	Mécanisme de gestion de plainte et recours propre au programme	Plan de gestion environnementale et sociale (PGES, se basant sur le Cadre de gestion environnemental du FONAREDD)	Etude environnementale stratégique d'une nouvelle politique nationale	D'autres outils de sauvegardes appliqués par le programme
PIREDD Mai-Ndombe	Oui	Oui	Oui	N/A	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Cadre de Gestion Environnemental et Social ☞ Cadre Fonctionnel Cadre de politique de Réinstallation ☞ Plan en faveur des Peuples Autochtones ☞ Les EIES sont programmés pour la construction de la queue et bac de LEDIBA ☞ Pour la réhabilitation des routes, il y a un PGES.
PIREDD Oriental	Oui	Utilise celui du FONAREDD	Non	N/A	RAS
PIREDD Equateur	Oui	En cours de mise en œuvre	En cours de validation par l'ACE	N/A	RAS
PIREDD Mongala	Pour certaines activités	Utilise celui du FONAREDD	Non	N/A	RAS
PIREDD Sud-Ubangi	Oui	Oui, mais vulgarisation faible	Oui	N/A	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Gestion des Pestes - Plan en faveur des Peuples Autochtones - Un système de plaintes et recours opérationnel
PIREDD Kwilu	Oui	Utilise celui du FONAREDD	En cours de validation par l'ACE	N/A	RAS
SNSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

AT	N/A	Utilise celui du FONAREDD	Non	Prévue pour 2021	Une réflexion a été menée sur les impacts environnementaux et sociaux lors de la rédaction de la politique.
Réforme foncière	N/A	Utilise celui du FONAREDD	Non	Prévue pour 2021	Une réflexion a été menée sur les impacts environnementaux et sociaux lors de la rédaction de la politique
Société civile	N/A	Non. Prévu pour 2021	Non applicable	N/A	RAS
PROMIS	Oui.	Non	Non	N/A	Des screenings socio-environnementaux par province sont en cours d'élaboration (en complément du screening national déjà effectué).
Peuples autochtones	Oui	Oui	Oui	N/A	Plan de Gestion Environnemental et social du base de Mai Ndombe (trois territoires)
Energie durable	Oui	Utilise celui du FONAREDD	Non	Prévue pour 2021	RAS
GDA	Non	Utilise celui du FONAREDD	Non	Prévue pour 2021	RAS
Secrétariat exécutif	N/A			N/A	Une liste de mesures prises et d'idées d'amélioration a été présentée dans le rapport annuel du programme

4.3 Communication

La stratégie de communication du FONAREDD mise en place depuis fin 2019 a défini plusieurs initiatives de communication, avec comme objectif de faire connaître la FONAREDD à un éventail plus large et de transmettre les résultats et avancées réalisées par les différents programmes mis en œuvre. Les différentes actions ont été réalisées, conformément au plan de Communication 2020, notamment :

Identité visuelle du FONAREDD

L'identité visuelle du FONAREDD a été redéfinie par la mise en place d'une charte graphique avec ses différents éléments constitutifs (logo et ses déclinaisons, code coloriel, polices de caractère, canevas des documents de base). Celle-ci a officiellement été déployée lors du Premier Forum organisé en janvier 2020.

Vidéo institutionnelle du FONAREDD

Une vidéo de trois minutes a été produite, décrivant le potentiel de la RDC et ses défis en matière de perte de son couvert forestier, d'une part, et les sept piliers de la Stratégie Nationale REDD+, base des interventions des programmes du FONAREDD, d'autre part. Elle est disponible sur la page d'accueil du site internet et sur la chaîne YouTube du FONAREDD.

Publications

- *Le bulletin trimestriel d'informations "Echos du FONAREDD" : Il a pour but de faire le point sur l'état d'avancement des activités du fonds ainsi que des programmes mis en œuvre, principalement destiné aux partenaires institutionnels et gouvernementaux concernés. Trois éditions ont été publiées en 2020.*
- *La conception graphique et la publication des rapports annuels 2017, 2018 et 2019*
- *Toutes les publications sont disponibles sur le site internet à travers ce lien : Publications | Fonaredd | Fonds National REDD (fonaredd-rdc.org)*

Le FONAREDD en ligne

La présence en ligne du FONAREDD est assurée à travers son site internet qui a été restructuré (Fonaredd | Fonds National REDD (fonaredd-rdc.org) et ses comptes sur les réseaux sociaux qui ont été créés et alimentés régulièrement. Le FONAREDD est ainsi présent sur :

 **Fonds National REDD RDC | Facebook**

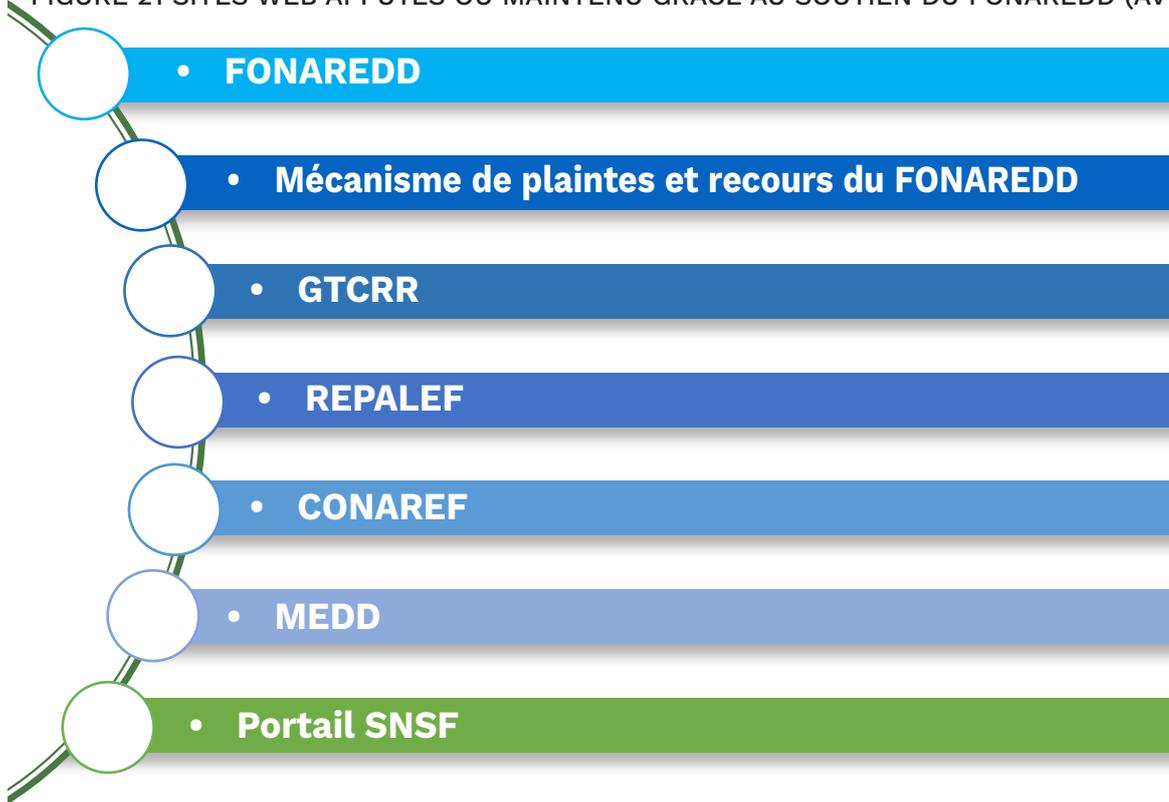
 **Fonaredd_RDC (@fonaredd) / Twitter**

 **Fonaredd RDC : Présentation | LinkedIn**



Enfin, pendant les dernières années, le FONAREDD a appuyé la mise en place, la redynamisation et le maintien des sites web et des plateformes en ligne de ses différents programmes, ainsi permettant de renforcer l'accès aux informations relatives à la REDD en RDC. Le Figure 21 présente l'ensemble de ces plateformes et sites web, avec des hyperliens.

FIGURE 21 SITES WEB APPUYÉS OU MAINTENU GRÂCE AU SOUTIEN DU FONAREDD (AVEC HYPERLIENS)



4.4

Gestion des risques

Le FONAREDD a développé une matrice de gestion des risques à deux niveaux, une première au niveau du Plan d'Investissement et des différents objectifs et une seconde au niveau du mandat et des objectifs du Fonds.

La première matrice a été développée en 2016/2017 de manière participative et donné lieu à (i) l'identification des actions d'atténuation clé qui ont été intégrées dans les différents programmes sectoriels et provinciaux ; (ii) les risques résiduels ont été intégrés dans les matrices de risques des différents projets et programmes. Cette matrice sera revue et mise à jour en 2021 afin de déterminer la pertinence des risques identifiés, si les mesures d'atténuation ont été bien appliquées et l'émergence de nouveaux risques au niveau des objectifs

du Plan d'Investissement. Les consultations nationales sur le nouveau partenariat RDC-CAFI, tenues par le FONAREDD en octobre 2020, ont permis d'identifier des risques pour chacun des piliers de la Lettre d'intention ainsi que trois aspects complémentaires (le dialogue politique, la surveillance des forêts, et les modalités de mise en œuvre). Cet exercice alimentera la mise à jour de la matrice de risques du fonds.

La deuxième matrice, plus opérationnelle, avait identifié en 2018 un nombre de risques potentiels pour 2019. Ceux-ci sont classifiés selon leur impact et leur probabilité qui en déterminent l'importance.

Lors de l'année 2020, le FONAREDD a fait face à des risques importants, notamment en raison des facteurs suivants :

- *La pandémie Covid-19, qui a eu un impact sans précédent sur le monde entier, et donc inévitablement aussi sur le FONAREDD ;*
- *Le premier cycle de financement du FONAREDD arrivant à terme fin 2020, les préparations et les négociations du nouveau partenariat RDC-CAFI ont représenté un enjeu stratégique très important, posant certains risques ;*
- *La maturité du portefeuille du Fonds, ce qui a présenté au SE et aux structures de gouvernance de nouvelles tâches, telles que liées au décaissement des deuxième tranches des programmes, relevant certains nouveaux défis et risques.*

Les risques principaux affrontés en 2020, les actions d'atténuation réalisées ainsi que le statut actuel de chacun des risques sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 114 MATRICE DE RISQUES, FONAREDD

Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Actions d'atténuation réalisées	Statut du risque au mois d'avril 2021
<p>Risques liés au COVID-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le personnel du SE ou des AE, ou les bénéficiaires des programmes, sont infectés par le virus ; Le travail n'est pas exécuté dans les conditions optimales ; Les activités prévues dans les PTBA 2020 ne sont pas exécutées en intégralité ; L'expertise internationale n'est pas mobilisée, avec comme conséquence le retard d'élaboration de documents clés ; Les réunions (COFIL, CT, Points Focaux) ne sont pas tenues selon le calendrier arrêté ; Changement de priorités des bailleurs internationaux ; Les missions de suivi sur terrain ne sont pas exécutées dans les délais ; Impossibilité de tenir des réunions de consultations ; Les missions de collecte d'images ne sont pas exécutées ; Retard de livraison d'équipement ; Annulations de formations, campagnes et renforcements de capacités ; Ralentissement des activités de surveillance de la déforestation du SNSF ; Participation limitée de la société civile ; Report de réunions de prise de décisions ; Difficultés de finaliser les processus de paiements des avances, factures et salaires, de contractualisation, et d'approvisionnements des partenaires, notamment pour les programmes PNUD ; Perturbation du calendrier du parlement, ayant un impact potentiel sur l'adoption de la Loi foncière et la Loi sur les droits des peuples autochtones pygmées en RDC. 	<p>Mars 2020</p>	<p>Opérationnel et financier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Respect des gestes barrières, nettoyage et désinfection fréquents des bureaux, télétravail quand jugé nécessaire, renforcement du dispositif de gestion du personnel en binôme/trinôme ; Suivi rapproché de l'équipe SE et des AE ; Soumission de matrices de risques par les AE, réévaluation les PTBA des programmes en donnant priorité aux activités qui peuvent être exécutées dans le contexte sanitaire actuel ; Les réunions ont été tenues en ligne, le FONAREDD a amélioré ses capacités d'usage de plateformes virtuelles de réunions ; Report des missions de suivi au deuxième semestre 2020 ; suivi rapproché des programmes à distance ; Première étape des consultations sur le nouveau partenariat RDC-CAFI tenue en ligne ; deuxième étape tenue après la fin du confinement (en octobre), en petits groupes, ainsi respectant les consignes sanitaires ; Mise en place d'une veille des bailleurs pour le suivi régulier des signaux provenant des pays bailleurs quant à leurs éventuelles réaffectations de ressources, les impacts potentiel sur le FONAREDD ; Une approche révisée à l'évaluation des programmes a été adoptée par le CT pour permettre le déclenchement des deuxièmes tranches des programmes ; Appui sur l'expertise nationale, implication des experts internationaux à distance (en ligne, par téléphone), Le dialogue avec CAFI et d'autres bailleurs sur la mobilisation de ressources du prochain cycle de financement FONAREDD a été renforcé ; Exploration de la possibilité d'utiliser, exceptionnellement, des images collectées par les AE. 	<p>La pandémie continue, et les effets socio-économiques ont eu des répercussions importantes sur la population de la RDC. De plus, la RDC a des échanges avec plusieurs pays à risque fort tels que la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, l'exposant encore plus. Le risque demeure élevé.</p>

<p>Retards au niveau de la finalisation du nouveau partenariat RDC-CAFI post 2020 et insuffisance de ressources pour le prochain cycle de financement</p>	<p>Juin 2020</p>	<p>Stratégique et financier</p>	<p>Des consultations des parties prenantes congolaises ont été tenues afin d'identifier les priorités pour le nouveau partenariat, d'abord en ligne (de juin à août), puis en présentiel (atelier de trois jours en octobre).</p> <p>Un groupe de négociateurs a été établi en vue d'appuyer les négociations avec CAFI.</p> <p>Des TDR ont été développés en vue de recruter un juriste pouvant appuyer la RDC dans ses négociations avec CAFI.</p> <p>Un calendrier de négociations a été défini avec CAFI.</p> <p>Le dialogue bilatéral de nouveaux bailleurs potentiels a été renforcé.</p>	<p>Le nouveau partenariat n'a pas été finalisé et le risque demeure élevé.</p>
<p>Retards au niveau du décaissement de la deuxième tranche des programmes</p>			<p>Des dispositions transitoires de décaissement ont été validées par le CT ;</p> <p>Des évaluations à mi-parcours ont été lancées pour plusieurs programmes en vue de permettre de déclencher la deuxième tranche.</p>	<p>Tandis que quatre évaluations de programmes ont été lancées, il en reste encore d'autres. Le risque est modéré.</p>
<p>Stagnation de la performance des programmes notés faibles dans le Rapport annuel 2019</p>	<p>Juin 2020</p>		<p>Les programmes notés faibles ont été portés à l'attention du CT et du COPIL, afin de permettre la validation de mise en œuvre et suivi de mesures correctives par le SE ; le COPIL a demandé que le SE développe des propositions sur le devenir des programmes dont la performance est cotée faible sur 2 ou 3 exercices successifs.</p> <p>Des critères et des sous-critères d'évaluation des programmes ont été élaborés et renforcés. Ces critères ont été communiqués aux AE pour l'exercice de rapportage 2020 ;</p> <p>Des dispositions ont été prises pour assurer la réévaluation de la performance des programmes tous les six mois, selon les critères d'évaluation ; et</p> <p>Pour le Programme d'Appui aux Peuples Autochtones, suite à la demande du CT, le SE a examiné les possibilités de suspendre le programme avec les parties prenantes pertinentes (Caritas, Banque mondiale et DGM), qui ont conclu qu'il serait plutôt souhaitable de développer et mettre en place une feuille de route visant le renforcement de la performance du programme.</p>	<p>Des mesures d'atténuation importantes ont été prises, mais certains programmes ont toujours une performance faible. Le risque est modéré.</p>

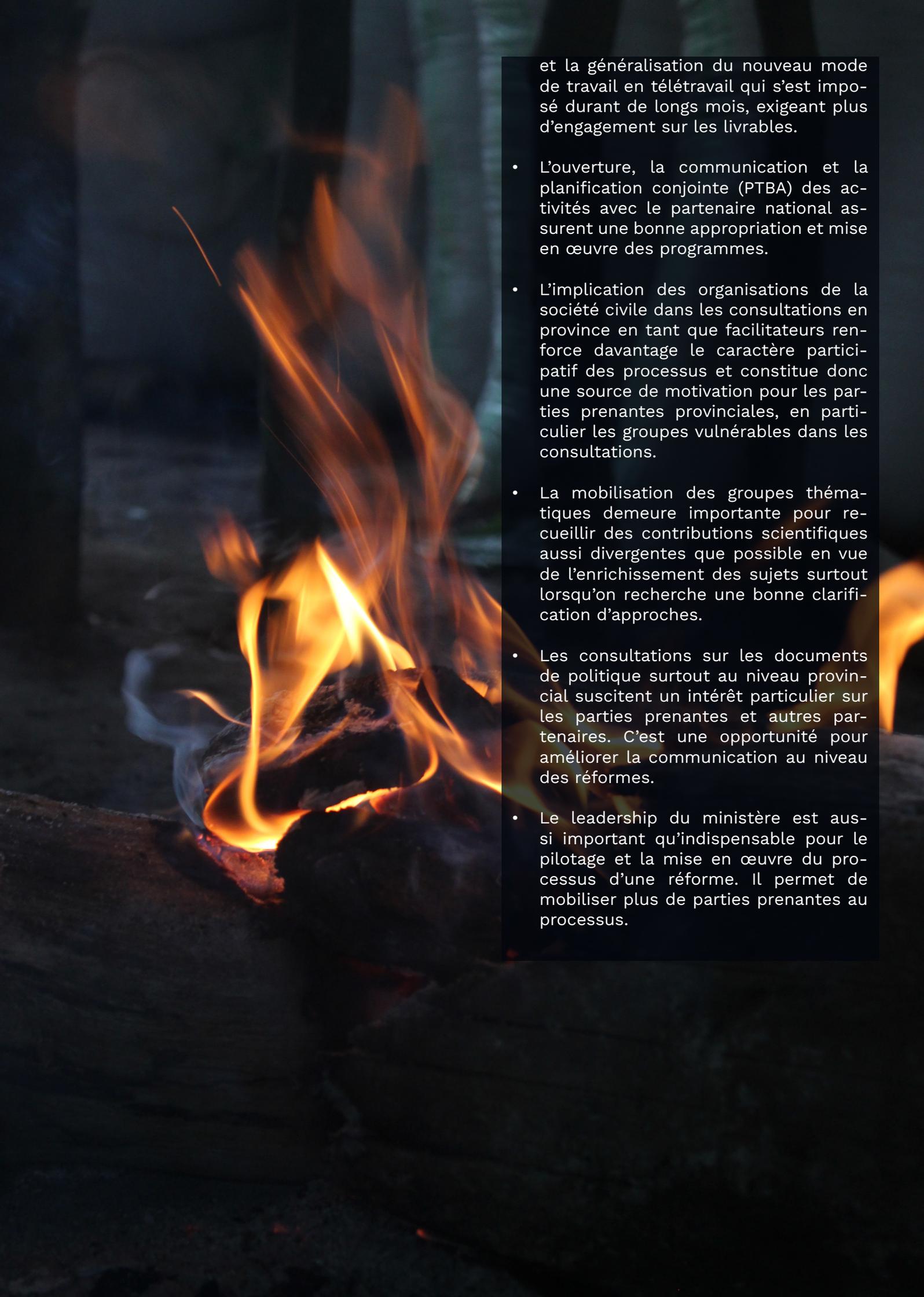
05 Leçons apprises et défis

5.1. Leçons apprises



Les leçons tirées ci-dessous viennent compléter celles déjà signalées dans les rapports précédents du Fonds. Ainsi elles dérivent (i) de l'expérience cumulée du Fonds à ce jour ; (ii) de l'analyse des programmes et de leur performance pour identifier les points communs plutôt que ceux spécifiques à des programmes donnés. Elles sont complétées par des recommandations en termes de suite à donner ou action à prendre.

- La conception des différents programmes et leurs ambitions ont clairement surestimé les moyens et la vitesse de mise en œuvre ; ceci se reflète dans les performances systématiquement faibles des programmes, en particulier à leur lancement. Alors qu'il était recommandé par le SE que les programmes incluent dans leurs chronogrammes les périodes incompressibles de lancement et de démarrage, cette recommandation doit être appliquée de manière plus rigoureuse et en résistant notamment aux tendances des membres du Comité Technique à demander plus d'ambition et de rapidité, y inclus sur des processus dont la lourdeur est connue.
- Les missions de suivi et évaluation du SE FONAREDD dans les programmes ont boosté leurs performances, ceux-ci étant confrontés à leurs succès ou leurs échecs de manière constructive et objective. De même il est à noter que les programmes sont devenus beaucoup plus coopératifs, probablement les agences s'étant rendu compte que le SE FONAREDD n'opère pas dans un objectif d'audit ou de police mais plutôt dans l'intention d'appuyer les agences à réaliser les objectifs des programmes.
- La tenue des sessions annuelles du CT dédiées à la revue de performance des programmes assure plus de visibilité, de compréhension de part et d'autre et appuient les différentes parties prenantes à évaluer leurs contributions et attentes, ainsi que leurs performances de manière plus objectives. Ces sessions contribuent également à la recherche conjointe de solutions bien qu'elles impliquent également un dépassement, par le CT, de son rôle dans le suivi technique des programmes.
- Au cours de l'année 2020 la quasi-totalité des PIREDD ont rapporté des contraintes en termes d'approvisionnement, de qualité des semences et de leur multiplication et distribution. Ceci indique une déficience systémique à adresser à un niveau global, potentiellement par le biais d'appuis renforcés à l'INERA et au SENASEM, ou par le biais de l'introduction, dans la politique agricole, de mesures pouvant faciliter l'accès à des semences de qualité. Il est de plus nécessaire de renforcer la chaîne d'agri-multiplicateurs à travers le territoire national.
- L'année 2020 a été celle de l'effort de cohérence dans les interventions à cause des partages d'expériences entre programmes à partir de certaines activités phares comme la légende des cartes harmonisée et le suivi du zonage participatif des terroirs villageois. Ceci a été facilité entièrement par le SE FONAREDD, ce qui corrobore le fait que les interventions du SE FONAREDD sont nécessaires au-delà de son rôle de gestion technique du Fonds. Ceci se retrouve non seulement dans le contexte de la facilitation technique des échanges entre les programmes mais également dans les orientations techniques sur les questions de politiques sectorielles et d'interventions sur le terrain. Il y aurait lieu pour le SE FONAREDD de se doter de capacités techniques ponctuelles sur des thématiques spécifiques pouvant augmenter la capacité du SE dans ces engagements techniques.
- Le cadre d'échange et de concertation mis en place par le SE FONAREDD a commencé à donner ses produits : la tendance vers une harmonisation réelle des interventions se fait sentir, surtout dans les différents PIREDD notamment en matière d'Aménagement du Territoire et d'agriculture. Le modèle et les sessions seront maintenues en 2021, le SE jouant le rôle de facilitation en termes d'identification des thématiques, préparation de la documentation, facilitation des contributions et des échanges, ainsi que le rapportage et le suivi des recommandations levées. Partant de l'avant il sera nécessaire, dans les documents de programmes, d'inclure des dispositions claires et un budget dédié, dans chacun des programmes, pour la participation dans de tels exercices. Ceci étant, la participation est plutôt dynamique, ce qui démontre l'enthousiasme et la pertinence des thématiques retenues.
- La pandémie de Covid-19 est sûrement un défi mais qui peut se transformer en opportunité de travail avec l'adoption



et la généralisation du nouveau mode de travail en télétravail qui s'est imposé durant de longs mois, exigeant plus d'engagement sur les livrables.

- L'ouverture, la communication et la planification conjointe (PTBA) des activités avec le partenaire national assurent une bonne appropriation et mise en œuvre des programmes.
- L'implication des organisations de la société civile dans les consultations en province en tant que facilitateurs renforce davantage le caractère participatif des processus et constitue donc une source de motivation pour les parties prenantes provinciales, en particulier les groupes vulnérables dans les consultations.
- La mobilisation des groupes thématiques demeure importante pour recueillir des contributions scientifiques aussi divergentes que possible en vue de l'enrichissement des sujets surtout lorsqu'on recherche une bonne clarification d'approches.
- Les consultations sur les documents de politique surtout au niveau provincial suscitent un intérêt particulier sur les parties prenantes et autres partenaires. C'est une opportunité pour améliorer la communication au niveau des réformes.
- Le leadership du ministère est aussi important qu'indispensable pour le pilotage et la mise en œuvre du processus d'une réforme. Il permet de mobiliser plus de parties prenantes au processus.

5.2

Défis

- La collaboration effective entre les PIREDD et les programmes sectorielles tarde à se lancer surtout parce que les sectoriels sont en retard à valider leurs outils qui doivent s'appliquer dans les PIREDD. Pourtant il y a un besoin pressant ressentis de tous les côtés de voir s'installer cette collaboration, y compris avec d'autres programmes sectoriels pour échanger des informations ou harmoniser les approches. L'approche ambitieuse de lancer plusieurs réformes de manière concomitante alors même que les investissements sur terrain avancent également vient avec des contraintes inhérentes. C'est ainsi que le souci de mettre en place un cadre normatif tout en agissant sur les lieux de déforestation est totalement justifié du fait de l'ampleur de la déforestation enregistrée dans les dernières années. Toutefois ceci implique également des ajustements à faire en cours de route, telle l'approche itérative retenue par l'AT, où les PPAT avancent avant que la méthodologie soit entièrement complétée et dont les processus informent la formulation du guide méthodologique. Il est donc important que les parties prenantes soient conscientes de ces défis et n'attendent pas du Fonds d'opérer de manière idéale avec le séquençement des interventions mais soit pragmatique dans son approche. Ceci impliquerait aussi de la flexibilité dans le portage de certaines activités, comme ce fut le cas pour l'étude sur le capital forestier, intrant important pour la préparation du SNAT qui aurait souffert dans le cas où cette étude devait être portée par le PGDF qui n'est toujours pas opérationnel à ce jour.
- Alors que la Stratégie Nationale avait été formulée avant la création des nouvelles provinces, les programmes PIREDD semblent avoir sous-estimé, dans leur formulation, l'absence totale d'équipements, d'expériences et de moyens au niveau des nouvelles provinces. En effet, les PIREDD qui opèrent dans les provinces où se trouvent les chef-lieux des anciennes provinces semblent rencontrer une contrepartie plus structurée et plus habituée au type de coopération portée par les programmes. D'autre part, les autorités des nouvelles provinces ont soif de soutien et d'appuis, portant et s'appropriant ainsi les interventions des programmes. Toutefois, le transfert des compétences vers les acteurs provinciaux et locaux pour s'assurer de la bonne poursuite des réflexions et consultations en provinces sur les politiques et lois est nécessaire. Plusieurs entités provinciales ont relevé l'inadéquation des propositions des politiques et lois financés par le FONAREDD, ne serait-ce que du point de vue de la forme, où elles auraient souhaité être consultées en amont.
- Afin de renforcer la prise en compte des ressources naturelles dans les différents processus d'aménagement du territoire en cours, il est important de s'appuyer sur des analyses plus conséquentes et bien communiquer que l'affectation et l'optimisation des usages des terres (espaces) doit promouvoir une gestion durable des ressources naturelles, particulièrement forestières afin de contribuer à la croissance économique, mais aussi la lutte contre le changement climatique.
- Plusieurs programmes ont souffert de défis d'accessibilité, il en va de même pour les missions de suivi du SE. Certaines zones d'intervention sont classées par les agences des nations unies et les agences de la coopération internationale comme étant des zones à risque, même si les ALE et autres partenaires y opèrent. Ceci complique le suivi sur terrain et souvent même les interventions des PIREDD sont contraintes. Pour adresser les fronts de déforestation ou appuyer les commu-

nautés locales là où elles en ont besoin il est important soit pour les agences de mettre en place des mesures spéciales pour pouvoir intervenir dans ces espaces, soit pour le FONAREDD d'identifier d'autres agences de mise en œuvre n'ayant pas ces contraintes en termes d'accès aux zones reculées. De plus la contrainte des infrastructures reste inchangée ; le partenaire CAFI étant réticent à financer la levée de cette contrainte, il devient urgent pour le FONAREDD et les agences porteuses des PIREDD d'effectuer un plaidoyer auprès des entités pouvant appuyer le désenclavement et la rénovation des routes de desserte agricoles afin qu'elles priorisent les sites ciblés par le FONAREDD.

- Plusieurs programmes ont approché le SE FONAREDD pour signaler une révision des cibles à la baisse (PROMIS-PF/ACP et Energie/FA) ou une insuffisance budgétaire (AT et RF) relativement aux budgets des programmes. En général, les coûts des interventions en RDC ne correspondent pas à des benchmarks obtenus ailleurs, et les agences ont relevé qu'elles adhèrent aux cibles ambitieuses pour « plaire au bailleur » tout en étant conscients que ceci n'est pas réaliste. Dans l'instruction des programmes il sera nécessaire d'être plus réalistes en termes de réalisations attendues, surtout





FONAREDD

Forêts de la RDC, poumon de la planète
Mobiliser et agir pour un développement durable

06 Les annexes

Annexe 1 : Etat d'avancement des jalons intermédiaires 2018 et finaux 2020



Pilier	Objectif	Jalons intermédiaires (2018)	Jalons finaux (2020)	
1. AGRICULTURE	Réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt	Ebauche de politique agricole (GDA)	Politique agricole adoptée	
		Système de suivi satellitaire des Evénements majeurs de déforestation (EMD) : programmes GDA et SNSF	Système de suivi des EMD mis à jour et publiés sur portail Terra Congo (Portail web SNSF)	
		Dispositif d'encadrement agricole opérationnel (PIREDD et GDA)		
2. ENERGIE	Réduire la part du bois-énergie produite de manière non-durable	Etudes alternatives au bois énergie		
		Etudes sur filière d'approvisionnement consommation bois énergie sur Kin etc.		
			Politique énergétique révisée...bois énergie	
			Foyers améliorés largement diffusés et utilisés dans 10%...	
			Mise en œuvre de projets bois énergie autour de grands centres urbains, basés sur les études pilotes existants...	

Statuts des jalons fin 2020	Progrès réalisés
Non atteint	<ul style="list-style-type: none"> □ Cellule d'appui technique créée, en charge de l'élaboration de la politique □ Diagnostic sur les enjeux majeurs du secteur agricole □ Expert international recruté pour l'appui à la politique
Totalement Atteint	<ul style="list-style-type: none"> □ Un rapport produit pour les années 2017 et 2018. Réflexions engagées entre GDA et SNSF pour la surveillance rapprochée avec les ITAPEL (sentinelles). □ Un rapport produit sur les Evènements Majeurs de Déforestation (EMD) 2019 <p>Portail Web SNSF est opérationnel et disponible via http://www.rdc-snsf.org/portal/. Son amélioration continue.</p> <p>Les couches des Évènements Majeur de Déforestation (EMD) 2017, 2018 et 2019 disponibles prêtes à publier sur le portail web SNSF</p> <p>L'interface du nouveau portail est plus conviviale</p>
Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> □ Accords de renforcement de capacité et d'implication des agronomes du Minagri dans tous les PIREDD □ Equipement des agronomes de secteur dans les PIREDD. □ Plans de multiplication semencières dans certains Piredd (Maï Ndombe, Sud Ubangi, Kwilu, MONGALA, PO et MONGALA)
Totalement atteint	Etudes déjà réalisées par le PNUD en 2013-2014 (SNV, Atlas sur les énergies alternatives).
Totalement atteint	Les études de référence ont été entièrement réalisées à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu. Il reste la présentation des résultats et la formation des animateurs du Programme Intégré Oriental. A la clôture de l'année 2020, l'atteinte de ce jalon est partielle.
Partiellement atteint	Le programme Energie durable a accompagné le ministère de l'Énergie à rédiger une feuille de route pour l'élaboration de la politique nationale de l'énergie et la stratégie de cuisson propre élaborée et validée avec toutes les parties prenantes. L'activité sur la collecte des données et d'information pour le diagnostic sectoriel en vue de l'élaboration de ladite politique est lancée.
Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> □ 1 250 foyers améliorés ont été vendus en 2020 dans le cadre du PIREDD Equateur (Il convient de rappeler que les foyers améliorés ne sont prévus que dans deux PIREDD : Equateur et Oriental). □ 29 859 foyers améliorés ont été vendus en 2020 dans le cadre du programme Energie durable.
Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> □ Chaque grand bassin de consommation de bois énergie dispose d'une étude de faisabilité pour améliorer l'approvisionnement, la production, la consommation et l'efficacité énergétique du bois énergie produite par le PNUD avec CIRAD ; □ Dans chaque grande zone de production de bois énergie dans les PIREDD, les bonnes pratiques de carbonisation sont en cours d'application notamment dans le PIREDD Oriental. Deux PIREDD MONGALA et Equateur prévoient d'organiser des sessions de formation en faveur des producteurs des bois énergies dans leurs zones respectives.

3. FORET

Gestion durable des forêts

Politique forestière adoptée	Code Forestier Révisé	
Promotion et mise en œuvre des modèles alternatifs de concessions d'exploitation forestière		
Conformité légale des concessions (plan d'aménagement)		
Observatoire indépendant		
Plan ambitieux contre exploitation illégale	Exploitation illégale stabilisée	
Conditions pour la levée du moratoire remplies		
Enquêtes publiques préalables aux adjudications		
NERF communiqué à CNUCC	NERF provinciaux soumis CNUCC	
Terra Congo opérationnel		
	BUR soumis à la CNUCC	

Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Feuille de route de l'élaboration de la Politique établie sur financement propre du MEDD et autres bailleurs dont ONGI, FLEGT ; ☐ Texte pris sur la mise en place du Conseil Consultatif (ex-Plateforme Technique) ; ☐ Draft de la structure de la Politique ; ☐ Equipe d'experts identifiée ; ☐ PGDF financé mais non démarré.
Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Stratégie nationale sur la foresterie communautaire (CFCL) validée par le MEDD ; ☐ Révision de l'arrêté 025 sur la foresterie communautaire (2019) ; ☐ Manuel d'élaboration des PSG des CFCL validé en 2019 ; ☐ Réflexion engagée sur les standards d'exploitation forestière en CFCL ; ☐ Arrêtés provinciaux sur la foresterie communautaire adoptés ; ☐ Cadre réglementaire sur les CFCL adopté ; ☐ 61 concessions CFCL attribuées officiellement (1 223 778,36 ha).
Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Etat des lieux juridiques des concessions dressé par AGEDUFOR en 2019
Partiellement atteint	L'observatoire existe, mais son opérationnalité est faible car le financement est inadapté. Rapports de l'OI pour 2020 validés
Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Grille de légalité FLEGT (2019) ; ☐ Relance des commissions techniques du FLEGT (2019-2020) ☐ Absence de plan d'ensemble
Non atteint	<p>Sur les trois conditions requises, deux ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revue légale des concessions - modalités légales de gestion des adjudications <p>Non réalisé : la programmation géographique conforme à l'AT</p>
Non Atteint	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Arrêté sur les adjudications publié ☐ Manuel de procédure élaboré
Totalement atteint	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Dépôt à la CNUCC du NERF en janvier 2018 (FAO/DIAF) ☐ NERF finalisé (toutes les provinces traitées) et validé avec toutes les parties prenantes ☐ NERF version finale soumise à la CNUCC au mois de mai 2018 ☐ Estimations provinciales des 26 provinces disponibles ☐ Forte contestation sur les méthodes employées et les chiffres publiés ☐ Consensus pour une révision du NERF obtenu
Totalement atteint	Portail web du SNSF intégrant les informations sur la REDD+ résultant du SNSF est mis à jour. Une partie de ces informations sont disponibles et accessibles par les parties prenantes (tandis que certains éléments peuvent uniquement être consultés par les collègues du MEDD, tels que Terra Congo). Les données sur les événements majeurs de la déforestation 2017-2018 et l'évolution du couvert forestier entre 2014 et 2016 publiées.
Partiellement atteint	Tous les rapports techniques finalisés, les validations techniques au niveau de la plateforme technique de concertation et politique encours.

4. NORMES	Les investissements miniers et des hydrocarbures doivent adopter et mettre en œuvre de manière participative et transparente des normes REDD+	Normes REDD+ définies	Normes REDD+ adoptées, vulgarisées mise en œuvre
5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que les équipement et moyens de communication	Analyses de bases réalisées	
Guide méthodologie des terroirs villageois		Programmation géographique participative des nouvelles concessions industrielles	
Politique d'AT est respectueuse de la ressource forestière et des droits provinciaux. Schémas directeur AT National et dans toutes les zones à PIREDD			

Partiellement atteint	
Non atteint	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les TDR élaborés et le financement reporté pour le prochain partenariat ; 2. Les cadres légaux du secteur minier et hydrocarbures ont pris en compte les aspects de sauvegardes environnementales et sociales évoqués dans la loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ; 3. La loi n°015/012 du 15 août 2015 portant régime général des hydrocarbures et le décret 16/010 du 19 avril 2016 portant règlement d'hydrocarbures et il ne reste que les annexes ou mesures d'application ; 4. La loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ne sont pas encore totalement promulguées.
Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement des cabinets pour réaliser 2 études (agri et forêt) en phase finale ; ▪ Prise en compte des secteurs concernés par les 5 autres études dans les diagnostics sectoriels PNAT et le SNAT ; ▪ Mise en place des groupes thématiques de l'AT.
Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des versions provisoires des guides méthodologiques pour la réalisation des SPAT/PPAT/PLAT et de zonage des terroirs villageois rédigées et soumises à la consultation pour collecte des avis et observations ; ▪ Processus d'harmonisation des méthodologies de réalisation des Plans de zonage engagé avec les PIREDD et parties prenantes
Non atteint	<p>Le processus de recrutement de la firme pour réaliser les études sur le capital forestier est actuellement bloqué par l'absence de financement.</p>
Totalement atteint	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de la PNAT validé le 15/01/2020 et adopté par gouvernement en conseil des ministres du 3/7/2020 ; ▪ Projet de LAT validé le 22/01/2020, adopté par le gouvernement en conseils des ministres du 18/9/2020, et transmis pour examen et adoption ; ▪ Trois Schémas provinciaux sont validés dans les trois provinces du PIREDD Orientale. Il s'agit des provinces ci-après : Ituri, Tshopo et Bas -Uélé ; ▪ Un diagnostic de la zone d'intervention du PIREDD SUD UBANGI réalisé pour appuyer l'élaboration du Schéma provincial d'aménagement du territoire. Débats sur les objectifs, les outils et la méthode risquant de repousser l'échéance des produits.

6. FONCIER

Soutenir l'harmonisation et la sécurisation foncière pour assurer l'attractivité des investissements REDD+

CONAREF Fonctionnelle

Guide méthodologique

Expérimentation de modèles de sécurisation des droits fonciers des communautés

Politique foncière adoptée

<p>Totalement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Solution trouvée par contrat de gestion déléguée à la CONAREF des fonds de son fonctionnement régulier. ☐ Existence des statuts et textes légaux (décret et arrêté) formalisés ☐ Contrat signé entre la CONAREF et ONUHABITAT pour délégation de la gestion des fonds de son fonctionnement régulier <p>Disponibilité d'un site web CONAREF (http://www.conaref-rdc.org/), réunions statutaires régulièrement tenues, manuel de procédure disponible.</p> <p>Personnel recruté (interne et consultants), équipé</p> <p>Missions de terrain et formation régulièrement effectuées</p> <p>Plan de travail élaboré, financé et mis en œuvre</p> <p>Consultations dans 16 provinces sur le DPFN tenues</p> <p>Activités de communication lancées</p>
<p>Partiellement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Un deuxième draft du guide méthodologique est disponible. Son contenu a été partagé avec les parties prenantes qui font des feedbacks permettant de l'améliorer.
<p>Partiellement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Études de référence sur la tenure foncière réalisées dans trois provinces, étude sur le fonctionnement de l'administration foncière début de la capitalisation des expériences concernant la sécurisation foncière. ☐ Un modèle de sécurisation foncière est en cours d'expérimentation et documenté à travers le guide méthodologique qui en présente les différentes étapes et son apport en termes de renforcement du cadastre, et de mise en place d'un Système d'information foncière (SIF) complet : le Registre foncier communautaire (RFC) a été mis en place et est l'outil permettant cette sécurisation foncière, mais n'est pas encore en ligne, étant donné que l'expérimentation du Registre au Mai-Ndombe et au Kwilu seront finalisés en 2021. ☐ Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du RFC, à savoir : l'Edit-type et le modèle de charte élaborés et soumis aux discussions internes. ☐ Le Comité foncier local mis en place pour piloter la mise place du RFC à Mambasa (Ituri).
<p>Partiellement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Politique foncière au draft 2 prenant en compte les préoccupations des peuples Autochtones. ☐ Consultations provinciales engagées en 2020 et leur poursuite en 2021 ; ☐ Demande déjà introduite au niveau de l'Agence Congolaise d'Environnement pour entamer l'Evaluation Environnementale stratégique de la politique ☐ Draft de la Loi foncière en cours

7. DEMOGRAPHIE

Maîtriser la très forte croissance démographique en RDC

CTMP en place, Stratégies provinciales PF en appui aux PIREDD élaborées et mises en œuvre

Consultation nationale sur lien démographie et gestion des ressources naturelles

Stratégie de communication sur la Planification familiale

Plan national mis en œuvre dans zones ciblées par la Stratégie Nationale

Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> □ PROMIS a appuyé l'installation du CTMP en Equateur en 2020. (L'installation des CTMP dans les provinces de Mongala, Sud-Ubangi et Kwilu aura lieu au début de 2021.) En tout, 15 CTMP étaient opérationnels à la fin de 2020, dont quatre dans les provinces des PIREDD : Ituri, Bas-Uélé, Tshopo et Equateur. □ Les stratégies d'appui de mise en œuvre par les PIREDD sont validées avec le Comité Technique de la planification familiale □ Existence d'une stratégie nationale PF validé en 2014 par le ministère de la Santé Publique. □ La mise en place d'un cadre d'échanges et de collaboration entre PROMIS et les PIREDD sur les questions de la planification familiale est prévue pour 2021.
Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> □ Lancement de la consultation nationale à travers la 4ème conférence nationale sur la Planification Familiale en décembre 2019, □ Réalisation par l'AFD d'une étude sur démographie et croissance économique en RDC ; □ Travail sur le développement d'un cadre de consultation en cours par PROMIS.
Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> □ Existence du draft final de la nouvelle stratégie nationale de communication en planification familiale (la stratégie sera validée en 2021) ; □ Données disponibles sur la sensibilisation au niveau de PNSR □ Certains programmes intégrés ont lancé des activités de la sensibilisation des ménages sur la planification familiale avec l'appui des CTMP, le cas échéant.
Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> □ Le Programme de mise à échelle de la planification familiale en RDC (PROMIS) est opérationnel depuis décembre 2019. □ Stratégie déclinée en plan dans le document du programme, □ Acquisition et distribution des intrants dans les zones d'intervention du programme ; □ Quantité d'années de couple protection fournies 863 412, soit 13% de la cible finale de PROMIS, ou 57% de sa cible annuelle 2020. □ 11 provinces (de 10 prévues) 165 Zones de santés (de 152 prévues) soutenues par PROMIS ; □ Instituts d'enseignement et techniques médicales (IEM/ITM) devenues points de prestation de services PF ; □ 3 696 prestataires formés par PROMIS (prestataires cliniques ainsi que des distributeurs à base communautaire). ▪ Nouveau site internet FONAREDD existe, opérationnel et à jour ; 100 % des rapports du FONAREDD et des programmes y sont publiés : https://fonaredd-rdc.org/ ▪ Mécanisme de gestion des plaintes et recours du FONAREDD opérationnels et accessible au public : https://fonaredd-rdc.org/plaintes-et-recours/ ▪ Terra Congo opérationnels, mais pas encore disponible au public (uniquement en interne au MEDD) ▪ Site GTCRR opérationnel (société civile) : https://www.gtcrr-rdc.org/

8. GOUVERNANCE

Assurer la bonne gouvernance du processus REDD

Large diffusion sur interventions REDD

Etude des moteurs de déforestation

Guide de consultation des parties prenantes

Plateformes de concertation à tous niveaux et tous projets

<p>Partiellement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Site internet REPALEF opérationnel (Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC) : http://peuplesautochtones.cd/repalef-2/ ▪ Site internet CONAREF opérationnel : http://www.conaref-rdc.org/ ▪ Site Internet du MEDD opérationnel : https://medd.gouv.cd/ <p>Site internet du PNUD/RDC opérationnel : https://www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home.html</p> <p>Registre REDD+ non opérationnel.</p>
<p>Partiellement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs études ont été menées au début des années 2010 (FAO/ GTCRR, OSFAC, Comifac, etc.) ; ▪ Etude spécifique sur les moteurs de déforestation au PIREDD Oriental prévue pour 2021 ▪ Etude spécifique sur les moteurs de déforestation au PIREDD Mongala réalisée
<p>Totalement atteint</p>	<p>Guide de consultation des parties prenantes élaboré et adopté</p> <p>Guide pratique en cours d'élaboration par GTCRR. Méthode au cœur de la méthodologie des PIREDD.</p>
<p>Totalement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plateformes multi acteurs opérationnelles dans les 6 programmes intégrés : ▪ PIREDD Mai Ndombe : 480 CLD (dont 237 mis en place sur les 400 prévus en 2020) et 19 CARG ▪ PIREDD Mongala : 50 CLD et 4 CARG ▪ PIREDD Sud Ubangi : 98 CLD et 4 CARG ▪ PIREDD Kwilu : 91 CLD (dont 50 rédynamisés) et 4 CARG ▪ PIREDD ORIENTAL : 91 CLD ▪ PIREDD Equateur : 77 CLD <p>En tout, il y a 887 CLD et 31 CARG.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 Comités de pilotage des programmes opérationnels du FONAREDD (PIREDD Maniema est le seul programme qui n'a pas encore de COPIL opérationnel). ▪ Plateforme de concertation technique du SNSF en place ▪ Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers (REPALEF) en place. ▪ Groupes thématiques de la réforme foncière opérationnels ▪ Conseil consultatif des forêts opérationnel au niveau du MEDD ▪ 15/16 coordinations provinciales GTCRR opérationnelles et membres dans les différentes plateformes de concertation des PIREDD

8. GOUVERNANCE

Assurer la bonne gouvernance du processus REDD

Plateformes de concertation à tous niveaux et tous projets

Matrice de gestion des risques

Politique d'alignement et interventions extérieures sur la Stratégie REDD et son Plan d'Investissement

<p>Totalement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plateformes multi acteurs opérationnelles dans les 6 programmes intégrés : ▪ PIREDD Mai Ndombe : 480 CLD (dont 237 mis en place sur les 400 prévus en 2020) et 19 CARG ▪ PIREDD Mongala : 50 CLD et 4 CARG ▪ PIREDD Sud Ubangi : 98 CLD et 4 CARG ▪ PIREDD Kwilu : 91 CLD (dont 50 rédynamisés) et 4 CARG ▪ PIREDD ORIENTAL : 91 CLD ▪ PIREDD Equateur : 77 CLD <p>En tout, il y a 887 CLD et 31 CARG.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 Comités de pilotage des programmes opérationnels du FONAREDD (PIREDD Maniema est le seul programme qui n'a pas encore de COPIL opérationnel). ▪ Plateforme de concertation technique du SNSF en place ▪ Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers (REPALEF) en place. ▪ Groupes thématiques de la réforme foncière opérationnels ▪ Conseil consultatif des forêts opérationnel au niveau du MEDD ▪ 15/16 coordinations provinciales GTCRR opérationnelles et membres dans les différentes plateformes de concertation des PIREDD
<p>Totalement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualisation prévue en 2021.
<p>Totalement atteint</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement en 2020 de l'étude sur les flux financiers liés à la REDD ▪ Alignement progressif des agences sur la REDD au travers des cofinancements des programmes sectoriels (de l'AFD pour le PGDF) et des PIREDD (de la JICA pour le PIREDD Kwilu et de la GIZ pour le PIREDD Maniema). Le FONAREDD, de son côté, cofinance le projet de la Banque mondiale d'appui aux peuples autochtones.) ▪ Politique de l'Aménagement du territoire adoptée ▪ Draft 2 de la politique de la réforme foncière produit ▪ Feuille de route de l'élaboration de la politique énergétique élaborée ▪ Processus d'élaboration de la politique forestière lancé ; ▪ Note d'orientation stratégique de la politique agricole élaborée.

Annexe 2 :

Etat d'avancement des indicateurs harmonisés

Pilier



AGRICULTURE





play60



TABLEAU 115 ETAT D'AVANCEMENT DES INDICATEURS HARMONISÉS DU PILIER AGRICULTURE

Indicateurs de résultats (PI, CAFI/ FONAREDD et LOI)	Baseline (2016)	Cibles	Progrès en 2020	Niveau d'atteinte de l'indicateur fin 2020
Existence de politiques et cadres juridiques pour limiter la conversion des forêts en concessions agricoles	Il existe une Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture et une note de politique agricole, mais pas de politique nationale agriculture durable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un document de politique nationale agricole durable est adopté 2. Des Textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la Politique Agricole durable sont adoptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Cellule d'appui technique créée, en charge de l'élaboration de la politique • Diagnostic sur les enjeux majeurs du secteur agricole • Une feuille de route d'élaboration de la politique agricole 	Il n'y a pas encore d'ébauche de la politique agricole
Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures en agroforesterie grâce au programme	0	<ol style="list-style-type: none"> 1) PIREDD Mai-Ndombe 3350 ha 2) PIREDD ORIENTAL 9000 ha 3) PIREDD Kwilu : 5000 ha 4) PIREDD Equateur 3 000 ha 5) PIREDD Mongala : A déterminer 6) Savanes : 7000 ha 	<p>Hectares plantés</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Mai-Ndombe : 899 ha d'acacias • PIREDD Equateur : 420 ha d'acacias • PIREDD Kwilu : 440 ha d'acacias • PIREDD Sud Ubangi : 432,15 ha d'arbres à croissance rapide 	Hectares plantés 2 191,15 ha
Hectare de savanes sous-systèmes de cultures durable installé				
Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures pérennes en savanes grâce au programme	Existence des plantations abandonnées dans les zones des PIREDD.	<ol style="list-style-type: none"> 1) PIREDD Mai-Ndombe 1650 ha 2) PIREDD P Orientale 3000 ha 	<p>Hectares plantés</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Mai-Ndombe : 204 ha de palmier à huile plantés en savanes • PIREDD Sud Ubangi 202 ha d'arbres fruitiers et 48 ha d'arbre à chenille installés 	Hectares plantés 406 ha
Superficies dédiées à l'agriculture durable aux zones de savanes				

Hectares dédiés à l'agriculture à grande échelle (100ha+) dirigées vers les anciennes concessions et les zones de savanes	Existence d'anciennes concessions (à grande échelle) dans la zone du PIREDD Mai-Ndombe	A déterminer dans les PIREDD	Démarrage effectif des PIREDD	0
Hectares géoréférencés cultures pérennes en forêts grâce au programme	0 au début des programmes	1) PIREDD Mai-Ndombe 10 000ha 2) PIREDD P.O 11 000 ha 3) PIREDD Sud Ubangi : 300 ha café et 150 cacao 4) PIREDD Mongala : 660 ha 4) Savanes : 5000 ha	Pépinières en cours <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD ORIENTALORiental : 670 300 plantules de caféier, 273 000 plantules de cacaoyer, 215 333 plantules de palmier à huile en pépinières. • PIREDD Mai-Ndombe : 60 ha de palmier à huile plantés dans en zone forestière • PIREDD Equateur : 10 500 plantules de palmier à huile 	Hectares plantés 934 ha en raison de : <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD SUD UBANGI : 440 ha de caféier plantés dans les jachères à plus de 5 ans et 384 ha de cacaoyer plantés dans • PIREDD MONGALA : 110 ha de verges fruitiers plantés
Superficies en zone forestière sous- système de culture durable ou à dégradation atténuée	Existence des plantations abandonnées dans les zones des PIREDD		Les processus d'installation des cultures vivrières sont en cours dans les trois PIREDD. Il s'agit des PIREDD Equateur, PO et Mai Ndombe.	Pas d'hectares plantés PIREDD ORIENTALORiental : 102 ha d'arachide, 344 ha Maïs et 647 de Riz (Production des semences R1)
Hectares d'agriculture vivrière améliorée a) en savanes b) en forêt (Les cultures vivrières sous modèles agricoles durables en zone forestière & en savane)	Existence de certaines superficies de l'agriculture durable dans les zones PIREDD avec l'appui des autres partenaires	1) PIREDD Mai-Ndombe 15 000 ha 2) PIREDD ORIENTAL 160 000 ha 3) PIREDD Equateur 300 ha	Processus en cours pour identifier les ménages concernés	RAS
Nombre de ménages appuyés en agriculture vivrière a) en savanes b) en forêt	0 au début du programme	1) PIREDD Mai-Ndombe 180 000 2) PIREDD Equateur : 27 600 3) PIREDD Kwilu : 250 OP dans 250 Villages 4) A déterminer pour les autres PIREDD		

<p>Production (en tonnes et pour chaque culture) sur les surfaces appuyées par les PIREDD (sur base d'échantillonnages des bénéficiaires)</p>	<p>Situation actuelle non connue en début du programme</p>	<p>A déterminer par les PIREDD</p>	<p>Le lancement des activités de production des cultures vivrières est en cours dans le trois PIREDD Equateur, Oriental et Mai-Ndombe. Un objectif reporté pour 2022.</p>	<p>RAS</p>
<p>Un système de suivi satellitaire du développement spatial des plantations commerciales intégré au système de suivi des forêts</p>	<p>Absence</p>	<p>Le dispositif de suivi satellitaire des conversions est en place et renseigne effectivement les événements majeurs de déforestation. (EMD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> □ Un rapport produit pour les années 2017 et 2018. Réflexions engagées entre GDA et SNSF pour la surveillance rapprochée avec les ITAPEL (sentinelle) □ Un rapport produit sur les EMD 2019 □ Portail Web SNSF est Opérationnel <p>Le portail web du SNSF, qui est en amélioration continue, est opérationnel et accessible via le http://www.rdc-snsf.org/portail/</p> <p>Les couches des Événements Majeur de Déforestation (EMD) 2017, 2018 et 2019 disponibles prêtes à publier sur le portail web SNSF</p> <p>L'interface du nouveau portail est plus conviviale</p>	<p>Jalon atteint</p>
<p>Un dispositif d'encadrement agricole et de production / distribution d'intrants est en place dans chaque PIREDD en fin d'année 2 de mise en œuvre</p>	<p>Absence</p>	<p>1) Dans chaque PIREDD un dispositif de vulgarisation des techniques d'agriculture durables est opérationnel</p> <p>2) Un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture disponible</p>	<p>1) Six programmes intégrés Mai-Ndombe, Sud Ubangi, PO, Mongala, Equateur et Kwilu ont signé un protocole de collaboration avec le ministère provinciale d'agriculture plus précisément les services techniques (IPAPEL).</p> <p>2) Des ALE sont recrutés dans les PIREDD ORIENTAL, Mai Ndombe, Mongala, Equateur, Sud Ubangi et Kwilu</p> <p>3) Un plan d'agri multi-action /Notes techniques des semences élaborées avec les services de MINAGRI dans tous les PIREDD</p>	<p>Le dispositif d'encadrement et distribution des intrants agricole totalement opérationnel dans tous les PIREDD</p>

Pilier



ÉNERGIE



TABLEAU 116 ETAT D'AVANCEMENT DES INDICATEURS HARMONISÉS DU PILIER ENERGIE

Indicateurs de résultats (PI, CAFI/FONAREDD et LOI)	Baseline (2016)	Cibles	Progrès en 2020	Niveau d'atteinte de l'indicateur fin 2020
Existence de politiques nationales ou sous-nationales sur l'énergie pour la gestion durable et la substitution au bois énergie	Absence d'une politique énergétique	La politique énergétique comprend un chapitre sur gestion durable du bois énergie	Feuille de route pour l'élaboration de la politique nationale de l'énergie et de stratégie de cuisson propre	La politique n'existe pas.
Existence d'une stratégie de mise en œuvre (qui inclut les aspects d'offre et demande et les aspects de la substitution)	Absence d'une telle stratégie	Une stratégie de communication multi-acteurs et multisectorielle est conçue, de manière participative pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe, et est déployée	Une Stratégie de communication est finalisée déclinée en plan. Les processus du recrutement de la firme pour la mise en œuvre de cette stratégie sont en cours.	La stratégie est en cours d'opérationnalisation
Augmentation de la quantité de bois-énergie produite par les mises en défense et plantations agro-forestières	Données à déterminer en 2019	La quantité augmente de 10%		
Pourcentage de bois énergie consommé provenant de sources durables dans les zones ciblées : m3 de bois provenant de sources durables /m3 production totale	200 000m3 en 2017 (Articuler en % et bois énergie inclus MAKALA)		Les PIREDD prévoient mises en défens et plantations agro-forestières afin d'augmenter la production.	Estimable seulement en année 5 de mise en œuvre.

Hectares géoréférencés mis en défens	Existence de mises en défens dans certaines zones PIREDD	Mis en défens 1) PIREDD Mai-Ndombe 30 000 ha 2) PIREDD ORIENTAL 45 000 ha 3) PIREDD Mongala : A définir 4) PIREDD Equateur 7 000 ha 5) PIREDD Kwilu 209 ha	Dispositif d'encadrement agricole des ménages installé dans tous les PIREDD	Pas encore de zones mis en défens
Superficie agro forestières emblavée avec essences ligneuses	Existence des plantations en agro forestières (ligneuses)	Essences ligneuses en agro forestières plantées : 1) PIREDD Mai-Ndombe 3350 ha 2) PIREDD ORIENTAL 9000 ha 3) PIREDD Kwilu : 5000 ha 4) PIREDD Sud Ubangi 0 5) PIREDD Equateur 3 000 ha 6) PIREDD Mongala à définir	<ul style="list-style-type: none"> □ PIREDD Mai Ndombe : 899 ha d'acacias plantés en savanes ; □ PIREDD Sud Ubangi : 432,15 ha arbres à croissance rapide ; □ PIREDD Kwilu : 440 ha d'acacia installés ; □ PIREDD Equateur : 420 ha d'acacia installés. 	2 191,15 ha
Réduction de la quantité de bois-énergie consommée par les villes	N/A	Réduction à 10%	Démarrage effectif du programme énergie et programmes intégrés.	Résultat non-mesurable avant fin de programme Energie
Les foyers améliorés sont largement diffusés dans les principaux centres urbains	1) 8233 (2016 Kinshasa) 2) 107 000 ménages à Goma en 2015 (Rapport final projet MBABOLA SNV 2016 Impact des FA dans la province du Nord Kivu (WWF ECOMAKALA+), Rapport final 2016)	1) 64 200 Foyers améliorés (Programme Energie) 2) PIREDD Oriental : 3000 (TBC) 3) PIREDD Equateur : 27 000	<ul style="list-style-type: none"> □ 29 859 foyers améliorés ont été vendus en 2020 dans le cadre du programme énergétique □ 1 250 foyers améliorés ont été vendus en 2020 dans le cadre du PIREDD Equateur 	31 109 Foyers améliorés

<p>Nombre d'Études bois-énergie et GPL réalisées permettant d'orienter l'action technique et politique (plaidoyer, politique, incubateur)</p>	<p>Existence de certaines études dans les principaux bassins</p>	<p>Chaque grand bassin de consommation de bois énergie dispose d'une étude de faisabilité pour améliorer l'approvisionnement, la production, la consommation et l'efficacité énergétique du bois énergie (10 études réalisées, principalement d'approvisionnement consommation étudiées)</p>	<p>1) Chaque grand bassin de consommation de bois énergie dispose d'une étude de faisabilité pour améliorer l'approvisionnement, la production, la consommation et l'efficacité énergétique du bois énergie produite par le PNUD avec CIRAD ; 2) Etude de marché et test de cuisson contrôlé effectués à Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Bukavu 3) Les enquêtes rapides pour compléter les deux études dans les grands bassins de consommation de bois énergie : Kinshasa, Lubumbashi, Sud et Nord Kivu, Kisangani</p>	<p>1) Etude de faisabilité réalisée sur les énergies de substitution au bois-énergie en milieu urbain, dont les énergies renouvelables 2) Etudes de faisabilité à Kinshasa, Goma, Bukavu et Lubumbashi</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité sur les énergies de substitution au bois-énergie (énergies renouvelables) en milieu urbain • Nbre de réchauds diffusés à Kinshasa grâce au programme 	<p>Existence des études anciennes</p>	<p>Une stratégie est élaborée et expérimentée à large échelle pour la diffusion de réchauds à gaz liquéfié dans l'Ouest du pays</p>	<p>1) La RDC a produit, avec l'appui du PNUD, son premier atlas des énergies renouvelables. Cet atlas recense et localise 890 sites propices au développement des applications hydroélectriques (contre 217 seulement connus jusque-là) et montre leur répartition sur les 145 territoires que compte la RDC 2) Démarrage effectif du Fonds de défis et Incubation</p>	<p>Etude de faisabilité sur les énergies de substitution au bois-énergie (énergies renouvelables) en milieu urbain réalisée</p>
<p>Taux d'utilisation des solutions de cuisson propres (GPL ou foyers améliorés) dans les zones ciblées</p>	<p>96 % d'adoption (2016) (Impact des FA dans la province du Nord Kivu (WWF ECOMAKALA+), Rapport final 2016)</p>	<p>10 % des ménages de Kinshasa et des capitales provinciales PIREDD</p>	<p>Démarrage des PIREDD (PO, Mai-Ndombe, Equateur et Mongala) et Programme Energie. Objectif reporté pour 2022</p>	<p>A évaluer vers la fin des programmes</p>
<p>Nombre d'emplois créés (par les programmes) le long de la chaîne de valeur</p>	<p>N/A</p>	<p>• Programme énergie : • 53 emplois en temps pleins • 401 emplois en temps partiels</p>	<p>Lancement du fonds de défi en 2020. Ce fonds va créer des nouveaux emplois dans les grandes villes (Lubumbashi, Goma, Bukavu et Kinshasa).</p>	<p>Pas de nouveau emploi créé</p>
<p>Economies moyenne (en USD) réalisées par les foyers utilisant des foyers améliorés</p>	<p>12 USD/sac/ Kinshasa (par mois en 2015)</p>	<p>A préciser par l'étude de référence</p>	<p>Cette donnée sera communiquée à la fin du programme à travers un enquête des ménages touchés</p>	

Pilier



FORÊT



TABLEAU 117 ETAT D'AVANCEMENT DES INDICATEURS HARMONISÉS DU PILIER FORÊT

Indicateurs de résultats (PI, CAFI/FONAREDD et LOI)	Baseline (2016)	Cibles	Progrès en 2020	Niveau d'atteinte de l'indicateur fin 2020
Terra Congo opérationnel	Manque de fonctionnement du Terra Congo	Système de Surveillance des forêts opérationnel	Terra Congo en ligne et opérationnel. Données liées au développement spatial des plantations et les données sur les événements majeurs de la déforestation 2017-2018 et l'évolution du couvert forestier entre 2014 et 2016 sont publiés et mises à jour. Le Portail web du SNSF intégrant les informations sur la REDD+ résultant du SNSF est mis à jour	Terra Congo en ligne et opérationnel
Politique forestière adoptée et Code forestier révisé de manière participative	1) Projet non démarré, ébauche non livrée par le MEDD en 2016 2) Existence d'un code forestier	1) Une politique forestière élaborée de manière participative est adoptée par le gouvernement de la RDC 2) Les projets de texte tenant compte des avancées et de la politique sont validés et soumis au Parlement	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du conseil consultatif des forêts par le Ministère de l'environnement et développement durable Mise en place d'une équipe pour élaborer la politique forestière Feuille de route de l'élaboration de la Politique établie sur financement propre du MEDD et autres bailleurs dont ONGI, FLEGT ; Texte pris sur la mise en place du Conseil Consultatif (ex-Plateforme Technique...); Draft de la structure de la Politique ; Equipe d'experts identifiée ; PGDF financé mais non démarré. 	Pas de politique forestière
Nbre de concessions sous PGF certifiées (ou Augmentation du nombre de concessions sous PGF mis en œuvre ou certification)	8 concessions forestières ont des plans de gestions, soit une superficie de 2.158.329 ha, avec un pourcentage de 13,3% sur le 60 concessions restantes	1) 100 % des titres sans plan entrent dans la procédure de retour au domaine public 2) 100% de concessions avec PGF	<ul style="list-style-type: none"> 10 Plan Aménagement (PA) validés (Cfr Rapport AGEDUFOR) 70 % du bois commercialisé provient de concessions sous PA (Cfr Rapport AGEDUFOR) Etat des lieux juridiques des concessions dressé par AGEDUFOR en 2019. 	

<p>Nbre de forêts communautaires installés (Augmentation du nombre de communauté et ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 43 CFCL attribuées (23 pour Equateur, 13 pour Mai-Ndombe, 7 pour Tshuapa) avec la superficie de 379 699 ha • 161 Initiatives de la foresterie communautaire 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mai-Ndombe 10 000 ha (Nbre à déterminer) 2) PO (Nbre à déterminer) 3) Mongala 750 ha (Nbre à déterminer) 4) Equateur 60 CFLC pour 48 000 ha 5) Kwilu : 8 7) PGDF : 8 	<p>Le financement des activités, dans les CFCL déjà attribuées par MEDD est en cours au niveau des PIREDD. En dehors du financement FONAREDD, le MEDD a octroyé les concessions dans les zones des PIREDD qui sont reprises comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Province de l'équateur : 30 CFCL • Province de l'Ituri : 2 CFCL • Province de Kwilu : 2 CFCL • Province de Mai Ndombe : 21 CFCL • Province de maniema : 6 CFCL • Province de la Tshopo : 3 CFCL <p>Au total 61 CFCL attribuées à ce jour.</p>	<p>Aucun CFCL soutenue dans les PIREDD</p>
<p>Nbre de communautés structurées</p>		<ol style="list-style-type: none"> 1) Mai-Ndombe : 21 secteurs 2) PO : 180 secteurs 3) Mongala : 13 ETD 4) Equateur : 60 Terroirs 5) Kwilu : 30 6) Sud Ubangi : 17 	<p>Par rapport aux CFCL attribuées par le MEDD, les communautés structurées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Province de l'équateur : 15 • Province de l'Ituri : 2 • Province de Kwilu : 2 • Province de Mai Ndombe : 4 • Province de maniema : 5 • Province de la Tshopo : 1 	<p>N/A</p>
<p>Nbre d'ETD ayant adopté la foresterie communautaire</p>		<p>A déterminer dans les PIREDD</p>	<p>Par rapport aux CFCL attribuées par le MEDD, les ETD suivantes ont adopté les CFCL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Province de l'Equateur : 9 • Province de l'Ituri : 1 • Province de Kwilu : 2 • Province de Mai-Ndombe : 3 • Province de Maniema : 3 • Province de la Tshopo : 3 	<p>N/A</p>
<p>Ratio bois légal / bois illégal à l'export augmenté ou proportion de bois légal et illégal en (% ou en m3)</p>	<p>Les exploitant industriels accompagnés par le projet AGEDUFOR et actifs dans les cinq provinces exportent au moins 50 000 m3</p>	<p>Environ 80%</p>	<p>Financement du PGDF mais le programme n'a pas démarré.</p>	<p>N/A</p>
<p>Pourcentage de bois légal industriel et artisanal commercialisé</p>		<p>A préciser dans le cadre du PGDF</p>	<p>PGDF non démarré</p>	<p>N/A</p>

Plan national élaboré pour combattre l'exploitation illégale	Absence de plan national pour combattre l'illégalité d'exploitation de bois	1) L'exploitation illégale est stabilisée 2) 50 % de réduction du ratio bois illégal sur bois commercialisé	1) Grilles de légalité de l'APV- FLEGT finalisées : * Financement de l'UE avec l'UNESCO technique 2) PGD non démarré 3) Relance des commissions techniques du FLEGT (2019-2020)	Absence d'un plan
Existence d'un système informatique sécurisé de suivi de la traçabilité fiable de la légalité du bois	Absence d'un système d'information	Un système informatique sécurisé de suivi de la traçabilité fiable de la légalité du bois	PGDF non démarré	N/A
Surface de concessions forestières allouées suivant la loi/ en non-respect de la loi - concevable	Pour ce qui est des concessions légalement attribuées, la superficie est de 11.364.885 ha	A préciser avec le PGDF	PGDF non démarré	N/A
Nombre de permis accordé en accord avec les législations existantes	Pour l'année 2017 le nombre de permis est de 16, avec un volume de 760.932 ha	A préciser avec le PGDF	PGDF non démarré	N/A
Nombre d'exploitants informels ou/illégaux passés dans le système formel et respectant les éléments essentiels de légalité	N/A	A préciser avec le PGDF	PGDF non démarré	N/A
Nombre de structures (associations, syndicats, coopératives, etc.) d'exploitants créées et opérationnelles	2 structures (Fédération des Industrielles de Bois « FIB » et l'Association Congolaise des Exploitants Forestiers Artisanaux « ACEFA »)	A préciser avec PGDF	PGDF non démarré	N/A
Nbre d'observateur Indépendant opérationnel	Existence d'un Observateur Indépendant d'une ONGD	Observateur indépendant recruté et opérationnel, conformément à la matrice de gestion des risques « forêt »	1) Observateur Indépendant existe mais financement insuffisant ; 2) Rapports 2020 de l'OI validés avec les parties prenantes 3) Architecture du nouvel observatoire indépendant décrite dans le plan de mis en œuvre dans la matrice de gestion des risques	OI existe

<p>1) Macro-zonage forestier réalisé et validé par la Plateforme, et largement diffusé ;</p> <p>2) Les modalités d'adjudication intègrent l'accord préalable des populations et respect des clauses sociales et environnementales ;</p> <p>3) Existence d'une programmation des adjudications conforme à l'Aménagement du Territoire.</p>	<p>Deux des trois conditions de la levée du moratoire sont remplies</p>	<p>Les conditions à la levée du moratoire sont levées.</p>	<p>Le gouvernement de la RDC n'a pas levé le moratoire suite à la non-réalisation de la troisième condition de l'arrêté</p>	<p>Résultat atteint</p>
<p>Nbre du NERF produit</p>	<p>Absence du NERF national</p>	<p>Le NERF lui-même transmis dans les délais Processus de consultation large des parties prenantes concernées</p>	<p>Document NERF Disponible et transmis à la CNUCC. Toutes les provinces traitées</p>	



MINES ET
HYDROCARBURES

Pilier

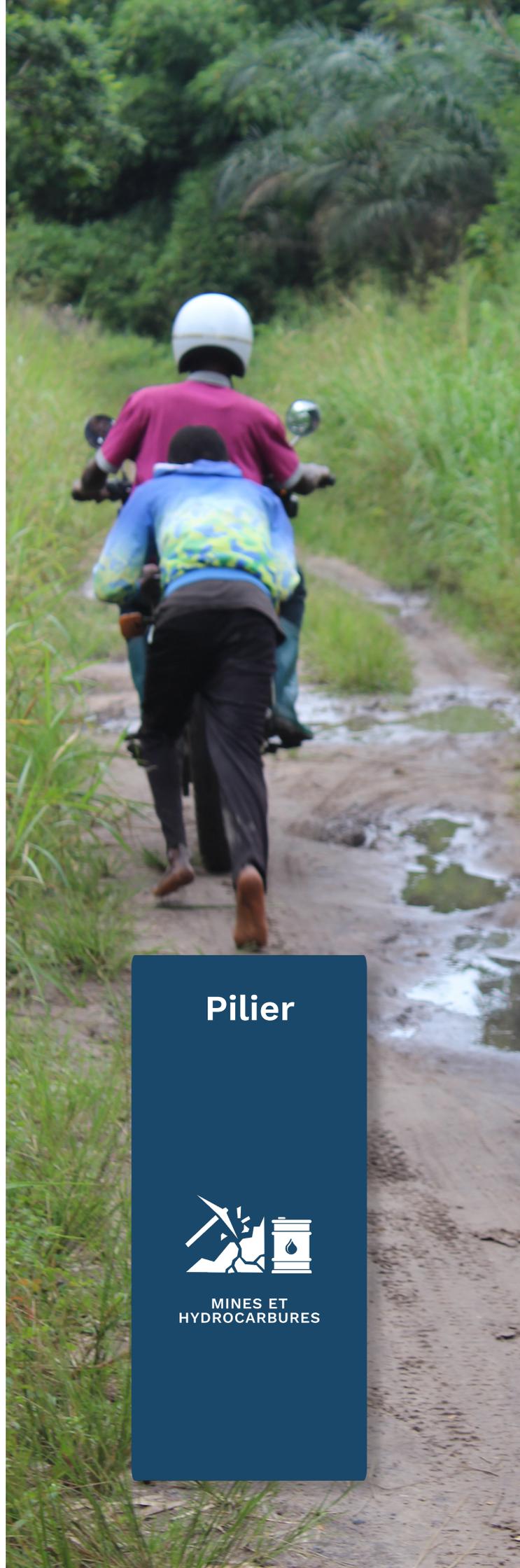


TABLEAU 118 ETAT D'AVANCEMENT DES INDICATEURS HARMONISÉS DU PILIER NORMES

Indicateurs de résultats (PI, CAFI/ FONAREDD et LOI)	Baseline (2016)	Cibles	Progrès en 2020	Niveau d'atteinte de l'indicateur fin 2020
Échantillon d'études et de projets identifié et analysé, leçons tirées	Les normes existantes (essentiellement les sauvegardes socio-environnementale de la Banque Mondiale)	1) Leçons d'expériences de l'application actuelle des normes de gestion environnementale tirées sur sites existants et sur sites expérimentaux 2) Outils testés et au point	Les TDR élaborés et le financement reporté pour le prochain partenariat ;	N/A
Guide de normes mines et hydrocarbures publié au journal officiel	Article 33 de la loi N°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ; (bch.cbd.int/database/attachment/?id=11643) Articles 14,20,25 et 35 de la loi N° 14/003 DU 11 FEVRIER 2014 RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA NATURE	Guide de normes mines et hydrocarbures publié au journal officiel	Idem	N/A
Un panel de consultants est formé dans chaque province minière pour conduire les études socio environnementales appliquant le guide opérationnel Les responsables des principales compagnies minières, des syndicats d'artisans et des délégations de l'agence pour l'artisanat minier reçoivent des formations à l'usage du guide opérationnel.	Certains consultants de l'ACE ont bénéficié d'un renforcement des capacités	1) Les capacités des parties prenantes sont renforcées pour appliquer les évolutions réglementaires 2) Dans chaque province les agents des secteurs ont reçu des formations adéquates et sont équipes	Idem	
Un dispositif de suivi évaluation, comprenant plaintes et recours, des études socio environnementales dans le secteur minier est conçu, décrit dans le guide opérationnel, son rôle dans les études et le suivi de leur mise en œuvre est décrit. Le dispositif est en place dans chaque province minière.	N/A	Une méthode de suivi évaluation à court moyen et long terme est mise au point et les capacités des agents concernés sont renforcées pour la mettre en œuvre	Idem	

Nombre, surface (et points GIS) des concessions minières en forêts -	N/A	A préciser dans le document du projet	Idem	
Kilométrage de nouvelles infrastructures de transport ouvertes en forêt pour les mines ou autres industrie extractive, en distinguant a) les routes b) les chemins de fer	N/A	A préciser dans le document du projet	Idem	
Surface et point GIS des nouvelles concessions minières et routes qui ont fait l'objet préalable d'une étude d'impact sociale et environnementale	N/A	A préciser dans le document du projet	Idem	

Pilier



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



TABLEAU 119 ETAT D'AVANCEMENT DES INDICATEURS HARMONISÉS DU
PILIER AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Indicateurs de résultats (PI, CAF/FONAREDD et LOI)	Baseline (2016)	Cibles	Progrès en 2020	Niveau d'atteinte de l'indicateur fin 2020
Politique de l'AT élaborée, évaluation stratégique socio environnementale faite	Absence d'une Politique d'AT	La RDC est dotée d'une politique d'AT qui soutient sa vision du développement durable	1) Politique d'aménagement du territoire adoptée au conseil des ministres 2) Une évaluation stratégique socio- environnementale planifiée en 2021	Document de la PNAT validé le 15/01/2020 et adopté par gouvernement en conseil des ministres du 3/7/2020
Loi sur l'AT élaborée, évaluation stratégique socio environnementale faite	Absence des textes juridiques sur l'AT	Un projet de Loi Cadre est déposé au Parlement et son évolution parlementaire est accompagnée.	<ul style="list-style-type: none"> Projet de LAT validé le 22/01/2020, adopté par le gouvernement en conseils des ministres du 18/9/2020, et transmis pour examen et adoption ; Une évaluation stratégique socio- environnementale planifiée en 2021 	Absence d'une LAT adopté
Existence d'un schéma national de l'aménagement du Territoire (SNAT)	Existence d'un code traitant à la fois de l'urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	Schéma national d'aménagement du territoire élaboré (SNAT)	<ul style="list-style-type: none"> Mis en place d'une cellule d'appui technique des experts au MATRV ; Des diagnostics de la zone d'intervention du PIREDD SUD UBANGI et MONGALA réalisés pour appuyer l'élaboration du Schéma provincial d'aménagement du territoire. 	Pas de Schéma National d'AT
Existence d'un SPAT par PIREDD	Absence d'un PAT	PAT élaboré	Trois SPAT validés dans trois provinces du PIREDD ORIENTAL. Il s'agit des provinces ci- après : Ituri, Tshopo et Bas -Uélé ;	3 Schémas provinciaux : Ituri, Bas Uélé et Tshopo
Nombre de secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d'un plan d'usage des sols respecté		A préciser dans les PIREDD	Les processus d'élaboration d'un plan d'usage des sols respecté sont en cours dans les PIREDD	N/A
Nombre de schémas et de plans participatifs qui programment une vision durable à moyen et long terme pour l'usage des ressources naturelles	1) PIREDD Mai-Ndombe 21 PDD, 600 PSG et 1 SPAT 2) PIREDD ORIENTAL 8 PDD (PAT) : 240 PLD et 3 SPAT 3) PIREDD Kwilu 49 PDD et PGRN à déterminer et 1 SPAT 4) PIREDD Equateur : 6 PDD, 326 PGRN et 1 SPAT 5) PIREDD Mongala : 3 PDD, 16 PSG et 1 SPAT 6) PIREDD Sud Ubangi : 22 PDD, 100 PGRN et 1 SPAT	1) PIREDD Mai-Ndombe : 480 terroirs structurés en CLD avec 404 PSG dont 344 validés 2) PIREDD ORIENTAL : 131 terroirs sélectionnés avec 11 Plan d'usage des terres concertées 3) PIREDD SUD UBANGI : 100 terroirs sélectionnés et structurés en 98 CLD avec 2 Plan de Gestion des Ressources Naturelles. 4) PIREDD Mongala 50 terroirs sectionnés et structurés en CLD 5) PIREDD Kwilu : 33 terroirs identifiés et structurés en 33 CLD 6) PIREDD Equateur : 223 cartes de terroirs villageois disposant chacun d'une carte numérique	1) PIREDD Mai-Ndombe : 480 terroirs structurés en CLD avec 404 PSG dont 344 validés 2) PIREDD ORIENTAL : 131 terroirs sélectionnés avec 11 Plan d'usage des terres concertées 3) PIREDD SUD UBANGI : 100 terroirs sélectionnés et structurés en 98 CLD avec 2 Plan de Gestion des Ressources Naturelles. 4) PIREDD Mongala 50 terroirs sectionnés et structurés en CLD 5) PIREDD Kwilu : 33 terroirs identifiés et structurés en 33 CLD 6) PIREDD Equateur : 223 cartes de terroirs villageois disposant chacun d'une carte numérique	357 Plans d'usage des sols r

<p>Nombre de plans qui prennent en compte la stabilisation du couvert végétal</p>	<p>Aucun</p>	<p>1) PIREDD Mai-Ndombe : 600 PSG 2) PIREDD ORIENTAL : 240 PLD 3) PIREDD Kwilu : 30 PGRN 4) PIREDD Equateur : 326 PGSR 5) PIREDD Mongala : 16 PSG 6) PIREDD Sud Ubangi : 100 PGRN/PSG</p>	<p>① PIREDD MAIN NDOMBE : 344 PSG validés ① PIREDD ORIENTAL : 11 Plans d'usage des terres ① PIREDD SUD UBANGI : 2 PGRN</p>	<p>357 Plans produits</p>
<p>Existence du ou des guides</p>	<p>Aucun</p>	<p>Un guide est élaboré qui propose une méthodologie adaptée aux différents objectifs et niveaux de l'aménagement du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schémas d'ETD et de leurs plans de développement • Des Plans de Gestion des Ressources Naturelles • Des études sectorielles destinées aux plans 	<p>Des versions provisoires des guides méthodologiques pour la réalisation des SPAT/PPAT/PLAT et de zonage des terroirs villageois rédigées et soumises à la consultation pour collecte des avis et observations</p>	<p>Absence des guides validés</p>
<p>Nombre d'analyses de base pour l'élaboration d'une PNAT intégrant les objectifs de la Stratégie nationale cadre REDD+ disponibles (Jalon LOI 2018)</p>	<p>Absence d'une étude</p>	<p>1) Une analyse d'experts projette la vision du contenu de la Politique, 2) Des études sectorielles, multisectorielles, et régionales sont conduites pour alimenter la Politique, le SNAT et les SPAT.</p>	<p>① Un état de lieu de la situation juridique du secteur de l'AT en RDC, réalisé, Résultats de la revue documentaire et collecte de données réalisées, ① Cellule d'Appui Technique (CAT) à la réforme de l'AT mise en place et appuyée ① Prise en compte des secteurs concernés par les 5 autres études dans les diagnostics sectoriels PNAT et le SNAT</p>	<p>Les diagnostics sectoriels réalisés</p>

Nbre/Pourcentage d'entités territoriales disposant d'un comité de développement formé	Faible	<p>1) PIREDD Mai-Ndombe : 4 CARG , 600 CLD 2) PIREDD ORIENTAL : 240 CLD 3) PIREDD Kwilu : 33 CLD 4) PIREDD Equateur : 359 CLD et 6 CARG 5) PIREDD Mongala : 50 CLD 6) PIREDD Sud Ubangji : 100 CLD</p>	<p>1) PIREDD Mai-Ndombe : 480 CLD 2) PIREDD ORIENTAL Oriental : 91 CLD 3) PIREDD Kwilu : 33 CLD 5) PIREDD Mongala : 50 CLD/50 CLD 6) PIREDD Sud Ubangji : 98 CLD/100 et 21 CARG</p>
Hectares et pourcentage sous plans de développement par type d'entité territoriale	0 au début des programmes	<p>1) PIREDD Mai-Ndombe : 2) PIREDD ORIENTAL : 3) PIREDD Kwilu 4) PIREDD Equateur : 5) PIREDD Mongala : 6) PIREDD Sud Ubangji :</p>	Activité en cours dans les PIREDD
Nombre de plans faisant l'objet d'un contrat de mise en œuvre (ou respecté)	0 au début des programmes	<p>1) PIREDD Mai-Ndombe : 2) PIREDD ORIENTAL : 3) PIREDD Kwilu : 4) PIREDD Equateur : 5) PIREDD Mongala : 6) PIREDD Sud Ubangji :</p>	Activité en cours dans les PIREDD

Pilier



FONCIER



TABLEAU 120 ETAT D'AVANCEMENT DES INDICATEURS HARMONISÉS DU PILIER FONCIER

Indicateurs de résultats (PI, CAFI/FONAREDD et LOI)	Baseline (2016)	Cibles	Progrès en 2020	Niveau d'atteinte de l'indicateur fin 2020
CONAREF opérationnelle, consultants recrutés, équipements en cours, Plateforme et Comité de Pilotage opérationnels, groupes thématiques en place	Faible fonctionnement de la CONAREF	Dispositif de mise en œuvre opérationnel (CONAREF opérationnelle)	La CONAREF est plus fonctionnelle et joue pleinement son rôle.	Résultat atteint
Projet de politique foncière élaboré	Absence d'une politique foncière	Projet de politique foncière élaboré de manière participative	<ul style="list-style-type: none"> □ Politique foncière au draft 2 prenant en compte les préoccupations des peuples Autochtones. □ Consultations provinciales engagées en 2020 et leur poursuite en 2021 ; □ Demande déjà introduite au niveau de l'Agence Congolaise d'Environnement pour entamer l'Evaluation Environnementale stratégique de la politique 	Politique foncière non validée au niveau du conseil des ministres
Une loi foncière élaborée	Existence de la loi BAKANJIKI	Projet de loi foncière nationale élaboré de manière participative et prenant en compte les objectifs REDD+	Draft de la Loi foncière en cours	La Loi n'est pas élaborée
Le guide est élaboré, expérimenté et validé	Absence d'un guide méthodologique sur la gestion foncière	Les besoins de sécurisation foncière de toutes les parties prenantes (dont les concessions communautaires) sont pris en compte dans l'élaboration de la Politique, des textes réglementaires, et du guide de renforcement de capacités des brigades foncières appuyées (Piredd)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Le Draft amélioré du guide méthodologique est disponible ; 2) Un modèle de sécurisation foncière est en cours d'expérimentation et documenté à travers le guide méthodologique qui en présente les différentes étapes et son apport en termes de renforcement du cadastre, et de mise en place d'un système d'information foncière (SIF) complet : le registre foncier communautaire (RFC) est l'outil permettant cette sécurisation foncière. 3) Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du RFC, à savoir : l'Edit-type et le modèle de charte élaborés et soumis aux discussions internes. 4) Le Comité foncier local mis en place pour piloter la mise place du RFC à Mambasa (Ituri) 	Le guide méthodologique n'est pas validé avec toutes les parties prenantes

<p>1) Existence d'une cartographie de l'affectation des terres et de la juxtaposition des usages</p> <p>2) Nombre, superficie et points GIS de terroirs villageois cartographiés de manière participative</p>	<p>Existence d'une cartographie d'affectation des terres, auprès des Services et Ministères sectoriels (Mines, hydrocarbures, affaires foncières, agriculture, environnement)</p>	<p>1) PIREDD Mai-Ndombe : 600 PSG 2) PIREDD ORIENTAL : 240 PLD 3) PIREDD Kwilu : 30 PGRN 4) PIREDD Equateur : 326 PGSR 5) PIREDD Mongala : 16 PSG 6) PIREDD Sud Ubangi : 100 PGRN/PSG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PIREDD MAIN NDOMBE : 344 PSG validés • PIREDD ORIENTAL : 11 Plans d'usage des terres • PIREDD SUD UBANGI : 2 PGRN 	<p>357 Plans produits</p>
<p>Un Edit foncier par province</p>	<p>Absence d'Edit foncier</p>	<p>Edits foncier provinciaux élaborés de manière participative</p>	<p>1) Trois édits fonciers au PIREDD ORIENTAL pour le 3 provinces (Ituri, Tshopo et Bas Uélé) 2) Un draft d'édit foncier au PIREDD Mai-Ndombe</p>	<p>3 Edits fonciers élaborés de manière participative</p>
<p>Un conseil consultatif de l'agriculture fonctionnel par Province sous PIREDD et ses antennes de terroirs et de secteurs sont opérationnels (CARGs).</p>	<p>Faible fonctionnement de certaines CAGR dans provinces PIREDD</p>	<p>Les conseils consultatifs de l'agriculture sont fonctionnels (8 CARG au niveau provincial)</p>	<p>1) PIREDD Mai-Ndombe : 4 CARG de terroirs 2) PIREDD Sud Ubangi : 4 CARG de terroirs au niveau des terroirs 21 au niveau des secteurs.</p>	<p>8 CARG opérationnels</p>
<p>Nbre de terroirs dans lesquels les services de l'agriculture et du cadastre ont été formés et équipés</p>	<p>N/A</p>	<p>Le personnel sélectionné des services de l'agriculture de chaque territoire sous PIREDD est formé, motivé et équipé</p>	<p>1) PIREDD MaiNdombe : 1 Service du cadastre formé et équipé 2) PIREDD ORIENTAL : 4 services du cadastre formé et équipé 3) PIREDD Sud Ubangi : 4 Services de l'agriculture de 4 terroirs formés et équipés 4) PIREDD Kwilu : 1 service du cadastre (Pour 2 terroirs)</p>	<p>1) 5 terroirs avec 5 services du cadastres formés et équipés 2) 4 terroirs avec 4 services de l'agriculture formés et équipés</p>

	<p>% de terroirs villageois cartographiés de manière participative</p>	<p>Le personnel des services sélectionnés (expérimentation des modèles de renforcement de capacité) du cadastre est formé, motivé et équipé</p>	<p>Protocole d'expérimentation élaboré pour 6 provinces/Guide opérationnel pour la conduite des expériences pilotes</p>	<p>Un modèle expérimenté dans une province piloté (Ituri dans le territoire de MABASSA)</p>
	<p>100 % de terroirs villageois d'intervention des PIREDD sont cartographiés de manière participative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5 terroirs villageois identifiés avec le programme réforme foncière • 4 terroirs villageois cartographiés (deux boucles et 2 en cours) avec la participation des parties prenantes 	<p>Deux terroirs villageois cartographiés de manière participative</p>	
<p>Des dispositions (juridiques et techniques) pour l'enregistrement des droits collectif ont été proposées</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'édit type sur la gestion foncière décentralisée, le régime des terres des communautés locales et l'organisation et le fonctionnement du registre foncier communautaires • Modèle de charte foncière local pour une gestion responsable des terres des forêts et des pêches dans les chefferies et secteurs • Convention type de gestion des ressources naturelles (4 conventions sur la mise en défens des forêts, relative auprès des terres relevant du domaine de jouissance des communautés locales, reboisement et transactions foncières portant sur les terres coutumières • Modèle de certificat foncier coutumier • Procès-verbal de reconnaissance des droits fonciers coutumiers • Guide pour énumération participative de droit foncier légitime • 60 certificats foncier coutumier délivrés 	<p>Des dispositifs juridiques et techniques sont en place</p>	

Pilier



DÉMOGRAPHIE



TABLEAU 121 ETAT D'AVANCEMENT DES INDICATEURS HARMONISÉS DU PILIER DÉMOGRAPHIE

Indicateurs de résultats (PI, CAFI/FONAREDD et LOI)	Baseline (2016)	Cibles	Progrès en 2020	Niveau d'atteinte de l'indicateur fin 2020
Stratégie PF validée et mise en œuvre dans les zones PIREDD	Absence d'une stratégie	Tous les PIREDD disposent d'une stratégie validée (8 stratégies provinciales)	<ul style="list-style-type: none"> □ PIREDD ORIENTAL PROMIS a appuyé l'installation du CTMP en Equateur en 2020. (L'installation des CTMP dans les provinces de Mongala, Sud-Ubangi et Kwilu aura lieu au début de 2021.) Des plans d'actions PF (Stratégies provinciales) sont élaborés dans les PIREDD (Equateur, Sud Ubangi et Mongala) 	<p>3 Stratégies de planification familiale élaborées dans les PRODOC des PIREDD Equateur, Sud Ubangi et Mongala</p> <p>15 CTMP opérationnels, dont quatre dans les provinces des PIREDD : Ituri, Bas-Uélé, Tshopo et Equateur</p> <p>Existence d'une stratégie nationale PF validé en 2014 par le ministère de la Santé Publique ;</p>
Un plan de consultation des parties prenantes	Absence d'un plan de consultation	Un plan de consultation est élaboré et validé par les parties prenantes	Lancement des activités PF et démarrage de consultation avec les PIREDD	Le plan de consultation n'est pas élaboré
% du nombre de ménages sensibilisés par rapport au PF dans les zones des PIREDD sur le nombre de ménages total	Draft d'une stratégie nationale de communication PF	La Stratégie Nationale de Communication est mise en œuvre au niveau national (en cofinancement) et dans les PIREDD	PIREDD ORIENTAL Le draft final de la Stratégie nationale de communication en planification familiale a été élaborée. Sa validation est prévue pour 2021.	<ul style="list-style-type: none"> - Draft final de la Stratégie nationale de communication en planification familiale disponible. - Demande de contraceptifs modernes : Kinshasa : 70.1% ; Kongo Central ; 59.9% ; données pas disponibles pour les autres provinces.
Nombre d'enfants par femme	6.3 (2018)	Cible non comprise dans le cadre de résultat de PROMIS.	Progrès pas mesuré par le programme PROMIS.	Selon les estimations de l'ONU, le nombre d'enfants par femme serait de 5,96 en 2020.

Quantités d'années de couple protection fournies	N/A	1) Cible PROMIS : Générer 6 434 688 APC pendant la durée totale du programme ; générer 1 528 393 APC en 2020.	863 412 années de protection de couple (APC) fournies depuis le lancement de PROMIS en décembre 2019, , soit 13% de la cible finale du programme, ou 57% de sa cible annuelle 2020.	863 412 APC générées dans le cadre du programme PROMIS
Nombres et localisation des centres de santé soutenus	Zéro pour le PIREDD	<p>PROMIS : 152 zones de santé et 10 provinces ciblées</p> <p>PIREDD :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mai-Ndombe : A préciser avec le projet BM 2) PO : 13 zones de zones de santé soutenues et localisées 3) Equateur : A préciser avec le projet BM 5) Mongala : A préciser avec le projet BM 6) Sud Ubangi : A préciser avec le projet BM 	11 provinces 165 Zones de santé soutenues par PROMIS, y compris des écoles d'enseignement et techniques médicales devenues points de prestation de services PF ;	11 provinces (de 10 prévues) 165 Zones de santé (de 152 prévues) soutenues par PROMIS.
Chaque grande zone de migration fait l'objet d'une étude sur ses causes et effets et des moyens de les mitiger.	N/A	Dynamiques démographiques mieux comprises	PIREDD ORIENTAL a prévu de suivre le mouvement migratoire dans la province d'Ituri	N/A

Pilier



GOUVERNANCE



Nombre d'indicateurs du PI dans le plan national de développement	Absence	34 indicateurs prévus	22 indicateurs intégrés dans le PNSD	22 indicateurs intégrés dans le PNSD
Nombre de réunions entre ministères tenues sur la REDD+ (en RDC : COPII)	Faible organisation de réunions	Une ou deux fois l'an	Des réunions sont organisées autour de la politique d'aménagement du territoire.	3 réunions tenues avec le ministère d'aménagement du territoire.
Perception des parties prenantes sur l'augmentation ou la diminution des actes ou risques de corruption et sur l'efficacité des mesures entreprises	N/A	Une amélioration de la perception	Les agences d'exécution ont soumis au SE FONAREDD leur déclaration d'anticorruption.	N/A
% de plaintes et recours traité (Nombre de plaintes enregistrées par le biais des mécanismes officiels) 1) FONAREDD 2) Programmes	Non disponible avant le FONAREDD/zéro en 2016	100% de cas sont traités suivant le mécanisme	1) PIREDD ORIENTAL : Une plainte reçue et traitée / 100% 2) PIREDD Mai-Ndombe : 21 plaintes enregistrées et 19 retraitées : 90% 3) PA 5 plaintes enregistrées : 4 résolues 80% 4) PIREDD Kwilu : 5 plaintes enregistrées et 5 retraitées : 100%	32 plaintes reçues et 29 résolues soit 91%

<p>Tous les projets sectoriels du FONAREDD comprennent des plateformes multi acteurs qui les orientent</p> <p>Tous les PIREDD comprennent de telles plateformes aux différents niveaux territoriaux et des Comités de Pilotage multi acteurs</p>	<p>Faible fonctionnement des CARG dans certaines provinces</p>	<p>La gouvernance des projets comprend des plateformes multi acteurs ouvertes et représentatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les programmes du FONAREDD ont un compte de pilotage à l'exception des trois programmes qui n'ont pas encore démarré (15 COFIL) ; • PIREDD Mongala : 4 CARG et 50 CLD redynamisés • PIREDD Sud Ubangi : 4 CARG de territoire opérationnels et 98 CLD • PIREDD Kwilu : 4 CARG opérationnels et 33 CLD • PIREDD Mai Ndombe 19 CARG (dont 4 au niveau de territoire et 15 au niveau de secteur) et 480 CLD • PIREDD ORIENTAL : 91 CLD • PIREDD Equateur : 77 CLD • Plateforme technique de concertation du programme SNSF • Comités Technique Multi acteurs PF dans 5 PIREDD • Une Cellule Technique d'appui à l'Aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 Comités de Pilotage • 31 CARG • 829 CLD • 7 Plateformes de concertation
<p>Matrice de gestion des risques actualisée</p>	<p>Absence</p>	<p>La matrice de gestion des risques est actualisée par les projets, et appliquée, y compris dans la gouvernance des projets.</p>	<p>Les matrices de gestion des risques des programmes sont actualisées</p>	<p>Les matrices de gestion des risques des programmes sont actualisées</p>
<p>Chaque groupe d'intérêt dispose de représentants qualifiés dans les structures de gouvernance des programmes</p>	<p>Faible</p>	<p>Les représentants des peuples autochtones, des femmes, des principaux groupes d'intérêts dans les structures de gouvernance sont représentatifs.</p>	<p>Société Civile Opérationnelle. DGEM/Projet FONAREDD PA opérationnel pour assurer représentation dans les Comités de Pilotage des programmes.</p>	<p>Résultats atteints</p>

Annexe 3 :

Composition des organes de gouvernance du FONAREDD

TABLEAU 123 COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU FONAREDD

No°	Fonction au sein du COPIL	Titre/structure	Nom(s), 2020
Membres avec voix délibérative			
1	Président	Ministre des finances	José Sele Yalaghuli
2	Vice-président	Ministre de l'environnement	Claude Nyamugabo
3	Représentant du Ministère de l'aménagement du territoire	Ministre de l'aménagement du territoire	Aggée Aje Matembo Toto
4	Représentant du Ministère de l'énergie	Ministre de l'énergie	Eustache Muhanzi Mubembe
5	Représentant du Ministère de l'agriculture	Ministre de l'agriculture	Jean Joseph Kasonga Mukuta
6	Représentant du Ministère des affaires foncières	Ministre des affaires foncières	Aimé Sakombi Molendo
7s	Représentant des contributeurs	Président du Conseil d'administration de CAFI	Monsieur Leymann
8	Représentant des contributeurs	Chef de coopération, Suède	Joachim Beijmo
9	Représentant des partenaires du processus REDD+ en RDC	Président du Groupe Inter-Bailleurs pour l'Environnement (GIBE)	Arnold Jacques de Dixmude
10	Représentant de la société civile	Président du GTCRR	Omar Kabasele
11	Représentant du secteur privé	Président du Fédération Internationale du Bois	Gabriel Mola
12	Coordonnateur Résident des Nations Unies ou Représentant Résident du PNUD	Coordonnateur Résident des Nations Unies ou Représentant Résident du PNUD	David McLahlan-Karr

Membres sans voix délibérative			
13	Représentant du Bureau MPTF du PNUD	MPTF	Pierre Pascal Bardoux
14	Président (ou vice-président) du Comité technique	Directeur de Cabinet de la Vice-Primature à l'environnement et développement durable	Asani Kizumguruka
15	Représentant des contributeurs	Directeur de l'Initiative pour la Forêt et le Climat / Chargée d'affaires, Ambassade de Norvège	Andreas Dahl Joergensen / Hilde Dahl
16	Représentant des contributeurs	Chargée d'affaires, Ambassade des Pays-Bas	Marion Van Schaik
17	Représentant des contributeurs	Attaché de coopération, Ambassade de France	Fabien Cayla
18	Représentant des contributeurs	Cheffe du Secrétariat CAFI	Berta Pesti
19	Représentant du Secrétariat exécutif du FONAREDD, sans voix délibérative	Membres du Secrétariat exécutif du FONAREDD	Victor Kabengele, Faustin Boyemba, Mirey Atallah, Dolly Kenga, Didier Mboma, Astrid Ntanga, Fabrice Nikuna, Samson Kamunga, Marit Hjort

NOTE 2 EN 2020, DEUX REPRÉSENTANTS DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA PRIMATURE, AINSI QUE LE VICE-MINISTRE DE LA SANTÉ, ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ À LA RÉUNION DU COPIL, SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE, EN VUE D'APPORTER LEURS OBSERVATIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS.

TABLEAU 124 COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE DU FONAREDD

No°	Fonction au sein du CT	Titre/structure	Nom(s)
1	Président, avec voix délibérative	Directeur du Cabinet du Ministère de l'environnement	Yves Kitumba
2	Vice-président, avec voix délibérative	Coordonnateur adjoint du CTR, Ministère des finances	Aimé Kasenga
3	Expert universitaire, avec voix délibérative	UniKin	Joel Kiyulu
4	Expert de la société civile, avec voix délibérative	GTCRR	Issa Lingbelu Tiapele
5	Représentant de la Coordination Nationale REDD+, avec voix délibérative	Coordonnateur, CN-REDD	Hassan Assani
6	Expert mis à disposition par le contributeur, avec voix délibérative	CAFI	Ellen Aalerud (Norad), Leslie Ouarzazi, Estelle Fach, Berta Pesti, Jeanette Moss (Sec CAFI), Jules Katubadi ou Olav Lundstøl (Ambassade de Norvège)

7	Expert mis à disposition par le contributeur, avec voix délibérative	Suède	Charlotte Makulu
8	Expert du programme ONU-REDD, avec voix délibérative	ONU-REDD	Josep Gari
9	Experts indépendant (recrutés sur base compétitive pour une période de 12 mois), avec voix délibérative	Expert indépendant	Marc Rodriguez
10	Experts indépendant (recrutés sur base compétitive pour une période de 12 mois), avec voix délibérative	Expert indépendant	Philippe Lebailly
11	Membre avec voix délibérative	Consultant, Ministère des finances	John Muloba
12	Représentant du secrétariat Exécutif, <u>sans</u> voix délibérative	Secrétariat Exécutif du FONAREDD	Victor Kabengele, Faustin Boyemba, Mirey Atallah, Dolly Kenga, Didier Mboma, Astrid Ntanga, Fabrice Nikuna, Samson Kamunga, Marit Hjort

TABLEAU 125 COMPOSITION DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DU FONAREDD

No°	Titre	Nom
1	Coordonnateur	Félicien Mulenda Kahenga
2	Coordonnateur adjoint	Victor Kabengele Wa Kadilu
3	Conseillère Technique Principal	Mirey Atallah
4	Expert senior programmation et suivi et évaluation	Faustin Boyemba, Ph.D.
5	Gestionnaire du portefeuille	Dolly Kenga Mwanza, MBA
6	Experte nationale suivi et évaluation et sauvegardes	Astrid Ntanga Mbuyi
7	Expert national en programmation	Didier Mboma Mazembi
8	Associé suivi et évaluation	Fabrice Nikuna
9	Associé suivi et évaluation	Samson Kamunga
10	Analyste de programmes	Marit Hjort
11	Associé à la communication	Gloire Munisha Aganze
12	Associée à l'administration	Aimée Kilima Kombozi
13	Assistante administrative	Anastasie Mudiay Ngalula
14	Associé IT-logistique	Philippe Nzita Nzita

Annexe 4 :

Description des critères de performance des programmes financés par le FONAREDD

Critères déterminants

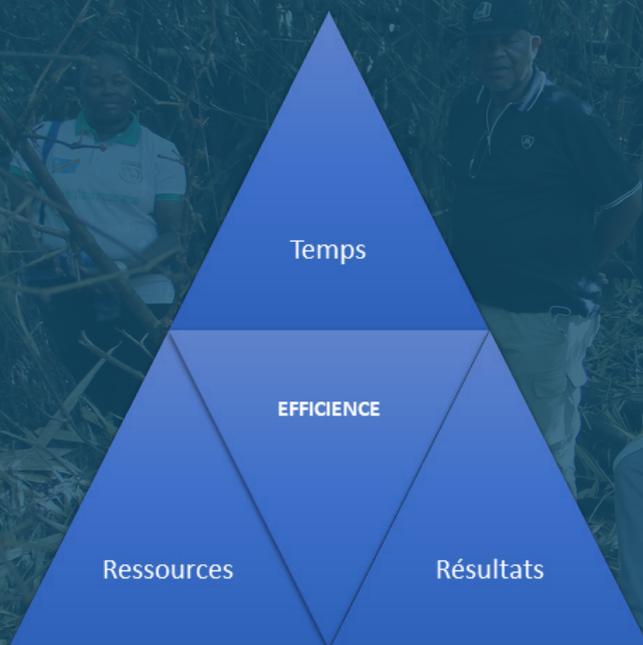
Efficacité

DÉFINITION

L'efficacité se rapporte au niveau d'atteinte des résultats et des objectifs spécifiques du programme et la contribution à l'atteinte de l'objectif général ou généraux.

SOUS-CRITÈRES

Sous-critères	Éléments d'appréciation
a) Soumission du PTBA de la période	Soumission du PTBA pour la période à temps
b) Transmission du rapport d'activités de la période	Respect du délai de transmission du rapport d'activités avec les annexes (livrables : documents, Edits, PSG, Contrat, etc.)
c) Réalisation des activités programmées	Taux de réalisation des activités programmés pour la période ; qualité de leur mise en œuvre
d) Réalisation des résultats programmés	Taux de réalisation des résultats de la période ; qualité de leur mise en œuvre
e) Correspondance entre les différents niveaux d'indicateurs	Taux de correspondance entre les activités prévues dans le PTBA, les résultats attendus du programme et les jalons.



Efficiency



DÉFINITION

L'efficacité consiste à apprécier la manière dont le programme transforme rationnellement et économiquement les ressources de l'intervention en résultats attendus grâce aux activités mises en œuvre.

SOUS-CRITÈRES

Sous-critères	Éléments d'appréciation
a) Consommation du budget programmé pour la période	Taux de consommation du budget programmé pour la période sous examen
b) Consommation du budget programmé depuis le début du programme	Taux de consommation du budget programmé depuis le début du programme
c) Coûts de fonctionnement de la période	Taux de coûts de fonctionnements, coûts de personnel et coûts indirects sur le budget approuvé pour la période.
d) Le coût du programme est en adéquation avec les résultats attendus	Niveau d'adéquation entre le budget programmé et les résultats attendus pour la période.
e) Les coûts appliqués dans le programme sont réalistes	Les coûts appliqués pendant la période sont jugés réalistes et corrects
f) Le temps passé depuis le début du programme est en adéquation avec les résultats atteints et les fonds consommés	Niveau d'adéquation entre la durée depuis le démarrage effectif du programme, le taux de réalisation des résultats attendus et le taux de consommation du budget depuis le début du programme.

AUTRES INFORMATIONS

L'efficacité rapporte au rapport entre les résultats et les ressources utilisées. Comme illustré par le graphique ci-dessous, l'efficacité des programmes est le produit des résultats obtenus ainsi que les ressources dépensées et le temps requis pour les atteindre. Ainsi, l'efficacité est étroitement liée à l'efficacité.

Critères secondaires

Gouvernance

DÉFINITION

La gouvernance estime la manière dont le programme est dirigé avec toutes les structures de gouvernance mise par le programme notamment le comité de pilotage.

SOUS-CRITÈRES

Sous-critères	Éléments d'appréciation
a) Réalisation de COPIL	Taux de réalisation de COPIL prévus ; niveau de la participation, respect de partager des documents avant la tenue du COP et partage des comptes rendus aux membres du COPIL.
b) Prise en compte des recommandations du COPIL	Taux et qualité de prise en compte des décisions.
c) Réalisation de réunion de différentes plateformes (CARG et autres)	Taux et qualité de réunions tenues des différentes plateformes.
d) Représentativité des femmes, jeunes et peuples autochtones dans les structures de gouvernance	Taux de femmes, de jeunes et de peuples autochtones dans le COPIL (et d'autres structures de gouvernance, le cas échéant) du programme ; adéquation de leurs réelles opportunités d'influence dans la prise de décisions

Gestion participative



DÉFINITION

La gestion participative mesure la manière que l'agence veille pour qu'il ait une participation bénéfique des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités, notamment la société civile.

SOUS-CRITÈRES

Sous-critères	Éléments d'appréciation
a) Mise à jour du tableau de la participation approuvé par le COPIL du FONAREDD	Fréquence de la mise à jour du tableau ; disponibilité du tableau mis à jour
b) Les défis rencontrés et les réponses apportées dans la participation	Pertinence et ponctualité des défis considérés par les structures de gouvernance ; qualité et adéquation des réponses apportées
c) L'efficacité de l'engagement avec les programmes d'appui à la société civile et aux peuples autochtones (respectivement PNUD/GTCRR et BM/REPALEF)	Fréquence et rapidité d'implication de ces programmes au moments opportuns ; qualité des opportunités d'engagement offertes aux groupes concernés
d) Activités prévues en faveur des femmes, peuples autochtones et jeunes	Nombre d'activités prévues en faveur de ces groupes ; taux de réalisation des activités prévues ; pertinence, qualité et effets des activités réalisées





Genre

DÉFINITION

Ce critère mesure le niveau d'intégration de l'aspect genre dans les programmes sur base de quatre critères retenus (contexte, mise en œuvre, suivi-évaluation et budget).

SOUS-CRITÈRES

Sous-critères	Éléments d'appréciation
a) Intégration dans le contexte	Prévision et présentation d'une analyse succincte du genre lié au contexte du programme
b) Intégration dans la mise en œuvre	Existence, adéquation et réalisation d'un plan d'activités prévues en faveur des femmes ; qualité, adéquation et résultats des activités réalisées
c) Intégration dans le suivi-évaluation	Existence et prise en compte effective d'indicateurs de genre clairs définis dans le PRODOC et le PTBA
d) Intégration dans le budget	Existence et adéquation d'un budget alloué aux activités genre ; taux de consommation du budget prévu

Si un programme atteint tous les quatre sous-critères ci-dessus, il est considéré répondant au genre, c'est-à-dire que l'aspect genre est complètement intégré dans le programme, même si l'égalité des genres n'est pas l'objectif principal du programme. Ensuite, si un programme a atteint un à trois des quatre sous-critères, il

est considéré sensible au genre, c'est-à-dire que l'aspect genre est partiellement intégré. Finalement, si un programme a intégré le genre dans aucun des quatre sous-critères, il est considéré aveugle au genre, et il est peu probable que le programme contribue à l'égalité de genre ou à la responsabilisation de la femme.

Dans le respect des garanties de Cancun et les principes généraux REDD+ de la RDC, les programmes financés par le FONAREDD doivent prendre en compte l'aspect genre dans la participation intégrale et effective des parties prenantes à plusieurs niveaux.



Respect des normes socio-environnementales

DÉFINITION

Ce critère mesure la manière dont les activités sont mises en œuvre au respect de sauvegarde environnemental et social.

SOUS-CRITÈRES

Sous-critères	Éléments d'appréciation
a) Outils de sauvegardes	Existence et la mise en œuvre des outils de sauvegardes ; qualité et effets de leur mise en œuvre
b) Plan de suivi des mesures de sauvegardes	Existence d'un plan de suivi des mesures de sauvegardes ; taux de réalisation du plan ; pertinence, adéquation et effets des mesures mises en œuvre
c) Plan d'activités prévues en faveur des peuples autochtones	Existence d'un plan d'activités prévues en faveur des peuples autochtones ; taux de réalisation du plan ; adéquation, pertinence et effets des activités mises en œuvre
d) Budget alloué aux activités de mise en place des sauvegardes	Existence d'un budget alloué aux activités de mise en place des sauvegardes ; adéquation des coûts prévus ; taux de réalisation du budget programmé

La prise en compte des sauvegardes sociales et environnementales dans la mise en œuvre des activités REDD+ est une exigence de la CCNUCC afin de s'assurer que la REDD+ se préserve des effets pervers de déplacement des peuples autochtones, d'accaparement des terres, etc. Elle conditionne également l'accès aux paiements sur résultats. De plus, la RDC a adopté un cadre de sauvegardes environnementales et sociales en 2015 qui s'applique à tous les programmes et investissements REDD+.



Système de S&E

DÉFINITION

Ce critère se rapporte à l'existence et l'opérationnalisation d'une stratégie de communication, d'un mécanisme de plaintes et recours et d'un système de S&E fonctionnel.

SOUS-CRITÈRES

Sous-critères	Éléments d'appréciation
a) Plan de suivi et évaluation	Existence et mise en œuvre du plan ; adéquation et efficacité du système de S&E
b) Missions de suivi terrain	Nombre de missions prévues ; taux de réalisation des missions ; adéquation de la planification des missions ; adéquation de l'implication des acteurs pertinents ; disponibilité et qualité des rapports de mission ; suivi de la mission
c) Réunions	Nombre de réunions prévues ; taux de réalisation de réunions ; pertinence des réunions ; implication des acteurs pertinents ; disponibilité et qualité du compte rendu
d) Rapports semestriels et annuels	Nombre de rapport transmis ; respect du canevas FONAREDD ; respect de l'échéance définie par FONAREDD ; transmission adéquate des livrables et des annexes
e) Revus techniques	Nombre de revus techniques prévus ; taux de réalisation des revus ; qualité et pertinence des revus ; prise en compte des recommandations du revu
f) Evaluations externes	Nombre d'évaluations prévues ; taux de réalisation ; niveau d'indépendance de l'évaluateur ; qualité et pertinence des évaluations ; prise en compte des recommandations de l'évaluation
g) Collecte des données	Adéquation des méthodes de collecte des données ; fréquence de collecte ; disponibilité d'informations sur les méthodes utilisées ; implication de parties prenantes dans la collecte

Critères globaux



Pertinence

DÉFINITION

La pertinence s'apprécie en fonction de sa finalité et aussi considérée comme l'objectif de développement.

SOUS-CRITÈRES

Sous-critères	Éléments d'appréciation
a) Contribution aux objectifs globaux de la Stratégie national REDD+	Le programme continue à répondre aux objectifs pour lesquels il a été conçu, ou s'il a dévié de ces objectifs au cours de sa durée.
b) Satisfaction des besoins des bénéficiaires	Le programme est une émanation des bénéficiaires qui en ont exprimé le besoin.
c) Contribution à l'Objectif du gouvernement	Le programme répond aux objectifs ou aux priorités de développement déterminés par le gouvernement.
d) Les groupes risques (vulnérables) sont pris en compte	Le programme cible en priorité les principaux groupes à risques et vulnérables de la zone d'intervention. Le programme demeure pertinent, dans sa mise en œuvre, particulièrement aux besoins des groupes vulnérables pour lequel il a été conçu.



Durabilité

DÉFINITION

La durabilité correspond à la pérennisation, par les responsables politico-administratifs et les bénéficiaires finaux, des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention.

SOUS-CRITÈRES

Sous-critères	Éléments d'appréciation
a) Plan et mise en œuvre des formations des services étatiques, société civile et les partenaires d'exécution local	Le programme prévoit des activités à effets multiplicateurs dont les formations de capacités des parties prenantes à la base
b) Respect des conditions du milieu du programme (zone d'intervention)	Le programme s'articule sur les réalités locales et est intégré dans le système sanitaire, socio-économique et/ou communautaire déjà existant -
c) Ciblage et implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre du programme	Les bénéficiaires sont les initiateurs du programme et ils seront effectivement impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et évaluation du projet
d) Suivi, Surveillance et mise à jour des risques et hypothèses du programme	Les risques et hypothèses du programme ne sont pas très lourdes pour gêner sa mise en œuvre
e) Respect des éléments de l'environnement du programme	Les activités du programme tiennent compte des exigences généralement admises (droit, éthique, culture, coutumes environnement, équité...)

Note de programmation 2 0 2 0 du FONAREDD

Table des matières

Préface	3
Résumé exécutif	4
Performance financière et programmatique	4
Programmes sectoriels	5
Programmes intégrés	6
Défis	6
Conclusions et recommandations	7
Liste des tableaux et graphiques	12
Acronymes	15
1. Réalisations principales du Fonds National REDD+ fin 2020	17
1.1. Introduction	17
1.2. Réalisations programmatiques du Fonds fin 2020	17
1.3. Réalisations financières du Fonds fin 2020	23
1.4. Réalisations des structures de gouvernance du FONAREDD	28
1.4.1. Comité de Pilotage	28
1.4.3. Comité Technique	29
1.4.3. Secrétariat Exécutif	32
1.5. Réalisation du plan de suivi & évaluation du FONAREDD 2020	34
1.6. Mobilisation des ressources	41
1.6.1. Modalités de financement	41
1.6.2. Secteur privé	43
2. Progrès vers l'atteinte des jalons de la LOI	45
2.1. Synthèse de l'atteinte des jalons	45
Analyse du niveau d'atteinte des Jalons de la Vérification indépendante 2020	45
Analyse du niveau d'atteinte des Jalons à la fin de l'année 2020	46
2.2. Réalisations par pilier vis-à-vis de jalons et des résultats harmonisés	49
Pilier Agriculture	49
Pilier Energie	57
Pilier Forêt	62
Pilier Normes : Mines et Hydrocarbures	66
Pilier Aménagement du Territoire (AT)	68
Pilier Foncier	74
Pilier Démographie	80
Pilier Gouvernance	83
3. Performance des programmes	87
3.1. Conclusions de l'exercice 2020	88

3.2	Performance des Programmes Sectoriels	92
	Programme du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF)	92
	Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie (Programme Energie Durable)	97
	Programme d'appui à la réforme foncière (PARF)	103
	Programme de gestion durable de l'agriculture (GDA)	109
	Programme d'appui aux peuples autochtones (PA)	114
	Programme d'appui à la société civile	119
	Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS)	125
	Programme d'appui à la réforme d'aménagement du territoire (PARAT)	132
	Programme du Secrétariat Exécutif du Fonds	138
3.3	Performance des Programmes intégrés	147
	PIREDD Sud Ubangi	147
	PIREDD Mongala	153
	PIREDD Oriental	161
	PIREDD Equateur	170
	PIREDD Kwilu	177
	PIREDD Mai-Ndombe	182
4.	Thèmes transversaux	188
4.1	Genre	188
4.2	Sauvegardes sociales et environnementales	198
4.3	Communication	203
	Identité visuelle du FONAREDD	203
	Vidéo institutionnelle du FONAREDD	203
	Publications	203
	Le FONAREDD en ligne	203
4.4	Gestion des risques	204
5.	Leçons apprises et défis	211
5.1.	Leçons apprises	211
5.2	Défis	212
Annexes	215
	Annexe 1 : Etat d'avancement des jalons intermédiaires 2018 et finaux 2020	215
	Annexe 2 : Etat d'avancement des indicateurs harmonisés	223
	Pilier Agriculture	223
	Pilier Energie	226
	Pilier Forêt	230
	Pilier Normes	235

Pilier Aménagement du Territoire	237
Pilier Foncier	241
Pilier Démographie	244
Pilier Gouvernance	247
 Annexe 3 : Composition des organes de gouvernance du FONAREDD	 251
 Annexe 4 : Description des critères de performance des programmes financés par le FONAREDD	 254
Critères déterminants	254
Efficience	254
Critères secondaires	255
Critères globaux	258
Pertinence	258
Durabilité	258
 Annexe 5 : Note de programmation 2020 du FONAREDD	 259
1. Introduction	263
2. Portefeuille du FONAREDD au 31 janvier 2020	264
3. Durée de traitement des programmes	266
4. Comités techniques et comités de pilotage	268
5. Principaux résultats attendus de la programmation 2020	269
6. Programmation 2020	270
7. Défis	283
8. Leçons apprises	283
9. Besoins en programmation	284
10. Conclusion	287
 Annexe 6 : Rapport financier du MPTF	 288
 SOMMAIRE FINANCIER	 293
1. SOURCES, UTILISATIONS, ET LE SOLDE DES FONDS	293
2. LES CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS DE FONDS	294
3. INTÉRÊTS PERÇUS	294
4. TRANSFERTS DE FONDS ET DÉPENSES	295
5. DÉPENSES ET TAUX D'EXÉCUTION FINANCIER	296
6. RECOUVREMENTS DES COÛTS	298
7. TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ	299
8. COÛTS DIRECTS	299

1. Introduction

Depuis 2016, le FONAREDD a été capitalisé par les fonds de la première Loi signée entre CAFI et la République Démocratique du Congo. Ce sont ces premiers fonds qui ont permis de mettre en œuvre en partie le Plan d'Investissement REDD+ de la RDC évalué à 1,1 milliards de \$.

Le FONAREDD n'a pu mobiliser que 219 M\$ (en engagements des bailleurs) du plan d'investissement, qui ont permis la programmation du portefeuille actuel du FONAREDD.

Depuis le premier COPIL jusqu'à ce jour, le FONAREDD a abattu un travail de titan en réussissant à instruire et faire approuver 17 programmes dont 6 intégrés qui couvrent 8 provinces ainsi que 11 programmes sectoriels. Dans ce même ordre, il faut ajouter 4 addendums approuvés pour compléter certains programmes faiblement capitalisés et qui se trouvaient en difficulté de boucler leurs objectifs.

Le Fonaredd veut élargir son portefeuille avec dans le pipeline de nouveaux programmes. Dans le même temps, le Plan d'investissement 2016 – 2020 touche à sa fin et le FONAREDD doit envisager très prochainement sa seconde itération 2021 – 2025. Cela se prépare déjà au cours de cette année 2020 qui s'avère être une année charnière entre la première LOI et la seconde LOI que le gouvernement congolais va signer avec son partenaire CAFI.

Pendant que le management du FONAREDD continue les discussions avec toutes les parties concernées sur le cadre stratégique préparé entre CAFI et le FONAREDD qui va aboutir à la signature de cette deuxième LOI, la programmation suit son cours au FONAREDD sur un modus operandi concerté avec son partenaire financier.

Le nouveau cycle de programmation comprendra :

- *De nouveaux PIREDD, sachant que le Plan d'Investissement a prévu un PIREDD par province (26) et que seulement 8 provinces sont couvertes par les deux premiers cycles de programmation et deux nouveaux Piredd couvrant trois nouvelles provinces (Maniema, Kasai Oriental- Lomami) sont déjà en cours de préparation (prodoc en cours d'instruction). De nouvelles provinces sont visées. Il s'agit des provinces de la Tshwapa, du Kwango et du Kongo Central, Le Kasai Central, Les deux Kivu, le Haut Katanga, ...*
- *Des compléments aux anciens PIREDD et aux projets sectoriels (énergie, savanes, SNSF, Normes Socio Environnementales, agriculture) leur permettant de mieux marquer leur empreinte sur les territoire, secteurs et matières concernés ;*
- *De nouveaux programmes sectoriels permettant de prolonger l'action dans le temps (SNSF) et dans l'espace (AT) ainsi que d'élargir la gamme d'activité de ces programmes (Tourbières, zones tampons des aires protégées) ;*
- *Des études ou appuis transversaux : Les études et activités suivantes sont nécessaires qui font déjà ou non l'objet de financements en 2019/2020 ;*
- *Cette programmation doit envisager la capitalisation des réformes amorcées, des leçons apprises des Piredd et des programmes sectoriels pour stabiliser le couvert forestier à 63% du territoire national comme prévu par la stratégie nationale REDD+. Cela passe par :*
- *la mise en œuvre des politiques agricoles (investissements habitants) respectueuses de la forêt, en valorisant davantage les savanes et les forêts dégradées qui constitueront les pôles de convergence ou de concentration démographique*
- *des réflexions vers une transition énergétique propre, qui diminue la pression sur les forêts,*
- *des programmes d'aménagement du territoire au sein des provinces à travers les Piredd pour une meilleure spatialisation et affectation des usages, donc des ressources naturelles,*
- *une réflexion permanente sur les questions foncières et leur transfert au niveau des Piredd, surtout en ce qui concerne le Système d'information foncière (SIF),*
- *Une foresterie communautaire multiusage qui permette aux communautés de sécuriser leurs forêts et en tirer durablement profit en même temps qu'une lutte contre l'exploitation artisanale illégale du bois.*

D'importantes leçons doivent être tirées aussi de la sélection des agences au regard de la participation de ces agences au fonds et de l'expérience que nous avons acquise de cette collaboration.

2. Portefeuille du FONAREDD au 31 janvier 2020

AMI	Programme	Agence	Montant en M\$	Approuvé en COPIL	1 ^{ère} tranche décaissée
01	Programme intégré Mai - Ndombe	BM	30	2 du 20/10/2016	20
15	Programme intégré Kwilu	JICA	4	4 du 22/02/2018	3
01	Programme intégré Ituri	PNUD	15	3 du 08/02/2017	9
01	Programme Intégré Bas Uele	PNUD	12	3 du 08/02/2017	7
01	Programme intégré Tshopo	PNUD	6	3 du 08/02/2017	4
09	Programme intégré Sud Ubangi	BM	7	3 du 08/02/2017	4
14	Programme intégré Mongala	ENABEL	12	CR 1 du /06/2019	5
14	Programme intégré Equateur	FAO	10	4 du 22/02/2018	7
02	Gestion Durable de l'Agriculture (GDA)	FAO	3	4 du 22/02/2018	2
0	Gestion Durable des Forêts (PGDF)	AFD	12		0
03	Système National de Surveillance des Forêts (SNSF)	FAO	10	2 du 20/10/2016	9
05	Réforme de l'Aménagement du Territoire (PARAT)	PNUD	8	3 du 08/02/2017	5
	Addendum PARAT			05 du 3/10/2018	
06	Réforme Foncière (PARF)	UN-HAB	7	3 du 08/02/2017	5
	Addendum PARF			05 du 3/10/2018	
07	Capacités Société civile	PNUD	3	2 du 20/10/2016	2
	Addendum Société civile			06 du 08/11/2018	
08	Peuples Autochtones	BM	2	2 du 20/10/2016	1
10	Planning familial (PROMIS)	UNOPS	33	06 du 08/11/2018	23
12	Savanes et Forêts Dégradées (PSFD)	AFD	15	CR 2 du 05/07/2019	10
13	Energie	PNUD	15	06 du 08/11/2018	10
	SE FONAREDD	PNUD			
			204		

b) Les programmes en cours d'instruction :

Quelques autres programmes sont en cours d'instruction. Il s'agit des programmes qui faisaient partie de ceux qui étaient suspendus de financement, faisant partie du portefeuille relevant du MEDD, mais de certains nouveaux programmes en cours d'instruction.

AMI	Programmes	Agence	Montant en M\$	Statut et commentaires
	Normes REDD Mines et Hydrocarbures	?	5	TDR encore en discussion
	Gouvernance	?	?	
	Piredd Maniema	GIZ	30	Débatu en CT 27
	Piredd Kasai Oriental - Lomami	ENABEL	35	TdR disponibles
	Addendum au Piredd PO infrastructures	?	8	Tdr approuvés en CT 27
	TOTAL			

3. Durée de traitement des programmes



Le tableau ci-dessous indique clairement la durée que prend ou a pris l'instruction de chaque programme :

AMI	Programme	Agence	1 ^{ère} soumission	NIP retenue	CT 1	2 ^{ème} soumission	Agence	CT 2	CT 3	CT 4	COFIL	Durée	Date de démarrage	1 ^{er} décaissement
1	PIREDD Mai-Ndombe	BM	AMI I 01/07/2016	BM	01 du 29/08/2016						2 du 20/10/2016	2 mois	12/07/2018	05/05/2017
1	PIREDD Orientale	PNUD	AMI I 01/07/2016	PNUD	01 du 29/08/2016			02 du 22/11/2016			3 du 08/02/2017	5 mois	01/01/2018	20/11/2017
2	Gestion Durable de l'Agriculture	FAO	AMI I 01/07/2016	FAO	01 du 29/08/2016			04 du 30/03/2017	09 du 27/07/2017	11 du 14/12/2017	4 du 22/02/2018	18 mois	0	0
3	Système National de Surveillance des Forêts	FAO	AMI I 01/07/2016	FAO	01 du 29/08/2016						2 du 20/10/2016	2 mois	01/01/2017	22/12/2016
4	Gestion Durable des Forêts	AFD FAO	AMI I 01/07/2016	AFD	01 du 29/08/2016			07 du 03/05/2017	08 du 17/07/2017	14 du 18/04/2018		26 mois		
5	Réforme de l'Am. du Territoire	PNUD	AMI I 01/07/2016	PNUD	01 du 29/08/2016			02 du 22/11/2016			3 du 08/02/2017	5 mois	19/04/2017	19/04/2017
	Addendum AT			PNUD	17 du 2/08/2018			19 du 05/09/2018			05 du 3/10/2018	4 mois	19/04/2017	
6	Réforme Foncière	BM UN-Hab	AMI I 01/07/2016	UN-Hab.	01 du 29/08/2016			02 du 22/11/2016			3 du 08/02/2017	5 mois	02/08/2017	25/04/2017
	Addendum RF			UN-Hab.	17 du 2/08/2018			19 du 05/09/2018			05 du 3/10/2018	4 mois	02/08/2017	
7	Société Civile	PNUD	AMI I 01/07/2016	PNUD	01 du 29/08/2016						2 du 20/10/2016	2 mois	22/12/2016	22/12/2016
	Addendum SC			PNUD	19 du 05/09/2018						06 du 08/11/2018	3 mois	22/12/2016	

8	Peuples Autochtones	BM	AMI I 01/07/2016	BM	01 du 29/08/2016								2 du 20/10/2016	2 mois	31/12/2016	05/04/2017
9	PIREDD Sud Ubangí	FAO SNV, BM	AMI I 01/07/2016	Republié puis BM	01 du 29/08/2016		BM	02 du 22/11/2016					3 du 08/02/2017	5 mois	0	06/05/2017
10	Planning familial	UNOPS	AMI II 01/07/2017	UNOPS	17 du 2/08/2018								06 du 08/11/2018	10 mois	0	
11	Gouvernance	BM	AMI II 01/07/2017	BM	09 du 27/07/2017										0	
12	Savanes	UN-Hab. AFD, BIT	AMI II 01/07/2017	AFD	09 du 27/07/2017		AFD	21 du 6/12/2018	25 du 28/06/2019				CR 2 du 05/07/2019	24 mois	0	
13	Energie	PNUD	AMI II 01/07/2017	PNUD	09 du 27/07/2017		PNUD	15 du 30/05/2018	19 du 05/09/2018				06 du 08/11/2018	16 mois	22/02/2019	
14	PIREDD Equateur	FAO SNV	AMI I 01/07/2016	Republié	01 du 29/08/2016		FAO	09 du 28/07/2017	12 du 9/01/2018				04 du 22/02/2028	18 mois	0	
14	PIREDD Mongala	FAO SNV	AMI I 01/07/2016	Republié	01 du 29/08/2016		BM puis ENABEL	09 du 28/07/2017	16 du 27/07/2018				CR 1 du /06/2019	26 mois	0	
15	PIREDD Kwilu	FAO	AMI I 01/07/2016	Relancé	01 du 29/08/2016		JICA	02 du 22/11/2016	09 du 28/07/2017	12 du 9/01/2018			04 du 22/02/2018	18 mois	19/07/2019	
16	Normes Sociales et	BM ?	AMI II 01/07/2017												0	

4. Comités techniques et comités de pilotage

a) Comités techniques

Au 31 décembre 2019, le SE FONAREDD avait organisé 26 sessions du Comité technique. Dans l'année 2019, 5 sessions avaient été organisées. Ce sont les 26 sessions sur 3 ans qui ont permis de conclure la programmation du portefeuille actuel du FONAREDD :

N°	Date	Matières traitées	Observations
22	22 Mars	<ul style="list-style-type: none"> □ Revue du Prodoc du Piredd Mongala, □ Présentation et débat sur la note conceptuelle de l'évaluation du Comité Technique, □ Examen du Règlement d'Ordre Intérieur du Comité Technique, □ Information par le SE FONAREDD sur le Statut du PIREDD Equateur 	Les documents examinés et approuvés moyennant amendements avec l'accompagnement du SE FONAREDD
23	16 Mai	<ul style="list-style-type: none"> □ Présentation des ajustements au Prodoc Mongala, □ Présentation du Workflow FONAREDD – AND pour les projets à soumettre au FVC □ Restitution des résultat de l'évaluation du CT, □ Présentation du Document de programme Promis revu 	Les deux documents recommandés à l'approbation du prochain COPIL
24	28 Juin	<ul style="list-style-type: none"> □ Présentation des ajustements au Prodoc Savanes, □ Présentation de la situation du PIREDD Equateur 	Les deux documents soumis à l'approbation du prochain COPIL
25	9 Septembre	<ul style="list-style-type: none"> □ Présentation des TDRs Normes, □ Présentation des TDRs de l'Évaluation à mi-parcours, objectif principal, attentes du CT, Calendrier de feedback sur les TDRs et de conduite de l'évaluation, □ Présentation des propositions de programmation pour 2019 / 2020, Proposition de calendrier de la programmation 	Réajustement du montant des Tdr Normes
26	8 Novembre	Présentation du programme FVC et son évolution (AND)	

b) Comités de pilotage

9 COPIL ont été organisés depuis le début (2016). Un COPIL et deux COPIL restreints ont été organisés en 2019. Les deux COPIL restreints ont été présidés par le Directeur de cabinet du ministre des Finances (Président du COPIL empêché).

N°	Date	Matières traitées	Observations
CR 01	21 mai	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Approbation du Prodoc du Piredd Mongala, ☐ Approbation du Prodoc PROMIS 	Les deux prodoc validés
CR 02	05 juillet	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Approbation des ajustements au Prodoc Piredd Equateur, ☐ Approbation du prodoc Savanes (PSFD) ☐ Approbation du prodoc SE FONAREDD 	Les trois prodoc validés
COPIL 09	05 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Présentation de l'état des lieux du portefeuille du FONAREDD ☐ Présentation et approbation du PGDF ☐ Conclusions de la revue annuelle 	PGDF validé, Les deux autres documents aussi

5. Principaux résultats attendus de la programmation 2020

- De nouveaux programmes ambitieux se retrouvent en attente dans le pipeline
- Les Tdr de ces programmes sont élaborés et disponibles
- De nouvelles agences sont identifiées et s'activent aux programmes
- Des études prévues sont réalisées dans le temps
- Un effort de cohérence des programme est assuré par le SE FONAREDD par l'organisation des réunions et ateliers nécessaires
- Le plan d'investissement 2016 – 2020 est actualisé pour donner le plan d'investissement 2021 – 2025.

6. Programmation 2020

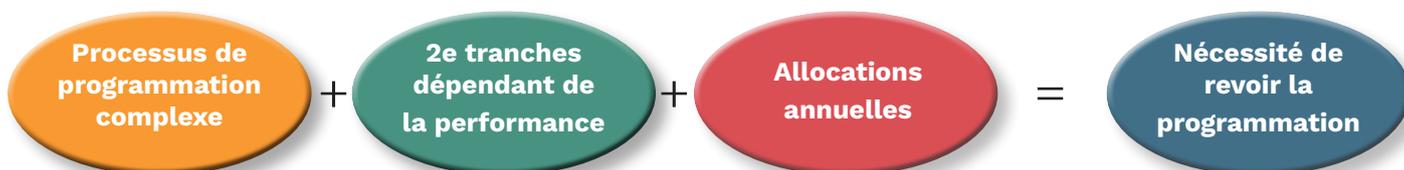
a) Proposition de changement d'approche

- Programmation continue plutôt que programmation par cycle
- Identification des programmes et projets par le SE FONAREDD
- Appel à manifestation d'intérêt ouvert pour identifier de nouvelles possibilités
- Procéder par gré à gré là où les agences apportent du co-financement et/ou ont un historique fort dans la thématique ou la province
- Elargir les agences éligibles et les bailleurs pour
- Etablir un fonds d'étude et d'appui à la préparation des programmes

b) Le mécanisme de financement

Les décaissements actuels et programmés à court terme des contrats passés avec les agences pour les deux premiers cycles d'AMI ne permettent pas au fonds de consommer la totalité de la trésorerie dont il dispose annuellement (40 M\$).

Dans la nouvelle stratégie d'appui du fonds, ce sont les deux premiers qui priment. Nous pouvons donc justifier la présente démarche de programmation par le schéma suivant :



La nouvelle programmation envisagée est un mécanisme permettant :

- i. D'appuyer l'alignement de nouveaux bailleurs sur le Plan d'Investissement, en termes de conception et de financement ;
- ii. De solliciter les bailleurs existants pour qu'ils augmentent globalement et progressivement leurs contributions au fonds, au regard de la capacité à concevoir et programmer que le fonds démontrera avec ce nouveau cycle ;
- iii. De consommer la totalité de la trésorerie annuelle disponible, pour l'année en cours et les années à venir.

Le Fonaredd pour sa part, ne pourra prendre d'engagement contractuel ferme (première tranche), sur cette nouvelle programmation que si la trésorerie de la tranche est couverte par la trésorerie disponible, déduction faite de tous les encours d'engagement. Dans tous les cas les financements de deuxième tranche sont conditionnels. On trouvera en annexe 1 un tableau qui établit les besoins prévisionnels de trésorerie sur les engagements en cours (en supposant la confirmation à 100% des secondes tranches). Le même tableau établit les soldes de trésorerie par an, base de la sur programmation.

c) Programmation de nouveaux PIREDD

i. Justification du choix des nouvelles provinces :

Les choix des nouvelles provinces sont orientés vers trois objectifs : poursuivre les efforts en zone forestière de basse altitude, ouvrir des PIREDD en zone mixte à gradient d'altitude

marqué, mieux prendre en compte les zones de savanes. Justification géographique donc, dans un souci de correspondre aux attentes des populations, et de cibler les points chauds de déforestation. Justification stratégique aussi, car la plupart des grandes zones de consommation des produits agricoles et forestiers du pays sont dans les zones mixtes et de savanes. Il est souhaitable d'y soutenir le développement de l'agroforesterie et des cultures vivrières pour profiter des vastes espaces disponibles de culture hors forêt ou de forêts dégradées et rapprocher l'approvisionnement des villes des sites de consommation. Dans ces zones se rencontrent les forêts sèches, négligées par le précédent cycle de programmation et pourtant très menacées. Les zones mixtes d'altitude comprennent plusieurs grands parcs nationaux : l'intervention dans leurs zones tampons est essentielle pour réduire la pression humaine élevée qui les caractérise (plus de 300 hab./km²) menace leurs forêts ainsi que leur riche biodiversité.

ii. Poursuite des investissements en zone forestière de basse altitude dans la province de la Tswapa et du Maniema :

1. Le Maniema (132 000 km², 2 300 000 hab./km², 18 hab./km², cap. Kindu) est une province forestière, non démembrée par la nouvelle répartition administrative. Elle comprend de grandes et belles forêts primaires. Une partie du Parc National de la Lomami se trouve dans le Maniema (Kailo). L'enclavement de la province est également important : mauvais état du train et des routes de l'axe Kindu-Kibombo-Kasongo vers Lubumbashi, voie fluviale interrompue par des rapides avant Kisangani... Un PIREDD aura intérêt à se concentrer là encore le long de l'axe nord sud, autour de Kindu,

centre en plein développement et point chaud de déforestation, ainsi que le long de la route Kindu Bukavu.

Le développement des cultures pérennes, la concentration des populations le long des grands axes, l'entretien des routes stratégiques et l'appui à la commercialisation des produits (dont l'huile de palme en forte demande de l'Est- Goma, Bukavu et du Sud – Katanga). L'appui à la production et à la commercialisation agricole associée à la démarche territoriale (GRN concentrée le long des grands axes) l'entretien des infrastructures routières sont les maîtres mots d'un PIREDD dans cette province.

Pour ces deux provinces on peut envisager la structure budgétaire suivante des PIREDD calculés sur 5 ans (à titre indicatif) :

• Structure :	6 M\$
• Renforcement des capacités des ST	3
• Structuration du milieu et AT	3
• Questions foncières (SIF)	2
• Investissements agricoles et de filière	6
• Mises en défens et PSE	3
• Infrastructure (ponts, Himo, bâtiments, éqmts)	6
• Divers (dont zones tampons)	1

Total pour le projet 30 M\$

2. La Tshwapa (173 000 km², 11 hab./km²), dont le chef-lieu est Boende, est une nouvelle province particulièrement enclavée de la RDC, bien que sa rivière éponyme soit navigable dès Ikela, en amont du chef-lieu de territoire Boende et jusqu'au Fleuve, à Mbandaka. Le Parc de la Salonga occupe l'essentiel de son territoire, laissant une superficie utile réduite à la population locale (les densités globales sont de ce fait trompeuses). Il est donc important de développer dans la périphérie des villages et des grands axes des activités agricoles peu consommatrices en terre et génératrices de revenus.

Dans ce Piredd Il y aura intérêt à concentrer les activités le long de deux ou trois axes principaux (dont la route du corridor de Monkoto entre les deux parties du Parc et le long de la Rivière). L'approche territoriale (renforcement des capacités institutionnelles, PGRN...) est essentielle pour l'ensemble de la province, qui peut être considérée dans son ensemble comme la zone tampon principale du Parc.

Pour cette province on peut envisager la structure budgétaire suivante des PIREDD calculés sur 8 ans (à titre indicatif) :

• Structure :	6 M\$
• Renforcement des capacités des ST	3
• Structuration du milieu et AT	3
• Questions foncières (SIF)	2
• Investissements agricoles et de filière	6
• Mises en défens et PSE	3
• Infrastructure (ponts, Himo, bâtiments, éqmts)	6
• Divers (dont zones tampons)	1

Total pour le projet 30 M\$

Ce projet devrait viser des investissements sur 5 000 ha de cultures pérennes (500\$/ha) et agroforestières et 20 000 ha de mises en défens (150 \$ sur 5 ans).

iii. Nouveaux financements en zone mixte :

1. Le Nord (59 500 km², 5,8 M hab., 97 hab./km²) et le Sud Kivu (69130 km², 5,8 Mhab. 83 hab./km²). Ces deux provinces étant occupées en grande partie par des Parcs Nationaux ou par de grandes fermes d'élevage, la superficie réellement disponible pour l'agriculture vivrière est très inférieure à la superficie totale et en complexe rural les densités humaines sont supérieures à 300 hab./km². L'agriculture paysanne peut atteindre ici un haut niveau d'intensification, dans la partie montagneuse à substrat volcanique, mais avec des difficultés de plus en plus marquées pour maintenir les rendements. Les deux provinces sont pourvoyeuses de milliers de migrants vers les provinces voisines. Leur agriculture est diversifiée, les cultures pérennes y connaissant les dernières années un véritable essor. Il est essentiel pour ces deux provinces de développer une vision à long terme de leur développement, basé sur l'analyse de ses besoins en terres agricoles, sur l'intensification des terres sous utilisées et une réflexion approfondie sur la relation aux Parcs et à la Zone tampon.

2. Les deux Kasai du Centre (Kasai et Kasai Central) : le Kasai de Tshikapa (95 631 km², pop 3200000, densité 103 hab./km²) et le Kasai Central de Kananga (59 111 km², pop 3 M hab., densité 50 hab./km²) sont deux provinces minières (diamant) dont le nord bordé par le Kasai comprend de belles forêts primaires et secondaires, le sud étant savanicole ainsi que le nord est et ouest. Ces deux provinces, en particulier le Kasai (Tshikapa) concentrent les principaux points chauds de déforestation du pays.

Dans les deux cas les deux provinces sont fondées dans un seul projet (économie d'échelle et superficie totale voisine de la moyenne des autres provinces) la structure budgétaire suivante peut être envisagée pour un seul projet d'une durée de 5 ans (à titre indicatif) :

• Structure :	6 M\$
• Renforcement des capacités des ST	3
• Structuration du milieu et AT	4
• Questions foncières (SIF)	2
• Investissements agricoles et de filière	7
• Mises en défens et PSE	3
• Infrastructure (ponts, Himo, bâtiments, éqmts)	9
• Divers (dont zones tampons)	1

Total pour le projet 35 M\$

Chacun de ces projets devrait viser des investissements sur l'appui aux filières agricoles et au conseil agricole, à la plantation de 20000 ha de cultures pérennes (500\$/ha) et agroforestières (dont eucalyptus) et 40 000 ha de mises en défens (150 \$ sur 5 ans) en savanes arbustives et forêts dégradées.

* Nouveaux PIREDD en zone de savane du SUD :

c'est la zone la plus ignorée de la programmation en cours et pourtant la plus stratégique pour les reboisements en proximité des grandes agglomérations. La sur programmation ne prend pas en compte les provinces pourtant prioritaires du Bas Congo, et de l'ex Bandundu, couverts par des projets importants de la Banque Mondiale en préparation. De même, le Tanganyika excentré et surtout couvert par un grand projet de la BM n'est pas retenu. Sont retenues les provinces suivantes : le Kasai Oriental et la Lomami fondus dans un seul projet, ainsi que le Haut Katanga, le Lwalaba et le Haut Lomami, également fondus dans un seul projet.

1. Le projet KO (9545 km², 5, 5 Mhab. 600 hab. km²) Lomami (56 426 km², 2 500 000 hab. 40 hab/km²). La zone projet comprend les savanes collinaires de la Lomami et la plaine périphérique à Mbuji Mayi et à Miabi, centres miniers et de consommation importants. Elle comprend des savanes herbeuses et arbustives, pour l'essentiel, et quelques belles galeries forestières (Wikong, Kamiji, nord de Mbuji Mayi). La CTB a également choisi de réunir les deux provinces dans ses projets en cours (agriculture, éducation, santé). La pression urbaine sur l'environnement forestier opère bien au-delà de l'ensemble réuni, dans le Kasai Central et l'ex Katanga (maïs, manioc, charbon de bois...).

Partout les superficies non utilisées par l'agriculture vivrière, nombreuses, sont propices aux reboisements, à l'agroforesterie ainsi qu'à la culture du palmier et du café (toute la zone était anciennement cotonnière).

Le budget indicatif requis pour cet ensemble pourrait avoir la structure suivante :

• Structure :	6 M\$
• Renforcement des capacités des ST	3
• Structuration du milieu et AT	3
• Questions foncières (SIF)	2
• Investissements agricoles et de filière	8
• Mises en défens et PSE	3
• Infrastructure (ponts, Himo, bâtiments, éqmts)	9
• Divers (dont zones tampons)	1

Total pour le projet 35 M\$

Ce projet devrait viser des investissements sur l'appui aux filières agricoles et au conseil agricole, à la plantation de 10 000 ha de cultures pérennes (500\$/ha) et agroforestières (dont eucalyptus) et 20 000 ha de mises en défens (150 \$ sur 5 ans) en savanes arbustives et forêts dégradées.

2. Le Kwango (superficie de 89 974 km², 2,200 millions hab./km², 18 hab./km², cap. Kenge) est une province des savanes et des forêts, issue du démembrement de l'ancienne province du Bandundu. Divisée en cinq territoires : Feshi, Kahemba, Kasongo-Lunda, Kenge, Popokabaka, cette province voisine de la ville de Kinshasa est très enclavée. La moitié Est du district du Kwango est occupée par la savane arborée et la forêt claire. Toute la partie Nord est dominée par la savane arbustive et herbeuse. Le territoire de Kahemba, situé au sud-est du district, ainsi que le centre et le Sud-Est sont caractérisés par la présence de forêts claires mêlées de savanes arborées et arbustives.

La moitié Ouest du district du Kwango est caractérisée par la présence de forêt dense humide parsemée de complexes agricoles longeant la rivière Wamba. À l'extrême Nord-Est de cette moitié, les forêts sur sols hydromorphes sont également omniprésentes. Le centre et le Sud-Ouest sont occupés par de la savane arbustive. Quelques forêts claires sont également présentes au centre de cette moitié du Kwango.

Pour cette province, on peut envisager la structure budgétaire suivante des PIREDD calculés sur 8 ans (à titre indicatif) :

• Structure :	6 M\$
• Renforcement des capacités des ST	3
• Structuration du milieu et AT	3
• Questions foncières (SIF)	2
• Investissements agricoles et de filière	6
• Mises en défens et PSE	3
• Infrastructure (ponts, Himo, bâtiments, éqmts)	6
• Divers (dont zones tampons)	1

Total pour le projet 30 M\$

Ce projet devrait viser des investissements sur 10 000 ha de cultures pérennes (500\$/ha) et agroforestières et 30 000 ha de mises en défens (150 \$ sur 5 ans).

3. Le Kongo Central (Superficie : 53 920 km² Population : 5 575 000 hab. (2015), densité : 103 hab./km²cap. Matadi), La province est constituée de 2 villes et 10 territoires, divisés en 6 communes urbaines, 17 communes rurales, 55 secteurs et 376 groupements. Le fleuve Congo coule tout le long de la province divisant celle-ci en deux. Elle fait partie du bassin de ce fleuve, à l'exception du Nord-Ouest, Nord-Mayombe drainé par le Shiloango.

Pour cette province on peut envisager la structure budgétaire suivante des PIREDD calculés sur 8 ans (à titre indicatif) :

• Structure :	6 M\$
• Renforcement des capacités des ST	3
• Structuration du milieu et AT	3
• Questions foncières (SIF)	2
• Investissements agricoles et de filière	6
• Mises en défens et PSE	3
• Infrastructure (ponts, Himo, bâtiments, éqmts)	6
• Divers (dont zones tampons)	1

Total pour le projet 30 M\$

Ce projet devrait viser des investissements sur 10 000 ha de cultures pérennes (500\$/ha) et agroforestières et 30 000 ha de mises en défens (150 \$ sur 5 ans).

4. La zone à Miombo de l'est Katanga (Haut Katanga – S 132 425 km², pop 4 Mhab, densité 35 hab./km² ; Lualaba : S 121 308 km², pop 2 Mhab., densité 20 hab./km² ; Haut Lomami : S) 108 204 km², pop 3 Mhab. Densité 30 hab./km²). L'ensemble fait 361 937 km², pop 9 Mhab. Densité 26 hab./km². En fait l'essentiel de la population est concentré le long de la Na-

tionale 1 et en particulier dans les grandes villes minières : Kolwezi, Likasi, Lubumbashi. On met dans ce projet la zone à Miombo proprement dite et celle plus savannicole et de forêt galerie de type humide du nord de l'ensemble (Kamina, Kabalo, ...). La logique principale de cette zone est l'axe principal de la Nationale 1, à la sortie de la Lomami. La logique opérationnelle du projet pourrait elle-même de répartir le long de cet axe, sachant toutefois quelques centres s'en éloignent pour lesquels il conviendra de prévoir des activités. Reboisements et agroforesterie autour des villes devraient être les maîtres mots du projet ainsi que la mise en défens des miombo les plus remarquables. La encore, l'Aménagement du Territoire et le renforcement des capacités (institutions, PGRN, services techniques) orienteront ce projet et lui fourniront des éléments clés de durabilité.

Le budget indicatif requis pour cet ensemble pourrait avoir la même structure que celle du projet précédent :

• Structure :	6 M\$
• Renforcement des capacités des ST	3
• Structuration du milieu et AT	3
• Questions foncières (SIF)	2
• Investissements agricoles et de filière	8
• Mises en défens et PSE	3
• Infrastructure (ponts, Himo, bâtiments, éqmts)	9
• Divers (dont zones tampons)	1

Total pour le projet 30 M\$

Ce projet devrait viser des investissements sur l'appui aux filières agricoles et au conseil agricole, à la plantation de 10 000 ha de cultures pérennes (500\$/ha) et agroforestières (dont eucalyptus) et 30 000 ha de mises en défens (150 \$ sur 5 ans) en savanes arbustives et forêts dégradées.

** Zone de savane du Nord (Nord Ubangi)

Le Haut Uele n'est pas pris en compte dans cette zone car il est proposé à l'expansion du programme du PNUD sur la Province Orientale (voir ci-dessous). Le Nord Ubangi est de climat aw c'est-à-dire bien différent de celui du reste du pays : la sèche va de décembre à février (entre 70 et 80 jours), tout le reste est en saison des pluies, pour des totaux compris entre 1500 et 1600 mm. La végétation fait pendant à celle de la zone de savane du sud : savanes à imperata, lambeaux forestiers, galeries humides. Cette zone a un important potentiel pour les

cultures pérennes et l'agroforesterie, à développer le long de quelques axes prioritaires et autour des principales agglomérations : Gbadolite, Businga au sud... où déjà les cultures pérennes ont leur emprise et leurs filières, à développer. La structure budgétaire proposée est la suivante :

• Structure :	6 M\$
• Renforcement des capacités des ST	3
• Structuration du milieu et AT	3
• Questions foncières (SIF)	2
• Investissements agricoles et de filière	6
• Mises en défens et PSE	3
• Infrastructure (ponts, Himo, bâtiments, éqmts)	6
• Divers (dont zones tampons)	1

Total pour le projet 30 M\$

Avec des objectifs de plantation pour 15 000 ha et de mise en défens de 50 000 ha.

d) Compléments aux Piredd faiblement dotés

Plusieurs PIREDD des premiers et deuxième cycles ont reçu des dotations insuffisantes pour atteindre des objectifs significatifs et matière de réduction de la déforestation. Pour la plupart d'entre eux les dotations permettant d'intervenir sur les infrastructures sont faibles, insuffisantes, ou insignifiantes, or celles-ci sont souvent indispensables ne fût-ce que pour atteindre les zones d'animation, là où les ponts sont coupés etc. Les trois PIREDD de l'ancienne Province Orientale sont dans ce cas, la Mongala de même sans parler du Kwilu. Les besoins du Mai Ndombe en la matière sont également faibles, ramenés au besoin minimums. Mais de même, les dotations des PIREDD pour les activités directement liées à la réduction de la déforestation, à la structuration du milieu et à l'aménagement du territoire sont globalement faibles.

On a figuré dans cette rubrique le cas du PIREDD Plateau qui se termine à la fin décembre 2019. Ce projet est une référence méthodologique pour les autres PIREDD en matière d'élaboration des Plans de Gestion des Ressources Naturelles. Il serait utile qu'il se poursuive dans les trois années qui suivent, dans le cadre d'un addendum du PIREDD Maï Ndombe, qui l'englobe.

Le tableau suivant fait le point sur les financements et les besoins minimaux de complément budgétaire des Piredd.



N°	Programme intégré	Montant \$	Agence identifiée	Tourbières	Tdr
Nouveaux PIREDD en zone forestière de basse altitude					
01	Tshwapa	30 000 000		OUI	
02	Maniema	30 000 000	GIZ	NON	Élaboré et disponible
Nouveaux PIREDD en zone mixte					
03	Nord Kivu	35 000 000		NON	
04	Sud Kivu			NON	
05	Kasaï Central	35 000 000		NON	
06	Kasaï			NON	
Nouveaux PIREDD en zone de savane du SUD					
07	KO - Lomami	35 000 000	ENABEL	NON	Élaboré et disponible
08	Kwango	30 000 000		NON	
09	Kongo Central				
Zone à miombo de l'est Katanga					
10	Haut Katanga	35 000 000		NON	
11	Lwalaba			NON	
12	Haut Lomami			NON	
Zone de savane du Nord					
13	Haut Uele			NON	
14	Nord Ubangi				
Complément aux Piredd faiblement dotés					
	PO	8 000 000		NON	
	Kwilu	6 000 000		NON	
	Plateaux	6 000 000		OUI	

e) Augmentation des moyens des projets sectoriels en cours

1) Appui au programme foncier : Le programme d'appui à la Réforme Foncière (PARF) prend fin en décembre 2021. Un vaste chantier qui n'aura pas atteint son terme. Les expérimentations prévues et en cours n'auront pas été conduites à leur terme. Le SIF (Système d'Information Foncière) qui accompagnera les PSG/PGRN n'est pas encore très affiné, mais permet à terme de sécuriser les terres des communautés locales et les plans. Ainsi deux possibilités se présentent comme suit : une ligne budgétaire intégrée dans les Piredd permettra d'appuyer la réalisation des plans et la sécurisation de ces plans ; une deuxième possibilité est d'appuyer un nouveau programme foncier dans la suite du premier. Ainsi, un programme de 5 000 000\$ pourra permettre au nouveau programme de finaliser ce qu'il avait commencé.

2) Appui au secteur privé (« programme de développement durable des savanes et forêts dégradées », AFD) : Le programme savanes de l'AFD a prévu de financer la mise en place d'un mécanisme d'accès aux financements des producteurs agricoles (secteur privé). Le budget actuel de ce projet non encore présenté en COPIL prévoit un montant opérationnel (« budget d'activité, diffusion agroécologie) hors frais de structure de 6,2 M\$. Le financement additionnel, d'un montant de 24 M\$ ne sera affecté a priori qu'à ce type de frais (plantations) permettant la plantation de 40 000 ha. Il pourra cependant servir également à ouvrir une nouvelle zone d'opération (actuellement les zones de concentration sont le Kwilu et la Tshopo) et permettra le prolongement de la durée du projet. Dans ce cas les objectifs d'augmentation des surfaces diminueront.

3) Programme d'Appui aux Zones Tampons des Aires Protégées : Malgré les protections dont elles bénéficient les forêts des Aires Protégées (Parcs et Domaines de Chasse...) sont gravement menacées, en particulier dans les zones à fortes densités humaines, comme les Kivu ou le Kongo Central. La Stratégie Nationale de Conservation est axée sur le développement des zones de la périphérie des aires protégées, afin que les populations aient moins recours à leurs ressources naturelles. Le projet des cinq Aires Protégées de l'UE est en appui à cette stratégie, qui oriente également la plupart des programmations à venir (USAID, ONG Internationales).

Il en est de même pour le présent projet. Son budget indicatif est de 30 M\$. Il sera conçu à partir de la méthodologie des PGRN réalisés avec les ETD, Groupements et Comités de Développement des périphéries d'une sélection d'Aires Protégées incluant des domaines de chasse afin d'expérimenter ouvertement la cohabitation des populations à l'intérieur de l'aire concernée, autant qu'en sa périphérie (niveau de protection moindre que celui des parcs). Ces projets pourraient être mis en œuvre en partie par les PIREDD et le PGDF (concessions de conservation) avec le concours des services de l'ICCN et des Coordinations de l'Environnement.

4) SNSF phase 2 : Le programme SNSF prend fin à la fin 2020. Les services d'observation satellitaire qu'il rend en appui aux efforts de la DIAF et du Laboratoire des Gaz à Effets de Serre sont indispensables pour mesurer la REDD+ en RDC. Il est indispensable d'assurer la poursuite de ce programme. La présente programmation le prévoit pour le même montant (10 M\$) et une durée de 60 mois.

Il sera nécessaire, au moment de concevoir la poursuite de ce programme, de l'évaluer de manière rigoureuse, autant en matière d'appuis extérieurs que de mobilisation de la DIAF.

5) Energie (appui supplémentaire, sur les MCH) : Comme dans le cas de Savanes, le programme Energie du premier cycle dispose d'un financement opérationnel faible, d'autant plus qu'il couvre un nombre élevé de provinces (les deux Kivu, le Haut Katanga, Kinshasa). Son « budget d'activité » hors étude est inférieur à 6 M\$. Or il s'agit avec lui de largement diffuser les foyers améliorés ainsi que les réchauds à gaz, sans oublier la réalisation d'au moins une centrale hydroélectrique. Ces montants sont faibles et gagneraient à être augmentés afin de parvenir plus rapidement à des objectifs quantitatifs supérieurs. La programmation 2020-2025 prévoit 20 M\$ pour ce faire. Ceci permettra d'augmenter les efforts de communication, de publicité, de diversifier le réseau commercial et les investissements des entreprises.

6) Projet de Gestion Durable des Forêts : Ce programme est financé à hauteur de 12 M\$ par le FONAREDD en premier cycle. Il a été approuvé en COPIL le 5 décembre 2019. Il n'est pas impossible que son cofinancement pose à terme problème dans la mesure où il devait être fourni par un projet achevé en 2019 (Aged6+ufor). Ce projet a des ambitions importantes, en particulier pour la mise en œuvre du

Plan de Lutte contre l'exploitation illégale du bois, pour le renforcement des capacités des services environnementaux, pour le soutien aux et la diffusion des modèles de concession innovants (communautaire, conservation, exploitation forestière).

Un budget de 9 M\$ a été réservé à cet effet. Ce budget servira également à mettre au point et à expérimenter des mesures appropriées à la conservation des Tourbières.

7) Gestion Durable de l'Agriculture GDA : ce programme a connu un grand retard au démarrage et le dispositif local de l'Agence, sur laquelle il était conçu, a fortement évolué. Cette évolution se traduit par un recours nécessaire et supplémentaire à une expertise extérieure qu'il convient de programmer. Par ailleurs dès sa conception ce programme disposait d'un budget opérationnel faible (3M\$) pour réaliser la politique, l'adaptation des textes, la réalisation d'un guide des bonnes pratiques d'agriculture durable et d'innovation, la formation en province de l'encadrement agricole, et enfin, la mise au point d'un dispositif d'alerte sur la déforestation basé sur le personnel de l'agriculture et de l'environnement. Afin que ce programme crucial se déroule normalement et sans contrainte budgétaire excessive, un budget de 2M\$ est surprogrammé. Il permettra en particulier de disposer de davantage de temps sur les enquêtes de terrain (guide des bonnes pratiques), sur la consultation (politique et textes), sur la formation des ST et surtout, sur la collaboration au système d'alerte.

f) Projets/programmes divers (AMI OUVERT)

Il s'agit ici d'une **expérimentation d'une ligne de subvention aux ONG internationales et locales.**

Le FONAREDD a, à ce jour, dans son portefeuille six PIREDD qui couvrent 8 provinces et neuf programmes sectoriels, soit au total quinze (15) programmes approuvés dont trois Piredd et cinq programmes sectoriels sont déjà opérationnels et quatre programmes sectoriels et trois Piredd seront tous opérationnels au 31 décembre 2019.

Tous ces programmes sont préparés /réalisés par des agences des Nations-Unies (PNUD, FAO, UNFPA, UNOPS, UN-Habitat, etc.), la Banque

mondiale et quelques (3) agences de coopération bilatérales (JICA, ENABEL, AFD) qui, à ce jour, se retrouvent saturées et ne facilitent pas la mise en œuvre dans le temps, des programmes approuvés dans le portefeuille du FONAREDD.

Beaucoup de programmes/projets sont à venir. Les agences de mise en œuvre ayant été limitées dès le départ aux seules agences des Nations – Unies, de la Banque Mondiale et des agences de coopération bilatérales qui ne se bousculent pas trop non plus pour postuler au lancement des AMI, il est établi que leur nombre limité est un facteur de ralentissement de la programmation du fait de la surchauffe dans la préparation et la mise en œuvre des programmes.

Ainsi, il s'avère important, voire indispensable de contracter de nouveaux partenaires de mise en œuvre qui permettront au FONAREDD d'avancer plus rapidement dans la préparation et la mise en œuvre de nouveaux projets/programmes. Ces nombreux partenaires potentiels se retrouvent parmi les ONG (internationales et nationales de premier plan). Beaucoup de ces ONG sont déjà présentes sur le terrain et disposent d'une gestion administrative et financière structurée.

* Des ONG Internationales agissant seules ou, de préférence, au travers d'Agences Locales d'Exécution dont elles assureront la fiabilité fiduciaire par des contrats de sous-traitance de type « contrat de subvention » prévoyant des modalités de renforcement de capacité et de décaissement en remboursement d'avances, sur présentation des résultats.

** Des ONG locales directement, pourvu qu'elles soient à même de présenter des références techniques et fiduciaires convaincantes, un enracinement local satisfaisant et une réputation établie.

Le FONAREDD devra élaborer un Manuel d'Opération de référence détaillé, imposé aussi bien aux ONG Internationales ou nationales qu'à leurs sous-traitants. Cette formule pourrait justifier des dépassements de plafond pour les projets (par exemple une ONG internationale agissant avec deux ou trois ALE, permettant des économies d'échelle sur la gestion fiduciaire).

La démarche de ce financement, comme pour tous les autres AMI est axée sur les mécanismes de financement ci-après :

- La Capitalisation du FONAREDD pour les bailleurs existants désireux d'augmenter globalement et progressivement leurs contributions au fonds ou pour toute autre agence ou partenaire qui serait disposé à participer au fonds en y mettant de l'argent pour financer tel ou tel autre effet du plan d'investissement REDD de la RDC. Ainsi, il devient bailleur du fonds au même titre que les autres bailleurs.
- Le co-financement : pour tous les bailleurs qui souhaiteraient amener de l'argent en complément du budget à mettre en œuvre pour un projet mis en œuvre par eux-mêmes ou par une autre agence
- L'alignement de nouveaux bailleurs sur le Plan d'Investissement, en termes de conception et de financement.

Le Manuel d'opération du Fonaredd permet le financement direct des porteurs de projet de type ONG, aussi bien locales qu'internationales. Des objections ont été levées par le CAFI contre cette formule qui permettrait pourtant, et contrairement aux idées reçues de contrôler aussi bien la gestion fiduciaire des fonds, moyennant des dispositions à bien étudier. Cette formule permettrait surtout d'impliquer directement des acteurs de la société civile déjà fortement engagées dans la diffusion des techniques de gestion durable des ressources naturelles. L'appel aux agences peut au contraire les en écarter, y compris dans leurs zones d'intervention habituelles. Ceci crée des frustrations bien compréhensibles, et prive le Fonaredd d'alliés de mise en œuvre précieux. La proposition du Fonaredd consiste à lancer une formule d'appel à proposition régulier (ouvert) pour des projets compris entre 500 000 et 2 000 000 dollars. Seraient éligibles :

* Les projets agroforestiers ou toutes formes d'investissement orienté vers l'agroécologie, l'amélioration des pratiques culturales, l'amélioration de la jachère (dont l'agroforesterie) l'expérimentation, la diffusion de matériel végétal sélectionné, le renforcement des capacités d'aval des filières (transformation etc.) ainsi que la diffusion d'innovations techniques de tous ordre permettant de diminuer potentiellement la pression sur les forêts. De même cet appel d'offre pourrait concerner l'exploitation forestière artisanale et communautaire, pourvu qu'elle vise des objectifs durables, les reboise-

ments, la création d'Aires Protégées Communautaires etc. les mots clés sont : durabilité, renforcement des capacités, innovation, agriculture, forêts, conservation.

** Des ONG Internationales agissant seules ou, de préférence, au travers d'Agences Locales d'Exécution dont elles assureront la fiabilité fiduciaire par des contrats de sous-traitance de type « contrat de subvention » prévoyant des modalités de renforcement de capacité et de décaissement en remboursement d'avances, sur présentation des résultats. Le FONAREDD pourrait élaborer un Manuel d'Opération de référence détaillé, imposé aussi bien aux ONG Internationales qu'à leurs sous-traitants. Cette formule pourrait justifier des dépassements de plafond pour les projets (par exemple une ONG internationale agissant avec deux ou trois ALE, permettant des économies d'échelle sur la gestion fiduciaire) ;

*** Des ONG locales directement, pourvu qu'elles soient à même de présenter des références techniques et fiduciaires convaincantes, un enracinement local satisfaisant et une réputation établie.

**** Des ONG locales agissant sous couvert et contrôle fiduciaire des PIREDD, et sur la base du même manuel d'opération.

Dans le budget global de la présente note, une ligne de 6 MUSD est prévue pour chaque deux ans. La capacité d'absorption du pays et des opérateurs est bien supérieure.

g) Compléments de financement pour tous projets alignés

L'alignement des projets de l'aide internationale ou du gouvernement est un objectif de la Stratégie Nationale REDD et du Plan d'Investissement. Le Fonaredd n'a pas pris de mesure incitative suffisante pour encourager un tel alignement. La période actuelle de redéfinition des programmations bi et multilatérales ouvre des perspectives nouvelles en matière d'alignement qu'il faudrait pouvoir saisir.

Pour y contribuer, l'idée de la présente ligne est d'offrir aux agences de compléter leurs propres projets en leur associant des activités typiques du Plan d'Investissement, comme l'Aménagement du Territoire, le développement de l'agroforesterie, des cultures pérennes, des cultures intensives de savane et de toutes autres innovations permettant de diminuer la pression sur la forêt et favorisant l'usage durable des res-

sources naturelles ...

Toutes Agences Bi et Multi seraient à priori éligibles, sur la base de leurs propres règles de mise en œuvre, comme l'indique le Manuel d'Opération.

La mise en œuvre de cette facilité pourrait se faire par appel à manifestation d'intérêt sur la base :

- De la description du projet déjà financé de l'Agence ou en voie de l'être ;
- De la description détaillée du volet additionnel correspondant aux critères du Fonaredd ;
- De la description des liens et synergie entre le volet additionnel et le projet principal ;
- De l'élaboration d'un cadre de résultat consolidé.

Le Fonaredd participerait aux COPIL de ces projets mais son suivi évaluation se concentrerait sur les résultats de ses financements.

h) Etudes et appuis transversaux

Les études et activités suivantes sont nécessaires qui font déjà ou non l'objet de financements en 2019/2020 ;

1. **Harmonisation des outils de l'AT et de la GRN** au niveau national et provincial et appui aux PIREDD ;
2. **Diagnostic approfondi sur les tourbières et mise au point d'une stratégie d'intervention** en vue de leur conservation, formation des PIREDD concernés à la mise en œuvre de cette stratégie (les compléments aux Piredd prenant en charge les coûts afférents à la mise en œuvre de la stratégie tourbières).
3. **Etudes socio environnementales des PIREDD ;**
4. **Etudes socioéconomiques harmonisées des PIREDD** en vue d'établir les niveaux de référence des revenus et conditions de vie dans chaque Piredd ;

5. Alertes Précoces :

Le SNSF avait prévu la mise au point d'un dispositif d'alerte satellitaire annuelle sur les événements majeurs de déforestation et de dégradation forestière (EMD). Un premier rapport a été publié en février 2019 dans ce cadre, avec l'appui de WRI sous-traitant de la FAO sur le SNSF. Depuis lors il a été constaté que la seule manière pour le SNSF de devenir un vé-

ritable outil de gouvernance était qu'il se dote d'un système d'alerte 1) à fréquence réduite, par exemple tous les mois, permettant une information rapide sur les EMD et une information relayée automatiquement aux personnes concernées, par souscription internet ; 2) à vérification effectuée sur le terrain par un réseau d'observateurs spécialisés, le réseau du Minagri avec ses agronomes de secteur paraissant le mieux à même d'exécuter ce type de contrôle. Le WRI, avec le concours du Minagri et celui de la FAO et de la DIAF pourrait animer ce dispositif qui a vocation à être internalisé par les institutions gouvernementales. Ce dispositif consisterait en un système en ligne de souscription associé à des observations automatiques par seuil de surface en perte de forêt, sur la base du système de Global Forest Watch. La surprogrammation prévoit un budget de 4 M\$.

6. Appuis provinciaux AT (Piredd)

La méthodologie de réalisation des différents Plans de Développement et de Gestion des Ressources Naturelles, ainsi que celle portant sur la création des Comités de Développement de différents niveaux territoriaux pour les réaliser et les mettre en œuvre, la présentation cohérente de ces plans dans un outil informatique unique facilitant la consultation à distance, tout ceci suppose une coordination technique très pointue.

Il ne faut guère attendre que la mise au point nécessaire d'un « guide technique et méthodologique » et sa large diffusion fourniront aux opérateurs des PIREDD les moyens suffisant pour maîtriser ces technologies et méthodes. La présente programmation prévoit de mobiliser les savoir-faire acquis par l'équipe du PIREDD Plateau en la matière pour :

- mettre au point la base de données informatisée et cartographiée permettant l'archivage et la consultation aisée de ces plans et des documents de leur mise en œuvre (contrats, les rapports de suivi évaluation etc.) ;
- de former toutes les équipes PIREDD à la méthodologie (structuration des Comités de Développement, délimitation des territoires et des unités de paysage, programmation, cartographie, contractualisation, gestion des conflits de limites...) ;
- de leur fournir tous les progiciels informatiques requis et mis au point pour élaborer

les plans et pour gérer les bases de données.

- Un budget de 3 M\$ est prévu à cette fin, il inclut également l'appui à la maintenance de la base au niveau national (contrôle de qualité et de conformité des plans...).

7. Conservation des tourbières :

L'étude approfondie des tourbières est un objet de recherche scientifique en soi qui demande une approche cartographique appuyée par des études de terrain socioéconomiques mais aussi pédologiques, botaniques... Le PGDF dans sa formule actuelle n'a pas l'ambition de réaliser une telle étude

approfondie. Il a néanmoins mentionné de faire avancer la connaissance de cette unité particulière de paysage et de faire des préconisations pour leur conservation. La présente sur programmation comprend une augmentation du budget du PGDF (9M\$) qui lui permettra de réaliser les études dans de bonnes conditions, de préciser les préconisations de conservation ou de mise en valeur durable, de former le personnel de l'environnement et des ONG, de sensibiliser les CLD et les PA et éventuellement, pour les tourbières menacées, s'il en est, de contribuer aux budgets des PIREDD pour leur préservation.

7. Défis

- Les agences actuellement financées (PNUD, FAO, Banque Mondiale, etc.) sont saturées et ne peuvent pas à elles seules porter tous les programmes et permettre au FONAREDD de respecter le timing de la programmation
- Les procédures des agences après le transfert des fonds par le MPTF : ici on note des pertes de temps énormes dues à l'obtention de l'accord de don par la Banque Mondiale, à la revue interne du programme au niveau des agences
- Identifier des agences (nombreuses) qui répondent aux exigences actuelles du Fonds,
- Ouvrir le portefeuille à des ONG internationales ou nationales de premier plan, qui disposent des capacités fiduciaires de premier plan,
- Renforcer les capacités fiduciaires du Fonds pour lui permettre de mieux suivre les différents partenaires de mise en œuvre sur terrain,
- La cohérence des programmes avec l'ensemble du portefeuille du FONAREDD doit être assurée par le FONAREDD en tant que fonds qui met en œuvre le Plan d'Investissement et la Stratégie Nationale REDD+
- Impliquer les administrations sectorielles dans l'élaboration des TDRs afin de faciliter l'alignement aux priorités nationales.

8. Leçons apprises

- Le SE FONAREDD considère toujours l'aspect « église au milieu du village » qui lui a été confiée depuis sa mise en place. A ce titre, il ne fait jamais rien en vase clos. La préparation et lancement des AMI et des TdR des programmes se font toujours dans la plus grande transparence, en impliquant les parties prenantes, la programmation à travers les résolutions publiées prouve à suffisance que les parties prenantes ont été consultées, leurs avis et recommandations sont prises en compte.
- Comme le dit le Plan d'investissement REDD+ de la RDC, Le SE FONAREDD bénéficie d'une expertise robuste et multisectorielle, recrutée sur un mode compétitif, à même d'assumer un appui technique, un rôle d'analyse et conseil, les tâches de planification, de suivi et évaluation du portefeuille du Fonds, un soutien administratif, ainsi que de conduire la politique d'alignement des investissements hors-REDD+ sur les objectifs du Plan d'Investissement. Les partenaires de développement de la RDC peuvent par ailleurs mettre à disposition des experts avec l'accord du Gouvernement.
- Le rôle du Comité technique dans sa composition et dans son fonctionnement illustre

clairement l'implication des parties prenantes dans tout le processus de programmation. Bref, le principe de consensus guide l'ensemble du travail réalisé par le FONAREDD notamment en ce qui concerne

- La lourdeur des procédures des agences des Nations-Unies ne facilite pas la mise en œuvre des programmes
- Au cours de la mise en œuvre d'un programme, le FONAREDD est appelé à faire de temps en temps des arbitrages sur des questions qui fâchent, entre l'agence et ses partenaires d'exécution, tout en restant dans les limites du contractuel et des procédures de ces agences
- Certaines agences (ONU-Habitat) ont pu assouplir les leurs pour permettre de mener à bien la mise en œuvre des programmes en mettant en place des mesures d'accélération de leurs programmes (comme ici le PARF) pour former un binôme complémentaire avec la partie nationale
- Le modèle Piredd n'a pas été suffisamment compris par les agences, d'où la nécessité pour le SE FONAREDD d'accompagner tous ces Piredd à converger vers un modèle commun pour une cohérence des résultats et une appropriation nationale, mais en tenant compte des particularités des uns et des autres.
- Il y a possibilité de rendre plus courte la durée d'instruction d'un programme, comme on l'a vu avec le prodoc du Piredd Mongala. Cela exige le traitement dans les délais des documents de projet envoyés ainsi que la célérité du partenaire dans les retours d'information et des documents

9. Besoins en programmation

a) Les réunions ponctuelles :

Des réunions ponctuelles sont organisées en cas de nécessité pour discuter des questions fondamentales de mise en œuvre des programmes. Ces réunions permettent de résoudre des situations qui peuvent affecter la mise en œuvre des programmes ou aussi donner des orientations pour améliorer la programmation de nouveaux programmes. Elles peuvent être l'opportunité de toucher un sujet essentiel qui favorise la cohérence entre programmes financés par le FONAREDD. Généralement elles ne coûtent rien, mais on peut incorporer une ligne budgétaire spécifique pour la prise en charge de l'eau, café, biscuits, etc.

N°	Séance de travail	Participants	Localisation
1	Harmonisation des outils de l'AT et de la GRN	Les responsables des Piredd, du PARF et du PARAT	Kinshasa SE FONAREDD
2	Spatialisation et domaines d'usage	Les responsables des Piredd, PARAT, MEDD	Kinshasa SE FONAREDD
3	Réunion d'échange sur les politiques	Experts des programmes qui élaborent les politiques	Kinshasa SE FONAREDD
4	Réunions d'échange sur les modèles mis en oeuvre	Experts des Piredd et des programmes sectoriels	Kinshasa SE FONAREDD

b) Les ateliers :

Nous avons identifié quelques ateliers importants pour cette année 2020 :

N°	Atelier	Montant \$	Participants	Localisation	Tdr
1	Harmonisation des outils de l'AT et de la GRN	10.000	Les responsables des Piredd, du PARF et du PARAT, pour fixer le modèle à suivre	Kinshasa	A élaborer
2	Atelier sur la RNA	10.000	Les responsables des Piredd, pour orienter les interventions sur les essences à mettre en place dans les plantations au lieu de seuls acacias	Kinshasa	A élaborer
3	Atelier sur les modèles agricoles durables	10.000	3 responsables par Piredd, pour partager les expériences sur les modèles d'agriculture durable, Les cultures pérennes,	Kinshasa	A élaborer
		30 000			

c) Les études :

Les principales études ci-après sont identifiées et seront lancées au courant de l'année 2020 :

N°	Etudes	Montant \$	Participants	Période	Tdr
1	Etudes socioéconomiques harmonisées des PIREDD	10 000	Les Piredd	Juin	A élaborer
2	Diagnostic approfondi sur les tourbières et mise au point d'une stratégie d'intervention	50 000	En collaboration avec l'UG -Tourbières/MEDD	Mai	A élaborer
3	Alertes précoces				A élaborer

d) Les missions terrain de programmation :

Des missions d'identification de projets seront nécessaires pour accompagner l'élaboration des Tdr et aussi orienter la planification de ces projets/programmes au courant de l'année 2020 :

N°	Mission	Montant \$	Objet	Période	Tdr
1	Maniema	3000	Identification du projet	Avril	A élaborer
2	Haut Katanga	3000	Identification du projet	Juillet	A élaborer
3	Kivu	2500	Identification du projet	Juin	A élaborer
4	Kongo Central	3000	Identification du projet	Mai	A élaborer
5	Kwango	3500	Identification du projet	Mai	A élaborer

e) Les programmes intégrés :

Les programmes décrits dans le sont repris ici dans ce tableau. Nous nous chargerons d'en élaborer les termes de référence au fur et à mesure :

N°	Programme intégré	Montant \$	Localisation	Tourbières	Tdr
Nouveaux PIREDD en zone forestière de basse altitude					
01	Tshwapa	30 000 000		OUI	Non élaboré
02	Maniema	30 000 000			Élaboré et disponible
Nouveaux PIREDD en zone mixte					
03	Nord Kivu	35 000 000		NON	Non élaboré
04	Sud Kivu			NON	Non élaboré
05	Kasaï Central	35 000 000		NON	Non élaboré
06	Kasaï			NON	Non élaboré
Nouveaux PIREDD en zone de savane du SUD					
07	KO – Lomami	35 000 000		NON	Élaboré et disponible
08	Kwango	30 000 000		NON	Non élaboré
09	Kongo Central				Non élaboré
Zone à miombo de l'est Katanga					
10	Haut Katanga	35 000 000		NON	Non élaboré
11	Lwalaba			NON	Non élaboré
12	Haut Lomami			NON	Non élaboré
Zone de savane du Nord					
13	Haut Uele				Non élaboré
14	Nord Ubangi				Non élaboré
Complément aux Piredd faiblement dotés					
	PO	8 000 000		NON	Élaboré et disponible
	Kwilu	6 000 000		NON	Non élaboré
	Plateaux	6 000 000		OUI	Non élaboré

Avec les budgets prévus, les Piredd à venir couvriront toute la province sécurisée, comme c'est le cas du Mai-Ndombe.

f) Les programmes sectoriels

Les programmes sectoriels ci-après seront injectés dans le pipeline pour consolider l'existant ou pour apporter un ou des aspects nouveaux dans le secteur :

N°	Programme	Montant \$	Objet	Tdr
1	Appui au programme foncier	5 000 000	Consolidation des acquis du programme	A élaborer
2	Appui au secteur privé	24 000 000	Consolidation des acquis du programme de développement durable des savanes et forêts dégradées	Après 2020
3	Programme d'Appui aux Zones Tampons des Aires Protégées	30 000 000	Aménagement du territoire, questions foncière et appuis divers	A élaborer
4	SNSF phase 2	10 000 000	Consolider les acquis du programme	A élaborer
5	Transition énergétique	20 000 000	Appui supplémentaire énergies renouvelables, MCH, etc.	
6	Projet de Gestion Durable des Forêts	9 000 000		Après 2020
7	Gestion Durable de l'Agriculture GDA			Après 2020
8	Gestion des tourbières	9 000 000	En appui à l'UG -Tourbières	A élaborer
9	Alertes précoces	4 000 000	GDA en lien avec SNSF pour information rapide sur les EMD	A élaborer

g) Projets/programmes divers :

Expérimentation d'une ligne de subvention aux ONG internationales et locales dans différents domaines : agroécologie, foresterie communautaire, etc.

N°	Programme	Montant \$	Objet	Tdr
1	Appui aux projets des ONG	10 000 000	Programmes divers, surtout de foresterie communautaire, d'agroforesterie, d'agroécologie, etc.	A élaborer

10. Conclusion

Cette note de programmation est l'actualisation de lu document de programmation 2019 qui n'a pas été mis en œuvre.

Rapport financier consolidé de l'Agent Administratif pour Le Fonds National REDD+

Pour la période du 1er Janvier au 31 décembre 2020

Multi-Partner Trust Fund Office
Bureau for Management Services
United Nations Development Programme
GATEWAY: <http://mptf.undp.org>

Mai 2020

AGENCES D'EXECUTION

	<p>Agence Belge de Développement</p>		<p>Programme des Nations Unies pour le Développement</p>
	<p>Organisation des Nations Unies Pour L'Alimentation et l'Agriculture</p>	 UN-HABITAT	<p>ONU-HABITAT</p>
	<p>Banque Mondiale</p>	 UNOPS	<p>Bureau des Nations Unies pour les Services du Projet</p>
	<p>Agence Japonaise de Cooperation Internationale</p>		
	<p>United Nations Capital Development Fund</p>		
	<p>Fonds des Nations Unies pour la Population</p>		

CONTRIBUTEURS



CAFI



Swedish
International
Development
Cooperation



NORVEGE A
TRAVERS CAFI



1. DEFINITIONS

FINANCEMENT

Montant approuvé par le Comité de Pilotage pour un projet ou un programme.

PROGRAMME/PROJET APPROUVÉ

Un Projet/Programme budget inclus, etc., approuvés par le Comité de Pilotage pour recevoir un financement.

ENGAGEMENT DES BAILLEURS

Montant qu'un donneur s'est engagé à verser dans le fonds par le biais d'un accord contractuel (Arrangement Administratif Standard/SAA) signé avec le MPTF/O en sa qualité d'Agent Administratif du Fonds. Un engagement peut être à recouvrer ou payé.

VERSEMENT DES CONTRIBUTEURS

Financement versé au MPTF/O pour le fonds par un Contributeur (bailleur) conformément au SAA signé

TAUX D'EXÉCUTION FINANCIÈRE

Le pourcentage des fonds utilisés, calculés en comparant les dépenses rapportées par une organisation participante et les fonds nets lui transférés.

LES COÛTS INDIRECTS

En général, il s'agit des coûts qui ne peuvent pas être directement liés à la mise en œuvre d'un programme ou activité d'une organisation participante. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) a établi les coûts indirects à 7% des coûts programmables

MONTANT NET FINANCÉ

Montant transféré à une organisation participante, déduction faite de tout remboursement retourné au bureau du MPTF par une organisation participante

ORGANISATION PARTICIPANTE

Une Agence du Système des Nations Unies ou une autre organisation intergouvernementale qui est Agence d'exécution du Fonds et a signé un Mémoire d'entente (MOU) avec le MPTF/O pour des financements particuliers.

DÉPENSES DE PROJET

La somme des dépenses déclarées par toutes les organisations participantes pour un fonds, quelle que soit la base de comptabilité suivie par chaque organisation participante pour les rapports des donateurs.

PROJECT/ PROGRAMME FINANCIÈREMENT CLOS

Un projet ou programme est considéré financièrement clos quand tous les engagements d'un projet opérationnellement ont été apurés et qu'aucun autre engagement financier ne peut être pris.

CLÔTURE OPERATIONNELLE DES PROJETS/ PROGRAMMES

Un projet est considéré opérationnellement clos quand toutes les activités programmatiques pour lesquelles l'Organisation participante a reçu les financements ont été exécutées.

DATE DE DÉBUT DU PROJET

Date du premier transfert de fonds à l'organisation participante par le MPTF/O.

BUDGET TOTAL APPROUVÉ

Montant global approuvé par le Comité de Pilotage.

MONTANT EN DOLLARS AMÉRICAINS

Les données financières dans le rapport sont enregistrées en dollars américain. A cause des arrondissements après les virgules, les chiffres totaux peuvent différer

INTRODUCTION

Ce rapport annuel financier consolidé du Fonds National REDD de la RDC est rédigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) bureau du Fonds Multipartenaire Conformément à ses obligations d'Agent administratif et aux termes des références et le mémorandum d'entente signé entre le PNUD/MP-TF/O et les organisations participantes, et les arrangements administratifs standards (SAA) signés avec les bailleurs.

Le Bureau du Fonds Multipartenaire, en tant qu'Agent Administratif, signe des MOU avec les organisations participantes et les SAA avec les contributeurs. Ces Accords lui permette de recevoir, administrer, gérer les contributions et les transférer aux Organisations participantes. L'Agent Administratif prépare et soumet un rapport annuel financier et consolidé ainsi que des états financiers réguliers, à transmettre aux contributeurs.

Ce rapport financier consolidé couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et fournit des données financières sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets du Fonds National REDD+ de la RDC. Il est disponible sur le Gateway du MPTF/O (<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3CD00>).

Les données financières dans le rapport sont enregistrées en dollars américains et en raison de l'arrondissement des chiffres, les totaux peuvent ne pas correspondre.

SOMMAIRE FINANCIER

Ce chapitre présente les données financières et l'analyse du Fonds National REDD+ (FONNAREDD). Ce rapport financier consolidé couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 et fournit des données financières sur les progrès accomplis des appuis financés par le FONNAREDD. Les informations financières relatives à ce fonds sont également disponibles sur le portail du Bureau des fonds multipartenaires (GATEWAY) à l'adresse suivante : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3CD00>.

1 SOURCES, UTILISATIONS, ET LE SOLDE DES FONDS

De manière cumulative, au 31 décembre 2019 le Fonds a été capitalisé pour un montant de 175,498,395 USD dont

171,200,000 USD Transférés par l'Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale « CAFI », USD 3,367,743 de la Coopération Suédoise et USD 930,652 des intérêts générés par le Fonds.

Au 31 décembre 2020, 141,234,267 USD ont été transférés à dix Organisations participantes qui ont déclarés USD 70,265,384 de dépenses. Les frais de l'Agent Administratif ont été facturés au taux approuvé d'un pourcent (1%) des dépôts et s'élèvent à USD 33677. Le Tableau 1 donne un aperçu financier de l'ensemble des sources, des utilisations et le solde des fonds jusqu'au 31 décembre 2020.



Tableau 1 : Aperçu financier au 31 décembre 2020 (en dollars américains)

	Année 2019 et précédente	Année 2020	Cumulatif
Sources de financement			
Contributions des bailleurs	1,657,376	1,710,367	3,367,743
Contributions du MPTF	123,600,000	47,600,000	171,200,000
Sous total des Contributions	125,257,376	49,310,367	174,567,743
Revenu d'intérêts et de placements perçus par le fonds	695,603	235,049	930,652
Revenu des intérêts reçus des Organisations participantes	-	-	-
Remboursements versés par l'Agent administratif aux contributeurs	-	-	-
Solde du fonds transféré à un autre fonds	-	-	-
Autres revenus	-	-	-
Total : Sources des Fonds	125,952,979	49,545,415	175,498,395
Utilisation des financements			
Transferts aux organisations participantes	120,782,700	14,998,762	135,781,462
Remboursements des Organisations participantes	-	-	-
Montant net transféré	120,782,700	14,998,762	135,781,462
Frais de l'Agent Administratif	16,574	17,104	33,677
Coût direct : (Comité de Pilotage, Secretariat...etc.)	3,609,406	1,843,399	5,452,805
Frais bancaires	2,214	645	2,858
Autres dépenses	-	-	-
Total : utilisation des fonds	124,410,894	16,859,909	141,270,803
Variation du solde de trésorerie auprès de l'Agent administratif	1,542,086	32,685,506	34,227,592
Solde des fonds en début d'exercice (1 ^{er} janvier)	7,952,204	1,542,086	-
Solde des fonds en fin d'exercice (31 décembre)	1,542,086	34,227,592	34,227,592
Montant net financé aux Organisations participantes	124,392,106	16,842,161	141,234,267
Dépenses des Organisations participantes (inclus les coûts directs)	36,773,048	33,492,336	70,265,384
Solde de fonds auprès des organisations participantes			70,968,883

2. LES CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS DE FONDS

Tel que mentionné dans le Tableau 2 ci – bas, le FONAREDD est financé par 2 bailleurs de fonds. Ce Tableau fournit en outre des informations cumulatives sur les contributions reçues de tous les bailleurs de fonds ainsi que leurs engagements au 31 décembre 2020. Le tableau ne mentionne pas leurs engagements au-delà de 2020.

Tableau 2 : Engagements et contributions des bailleurs de fonds au 31 décembre 2020 (en dollars américains)

Bailleurs	Total Engagement	Cummulatif au 31-Dec-2019	Contribution pour l'année en cours Jan-Dec-2020	Total contribution
CAFI National Investment Framework	171,200,000	123,600,000	47,600,000	171,200,000
Swedish International Development Cooperation	3,367,743	1,657,376	1,710,367	3,367,743
Grand Total	174,567,743	125,257,376	49,310,367	174,567,743

3. INTÉRÊTS PERÇUS

Outre les contributions des bailleurs de fonds, le FONAREDD perçoit également des fonds d'intérêts sur les revenus. Les intérêts sont perçus de deux manières : (a) sur le solde des fonds détenus par l'Agent administratif (les « revenus d'intérêts des fonds ») ; et (b) sur le solde des fonds détenus par les Organisations participantes (les « revenus

d'intérêts des Organisations ») lorsque leurs règlements financiers et règles de gestion financières autorisent le reversement d'intérêt à l'Agent administratif.

Au 31 décembre 2020, les revenus d'intérêts s'élèvent à 930,652 USD, et le solde des fonds détenus par les Organisations participantes n'a manifesté aucun intérêt.

Tableau 3 : Revenu d'intérêts et de placements perçus, au 31 décembre 2020 (en dollars américains)

Intérêts perçus	Cumulatifs au 31-Dec-2019	Année en Jan-Dec-2020	Total
Agent administratif			
Revenu d'intérêts et de placements perçus	695,603	235,049	930,652
Total : intérêts perçus par le fonds	695,603	235,049	930,652
Organisation participante			
Total : intérêts perçus par les organisations			
Grand Total	695,603	235,049	930,652

4 TRANSFERTS DE FONDS ET DÉPENSES

Les allocations destinées aux Organisations participantes sont approuvées par le Comité de pilotage et versées par l'Agent administratif. Au 31 décembre 2020, l'Agent administratif a transféré 135,781,462 USD à dix organisations participantes (voir la liste

ci-dessous).

Le tableau 4 fournit des informations supplémentaires sur les remboursements reçus par le Bureau des fonds multipartenaires et sur le montant net financé à chaque organisation participante

Tableau 4 : Transfert, remboursement et montant net financé, par Organisation participante, au 31 décembre 2020 (en dollars américains)

Organisation Participante	Cumulatif au 31 déc 2019			Année en cours Jan-Dec-2020			Total		
	Transferts	remboursement	Montant net financé	Transferts	remboursement	Montant net financé	Transferts	remboursement	Montant net financé
AFD				14,000,000		14,000,000	14,000,000		14,000,000
Enabel	4,000,000		4,000,000				4,000,000		4,000,000
FAO	16,481,154		16,481,154	998,762		998,762	17,479,916		17,479,916
IBRD	25,000,000		25,000,000				25,000,000		25,000,000
JICA	3,168,041		3,168,041				3,168,041		3,168,041
UNCDF	4,174,200		4,174,200				4,174,200		4,174,200
UNDP	32,959,305		32,959,305				32,959,305		32,959,305
UNFPA	8,729,120		8,729,120				8,729,120		8,729,120
UNHABITAT	5,000,000		5,000,000				5,000,000		5,000,000
UNOPS	21,270,880		21,270,880				21,270,880		21,270,880
Grand Total	120,782,700		120,782,700	14,998,762		14,998,762	135,781,462		135,781,462

5. DÉPENSES ET TAUX D'EXÉCUTION FINANCIER

Toutes les dépenses finales déclarées au titre de l'année 2020 ont été communiquées par le siège des Organisations participantes. Celles-ci ont été consolidées par le Bureau des fonds multipartenaires.

Les dépenses des projets sont exécutées et suivies par chaque organisation participante et sont rapportées conformément aux catégories harmonisées entre les agences. Les rapports des dépenses ont été soumis via le « MPTF office's online expenditure » et sont disponibles sur le MPTF Gateway à l'adresse suivantes : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3CD00>.

5.1 DÉPENSES DÉCLARÉES PAR ORGANISATION PARTICIPANTE

En 2020, 14,998,762 USD ont été transférés aux organisations participantes et 32,338,677 USD ont été déclarés comme dépenses.

Comme l'indique le tableau 5.1 ci-dessous, le montant cumulé net des transferts s'élève à 135,781,462 USD et le montant cumulé des dépenses déclarées par les organisations participantes s'élève à 66,406,532 USD. Ceci correspond à un taux global d'exécution des dépenses du fonds de 49%.

TABLEAU 5 : Montant net financé et dépenses déclarées par organisation participante et taux d'exécution financier, au 31 décembre 2020 (en dollars américains)

Organisation Participante	Montant approuvé	Montant Net Financé	Dépenses			Taux d'exécution
			Cumulative jusqu'au 31-Dec-2017	Année en cours Jan-Dec-2018	Total	
AFD	26,999,378	14,000,000				0
Enabel	7,000,000	4,000,000	257,415	1,825,169	2,082,584	52.06
FAO	23,000,003	17,479,916	8,090,699	5,367,559	13,458,258	76.99
IBRD	39,000,000	25,000,000	7,021,199	6,820,804	13,842,003	55.37
JICA	3,999,607	3,168,041	60,149	344,453	404,602	12.77
UNCDF	6,957,050	4,174,200	472,657	830,135	1,302,792	31.21
UNDP	57,488,555	32,959,305	7,704,456	8,342,476	16,046,932	48.69
UNFPA	8,729,120	8,729,120	313,123	2,696,110	3,009,233	34.47
UNHABITAT	6,999,490	5,000,000	4,653,844	850,774	5,504,619*	110.09
UNOPS	24,270,880	21,270,880	5,494,313	5,261,197	10,755,510	50.56
Grand Total	204,444,083	135,781,462	34,067,855	32,338,677	66,406,532	48.91

Les dépenses 2021 ont été intégrée pour Unhabitat et seront ajustées à la prochaine période de rapport

5.2 DEPENSES PAR PROJET

Le Tableau 5.2. Fournit des informations supplémentaires sur le montant net financé par projet, organisation participante et le niveau de dépense.

Tableau 6: Montant net financé par projet (en dollars américains)

Secteur / numéro et Titre du Projet		Org. participante	Statut du projet	Montant approuvé	Montant net financé	Dépense	Taux d'exécution %
00103789	Finalisation et mise en œuvre du système national de surveillance des Forêts	FAO	On Going	10,000,003	10,000,003	9,497,683	94.98
00103801	Programme d'appui à la Société Civile	UNDP	On Going	3,000,000	2,000,000	1,761,350	88.07
00103850	Programme Intégré REDD+ du Mai-Ndombe (PIREDD Mai-Ndombe)	IBRD	On Going	30,000,000	20,000,000	12,403,937	62.02
00103851	Promouvoir la gestion durable des forêts par le renforcement des droits des Peuples Autochtones et de leur participation à REDD+	IBRD	On Going	2,000,000	1,000,000	5,703	0.57
00105031	Programme Intégré REDD+ du Sud Ubangi (PIREDD Sud Ubangi)	IBRD	On Going	7,000,000	4,000,000	1,432,363	35.81
00105282	Appui à la réforme de l'aménagement du territoire	UNDP	On Going	8,000,000	5,000,000	3,657,616	73.15
00105381	Programme d'appui à la réforme foncière	UNHABITAT	On Going	6,999,490	5,000,000	5,504,619	110.09
00107819	Programme Intégré Oriental (Ituri, Tshop et Bas-Uele)	UNDP	On Going	33,000,000	20,000,000	8,660,979	43.30
00113546	Energie	UNCDF	On Going	6,957,050	4,174,200	1,302,792	31.21

00113546	Energie	UNDP	On Going	8,042,950	4,825,800	1,050,981	21.78
00113547	PIREDD Kwilu	JICA	On Going	3,999,607	3,168,041	404,602	12.77
00115700	Programme Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage	FAO	On Going	3,000,000	1,479,913	1,111,944	75.14
00116875	Programme Planning Familial	UNFPA	On Going	8,729,120	8,729,120	3,009,233	34.47
00116875	Programme Planning Familial	UNOPS	On Going	24,270,880	21,270,880	10,755,510	50.56
00117080	PI REDD Mongala	Enabel	On Going	7,000,000	4,000,000	2,082,584	52.06
00117600	PIREDD Equateur	FAO	On Going	10,000,000	6,000,000	2,848,631	47.48
00117920	Secretariat Programme	UNDP	On Going	5,445,605	1,133,505	916,006	80.81
00120055	Programme d'Appui à la mise en valeur durable des Savanes et des forêts dégradées	AFD	On Going	14,999,378	8,000,000		0
00123066	Programme Gestion Durables Des Forets	AFD	On Going	12,000,000	6,000,000		0
Total				202,444,593	135,781,462	66,406,532	48.91
Grand Total				204,444,083	135,781,462	66,406,532	48.91

 Fonds National REDD RDC | Facebook

 Fonaredd_RDC (@fonaredd) / Twitter

 Fonaredd RDC : Présentation | LinkedIn



FONAREDD

Forêts de la RDC, poumon de la planète
Mobiliser et agir pour un développement durable

48 Avenue Roi Baudoin, Kinshasa-Gombe
www.fonaredd-rdc.org; fonaredd.se@fonaredd-rdc.org
Tél: +243 812 968 266